

Mars 2022

Évaluation de la contribution des axes 3 « Intelligence territoriale », 4 « Transition vers une Wallonie bas-carbone » et 5 « Développement urbain intégré » à la réalisation des objectifs fixés dans le PO FEDER 2014-2020 « Wallonie-2020.EU »

Rapport final - Annexes



Mars 2022

Évaluation de la contribution des axes 3 « Intelligence territoriale », 4 « Transition vers une Wallonie bas-carbone » et 5 « Développement urbain intégré » à la réalisation des objectifs fixés dans le PO FEDER 2014-2020 « Wallonie-2020.EU »

Rapport final - Annexes

Gaëtan Coatanroch, Francesca Migliavacca, Alexandre Lotito, Hannah Bernard, Khadija Berrada, Margaux Le Gallou, Corentin Pécot, SPW-SG- DCPF-DGA

Table des matières

Annexe A	Analyse du portefeuille de projets	9
A.1	Analyse par axe	9
A.2	Analyse par mesure	10
A.3	Analyse par famille de domaines d'intervention	14
A.3.1	Analyse principale	14
A.3.2	Croisement des mesures et des familles de domaines d'intervention	17
A.4	Analyses complémentaires	18
A.4.1	Analyse par type de bénéficiaires	18
A.4.2	Analyse par pôle urbain	19
A.4.3	Analyse par type de subsides accordés	21
A.4.4	Analyse des portefeuilles	22
Annexe B	Analyse des indicateurs de réalisation et de résultat du programme	24
A.1	Précisions méthodologiques	24
A.2	Résumé pour l'ensemble des indicateurs pour l'ensemble des projets	24
A.3	Analyse des indicateurs par axe	26
B.3.1	Analyse des indicateurs pour l'Axe 3	26
B.3.2	Analyse des indicateurs pour l'Axe 4	28
B.3.3	Analyse des indicateurs pour l'Axe 5	32
A.4	Analyse des indicateurs par famille de domaines d'intervention	34
B.4.1	Friches	34
B.4.2	Tourisme	35
B.4.3	Infrastructure routière	37
B.4.4	Infrastructure d'énergie renouvelable	40
B.4.5	Multimodalité	41
B.4.6	Environnement	42
B.4.7	Efficienc e énergétique	45
B.4.8	Soutien aux entreprises	47
Annexe C	Résultats de l'enquête en ligne	52
A.1	Méthodologie de l'enquête	52
C.1.1	Présentation du format de l'enquête	52
A.2	Présentation du document d'analyse	53
A.3	Profil des répondants	54
C.3.1	Par type de bénéficiaire	55
C.3.2	Répartition géographique	56

C.3.3 Par familles de domaines d'intervention _____	56
C.3.4 Par axe et mesure _____	57
A.4 Analyse commune _____	58
C.4.1 L'état d'avancement _____	58
C.4.2 Analyses des barrières, conclusions préliminaires _____	75
C.4.3 La pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts _____	76
C.4.4 Perception de la capacité du portefeuille à développer des synergies et à renforcer la dimension partenariale _____	79
C.4.5 La satisfaction de la participation au FEDER _____	82
C.4.6 Pérennité des projets _____	85
A.5 Analyse par famille de domaines d'intervention _____	87
C.5.1 Difficultés _____	88
C.5.2 Besoins _____	91
C.5.3 Effets _____	96
C.5.4 Impacts _____	100
Annexe D Études de cas _____	105
A.1 Les instruments financiers Empreinte carbone dans les PME en soutien de la transition énergétique dans les PME _____	105
D.1.1 Introduction _____	105
D.1.2 Contexte, problématique et enjeux _____	106
D.1.3 Réponses aux questions clés de l'évaluation _____	112
D.1.4 Conclusions _____	121
D.1.5 Pistes de recommandations en vue de la programmation 2021-2027 _____	122
D.1.6 Annexes _____	123
A.2 Les investissements en termes de mobilité comme vecteur de développement urbain _____	125
D.2.1 Introduction _____	125
D.2.2 Contexte, problématique et enjeux _____	127
D.2.3 Réponses aux questions clés de l'évaluation _____	138
D.2.4 Conclusions _____	149
D.2.5 Annexes _____	150
A.3 La réhabilitation des friches comme moteur de développement économique des pôles urbains – l'intervention de GEPART _____	152
D.3.1 Introduction _____	152
D.3.2 Contexte, problématique et enjeux _____	154
D.3.3 Réponses aux questions clés de l'évaluation _____	161
D.3.4 Conclusions _____	173
D.3.5 Pistes de recommandations en vue de la programmation 2021-2027 _____	174
D.3.6 Annexes _____	175

A.4	Le développement de parc halles des expositions, un vecteur d'attractivité pour le tourisme d'affaires	177
D.4.1	Introduction	177
D.4.2	Contexte, problématique et enjeux	179
D.4.3	Réponses aux questions clés de l'évaluation	186
D.4.4	Conclusions	201
D.4.5	Pistes de recommandations en vue de la programmation 2021-2027	202
D.4.6	Annexes	202
A.5	Alimenter et aménager son pôle urbain de manière durable	204
D.5.1	Contexte, problématique et enjeux	205
D.5.2	Réponses aux questions clés de l'évaluation	212
D.5.3	Conclusions	221
D.5.4	Pistes de recommandations en vue de la programmation 2021-2027	222
D.5.5	Annexes	223
A.6	Quelle est la contribution de la réhabilitation des bâtiments publics à la réduction de l'empreinte carbone des territoires ?	224
D.6.1	Introduction	224
D.6.2	Contexte, problématique et enjeux	225
D.6.3	Réponses aux questions clés de l'évaluation	231
D.6.4	Conclusions	240
D.6.5	Annexes	241
Annexe E	Principaux besoins et barrières par domaines d'intervention	243
A.1	Friches	243
A.2	Tourisme	244
A.3	Infrastructures routières et multi-modalité	244
A.4	Environnement	245
A.5	Infrastructures d'énergies renouvelables	246
A.6	Efficacité énergétique	247
A.7	Soutien aux entreprises	247
Annexe F	Liste des personnes contactées dans le cadre de l'évaluation	249
A.1	Entretiens réalisés avec les administrations fonctionnelles	249
A.2	Entretiens réalisés avec les organismes intermédiaires	249
A.3	Entretiens réalisés avec les bénéficiaires	250
A.4	Entretiens réalisés dans le cadre des études de cas	252
Annexe G	Classification des projets par familles de domaines d'intervention	254
Annexe H	Questionnaire d'enquête	262

Tableaux

Tableau 1 Répartition du budget FEDER par mesure _____	13
Tableau 2 Répartition du budget FEDER par famille de domaines d'intervention _____	16
Tableau 3 Nombre de projets validés par famille de domaine d'intervention et par mesure _____	17
Tableau 4 Grille de lecture du code couleur du tableau des indicateurs _____	24
Tableau 5 Synthèse des indicateurs de réalisation pour l'Axe 3 _____	27
Tableau 6 Synthèse des indicateurs de résultat pour l'Axe 3 _____	28
Tableau 7 Synthèse des indicateurs de réalisation pour l'Axe 4 _____	28
Tableau 8 Synthèse des indicateurs de résultat pour l'Axe 4 _____	31
Tableau 9 Synthèse des indicateurs de réalisations pour l'Axe 5 _____	32
Tableau 10 Synthèse des indicateurs de résultats pour l'Axe 5 _____	34
Tableau 11 Synthèse des indicateurs de réalisation pour les friches _____	35
Tableau 12 Synthèse des indicateurs de résultat pour les friches _____	35
Tableau 13 Synthèse des indicateurs de réalisation pour le tourisme _____	36
Tableau 14 Synthèse des indicateurs de résultat pour le tourisme _____	37
Tableau 15 Synthèse des indicateurs de réalisation pour les infrastructures routières _____	38
Tableau 16 Synthèse des indicateurs de résultat pour les infrastructures routières _____	39
Tableau 17 Synthèse des indicateurs de réalisation pour les infrastructures d'énergie renouvelable ____	40
Tableau 18 Synthèse des indicateurs de résultat pour les infrastructures d'énergie renouvelable ____	40
Tableau 19 Synthèse des indicateurs de réalisation pour la multimodalité _____	41
Tableau 20 Synthèse des indicateurs de résultats pour la multimodalité _____	42
Tableau 21 Synthèse des indicateurs de réalisation pour l'environnement _____	43
Tableau 22 Synthèse des indicateurs de résultat pour l'environnement _____	44
Tableau 23 Synthèse des indicateurs de réalisation pour l'efficacité énergétique _____	45
Tableau 24 Synthèse des indicateurs de résultats pour l'efficacité énergétique _____	46
Tableau 25 Synthèse des indicateurs de réalisation pour le soutien aux entreprises _____	47
Tableau 26 Synthèse des indicateurs de résultat pour le soutien aux entreprises _____	49
Tableau 27 Taux de réponse au regard des projets de axes 3, 4 et 5 _____	53
Tableau 28 Répartitions des projets par type de bénéficiaires des axes 3, 4 et 5 _____	55
Tableau 29 Nombre de réponses par famille de domaines d'intervention _____	87
Tableau 30 Projets et mesures pris en compte dans l'étude de cas _____	106
Tableau 31 Présentations des projets _____	110
Tableau 32 Indicateurs de réalisation des projets des mesures 4.2.2 et 4.2.4 _____	116
Tableau 33 Indicateurs de résultats des projets des mesures 4.2.2 et 4.2.4 _____	117
Tableau 34 Constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités _____	120
Tableau 35 Principales caractéristiques des projets objets de l'étude de cas _____	125

Tableau 36	Objectifs, parties prenantes et activités des projets inclus dans l'étude de cas _____	132
Tableau 37	Indicateurs de réalisation des projets de l'étude de cas au sein des trois domaines d'intervention identifiés _____	143
Tableau 38	Indicateurs de résultats des projets de l'étude de cas au sein des trois domaines d'intervention identifiés _____	145
Tableau 39	Constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités _____	148
Tableau 40	Principales caractéristiques des projets objets de l'études de cas _____	152
Tableau 41	Objectifs, parties prenantes et activités des projets inclus dans l'étude de cas _____	157
Tableau 42	Indicateurs de réalisation des projets objets de l'étude de cas _____	165
Tableau 43	Indicateurs de résultats des projets objets de l'étude de cas _____	166
Tableau 44	Constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités _____	172
Tableau 45	Caractéristiques principales des projets inclus dans l'étude de cas _____	178
Tableau 46	Objectifs, parties prenantes et activités des projets inclus dans l'étude de cas _____	184
Tableau 47	Répartition des mesures parmi les portefeuilles de projets inclus dans l'étude _____	189
Tableau 48	Indicateurs de réalisation des projets objets de l'étude de cas _____	191
Tableau 49	Indicateurs de résultats des projets objets de l'étude de cas _____	195
Tableau 50	Constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités _____	200
Tableau 51	Principales caractéristiques des projets faisant l'objet de l'étude de cas _____	204
Tableau 52	Objectifs, parties prenantes et activités des projets inclus dans l'étude de cas _____	209
Tableau 53	Indicateurs de réalisation des projets objets de l'étude de cas _____	215
Tableau 54	Indicateurs de résultat des projets objets de l'étude de cas _____	216
Tableau 55	Constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités _____	220
Tableau 56	Principales caractéristiques des projets objets de l'étude de cas _____	224
Tableau 57	Objectifs, parties prenantes et activités des projets inclus dans l'étude de cas _____	228
Tableau 58	Indicateurs de réalisation des projets objets de l'étude de cas _____	234
Tableau 59	Indicateurs de résultats des projets objets de l'étude de cas _____	237
Tableau 60	Constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités _____	240

Figures

Figure 1	Répartition des montants et des projets FEDER par axe _____	10
Figure 2	Répartition des fonds et des projets FEDER par mesure _____	11
Figure 3	Répartition des fonds et des projets FEDER par famille de domaines d'intervention _____	14
Figure 4	Répartition des familles de domaines d'intervention parmi les mesures (nombre de projets) ____	17
Figure 5	Répartition des fonds et des projets FEDER par type de bénéficiaire _____	19
Figure 6	Répartition des fonds et des projets FEDER par pôle urbain _____	20
Figure 7	Taux de dépense par pôle urbain _____	21



Figure 8 Répartition du financement FEDER par type de subside (M€)	22
Figure 9 Répartition des portefeuilles dans les axes 3, 4 et 5 et de leur financement par le FEDER	23
Figure 10 Atteinte des indicateurs de réalisation pour l'ensemble des projets des axes 3, 4 et 5	25
Figure 11 Atteinte des indicateurs de résultat pour l'ensemble des projets des axes 3, 4 et 5	26
Figure 12 Répartition des répondants par type de bénéficiaire	55
Figure 13 Répartition des répondants par pôle urbain	56
Figure 14 Répartition des répondants par famille de domaine d'intervention	57
Figure 15 Répartition des répondants par mesure	58
Figure 16 État d'avancement des projets	59
Figure 17 Indicateurs de réalisations et de résultats	59
Figure 18 État d'avancement des projets par type d'organisation	60
Figure 19 État d'avancement des projets par axe	61
Figure 20 État d'avancement des projets par famille de domaines d'intervention	62
Figure 21 Barrières au renforcement de la compétitivité	64
Figure 22 Barrières au renforcement de la compétitivité du territoire wallon selon les communes	65
Figure 23 Barrières au renforcement de la compétitivité du territoire wallon selon les PME	66
Figure 24 Barrières au renforcement de la compétitivité du territoire wallon selon les bénéficiaires de l'axe 3	67
Figure 25 Barrières au renforcement de la compétitivité du territoire wallon selon les bénéficiaires de l'axe 4	67
Figure 26 Barrières à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique	68
Figure 27 Barrières à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique selon les communes	69
Figure 28 Barrières à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique selon les PME	70
Figure 29 Barrières à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique selon les bénéficiaires de l'axe 3	71
Figure 30 Barrières à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique selon les bénéficiaires de l'axe 4	71
Figure 31 Barrières au renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains	72
Figure 32 Barrières au renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains selon les communes	73
Figure 33 Barrières au renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains selon les PME	73
Figure 34 Barrières au renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains de l'axe 3	74
Figure 35 Barrières au renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains de l'axe 4	74
Figure 36 Pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts des projets	76
Figure 37 Pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts des projets par type de bénéficiaire	77
Figure 38 Pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts des projets par axe	77



Figure 39 Pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts des projets par famille de domaines d'intervention _____	78
Figure 40 Perception de la capacité du portefeuille à développer des synergies et à renforcer la dimension partenariale _____	79
Figure 41 Perception de la capacité du portefeuille à développer des synergies et à renforcer la dimension partenariale par type de bénéficiaire _____	80
Figure 42 Perception de la capacité du portefeuille à développer des synergies et à renforcer la dimension partenariale par axe _____	80
Figure 43 perception de la capacité du portefeuille à développer des synergies et à renforcer la dimension partenariale par famille de domaines d'intervention _____	81
Figure 44 Satisfaction des bénéficiaires quant aux résultats de leur participation au projet FEDER _____	82
Figure 45 Satisfaction des bénéficiaires quant aux résultats de leur participation au projet FEDER par type d'organisation _____	83
Figure 46 Satisfaction des bénéficiaires quant aux résultats de leur participation au projet FEDER par axe _____	83
Figure 47 Pérennité des projets _____	85
Figure 48 Pérennité des projets selon le type de bénéficiaire _____	85
Figure 49 Difficultés rencontrées dans la famille de domaines d'intervention des friches _____	88
Figure 50 Difficultés rencontrées dans la famille de domaines d'intervention des infrastructures routières _____	89
Figure 51 Difficultés rencontrées dans la famille de domaines d'intervention du soutien aux entreprises _____	90
Figure 52 Contribution du projet aux besoins dans la famille de domaines d'intervention des friches _____	92
Figure 53 Contribution du projet aux besoins dans la famille de domaines d'intervention des infrastructures routières _____	93
Figure 54 Contribution du projet aux besoins dans la famille de domaines d'intervention du soutien aux entreprises _____	94
Figure 55 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention des friches _____	96
Figure 56 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention du tourisme _____	96
Figure 57 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention des infrastructures routières _____	97
Figure 58 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention de la multimodalité _____	98
Figure 59 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention de l'environnement _____	98
Figure 60 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention de l'efficacité énergétique _____	99
Figure 61 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention du soutien aux entreprises _____	99
Figure 62 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention des friches _____	100
Figure 63 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention du tourisme _____	101
Figure 64 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention des d'infrastructures routières _____	101
Figure 65 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de la multimodalité _____	102
Figure 66 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de l'environnement _____	102

Figure 67 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de l'efficacité énergétique _	103
Figure 68 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de soutien aux entreprises__	103
Figure 69 Évolution des émissions de gaz à effet de serre pour les secteurs non-ETS _____	108
Figure 70 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Efficacité énergétique _____	109
Figure 71 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Soutien aux entreprises _____	110
Figure 72 Hypothèses associées aux domaines d'intervention – Infrastructures routières, multimodalité et environnement _____	129
Figure 73 Contribution des projets aux besoins de la famille de domaine d'intervention des infrastructures routières _____	139
Figure 74 Répartition des familles de domaines d'intervention parmi les mesures _____	141
Figure 75 Logique d'intervention du domaine d'intervention « Friches » _____	156
Figure 76 Contribution des projets aux besoins dans la famille de domaines d'intervention des friches	161
Figure 77 Évolution du nombre de nuitées en Wallonie entre 2005 et 2018 _____	181
Figure 78 Évolution du nombre de nuitées en Wallonie et dans les régions voisines entre 2016 et 2016	181
Figure 79 Logique d'intervention du domaine d'intervention tourisme _____	183
Figure 80 Répartition des familles de domaines d'intervention parmi les mesures _____	188
Figure 81 Évolution de la consommation énergétique en Wallonie entre 1990 et 2016 _____	206
Figure 82 Production 2019 à partir de sources renouvelables en 2019 en Wallonie (droite : électricité, 5 325 GWh ; gauche : chaleur : 8 581 GWh) _____	207
Figure 83 Hypothèses associées à la logique d'intervention _____	208
Figure 84 Répartition des familles de domaines d'intervention parmi les mesures _____	213
Figure 85 Logique d'intervention du domaine d'intervention « Efficacité énergétique » _____	228

Annexe A Analyse du portefeuille de projets

Les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014-2020 Wallonie.2020 ont permis le financement de **116 projets**, répartis entre **51 bénéficiaires directs** pour un **budget total de 631 millions d'euros dont 248 financés par le FEDER**.

Pour les projets d'accompagnement des entreprises et d'instrument financier dans les PME¹, certains bénéficiaires sont en fait des intermédiaires permettant aux PME d'être les bénéficiaires finaux. Lorsque le spectre entier de projets est pris en compte, c'est-à-dire en incluant les prestations accordées à chacun de ces bénéficiaires finaux, le nombre de projets financés n'est pas de 116 mais de 525.

La présente analyse de la composition des projets des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER « Wallonie.2020 » repose sur les données issues de la base de données Eurogès extraites en Janvier 2021. Elle est constituée d'une analyse par axe, par mesure et par famille de domaines d'intervention, suivies par plusieurs analyses complémentaires portant sur les types de bénéficiaires, les pôles urbains, les types de subsides accordés, les portefeuilles et les projets non-validés.

A.1 Analyse par axe

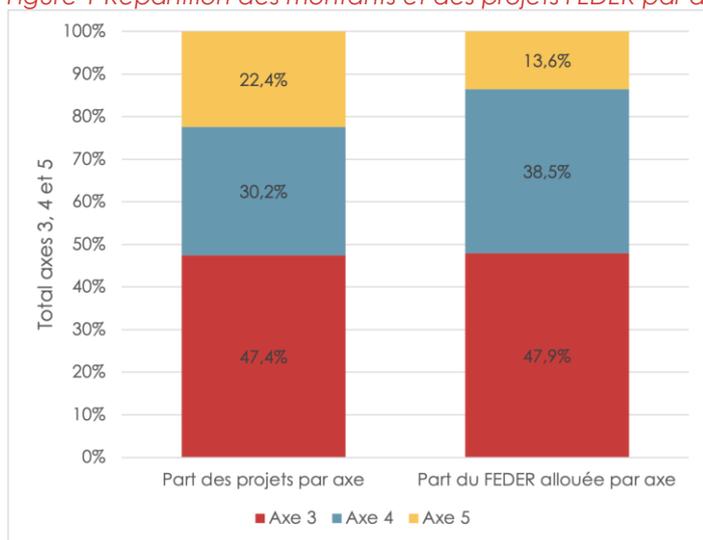
Parmi les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014-2020 « Wallonie.2020 », **l'axe le plus important en termes de subsides et de nombre de projets est l'axe 3** intitulé « Intelligence territoriale 2020 » Celui-ci cumule quasiment la moitié des projets et du financement FEDER, soit 55 projets et 119 M€ en part FEDER. L'axe 4 « Transition vers une Wallonie bas-carbone », concentre également une partie significative des fonds, avec 39% pour 30% des projets, soit 95 M€ pour 35 projets. Il ne faut cependant pas oublier que lorsque les prestations finales dans les PME sont prises en compte (pas seulement les projets des bénéficiaires directs), le nombre de projets de l'axe 4 monte à 444. L'axe 5 est intitulé « Développement urbain intégré 2020 » et est plus modeste que les deux autres, avec 33 M€ répartis entre 26 projets.

La Figure 1 illustre la répartition des projets et du budget FEDER total des axes 3, 4 et 5 parmi les 3 axes concernés (bénéficiaires directs).

En termes de mesures composant les axes, l'axe 4 est le plus complexe avec 9 mesures réparties dans 5 sections, tandis que les axes 3 et 5 sont respectivement composés de 3 et 2 mesures. Cependant, trois mesures n'ont pas effectivement été implémentées, comme développé dans la section suivante.

¹ Projets dont les bénéficiaires directs sont Entreprendre.Wapi, I.D.E.A et Novallia.

Figure 1 Répartition des montants et des projets FEDER par axe



Source : Calculs Technopolis Group, basé sur extraction Euroges datant de janvier 2021

A.2 Analyse par mesure

Les projets des axes 3, 4 et 5 sont répartis entre **14 mesures**. Cependant, **trois des 14 mesures ne contiennent aucun projet**, et n'ont donc bénéficié d'aucun financement (mesures 3.2.1, 4.1.2 et 4.2.1). Cette dernière (« Bas-carbone - Stimulation de l'investissement dans les entreprises existantes ou en création »), a vu les fonds qui lui étaient alloués être quasiment entièrement diminués en avril 2020 lors d'une modification du PO pour répondre à la crise (transfert vers d'autres mesures). Du fait d'un positionnement concurrent avec un autre dispositif régional, cette mesure est amenée à être « désactivée » dans une prochaine modification du PO.

La mesure contenant le plus de projets est la 3.1.1 avec ses 40 projets. En prenant en compte les bénéficiaires finaux et pas uniquement les bénéficiaires directs, les mesures 4.2.2 et 4.2.4 comptent néanmoins davantage de projets. En particulier, la mesure 4.2.2 a permis à 145 PME wallonnes de bénéficier d'un investissement financier « Empreinte carbone » par le biais du bénéficiaire direct Novallia, filiale de la SOWALFIN. Dans le cadre de la mesure 4.2.4, 268 entreprises ont été accompagnées en matière de gestion énergétique/d'efficacité énergétique/de transition énergétique par les intermédiaires Entreprendre.Wapi (96 PME) et I.D.E.A (172 PME)².

² Ces données sont basées sur les informations communiquées par les bénéficiaires directs grâce aux indicateurs de réalisation. L'indicateur de réalisation « Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier » est une surestimation de la situation du nombre d'entreprises qui ont effectivement bénéficié d'un soutien non-financier. Il comptabilise en fait le nombre d'entreprises ayant réalisé un entretien individuel avec un des opérateurs de la mesure 4.2.4. Cet entretien individuel vise à identifier préalablement l'utilité d'initier une démarche de rationalisation énergétique. Décidée par la Sowalfin, en tant que chef de file du portefeuille « Animation économique dans le bassin Ouest Hainaut », l'opérationnalisation de cet indicateur ne rend ainsi pas compte du nombre d'entreprises étant accompagnées sur le plus long terme et bénéficiant d'un diagnostic approfondi des besoins de la PME pour l'amélioration de ses performances énergétiques. Les échanges avec les opérateurs permettent de constater que 95 PME ont bénéficié d'un accompagnement approfondi d'Entreprendre WAPI et d'IDEA (respectivement 36 et 59) contre les 96+172 = 268 entreprises comptabilisées par l'indicateur de réalisation « Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier ».

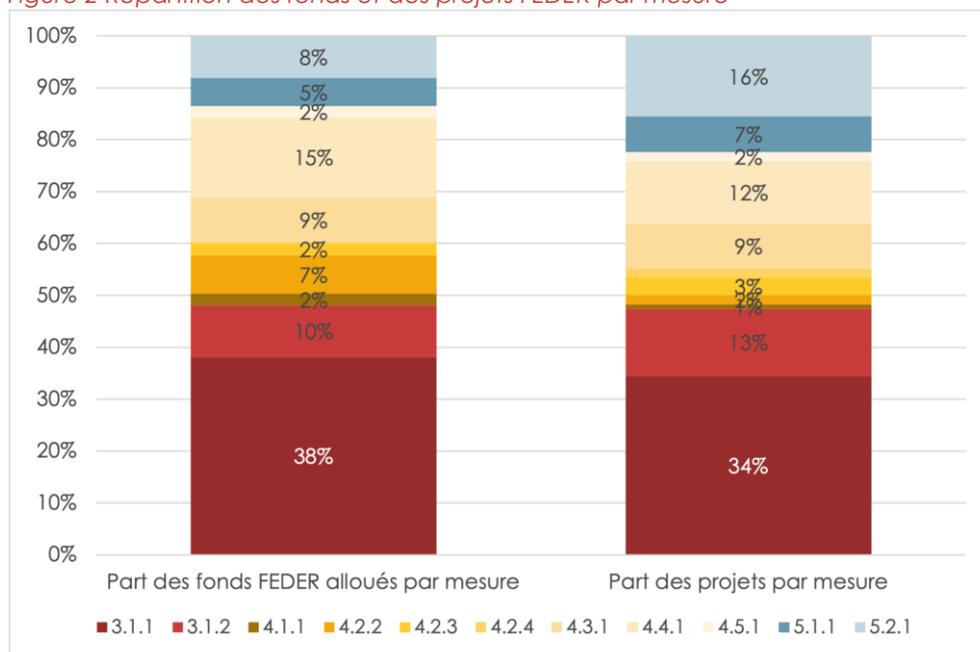
Si les mesures 4.2.2 et 4.2.4 représentent une part importante des bénéficiaires finaux, elles ne représentent que 7,7% du montant total alloué aux axes 3, 4 et 5 (dont uniquement 0,3% pour la mesure 4.2.4, l'accompagnement des entreprises étant moins coûteux que les investissements financiers). Les mesures qui au contraire bénéficient d'un montant important pour leurs projets sont les mesures 3.1.1 et 4.4.1, qui non seulement captent la plus importante part du montant total (respectivement 38% et 15%) mais sont également les seules à bénéficier d'une part du budget total plus importante que leur part de projets. La nature des projets soutenus (développement d'infrastructures de transport alternatif ou routier et mise en valeur des actifs culturels, patrimoniaux et touristiques).

Il faut également noter que ces mesures ont font l'objet de plusieurs renforcements budgétaires, ce qui les rend encore plus importantes. En particulier, la mesure 3.1.1 a bénéficié de deux transferts provenant de la mesure 3.1.2 pour un total d'1,3 M€ (abandon de 3 projets et réallocation du solde), ainsi que d'un transfert de 0,6 M€ en provenance de l'Assistance Technique. De même, la mesure 4.4.1 a bénéficié d'un transfert de 0,4 M€ issu d'un projet abandonné de la mesure 4.2.3 et du solde non utilisé de la mesure 4.5.1. D'autres mesures de l'axe 4 ont elles aussi bénéficié de renforcement budgétaire, à savoir la 4.1.1 (fonds provenant du solde de la mesure 4.2.4 et de l'Assistance Technique), et la 4.3.1 (Assistance Technique).

À l'inverse, les mesures de l'axe 5 ont une part de budget total plus faible que leur part de projets. Ces mesures portent principalement sur des aménagements des espaces et bâtiments publics en milieu urbain.

La Figure 2 présente la répartition du financement FEDER et des projets selon les différentes mesures soutenues par les axes 3, 4 et 5 (bénéficiaires directs pour les mesures 4.2.2 et 4.2.4).

Figure 2 Répartition des fonds et des projets FEDER par mesure



Source : Calculs Technopolis Group, basé sur extraction Eurogats datant de janvier 2021

Bien que la part du budget total allouée à chaque mesure diffère, **toutes les mesures bénéficient d'un pourcentage similaire de financement FEDER - entre 38% et 40% du montant**

des projets. La part supplémentaire engagée par la Région Wallonne (RW) est un peu plus variable, allant de 51% à 60% du budget total, et laissant ainsi le soin à certains projets de compléter le financement par eux-mêmes ou par d'autres opérateurs. C'est notamment le cas des mesures 4.2.3 et 4.5.1 qui ont les taux de co-financement (Région Wallonne et FEDER) les plus faibles.

Cependant, ces montants représentent les sommes allouées à chaque projet (décidées) mais pas les montants effectivement dépensés par les bénéficiaires (taux de consommation en janvier 2021). En moyenne, **le taux de dépense en janvier 2021 toutes mesures confondues est de 18%, ce qui équivaut à 45 millions d'euros.**

Du fait de la nature des projets et de leur temporalité, le taux de consommation varie fortement d'une mesure à une autre, avec d'une part le taux le plus élevé pour les investissements financiers dans les entreprises (mesure 4.2.2, 76%), et d'autre part certaines mesures dont aucune partie des fonds n'a encore été dépensée (mesures 3.2.1 et 4.2.3). Les avancées sont en effet plus rapidement significatives pour des projets d'accompagnement des entreprises que pour la construction d'infrastructures d'ampleur.

Le Tableau 1 présente un aperçu de la répartition et de la consommation budgétaires pour les différentes mesures des axes 3, 4 et 5. Les nombres entre parenthèses correspondent au nombre de projets lorsque le spectre entier de prestations aux bénéficiaires finaux est pris en compte.

Tableau 1 Répartition du budget FEDER par mesure

Mesures	Nombre de projets validés	Pourcentage du total des projets	Montant total (M€)	Pourcentage de l'enveloppe totale	Pourcentage financé par le FEDER (%)	Pourcentage financé par la RW (%)	Taux de consommation de l'enveloppe en janvier 2021 (%)
3.1.1	40	34%	240,8	38%	39%	51%	13%
3.1.2	15	13%	62,4	10%	40%	60%	14%
3.2.1	0	0%	0	0%			
4.1.1	1	1%	14,3	2%	38%	52%	0%
4.1.2	0	0%	0	0%			
4.2.1	0	0%	0	0%			
4.2.2	2 (145)	2%	46,7	7%	40%	60%	76%
4.2.3	4	3%	14,3	2%	39%	50%	0%
4.2.4	2 (268)	2%	1,6	0,3%	38%	52%	38%
4.3.1	10	9%	54,4	9%	38%	51%	17%
4.4.1	14	12%	97,8	15%	40%	51%	13%
4.5.1	2	2%	13,3	2%	39%	50%	5%
5.1.1	8	7%	34,1	5%	40%	56%	3%
5.2.1	18	16%	51,3	8%	39%	53%	27%
Total	116 (525)	100%	631,1	100%	39%	53%	18%

Source : Calculs Technopolis Group, basé sur extraction Euroges datant de janvier 2021

A.3 Analyse par famille de domaines d'intervention

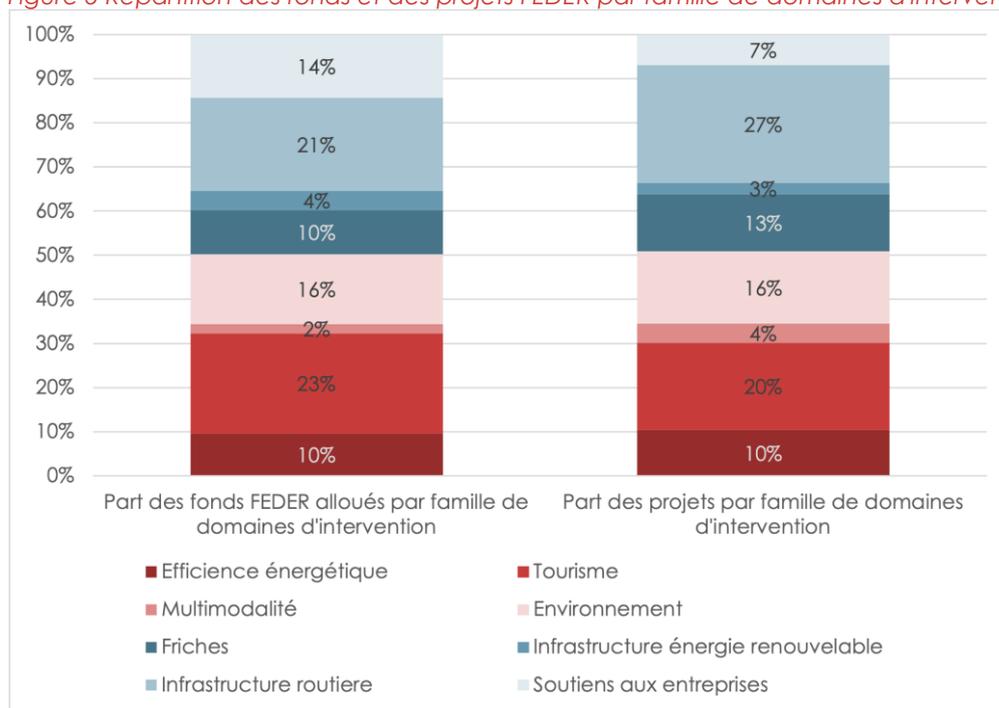
A.3.1 Analyse principale

Pour rappel, lors de la phase de cadrage, 8 familles de domaine d'intervention ont été établies suite à l'analyse des domaines d'intervention (classification FEDER) associés aux mesures.

L'analyse par famille de domaines d'intervention permet d'observer qu'en termes de nombre de projets comme de budget, les premières familles de domaines d'intervention sont celles liées aux infrastructures routières et au tourisme. Cela s'explique par la volonté de la programmation opérationnelle de soutenir des projets d'ampleur. A elles deux, elles cumulent en effet 47% des projets et 44% du montant total des axes 3,4 et 5 du PO FEDER Wallonie.2020. Au contraire, les familles de domaines d'intervention des infrastructures d'énergies renouvelables et de multimodalité regroupent seulement 3 et 5 projets respectivement. Cependant, il convient de noter que de nombreux autres projets comportent un aspect secondaire en lien avec la multimodalité. En ce qui concerne les projets de la famille des soutiens aux entreprises, le compte de projets diffère si l'on prend en compte les bénéficiaires directs ou finaux (projets intermédiés par Entreprendre.Wapi, I.D.E.A et Novallia).

La figure ci-dessous présente la répartition des fonds et des projets selon les 8 familles de domaine d'intervention soutenues par les axes 3, 4 et 5 (bénéficiaires directs pour les projets d'accompagnement des entreprises et d'instrument financier dans les PME).

Figure 3 Répartition des fonds et des projets FEDER par famille de domaines d'intervention



Source : Technopolis Group et extraction Euroges datant de janvier 2021

Il n'est pas noté de différence de taux de financement en fonction de la famille de domaine d'intervention. Le taux de financement FEDER reste compris entre 38% et 40%, tandis que le taux de financement de la Région Wallonne reste également similaire, entre 51% et 60% - le

reste du montant total étant complété par d'autres opérateurs ou par les bénéficiaires eux-mêmes. La seule famille de domaine d'intervention qui bénéficie d'un co-financement intégral est celle des friches.

Au niveau du pourcentage des fonds dépensés, la famille de la multimodalité est en tête, avec 61% de fonds dépensés. Elle est suivie par les soutiens aux entreprises, ce qui est cohérent avec l'important taux de dépense de la mesure 4.2.2 (76%, cf. Tableau 1), les projets de cette mesure étant classés dans la famille des soutiens aux entreprises. On remarque également que les projets dont le taux de dépense est le moins avancé sont ceux liés aux infrastructures (familles de domaines d'intervention d'infrastructures routières, d'infrastructures d'énergie renouvelable et d'environnement). La plupart de ces projets incluent des chantiers de construction, et le retard pris par certains d'entre eux peut expliquer le faible taux de dépense de ces mesures.

Tableau 2 Répartition du budget FEDER par famille de domaines d'intervention

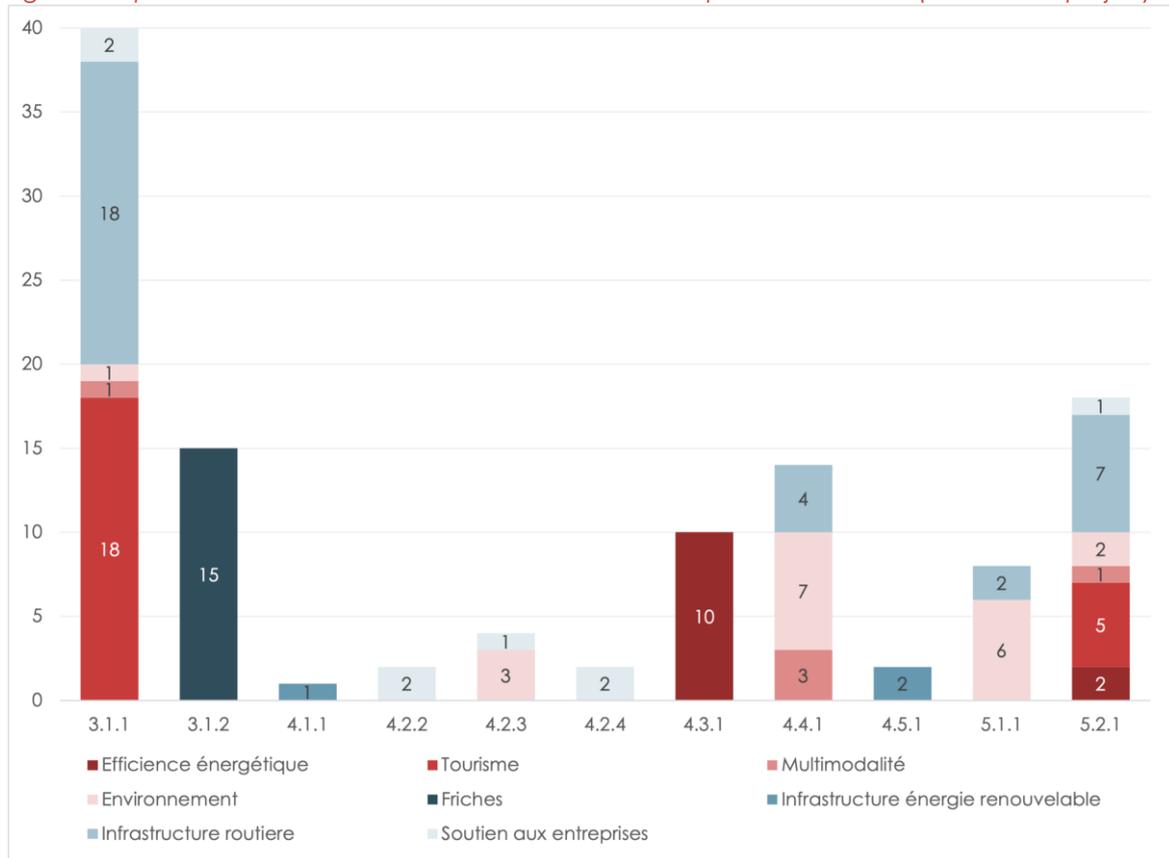
Famille de domaines d'intervention	de	Nombre de projets validés	Pourcentage du total de projets	Montant total (M€)	Pourcentage de l'enveloppe totale	Pourcentage financé par le FEDER (%)	Pourcentage financé par la RW (%)	Taux de consommation de l'enveloppe en janvier 2021 (%)
Efficacité énergétique		12	10%	60,5	10%	38%	51%	16%
Tourisme		23	20%	143,1	23%	38%	51%	14%
Multimodalité		5	4%	13,1	2%	40%	54%	61%
Environnement		19	16%	100,6	16%	40%	51%	9%
Friches		15	13%	62,4	10%	40%	60%	14%
Infrastructure énergie renouvelable		3	3%	27,7	4%	39%	51%	2%
Infrastructure routière		31	27%	133,5	21%	40%	52%	10%
Soutien aux entreprises		8 (417)	7%	90,3	14%	40%	56%	49%
Total		116 (525)	100%	631,1	100%	39%	53%	18%

Source : Technopolis Group et extraction Euroges datant de janvier 2021

A.3.2 Croisement des mesures et des familles de domaines d'intervention

Le Tableau 3 permet de visualiser à quelle famille de domaine d'intervention appartiennent les projets de chaque mesure. **Chaque mesure comprend des projets reliés à une ou plusieurs famille(s) de domaine d'intervention (jusqu'à six). Pour six mesures sur onze, il y a correspondance avec une unique famille de domaine d'intervention** : mesures 3.1.2 (Fiches), 4.1.1 et 4.5.1 (infrastructures d'énergies renouvelables), 4.2.2 et 4.2.4 (Soutiens aux entreprises), et 4.3.1 (Efficience énergétique). Au contraire, dans le cas de cinq mesures, plusieurs familles de domaines d'intervention sont couvertes par les projets soutenus. Les mesures les plus transversales au niveau des thématiques sont la 3.1.1 et la 5.1.1, toutes les deux dédiées au renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises.

Figure 4 Répartition des familles de domaines d'intervention parmi les mesures (nombre de projets)



Source : Technopolis Group et extraction Euroges datant de janvier 2021

Tableau 3 Nombre de projets validés par famille de domaine d'intervention et par mesure

Mesures	Efficience énergétique	Tourisme	Multimodalité	Environnement	Fiches	Infrastructure énergie renouvelable	Infrastructure routière	Soutien aux entreprises	Total
3.1.1	0	18	1	1	0	0	18	2	40
3.1.2	0	0	0	0	15	0	0	0	15
4.1.1	0	0	0	0	0	1	0	0	1
4.2.2	0	0	0	0	0	0	0	2	2

4.2.3	0	0	0	3	0	0	0	1	4
4.2.4	0	0	0	0	0	0	0	2	2
4.3.1	10	0	0	0	0	0	0	0	10
4.4.1	0	0	3	7	0	0	4	0	14
4.5.1	0	0	0	0	0	2	0	0	2
5.1.1	0	0	0	6	0	0	2	0	8
5.2.1	2	5	1	2	0	0	7	1	18
Total	12	23	5	19	15	3	31	8	116

Source : Technopolis Group et extraction Euroges datant de janvier 2021

A.4 Analyses complémentaires

A.4.1 Analyse par type de bénéficiaires

Les 116 projets financés par les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER Wallonie.2020 sont répartis entre 51 bénéficiaires directs uniques. **Le type de bénéficiaires le plus important est les communes**, dont la grande majorité sont issues de zones en transition – seule une des communes bénéficiaires est située en Brabant Wallon. En particulier, les villes de Charleroi et de Mons sont les communes bénéficiant le plus du FEDER (avec respectivement 37 et 18 millions d'euros de budget FEDER – hors contribution de la Région Wallonne donc).

Les intercommunales arrivent en deuxième position en termes de pourcentage du budget FEDER, et il est à noter que cette catégorie inclut également les agences de développement économique et territorial. Cette catégorie est également celle dans laquelle se retrouvent les bénéficiaires directs ayant le rôle d'intermédiaire de la mesure 4.2.4, une partie de ces fonds est donc intermédiée vers les bénéficiaires finaux (PME).

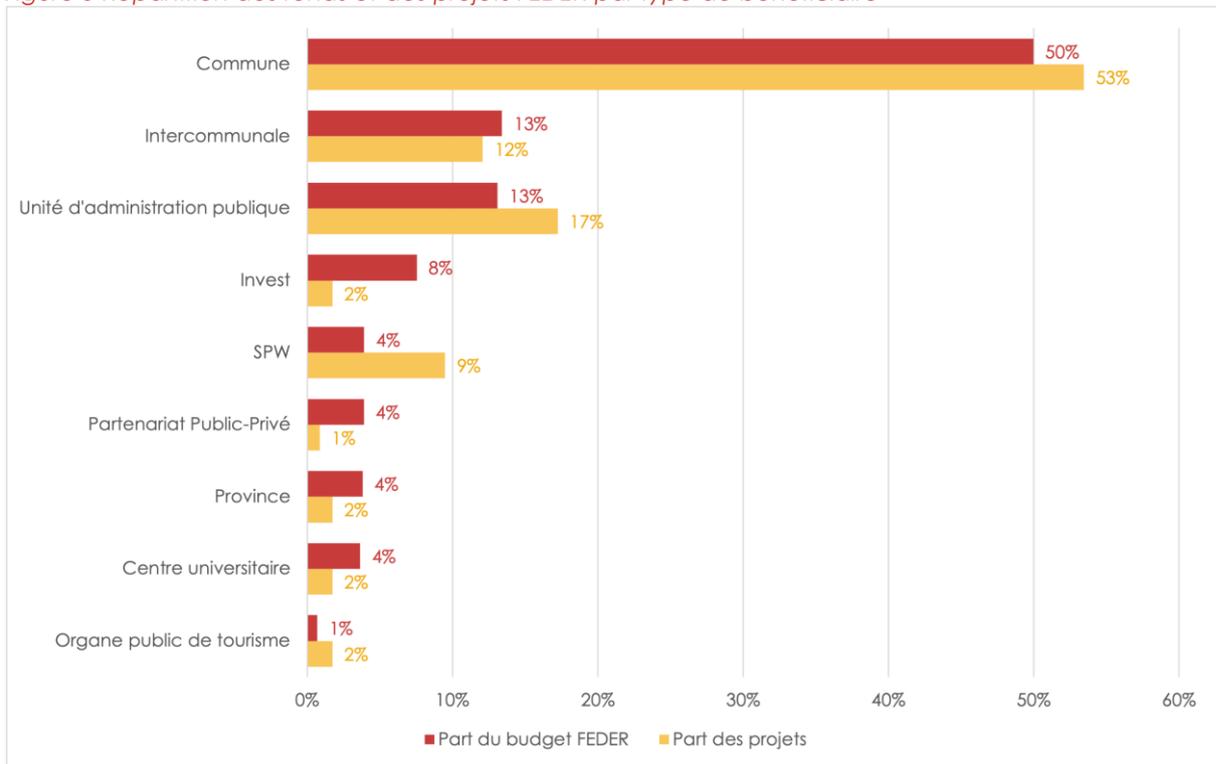
Le SPW, le partenariat public-privé, les provinces³ et les centres universitaires captent chacun une part similaire du budget FEDER, mais pour un nombre de projets considérablement différents variant d'1 (partenariat public-privé – correspondant au consortium NEO LEGIA⁴) à 11 (SPW). En ce qui concerne les unités d'administration publiques, elles sont définies par la liste établie par la Cellule d'Information Financière (mai 2017)⁵ et intègrent notamment l'Organisation de Transport Wallon, le GEPART et le Commissariat général du Tourisme, mais excluent Novallia qui est classé dans la catégorie « Invest », c'est-à-dire fournisseur d'outils financiers. En revanche, certains types de bénéficiaires ne sont peu voire pas représentés – c'est notamment le cas des universités/centres universitaires qui ont pour unique représentant le Centre Universitaire Zénobe Gramme (ULB), et de l'ISSEP qui n'est bénéficiaire d'aucun projet.

³ La catégorie « Provinces » a été ajoutée à la typologie des bénéficiaires suite à la participation comme bénéficiaires des provinces de Liège et Hainaut

⁴ NEO LEGIA est le bénéficiaire du projet « Coronmeuse - Viabilisation du site de l'écoquartier » (mesure 4.4.1)

⁵ <https://cif-walcom.be/fr/wp-content/uploads/2015/11/Liste-des-UAP-RW-05.2017.pdf>

Figure 5 Répartition des fonds et des projets FEDER par type de bénéficiaire



Source : Calculs Technopolis Group, basé sur extraction Euroges datant de janvier 2021

La part des fonds allouée aux bénéficiaires finaux de type entreprises par le biais des mesures d'accompagnement et d'investissement dans les PME des mesures 4.2.2 et 4.2.4 n'apparaît pas directement sur la Figure 5. Cependant, celle-ci est équivalente à la part des invests (puisque les projets concernés comprennent uniquement de l'investissement dans les PME), en plus d'une partie du budget des intercommunales et agences de développement économique et territorial (deux projets sur les 14). In fine, la part des fonds allouée au secteur privé par l'intermédiaire des mesures 4.2.2 et 4.2.4 est de 8%. Comme souligné dans l'analyse par mesure, la mesure 4.2.1 devait initialement participer à gonfler la part allouée au secteur privé, néanmoins celle-ci s'est vu être soustraite du PO lors d'une modification en avril 2020.

A.4.2 Analyse par pôle urbain

Alors que Charleroi et Mons sont les villes bénéficiant le plus du FEDER, leurs pôles urbains respectifs n'arrivent qu'en deuxième et troisième positions des pôles urbains les mieux financés, derrière le pôle urbain liégeois. Cela s'explique par le fait que la Ville de Liège ne représente qu'une mineure partie des fonds accordés à son pôle urbain, composé de nombreuses autres communes⁶ et organismes⁷ également bénéficiaires du FEDER. C'est également le cas pour les pôles urbains de Charleroi et Mons, mais dans une moindre mesure. À eux trois, les pôles urbains de Liège, Charleroi et Mons concentrent 66% du financement et

⁶ Commune d'Ans, Ville de Herstal, Commune de Flémalle, Ville de Seraing.

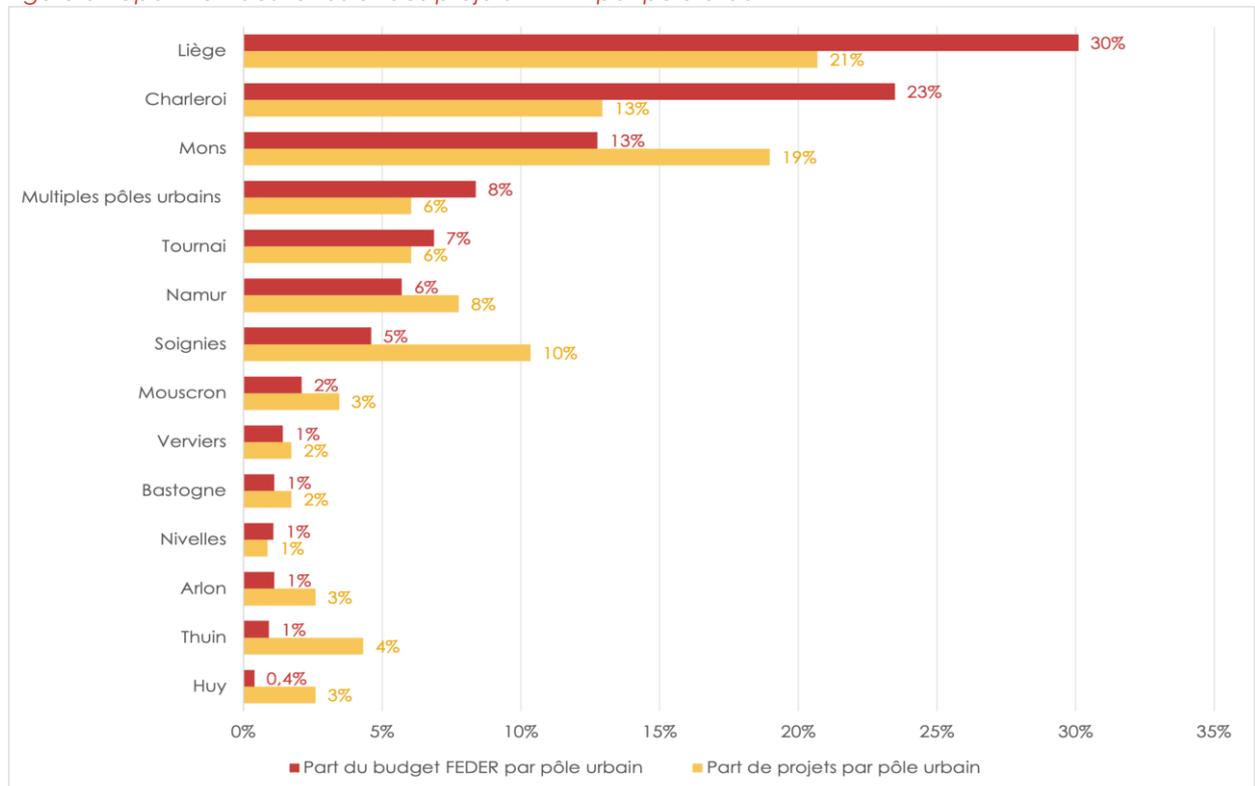
⁷ Notamment URBEO INVEST, Régie Immobilière Autonome de Herstal.

53% des projets des axes 3, 4 et 5 de ce PO FEDER. Selon le recensement de l'IWEPS, ce sont également les trois pôles urbains les plus peuplés de la Région Wallonne⁸.

En plus de ces trois bénéficiaires majeurs, les pôles urbains bénéficiant d'un financement intermédiaire sont ceux de Tournai, Namur, Soignies et Mouscron avec une part du budget FEDER total entre 2% et 7%, et un nombre de projets cumulés représentant 27% de l'ensemble des projets.

Certains pôles urbains sont bénéficiaires du FEDER mais de manière plus limitée, en particulier les pôles urbains de Huy et de Thuin qui captent chacun moins d'un pourcent du budget FEDER total, et de Arlon, Nivelles, Bastogne et Verviers (moins d'1,5% du budget FEDER total). Cependant, il faut noter que certains des pôles urbains peu financés font également partie des sept projets incluant de multiples pôles urbains, notamment Thuin et Mouscron. On peut aussi remarquer la présence du pôle urbain d'Ath dans l'un de ces projets, qui n'est par ailleurs bénéficiaire d'aucun autre projet FEDER.

Figure 6 Répartition des fonds et des projets FEDER par pôle urbain



Source : Calculs Technopolis Group, basé sur extraction Euroges datant de janvier 2021

On peut aussi remarquer que la part de fonds dépensés diffère fortement selon le pôle urbain. En particulier, le pourcentage du montant total qui a été effectivement dépensé en janvier 2021 est nul pour le projet du pôle urbain de Nivelles (bénéficiaire d'un projet unique⁹) mais

⁸ IWEPS, 2021. Indicateurs statistiques – Régions urbaines. <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/regions-urbaines/>

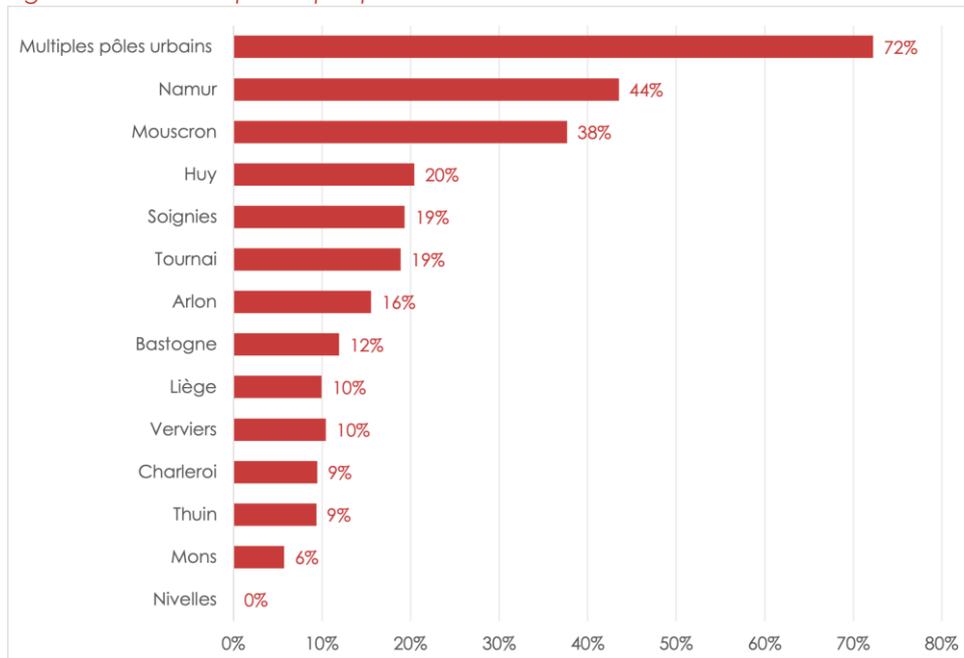
⁹ Projet « Voirie de liaison multimodale entre le centre-ville et les parcs d'activités ouest » dont le bénéficiaire est la Commune de Braine-l'Alleud.

atteint 44% pour le pôle urbain namurois et 72% pour les projets incluant de multiples pôles urbains – ceci s'explique notamment par le bon avancement des projets de soutien financier aux PME.

La plupart des pôles urbains ont un taux de dépense compris entre 9% et 20%, mis à part celui de Mouscron qui fait mieux que la moyenne (38%) et le pôle urbain montois qui ne dépasse pas les 6% de fonds dépensés.

Bien qu'on puisse remarquer que les pôles urbains les plus importants présentent plutôt de faibles taux de dépenses (respectivement 10%, 9% et 6% pour Liège, Charleroi et Mons), on n'observe pas de corrélation entre l'importance du financement reçu et le pourcentage de fonds dépensés.

Figure 7 Taux de dépense par pôle urbain



Source : Calculs Technopolis Group, basé sur extraction Euroges datant de janvier 2021

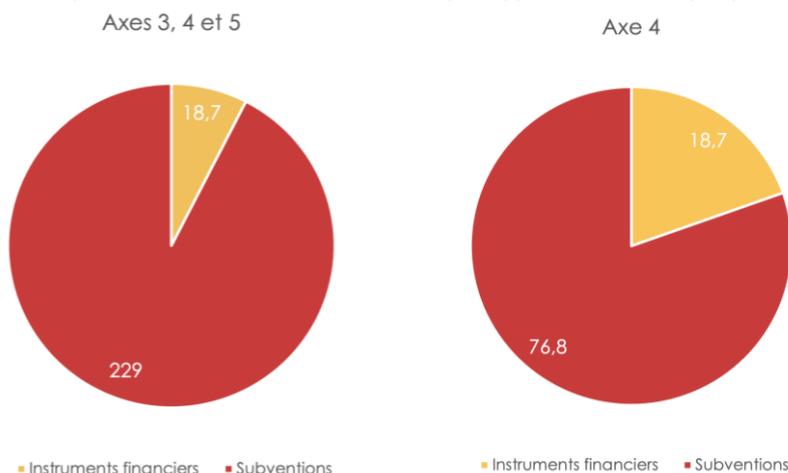
A.4.3 Analyse par type de subsides accordés

Le PO FEDER 2014-2020 utilise deux types de subsides différents pour les axes 3, 4 et 5 : les subventions, qui financent la plupart des projets de développement du territoire, et les instruments financiers qui permettent d'injecter du capital dans les PME wallonnes. Selon le Complément de Programmation, ces derniers sont prévus pour les mesures 4.2.1 et 4.2.2, mais n'ont été en pratique utilisés que dans le cadre de la mesure 4.2.2 puisque le financement de la 4.2.1 a été sujet à une réallocation.

Les fonds alloués sous forme d'instruments financiers s'élèvent à 18,7 M€ issus du FEDER (donc sans compter la part de la Région Wallonne), ce qui équivaut à 7,5% du budget total FEDER des axes 3, 4 et 5, 20% du budget FEDER de l'axe 4 et 100% du budget FEDER de la mesure 4.2.2 (cf. Figure 7). Le financement de ces projets est entièrement complété par la Région Wallonne (pas d'autres opérateurs ni de fonds propres engagés).

L'entière des instruments financiers est allouée à des projets appartenant à la famille de domaines d'intervention « Soutien aux entreprises ». Cette classification est cohérente avec leur rôle de soutien au capital des PME wallonnes.

Figure 8 Répartition du financement FEDER par type de subside (M€)



Source : Calculs Technopolis Group, basé sur extraction Euroges datant de janvier 2021

A.4.4 Analyse des portefeuilles

Les 116 projets appartenant aux axes 3, 4, 5 sont repartis dans **44 portefeuilles différents**. Une partie conséquente de ces portefeuilles est délimité géographiquement dans le sens où ces portefeuilles n'incluent que des projets liés à un certain territoire. Dans 23 cas (52%), les portefeuilles sont associés à une entité géographique (commune) wallonne en particulier. On peut citer les exemples de « Redynamisation urbaine de Farciennes » et « Liège, ville en transition » qui, comme leurs noms l'indiquent ne concernent que les communes de Farciennes et de Liège. Dans quelques cas, les portefeuilles sont limités géographiquement, mais sur une zone plus large qu'une commune, comme la Wallonie picarde ou le bassin Ouest du Hainaut. Cependant, il existe également quelques portefeuilles thématiques focalisés sur une question en particulier et donc transversaux d'un point de vue territorial, par exemple « Réhabilitation de sites pollués ».

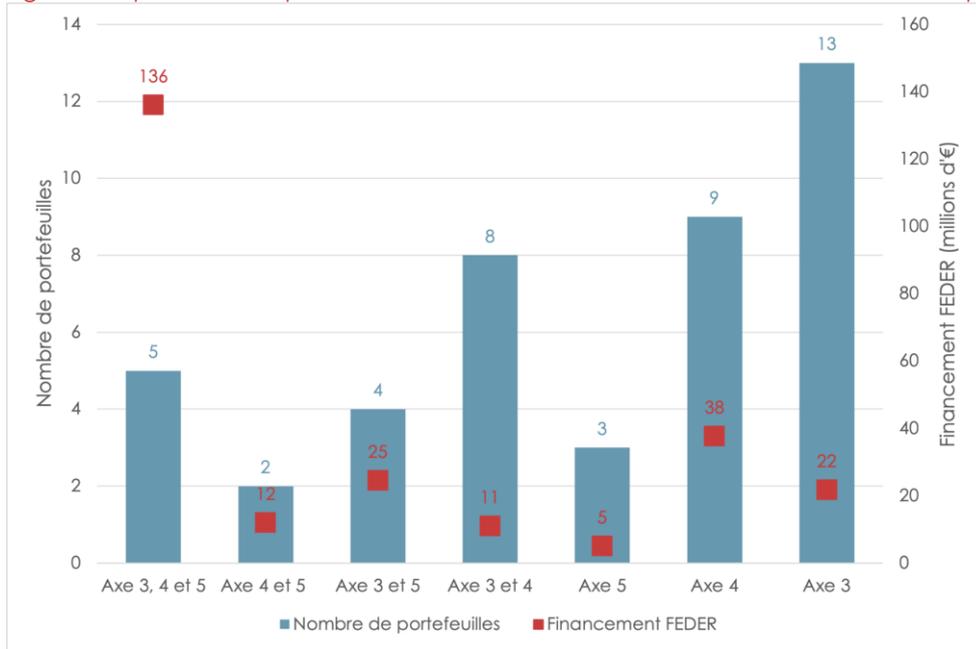
En moyenne, **les portefeuilles des axes 3, 4 et 5 contiennent 2,9 projets appartenant aux axes susmentionnés**. Les deux portefeuilles contenant le plus de projets dans les axes 3, 4 et 5 sont « Mons 2020, ville créative, culturelle et intelligente » et « Charleroi District Créatif », avec 11 et 10 projets respectivement. **Les portefeuilles les moins fournis sont composés d'un seul projet appartenant aux axes 3, 4, 5 – ils sont 16 à être dans ce cas.**

En tout, 20 des 44 portefeuilles des axes 3, 4, et 5 incluent des projets issus d'au moins deux de ceux-ci, comme l'illustre la Figure 8. Pour une grande partie de ceux-ci (9), il s'agit des axes 3 et 4, tandis qu'il existe seulement deux portefeuilles couvrant les axes 4 et 5. Bien qu'ils ne soient pas si nombreux (5), les portefeuilles couvrant les trois axes en même temps sont ceux bénéficiant du plus de financements FEDER avec 136 M€, comme le montre la Figure 8. Au contraire, les portefeuilles couvrants uniquement l'axe 3 sont les plus nombreux, mais n'arrivent qu'en 4^{ème} position en termes de financement, avec 22 M€. La part de financement FEDER de chaque portefeuille oscille entre 167 950 €¹⁰ et 49,4 M€¹¹.

¹⁰ Portefeuille « CREATION D'UNE RECYCLERIE SUR LE TERRITOIRE "COEUR DU HAINAUT, CENTRE D'ENERGIES" »

¹¹ Portefeuille "Liège, ville en transition"

Figure 9 Répartition des portefeuilles dans les axes 3, 4 et 5 et de leur financement par le FEDER



Source : Calculs Technopolis Group, basé sur extraction Euroges datant de janvier 2021

Complémentairement aux projets des axes 3, 4 et 5, les portefeuilles peuvent également intégrer des projets s'inscrivant dans les mesures d'autres axes, ce qui permet à chaque portefeuille de construire son propre policy-mix en fonction de ses objectifs. En particulier, les portefeuilles à caractère géographique peuvent ainsi inclure des projets liés aux mesures qui correspondent spécifiquement à leurs besoins de territoire et construire leur propre stratégie FEDER, en accord avec leurs priorités locales.

Annexe B Analyse des indicateurs de réalisation et de résultat du programme

A.1 Précisions méthodologiques

Le fichier de suivi des indicateurs pour la Région Wallonne recense 15 indicateurs de résultat et 30 indicateurs de réalisation pour les axes 3, 4 et 5 ainsi que leur niveau pour chaque projet. Les données utilisées ont été extraites le 22 avril 2021 et correspondent à l'état d'avancement des projets au 31 décembre 2020.

Les données utilisées pour l'analyse des indicateurs sont toutes issues du fichier de suivi des indicateurs. Les valeurs cibles pour 2018 et 2023 sont donc celles fournies par les projets et diffèrent dans certains cas des valeurs cibles définies dans le complément de programmation.

Une grille de lecture avec code couleur a été créée pour faciliter la lecture des tableaux de synthèse des indicateurs. Nous la présentons ci-dessous.

Tableau 4 Grille de lecture du code couleur du tableau des indicateurs

0% de la cible atteinte	
Entre 1-39% d'atteinte de la cible	
Entre 40-59% d'atteinte de la cible	
Entre 60-79% d'atteinte de la cible	
Entre 80-99% d'atteinte de la cible	
100% ou plus d'atteinte de la cible	

Les projets n'ayant pas fourni de données en termes de résultat et de réalisation n'ont pas été pris en compte dans cette analyse. Cela concerne 26 projets dans le fichier de suivi des indicateurs de résultat, et 2 dans le fichier de suivi des indicateurs de réalisation, qui sont donc exclus de la présente analyse. De manière générale, les porteurs de projets semblent avoir plus de facilité à partager leur avancement en termes de réalisation que de résultat.

A.2 Résumé pour l'ensemble des indicateurs pour l'ensemble des projets

Le fichier de suivi des indicateurs est composé de **30 indicateurs de réalisation et 15 indicateurs de résultat différents**. En moyenne, les projets utilisent pour le suivi de leurs activités **1,3 indicateur de réalisation et 1,4 indicateur de résultat**¹², ce qui se traduit en pratique par un ou deux indicateurs de chaque type renseigné(s) par projet, avec une très petite minorité de projets en utilisant davantage.

Il est à noter que la plupart des indicateurs proviennent de la Commission Européenne, et que seuls quelques indicateurs ont été élaborés par l'autorité de gestion de Wallonie. Cependant, les administrations fonctionnelles ont été impliquées dans la définition et la quantification des principaux indicateurs durant la phase de préparation de la programmation.

¹² Ces moyennes sont basées sur les cibles communiquées pour 2023, et ne comptabilisent pas les projets n'ayant communiqué aucun indicateur.

La définition de certains indicateurs, y compris leur méthodologie de calcul, a changé en cours de programmation (2019), suite à un processus d'harmonisation de l'ensemble des autorités fonctionnelles.

L'analyse des indicateurs montre que dans l'ensemble, **les cibles pour les années 2018 et 2023 des indicateurs de réalisation et de résultat sont encore loin d'être atteintes.**

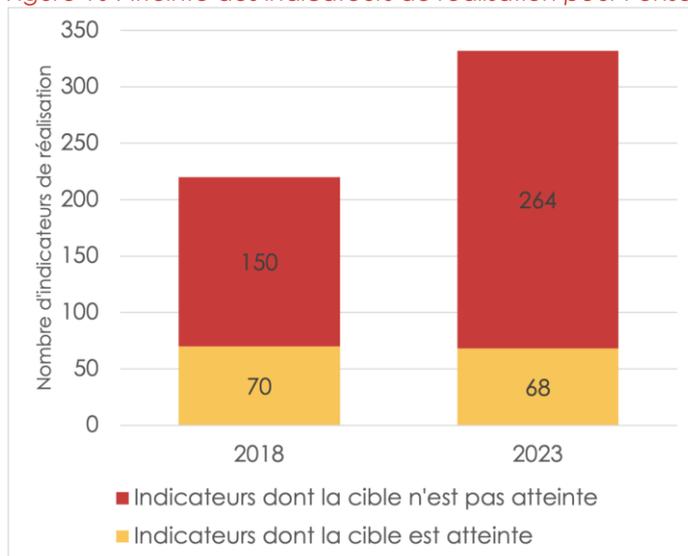
Les indicateurs de réalisation présentent le meilleur taux de progression, avec quasiment un tiers des cibles pour l'année 2018 atteintes (32%). Néanmoins, avec 20% de cibles atteintes pour l'année 2023, il reste une importante marge de progression avant que tous les projets de la programmation n'aient atteint leurs objectifs.

Au sein des indicateurs de résultat, la situation est plus critique car seules 6% des cibles (8 cibles sur 134) sont atteintes pour l'année 2023 (11% pour l'année 2018). Cependant, pour les 8 projets concernés, le niveau de résultat dépasse largement l'objectif-cible dans la grande majorité des cas. Il faut noter que pour la plupart des projets, la progression des indicateurs de résultat dépend du niveau de réalisation et ne peut que difficilement avancer tant que les indicateurs de réalisation n'atteignent pas leurs cibles.

Cela résulte de **l'utilisation d'indicateurs binaires** pour lesquels la valeur est nulle à moins que le projet soit achevé. De plus, une proportion notable des projets appartenant aux axes 3, 4 et 5 consiste en des aménagements d'ampleur dont le développement prend du temps.

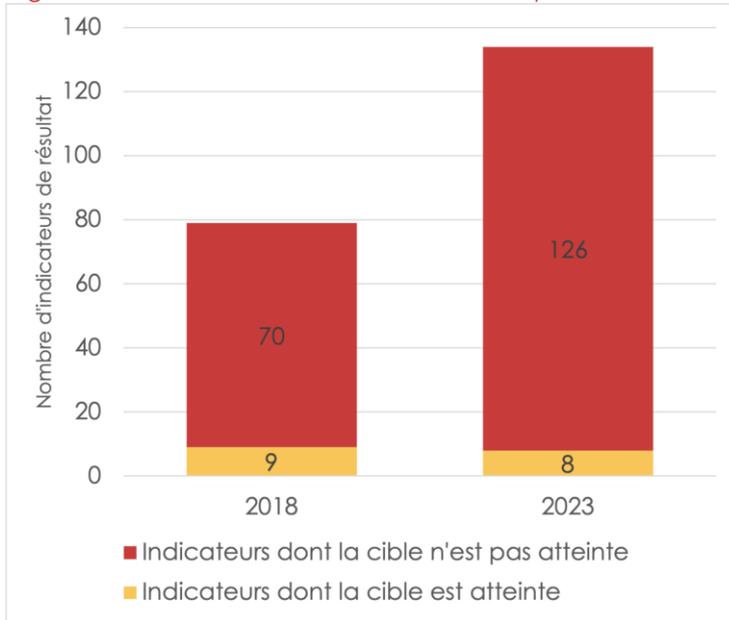
Ces premières observations mettent en lumière une **grande hétérogénéité dans l'avancement des projets des axes 3, 4 et 5** – une minorité surpassant déjà ses objectifs de 2023 et une majorité ayant des difficultés à atteindre les niveaux attendus pour 2018. Les analyses qui suivent vont permettre d'observer si ces différences sont liées à la répartition des projets par axe et par famille de domaines d'intervention.

Figure 10 Atteinte des indicateurs de réalisation pour l'ensemble des projets des axes 3, 4 et 5



Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

Figure 11 Atteinte des indicateurs de résultat pour l'ensemble des projets des axes 3, 4 et 5



Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

A.3 Analyse des indicateurs par axe

B.3.1 Analyse des indicateurs pour l'Axe 3

En ce qui concerne les projets de l'axe 3, 60 projets¹³ ont renseigné leur niveau de réalisation au 31 décembre 2020 pour au moins un indicateur, ce qui correspond à l'entièreté des projets de l'axe 3 repris dans le fichier de suivi des indicateurs. Pour chaque indicateur, il y a au moins un projet qui a atteint sa cible, sauf pour « Superficie totale de sols réhabilités », où aucun des 17 projets utilisant cet indicateur n'a atteint son objectif. Cette constatation est liée à la nature même des projets liés à la réhabilitation des sols qui, par définition, prend du temps. Le seul indicateur qui a dépassé ses cibles 2018 et 2023 est « Plans qualités finalisés », mais il ne concerne que deux projets, « Etudes abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à dépolluer » est également très proche d'atteindre sa cible 2023. Pour le reste des indicateurs, l'atteinte de la cible 2018 est soit bien avancée pour « Actions de promotion touristique », soit en bonne voie avec un niveau autour de 40%-55%, soit plus en retard avec un niveau de réalisation inférieur à 25% des objectifs 2018. De manière générale, ce sont les indicateurs traitant d'actions en amont des chantiers (portant sur la réalisation des procédures et l'aboutissement des études précédant les travaux) qui montrent les meilleurs taux d'avancement, ce qui démontre des avancées et est encourageant pour la suite des projets.

¹³ Les projets de l'Axe 3 repris dans le fichier des indicateurs excluent les projets FEDER abandonnés suivants : Site Arsenal Pont-à-Celles, ZAE SPI-Cegram, Assainissement du site Saint-Gobain PRISON, ZAE IDEA-Garo centre Trimodal, Site "Terrains de l'Île Adam" (GEPART).

Tableau 5 Synthèse des indicateurs de réalisation pour l'Axe 3

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées (marchés publics, permis, etc.)	Nb	25	27	33	39	17	52%	44%
Superficie totale de sols réhabilités	Ha	11	18	46	87,91	3	6%	3%
Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M2	9	16	48.685	154625	1.850	4%	1%
Actions de promotion touristique (loisirs et MICE)	Nb	4	7	118	417	98	83%	24%
Actions de revitalisation urbaine finalisées	Nb	13	29	22	44	5	23%	11%
Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	M2	16	24	145.632	279990	27.645	19%	10%
Etudes abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à réhabiliter	Nb	6	7	10	15	5	54%	36%
Plans qualités finalisés	Nb	2	2	4	5	6	150%	120%
Sites du patrimoine culturel et naturel restaurés	Nb	4	8	4	9	1	25%	11%
Sites du patrimoine culturel et naturel à restaurer pour lesquels les procédures précédant les travaux ont été réalisées (marchés publics, permis, etc.)	Nb	5	7	5	8	2	40%	25%
Etudes abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à dépolluer	Nb	14	15	30	39	36	118%	91%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

En ce qui concerne les indicateurs de résultat, 44 projets (sur 60) ont renseigné leur niveau de résultat au 31 décembre 2020 pour au moins un des indicateurs. Parmi ceux-ci, pas un seul n'a



atteint sa cible pour l'année 2023 et seuls 2 projets ont atteint leur cible 2018 en termes de « Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées ». En conséquence, l'atteinte des cibles au niveau agrégé pour l'axe 3 est extrêmement faible pour les indicateurs de résultat.

Tableau 6 Synthèse des indicateurs de résultat pour l'Axe 3

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Nb	10	15	2.206.283	2.340.148	53.117	2%	2%
Augmentation du nombre de nuitées dans les zones urbaines revitalisées	Nb	6	7	395.874	1.316.083	5.000	1%	0%
Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Nb/an	7	11	135.434	503.590	3.000	2%	1%
Entreprises installées dans la zone réhabilitée/revitalisée	Nb	6	22	26	150	0	0%	0%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

B.3.2 Analyse des indicateurs pour l'Axe 4

En ce qui concerne les projets de l'axe 4, l'entièreté des projets de l'axe (35) ont renseigné leur niveau de réalisation au 31 décembre 2020 pour au moins un indicateur. Ceux-ci montrent que l'atteinte des objectifs a progressé, avec seulement 4 indicateurs pour lequel le niveau de réalisation est de 0%. Parmi ceux-ci, l'indicateur portant sur la longueur de voiries aménagées (utilisé par un projet) est binaire – tant que les voiries ne sont pas finalisées, l'avancement n'est pas comptabilisé, ce qui explique son niveau de progression nul. Dans le cas de cinq autres des indicateurs, les projets ont atteint la cible 2018 et l'ont parfois même dépassée, et pour tous les autres indicateurs, il y a une progression notable, bien que variable (niveaux d'atteinte de la cible 2018 entre 7% et 59%).

Tableau 7 Synthèse des indicateurs de réalisation pour l'Axe 4

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Actions de production d'énergies renouvelables	Nb	4	9	7	23	1	14%	4%

Actions de production d'énergies renouvelables pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées	Nb	1	1	1	1	0	0%	0%
Surface de panneaux solaires (thermiques/photovoltaïques) installés	M2	2	5	125	685,61	297	238%	43%
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que de subvention	Nb	1	2	71	129	145	204%	112%
Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Nb	1	2	24	44	39	163%	89%
Longueur totale de voiries aménagées	Km	0	1	0	1,6	0	/	0%
Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	Nb	1	1	1	5	2	200%	40%
Bâtiments/équipements mutualisés au sein des ZAE	Nb	2	4	5	10	0	0%	0%
Infrastructures d'accueil bâties créées en tissu urbanisé	Nb	0	0	0	0	0	/	/
Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Nb	2	2	155	345	268	173%	78%
Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M2	4	8	19.960	23177	3.705	19%	16%
Actions d'isolation	Nb	2	6	2	6	1	50%	17%
Actions de production d'énergies renouvelables, d'isolation, de sensibilisation à l'URE, pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nb	6	9	15	23	4	27%	17%
Actions de sensibilisation à l'URE réalisées	Nb	3	5	8	28	4	50%	14%
Surface isolée	M2	3	7	17.943	22339	3.693	21%	17%
Actions améliorant (projets intégrés visant) la mobilité urbaine durable	Nb	6	14	13	37	4	31%	11%

Actions améliorant (projets intégrés visant) la mobilité urbaine durable pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nb	10	12	17	26	10	59%	38%
Longueur de pistes cyclables, de ravel, de sites propres ou autre voie permettant le transport doux et/ou le transport en commun	Km	7	11	3	7,223	0	7%	3%
Bénéficiaires de systèmes de cogénération installés	Nb	1	2	3	16	0	0%	0%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

Pour les indicateurs de résultat, 33 projets sur 35 ont renseigné leur avancement (au moins un indicateur). Les indicateurs utilisés sont très variés – 11 indicateurs différents, dont certains utilisés par un seul projet – et leur niveau d'atteinte de résultats diffère fortement.

Les deux projets¹⁴ utilisant les indicateurs de capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables en termes de production électrique et de puissance installée, ainsi que de réduction de la consommation d'énergie par les entreprises, ont déjà largement dépassé leurs objectifs 2023. Leur progression par rapport aux cibles est telle (494% à 133 333%) qu'elle soulève des interrogations sur le calibrage de la cible de départ. En particulier, la cible de l'indicateur portant sur la réduction de la consommation d'énergie par les entreprises est biaisée car un des deux projets utilisant cet indicateur (le plus important) a renseigné une cible nulle, ce qui gonfle artificiellement la performance de l'indicateur. Les valeurs des deux autres indicateurs concernés peuvent s'expliquer par la performance des projets « Instrument financier » qui montrent de très bons résultats dans les indicateurs de réalisation également – 112% de la cible 2023 atteinte pour le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que de subvention, et dans la mise en œuvre de leurs activités¹⁵. Néanmoins, il est possible que la surperformance des PME soit en partie liée à la sous-évaluation des objectifs, malgré le travail de révision des cibles réalisé durant la programmation.

À l'opposé, pour les indicateurs « Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables » et « Capacités supplémentaires de production d'énergies grâce à la cogénération », le niveau d'atteinte des cibles est autour de 0%, bien que ces indicateurs concernent aussi la capacité de production d'énergie. Cela s'explique par le fait que les travaux des projets liés à ces indicateurs n'ont pas encore démarré.

Parmi les autres indicateurs, deux ont une atteinte de la cible inférieure à 1%, et le reste progresse mais en-deçà des objectifs. On peut souligner l'avancement de l'indicateur « Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées » pour lequel 21% de la cible est atteinte – principalement grâce à la progression de

¹⁴ « Instrument financier Empreinte carbone dans les PME - Région en transition » et « Instrument financier Empreinte carbone dans les PME - Région plus développée »

¹⁵ Étude de cas 2



deux projets qui remplissent quasiment leur objectif – alors que pour le même indicateur dans l'axe 3, seuls 2% de la cible était atteinte.

Tableau 8 Synthèse des indicateurs de résultat pour l'Axe 4

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	3	7	15	60	0,1	0,3%	0,1%
Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	8	18	7.913,5	53.410	18	0,2%	0,01%
Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables (production électrique)	MWh	0	2	0	1.638	10.453	/	638%
Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables (puissance installée)	MWc	0	2	0	2	10	/	494% ¹⁶
Réduction de la consommation d'énergie par les entreprises	Mtep	0	2	0	0,000003	0,00000421	/	140%
Nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Nb	1	1	18	42	16	89%	38%
Entreprises ayant initié une stratégie d'utilisation rationnelle de l'énergie	Nb	2	2	132	302	80	61%	27%
Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics	KWh/an	4	7	933.712	2.091.915	75.722	8%	4%

¹⁶ Semble correct, les 2 projets ont fait 4 et 10 fois mieux que prévu

Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Nb	8	10	733.424	812.364	170.946	23%	21%
Usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-seulisme	Nb	5	6	731.810	859.541	5.942	0,8%	0,7%
Capacités supplémentaires de production d'énergies grâce à la cogénération	MW	0	2	0	34	0	/	0%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

B.3.3 Analyse des indicateurs pour l'Axe 5

En ce qui concerne les projets de l'axe 5, les indicateurs utilisés par les projets pour indiquer leur niveau de réalisation sont très variés (12 indicateurs différents pour 24 projets ayant communiqué leur niveau d'avancement). Parmi ceux-ci, quatre indicateurs ne connaissent aucun avancement (0% de la cible), mettant en lumière le retard pris par les projets utilisant ces indicateurs. Le reste des indicateurs agrégés sont dans une position semblable – un avancement moyen, bien que variable, porté par certains projets qui ont atteint leur cible et freiné par ceux dont les progrès stagnent.

Tableau 9 Synthèse des indicateurs de réalisations pour l'Axe 5

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Actions améliorant (projets intégrés visant) la mobilité urbaine durable	Nb	3	7	3	8	1	33%	13%
Actions améliorant (projets intégrés visant) la mobilité urbaine durable pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nb	5	5	5	5	1	20%	20%
Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées	Nb	11	11	13	13	8	62%	62%

Actions de revitalisation urbaine finalisées	Nb	6	10	6	10	0	0%	0%
Longueur de pistes cyclables, de ravel, de sites propres ou autre voie permettant le transport doux et/ou le transport en commun	Km	1	3	0,5	2,7	0	0%	0%
Superficie totale de sols réhabilités	Ha	2	3	2	9	0	0%	0%
Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M2	4	4	21.510	21.510	3.405	16%	16%
Actions de promotion touristique (loisirs et MICE)	Nb	4	5	10	186	3	30%	2%
Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	M2	7	9	50.353	131.781	13.516	27%	10%
Etudes abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à réhabiliter	Nb	2	3	3	6	3	100%	50%
Sites du patrimoine culturel et naturel restaurés	Nb	5	6	5	6	0	0%	0%
Sites du patrimoine culturel et naturel à restaurer pour lesquels les procédures précédant les travaux ont été réalisées	Nb	4	4	4	4	2	50%	50%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

17 projets sur les 26 de l'axe 5 ont renseigné leur niveau de résultat au 31 décembre 2020 pour au moins un des indicateurs. Parmi ceux-ci, seuls deux projets ont atteint leur cible 2018 (et 2023). Il s'agit des projets « Recyclerie » et « TechniCité » respectivement pour les indicateurs « Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées » et « Entreprises installées dans la zone revitalisée ». Pour ce dernier, la cible a même été dépassée, ce qui peut s'expliquer par le fait que le projet TechniCité au sein de la ville de Tournai s'intègre dans un projet de rénovation plus large que le FEDER et en accord avec les besoins de compétitivité du territoire¹⁷. Finalement, il faut noter que l'avancement en termes

¹⁷ Entretien avec IDETA (bénéficiaire du projet TechniCité) mené dans le cadre de l'évaluation.



de « Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien » n'est due qu'à un projet¹⁸, qui se rapproche fortement de son objectif cible 2018.

Tableau 10 Synthèse des indicateurs de résultats pour l'Axe 5

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Nb	10	10	911.732	940.762	95.000	10%	10%
Usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-seulisme	Nb	2	2	9.562	11.624	0	0%	0%
Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Nb/an	5	5	172.000	265.500	114.045	66%	43%
Entreprises installées dans la zone revitalisée	Nb	2	4	9	23	21	233%	91%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

A.4 Analyse des indicateurs par famille de domaines d'intervention

B.4.1 Friches

En ce qui concerne les projets de la famille de domaines d'intervention des friches, l'entièreté des projets, c'est-à-dire 15, a renseigné son niveau de réalisation au 31 décembre 2020 pour au moins un indicateur. Il existe 3 indicateurs liés à la famille de domaines d'intervention des friches : la superficie totale de sols réhabilités (1), le nombre d'études abouties, d'accords sur projets délivrés et de chantiers démarrés pour les sites à dépolluer (2) (réalisation), et le nombre d'entreprises installées dans la zone réhabilitée (3) (résultat). Pour l'indicateur « Etudes abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à dépolluer », la cible 2018 est atteinte et les projets semblent en bonne voie d'atteindre les objectifs de 2023 également. Cependant, au niveau de la superficie totale de sols réhabilités, la cible 2018 n'est atteinte qu'à 5%, et ceci grâce à seulement deux projets¹⁹ qui ont réalisé une partie de leur objectif –

¹⁸ Projet « Expositions "nouvelle génération" et mapping »

¹⁹ Projets « Dépollution complémentaire d'une friche industrielle » et « Assainissement du site "Longtain - Contournement Est" »



les autres stagnant tous à zéro. Ces délais sont propres à ce type de projets, car la réhabilitation de friches industrielles demande un important travail en amont.

Tableau 11 Synthèse des indicateurs de réalisation pour les friches

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Superficie totale de sols réhabilités	Ha	10	15	45	85	3	6%	3%
Études abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à dépolluer	Nb	14	15	30	39	36	118%	91%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

En conséquence du faible avancement de la réhabilitation des sols, l'indicateur de résultat « Entreprises installées dans la zone réhabilitée » stagne à zéro pour tous les projets ayant indiqué leur niveau de résultat (12 sur 15), ne permettant donc pas d'atteindre les cibles 2018 et 2023.

Tableau 12 Synthèse des indicateurs de résultat pour les friches

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Entreprises installées dans la zone réhabilitée	Nb	1	12	20	110	0	0%	0%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

B.4.2 Tourisme

En ce qui concerne les projets de la famille de domaine d'intervention du tourisme, les 25 projets ont renseigné leur niveau de réalisation au 31 décembre 2020 pour au moins un des indicateurs. Parmi ceux-ci, quatre indicateurs voient leur valeur stagner à 0 avec aucun projet n'ayant progressé, trois indicateurs ont connu une progression positive mais en-dessous des objectifs cibles, et pour deux indicateurs, la cible 2018 a été atteinte.

Tableau 13 Synthèse des indicateurs de réalisation pour le tourisme

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées (marchés publics, permis, etc.)	Nb	10	11	10	11	5	50%	45%
Superficie totale de sols réhabilités	Ha	1	1	1	1	0	0%	0%
Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M2	8	13	48.110	136.460	100	0%	0%
Actions de promotion touristique (loisirs et MICE)	Nb	6	9	96	391	101	105%	26%
Actions de revitalisation urbaine finalisées	Nb	4	11	4	11	0	0%	0%
Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	M2	4	4	21.900	21.900	0	0%	0%
Etudes abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à réhabiliter	Nb	3	3	3	3	0	13%	13%
Plans qualités finalisés	Nb	2	2	4	5	6	150%	120%
Sites du patrimoine culturel et naturel restaurés	Nb	5	10	5	11	0	0%	0%
Sites du patrimoine culturel et naturel à restaurer pour lesquels les procédures précédant les travaux ont été réalisées (marchés publics, permis, etc.)	Nb	7	9	7	10	2	29%	20%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

En ce qui concerne les indicateurs de résultat, 21 projets sur 25 ont renseigné leur niveau de résultat (au moins un des indicateurs). Cependant, les valeurs fournies sont faibles par rapport aux cibles 2018 et 2023, notamment pour l'installation d'entreprises dans la zone revitalisée/réhabilitée qui est de zéro. Seule l'augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien a sensiblement progressé, sans pour autant atteindre sa cible 2018 (45%). Cet avancement est néanmoins dû uniquement aux progrès de deux projets sur les quatorze utilisant cet indicateur.

Tableau 14 Synthèse des indicateurs de résultat pour le tourisme

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Nb	4	5	2.391.000	2.502.231	16.600	1%	1%
Augmentation du nombre de nuitées dans les zones urbaines revitalisées	Nb	4	5	357.355	1.246.115	5.000	1%	0%
Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Nb/an	10	14	260.000	715.100	117.045	45%	16%
Entreprises installées dans la zone revitalisée/réhabilitée	Nb	1	4	1	21	0	0%	0%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

B.4.3 Infrastructure routière

En ce qui concerne la famille de domaines d'intervention des infrastructures routières, la situation des projets en termes de niveau de réalisation est mitigée, avec notamment deux indicateurs pour laquelle la cible 2018 a été atteinte et deux indicateurs pour lesquels un progrès significatif a été enregistré. De manière générale, cet avancement concerne plutôt les indicateurs évaluant les actions en amont des travaux (« Etudes abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à réhabiliter ») et « Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées ») et la mobilité urbaine (« Actions améliorant la mobilité urbaine durable ») et « Actions améliorant la mobilité urbaine durable pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées »), que



ceux qui évaluent l'avancement des travaux. Tous les projets (33) ont renseigné leur niveau de réalisation.

Tableau 15 Synthèse des indicateurs de réalisation pour les infrastructures routières

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées	Nb	20	21	26	31	13	50%	42%
Superficie totale de sols réhabilités	Ha	0	3	0	9	0		0%
Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M2	1	2	1.000	1.015	0	0%	0%
Actions de promotion touristique (loisirs et MICE)	Nb	1	1	2	22	0	0%	0%
Actions de revitalisation urbaine finalisées	Nb	9	22	13	32	2	15%	6%
Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	M2	12	22	136.760	322.746	19.041	14%	6%
Etudes abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à réhabiliter	Nb	4	6	8	16	8	100%	50%
Actions améliorant la mobilité urbaine durable	Nb	1	6	1	7	1	100%	14%
Actions améliorant la mobilité urbaine durable pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nb	3	3	3	3	2	67%	67%
Longueur de pistes cyclables, de ravel, de sites propres ou autre voie permettant le	Km	2	2	1	1	0	0%	0%



transport doux et/ou le transport en commun								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

Ce n'est néanmoins pas le cas pour les indicateurs de résultat où seuls 22 projets ont renseigné leur niveau de résultat. Parmi ceux-ci, aucun projet n'a renseigné une valeur dépassant zéro, aucune cible 2018 ou 2023 n'a donc pu être atteinte. La progression plus lente des projets de la famille des infrastructures routières est liée à la grande ampleur de ces projets, qui nécessitent de lourdes procédures préliminaires. De plus, la plupart de ces projets connaissent des retards liés à l'arrêt des chantiers lors de la crise sanitaire.

Tableau 16 Synthèse des indicateurs de résultat pour les infrastructures routières

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Nb	10	15	372.273	422.618	0	0%	0%
Augmentation du nombre de nuitées dans les zones urbaines revitalisées	Nb	1	1	6.900	8.500	0	0%	0%
Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Nb/an	1	1	46.434	48.990	0	0%	0%
Entreprises installées dans la zone revitalisée	Nb	4	8	5	25	0	0%	0%
Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	0	1	0	6.750	0		0%
Usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-solisme	Nb	1	1	562	1.124	0	0%	0%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

B.4.4 Infrastructure d'énergie renouvelable

En ce qui concerne la famille de domaines d'intervention liée à l'énergie renouvelable, les trois projets ont renseigné leur niveau de réalisation (entre un et deux indicateurs de réalisation par projet) et de résultat (deux indicateurs de résultat par projet). Tous les niveaux renseignés valent zéro, à ce stade de développement dans la mise en place des projets. Néanmoins, selon les rapports annuels des projets et portefeuilles, et d'après les entretiens conduits par l'équipe d'évaluation, les actions sont bien engagées même si elles ne sont pas encore assez développées pour apparaître dans les indicateurs.

Tableau 17 Synthèse des indicateurs de réalisation pour les infrastructures d'énergie renouvelable

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Actions de production d'énergies renouvelables	Nb	1	1	1	1	0	0%	0%
Actions de production d'énergies renouvelables pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées	Nb	1	1	1	1	0	0%	0%
Bénéficiaires de systèmes de cogénération installés	Nb	1	2	3	16	0	0%	0%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

Tableau 18 Synthèse des indicateurs de résultat pour les infrastructures d'énergie renouvelable

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	1	1	7	7	0	0%	0%
Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	1	3	3.514	7.579	0	0%	0%
Capacités supplémentaires de	MW	0	2	0	34	0	/	0%



production d'énergies grâce à la cogénération								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

B.4.5 Multimodalité

Les six projets de la famille de la multimodalité ont renseigné leur niveau de réalisation, avec des progressions assez variables. En particulier, la cible de l'indicateur « Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées » (utilisé par un seul projet²⁰) est atteinte pour 2023, de même pour deux des trois projets utilisant l'indicateur « Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines ». En revanche, le reste des indicateurs connaît une progression plus faible, voire pas de progression du tout pour deux indicateurs qui stagnent à zéro.

Tableau 19 Synthèse des indicateurs de réalisation pour la multimodalité

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteint e de la cible 2023
Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées	Nb	1	1	1	1	1	100%	100%
Actions de revitalisation urbaine finalisées	Nb	2	2	5	5	0	0%	0%
Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	M2	3	3	6.760	6.760	4.500	67%	67%
Actions améliorant la mobilité urbaine durable	Nb	0	3	/	3	1	/	33%
Actions améliorant la mobilité urbaine durable pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nb	2	3	2	3	1	50%	33%
Longueur de pistes cyclables, de ravel, de sites propres ou autre voie permettant le	Km	0	2	/	0,4	0	/	0%

²⁰ « Espace Confluence - Passerelle cyclo-piétonne »

transport doux et/ou le transport en commun									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

En ce qui concerne les indicateurs de résultat, trois des six projets appartenant à la famille de domaines d'intervention de la multimodalité ont renseigné leur niveau de résultat en 2021. L'indicateur « Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées » est le plus avancé, avec deux projets sur trois atteignant quasiment leur cible 2023. L'indicateur « Usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-solisme » est utilisé par un seul projet²¹ dont le niveau de résultat est égal à zéro.

Tableau 20 Synthèse des indicateurs de résultats pour la multimodalité

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteint e de la cible 2023
Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Nb	2	3	123.970	131.277	120.672	97%	92%
Usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-solisme	Nb	0	1	/	1.400	0	/	0%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

B.4.6 Environnement

En ce qui concerne les projets de la famille de domaines d'intervention liée à l'environnement, tous les projets sauf un ont renseigné leur niveau de réalisation (pour au moins un des indicateurs). Les indicateurs utilisés par les projets de cette famille de domaines d'intervention sont divers – on retrouve 11 indicateurs différents pour 20 projets. Les plus utilisés sont ceux liés aux actions améliorant la mobilité urbaine durable, avec respectivement 12 et 11 projets les utilisant pour leurs cibles 2023. Ces derniers connaissent une progression notable mais sont encore loin d'atteindre les objectifs, y compris pour 2018. Les indicateurs dont la réalisation s'approche le plus des objectifs sont ceux liés aux actions de revitalisation urbaine (avec 75% de la cible atteinte) et « Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées » (cible 2018 est atteinte à 200%) qui ne concerne néanmoins qu'un projet.

²¹ « Reconversion d'un site industriel en éco-quartier vert à Loncin »

Tableau 21 Synthèse des indicateurs de réalisation pour l'environnement

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées	Nb	2	2	4	4	3	75%	75%
Superficie totale de sols réhabilités	Ha	1	1	2	2	0	0%	0%
Actions de revitalisation urbaine finalisées	Nb	2	2	4	4	3	75%	75%
Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	M2	2	2	11.200	41.000	1.500	13%	4%
Sites du patrimoine culturel et naturel restaurés	Nb	1	1	1	1	0	0%	0%
Longueur totale de voiries aménagées	Km	0	1	0	2	0	/	0%
Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	Nb	1	1	1	5	2	200%	40%
Bâtiments/équipements mutualisés au sein des ZAE	Nb	2	3	5	9	0	0%	0%
Actions améliorant la mobilité urbaine durable	Nb	8	12	15	35	3	20%	9%
Actions améliorant la mobilité urbaine durable pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nb	10	11	17	25	8	47%	32%
Longueur de pistes cyclables, de ravel, de sites propres ou autre voie permettant le transport doux et/ou le transport en commun	Km	6	10	2	8	0	9%	2%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)



En ce qui concerne les indicateurs de résultat, 15 projets sur 20 ont renseigné leur niveau de résultat au 31 décembre 2020 pour au moins un des indicateurs. En raison du type de projets et du type d'indicateurs, les valeurs fournies sont nulles dans la grande majorité des cas. Le projet « Aménagement de l'espace public du centre-ville » (Mouscron) fait exception en atteignant sa cible 2018 pour les indicateurs « Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées » et « Usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-solisme ». De plus, deux autres projets contribuent respectivement à l'avancement de ces indicateurs en atteignant quasiment leur cible 2018²².

Tableau 22 Synthèse des indicateurs de résultat pour l'environnement

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Nb	9	9	724.901	793.772	153.442	21%	19%
Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Nb/an	1	1	1.000	5.000	0	0%	0%
Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	1	1	8	16	0	0%	0%
Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	3	4	4.081	11.064	0	0%	0%
Usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-seulisme	Nb	6	6	740.810	868.641	5.942	1%	1%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

²² « Recyclerie » pour l'indicateur « Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées » et « Liaisons escalier gare et centre-ville » pour « Usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-seulisme »



B.4.7 Efficience énergétique

En ce qui concerne les projets de la famille de domaines d'intervention de l'efficience énergétique, l'entièreté des projets, c'est-à-dire 12, a renseigné son niveau de réalisation au 31 décembre 2020 pour au moins un indicateur. Les indicateurs utilisés sont à nouveau nombreux et divers, ainsi que le niveau d'atteinte des cibles. Dans la plupart des cas, les indicateurs progressent considérablement grâce à certains projets, mais les projets dont la réalisation n'avance pas empêche d'atteindre les objectifs prévus. Le reste des indicateurs reflète également ce double standard, avec trois indicateurs qui atteignent leurs cibles car ils regroupent un plus petit nombre de projets ayant entièrement atteint les objectifs, et au contraire des indicateurs qui stagnent à un niveau de réalisation nul.

Tableau 23 Synthèse des indicateurs de réalisation pour l'efficience énergétique

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M2	6	10	38.120	41.337	3.705	10%	9%
Actions d'isolation	Nb	2	6	2	6	1	50%	17%
Actions de production d'énergies renouvelables	Nb	3	8	6	22	1	17%	5%
Actions de production d'énergies renouvelables, d'isolation, de sensibilisation à l'URE, pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nb	6	9	15	23	4	27%	17%
Actions de sensibilisation à l'URE réalisées	Nb	3	5	8	28	4	50%	14%
Surface de panneaux solaires (thermiques/photovoltaïques) installés	M2	2	5	125	686	297	238%	43%
Surface isolée	M2	3	7	17.943	22.339	3.693	21%	17%
Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées	Nb	2	2	2	2	2	100%	100%

(marchés publics, permis, etc.)								
Actions de promotion touristique (loisirs et MICE)	Nb	0	1	0	150	0	/	0%
Actions de revitalisation urbaine finalisées	Nb	2	2	2	2	0	0%	0%
Sites du patrimoine culturel et naturel restaurés	Nb	2	2	2	2	0	0%	0%
Sites du patrimoine culturel et naturel à restaurer pour lesquels les procédures précédant les travaux ont été réalisées (marchés publics, permis, etc.)	Nb	1	1	1	1	1	100%	100%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

Pour les indicateurs de résultat, les 12 projets ont également renseigné leur niveau de résultat au 31 décembre 2020 pour au moins un indicateur. Seul un indicateur a vu sa cible 2018 être atteinte, et même très largement dépassée (« Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables »). Deux autres projets ont également atteint leur cible 2018, ce qui fait progresser l'atteinte des objectifs des indicateurs « Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics » et « Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre » mais n'est pas suffisant pour que ces indicateurs atteignent leur cible au niveau agrégé. Les autres niveaux de résultats sont nuls.

Tableau 24 Synthèse des indicateurs de résultats pour l'efficacité énergétique

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteint e de la cible 2023
Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	1	4	0,004	25	0,05	1176%	0,1%
Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics	KWh/an	4	7	933.712	2.091.915	75.722	8%	4%

Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	4	9	318	1.237	19	6%	2%
Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Nb	2	2	211.505	214.661	0	0%	0%
Entreprises installées dans la zone revitalisée	Nb	1	1	1	3	0	0%	0%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

B.4.8 Soutien aux entreprises

Les huit projets de la famille de domaines d'intervention liés au soutien aux entreprises ont renseigné leur niveau de réalisation et de résultat au 31 décembre 2020 pour au moins un indicateur de chaque type. Cette famille contient la plus grande variété d'indicateurs, avec 12 indicateurs de réalisation et 10 indicateurs de résultat pour huit projets, et la plupart de ces indicateurs ne sont d'ailleurs utilisés que pour un unique projet²³.

L'avancement des projets est plus élevé que dans les autres familles, avec des cibles atteintes ou dépassées pour 50% des indicateurs de réalisation et de résultat.

Néanmoins, il reste quelques indicateurs qui stagnent à zéro, notamment à cause de leur binarité, à l'image de la superficie de sols réhabilités qui reste nulle tant que la réhabilitation n'est pas finalisée. On retrouve également un niveau d'avancement nul pour l'indicateur « Etudes abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à réhabiliter » qui porte pourtant sur des activités ayant lieu en amont du chantier. Son avancement peut être retardé par les lourdes procédures préalables.

Parmi les indicateurs les plus performants se trouvent ceux utilisés par les projets « Instrument financier » et accompagnement des entreprises, ce qui met en avant leur bonne performance, autant en termes de réalisation que de résultat. Plus spécifiquement, les objectifs 2023 en termes de capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables sont déjà atteints.

Il faut néanmoins nuancer les surperformances des projets de PME qui peuvent également être également liées à une sous-estimation des objectifs et à la difficulté d'appropriation des indicateurs par les acteurs.

Tableau 25 Synthèse des indicateurs de réalisation pour le soutien aux entreprises

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décem	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
--------------------	-------	------------------------	------------------------	-------------------	-------------------	-----------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

²³ Il y a 8 projets dans la famille « soutien aux entreprises » et les indicateurs sont utilisés au maximum par 3 projets. La plupart des indicateurs ne sont utilisés que par un projet, différent à chaque fois.

						bre 2020)		
Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées (marchés publics, permis, etc.)	Nb	1	1	3	3	1	33%	33%
Superficie totale de sols réhabilités	Ha	1	1	1	1	0	0%	0%
Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M2	2	3	2.925	20.500	5.155	176%	25%
Actions de promotion touristique (loisirs et MICE)	Nb	1	1	30	40	0	0%	0%
Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	M2	2	2	19.365	19.365	16.120	83%	83%
Etudes abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à réhabiliter	Nb	1	1	2	2	0	0%	0%
Sites du patrimoine culturel et naturel restaurés	Nb	1	1	1	1	1	100%	100%
Sites du patrimoine culturel et naturel à restaurer pour lesquels les procédures précédant les travaux ont été réalisées (marchés publics, permis, etc.)	Nb	1	1	1	1	1	100%	100%
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que de subvention	Nb	1	2	71	129	145	204%	112%
Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Nb	1	2	24	44	39	163%	89%



Bâtiments/équipements mutualisés au sein des ZAE	Nb	0	1	0	1	0	/	0%
Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Nb	2	2	155	345	268	173%	78%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

Tableau 26 Synthèse des indicateurs de résultat pour le soutien aux entreprises

Libellé indicateur	Unité	Nombre de projets 2018	Nombre de projets 2023	Valeur cible 2018	Valeur cible 2023	Dernières valeurs relevées (décembre 2020)	% Atteinte de la cible 2018	% Atteinte de la cible 2023
Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Nb	1	1	27.790	28.715	28.349	102%	99%
Augmentation du nombre de nuitées dans les zones urbaines revitalisées	Nb	1	1	31.619	61.468	0	0%	0%
Entreprises installées dans la zone revitalisée	Nb	1	1	8	14	21	263%	150%
Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables (production électrique)	MWh	0	2	0	1.638	10.453	/	638%



Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables (puissance installée)	MWc	0	2	0	2	10	/	494%
Réduction de la consommation d'énergie par les entreprises	Mtep	0	2	0	0,000328	0,004145	/	1264%
Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	0	1	0	13	0	/	0%
Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	0	1	0	26.780	0	/	0%
Nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Nb	1	1	18	42	16	89%	38%
Entreprises ayant initié une stratégie d'utilisation rationnelle de l'énergie	Nb	2	2	132	302	80	61%	26%

Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)





Annexe C Résultats de l'enquête en ligne

L'enquête en ligne a permis de consulter les bénéficiaires finaux et directs du PO FEDER et ainsi recueillir des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux questions d'évaluation.

Les grands points questionnés par l'enquête sont les suivants :

- Les objectifs poursuivis et les motivations de participation à un projet co-financé par le FEDER dans le cadre des axes 3, 4 ou 5 du PO ;
- L'articulation avec les autres axes du PO et les politiques publiques du territoire ;
- Les modalités de mise en œuvre des projets ;
- Les principales réalisations et les principaux résultats (ou résultats attendus) découlant de la participation ;
- Les difficultés rencontrées ;
- Les propositions d'amélioration pour la prochaine programmation, notamment d'un point de vue opérationnel ;
- La durabilité et la valeur ajoutée de l'intervention.

Cette enquête est un moyen d'apprécier les conditions nécessaires à la réalisation des résultats et impacts des axes 3, 4 et 5. Le questionnaire est en phase avec les hypothèses développées pour la théorie du changement afin de tester ces dernières.

A.1 Méthodologie de l'enquête

C.1.1 Présentation du format de l'enquête

L'enquête a été distribuée grâce à l'outil Checkmarket. Elle a été acheminée aux bénéficiaires par un e-mail contenant le lien d'accès au questionnaire.

L'enquête en ligne a pris place du 16 avril au 6 juin 2021. Durant cette période, les bénéficiaires ont été invités par e-mail à répondre à l'enquête. Trois relances aux bénéficiaires n'ayant pas encore répondu ont été effectuées, par e-mail également. Au total, **382 contacts ont été invités à participer parmi lesquels 163, c'est-à-dire 43%, ont répondu**. Parmi ceux-ci, 138 ont donné suffisamment d'information pour être identifiés et associés à leur projet(s) et mesure(s) correspondantes. Au total, 124 répondants ont atteint la fin du questionnaire. L'acheminement de l'enquête aux entreprises, bénéficiaires finales, de la mesure 4.2.4 a été réalisé par Entreprendre WAPI et IDEA, les porteurs de projet. A l'inverse, l'enquête a été envoyée directement aux bénéficiaires finaux de la mesure 4.2.2 (i.e. les PME ayant bénéficiant d'un dispositif de financement de Novallia, groupe Sowalfin).

Lors de l'analyse des réponses à l'enquête, nous avons choisi d'écarter les participations pour lesquelles aucun élément de réponse n'a été fourni (i.e. le répondant a seulement identifié son organisme puis a quitté le questionnaire). La base d'analyse des réponses à l'enquête compte donc 143 réponses, soit 88% des réponses reçues et 36% des bénéficiaires contactés.

Ainsi, **nous comptons 143 réponses pour 138 projets pour lesquels nous avons au minimum une réponse identifiée**. En effet, pour quelques projets, des réponses doubles ont été identifiées :



nous avons choisi de les conserver, ces réponses pouvant provenir de différents bénéficiaires d'un même projet.²⁴

Les bénéficiaires ont en premier lieu eu à répondre à des questions traitant de problématiques communes à tous les porteurs de projets. Dans une seconde section de l'enquête, ils ont répondu à des questions variant selon leur appartenance à la famille de domaine d'intervention. Enfin, les répondants multi bénéficiaires n'ont répondu qu'une fois au questionnaire afin d'identifier les barrières à l'accomplissement des objectifs de la programmation et plusieurs fois au questionnaire pour chacun de leur projet.

Tableau 27 Taux de réponse au regard des projets de axes 3, 4 et 5

Mesures	Nb projets	Nombre de projets pour lesquels au minimum une réponse a été identifiée	Taux de réponse
3.1.1	40	24	60%
3.1.2	15	20	133%
3.2.1	0	0	0%
4.1.1	1	1	100%
4.1.2	0	0	0%
4.2.1	0	0	0%
4.2.2	161	45	28%
4.2.3	4	1	25%
4.2.4	217	28	13%
4.3.1	10	4	40%
4.4.1	14	6	43%
4.5.1	2	0	0%
5.1.1	8	5	63%
5.2.1	18	4	22%
Total	490	138	28%

A.2 Présentation du document d'analyse

Dans une section préliminaire est visualisé **le profil des répondants à l'enquête** en fonction du type de bénéficiaire, de leur origine géographique, de l'appartenance de leur projet à une famille de domaines d'intervention, de l'axe et de la mesure.

²⁴ Parmi les individus ciblés par l'enquête, les représentants de PME sont des bénéficiaires « finaux » des projets FEDER, les distinguant du reste des répondants, bénéficiaires directes des projets FEDER.



Ensuite sont analysés **les éléments de réponses données pour les questions communes aux bénéficiaires**. Le volume de réponses évolue en fonction de chaque section d'analyse.

Dans cette première section, sont présentés :

- **L'état d'avancement** : pour cette section 8 entrées ont été supprimées : 4 répondants n'ont pas complété cette section du questionnaire et 4 réponses correspondent à des projets aujourd'hui abandonnés. Ainsi, pour cette section : n=135
- **L'identification des barrières par les répondants** : les répondants qui ont bénéficié des fonds FEDER pour plus d'un projet, une fois la section des barrières complétée pour un projet, n'ont pas eu à la compléter pour rentrer les informations relatives à un projet supplémentaire. Ainsi, pour cette section : n=107
- **La perception des répondants quant à la pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts** : pour cette section 8 entrées ont été supprimées : 4 répondants n'ont pas complété cette section du questionnaire et 4 réponses correspondent à des projets aujourd'hui abandonnés. Ainsi, pour cette section : n=135
- **La perception des répondants quant à la capacité du portefeuille à développer des synergies** : pour cette section 8 entrées ont été supprimées : 4 répondants n'ont pas complété cette section du questionnaire et 4 réponses correspondent à des projets aujourd'hui abandonnés. En outre, l'analyse de l'axe 4 n'inclut pas les bénéficiaires des mesures 4.2.2 et 4.2.4. Ainsi, pour cette section, n= 61
- **La satisfaction aux résultats de la participation à un projet FEDER** : pour cette section 24 lignes de réponses ont été retirées : celles correspondent aux bénéficiaires qui n'ont pas répondu jusqu'à cette section et/ou à des projets abandonnés. Ainsi pour cette section, n=119
- **La perception des répondants quant à la pérennité de leurs projets** : les questions de cette section d'analyse arrivant en fin de questionnaire, l'échantillon de répondants se réduit pour cette section à n=108.

Dans une seconde section, sont analysées les réponses auxquelles les bénéficiaires ont répondu selon leur appartenance à une famille de domaines d'intervention. L'analyse est déclinée selon :

- Les difficultés rencontrées par les porteurs de projets
- Les besoins auxquelles les projets de répondant permettent de répondre
- Les effets des projets
- Les impacts des projets

Les questions arrivant également en fin de questionnaire, l'échantillon de répondants se réduit pour ces sections à n=108.

Le questionnaire adressé aux répondants est accessible depuis ce document (cf. [Annexe H](#))

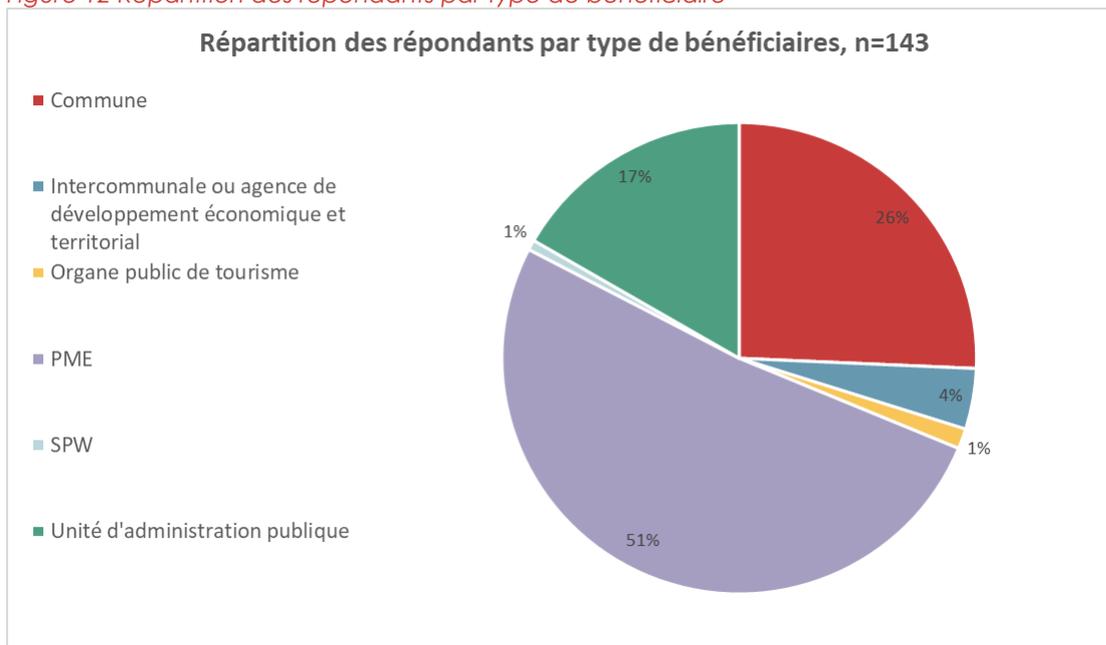
A.3 Profil des répondants

Les PME représentent plus de la majorité de l'échantillon des répondants. Ceci n'est pas une surprise, les PME étant le groupe de bénéficiaires le plus représentés pour les trois axes de cette évaluation. A noter : les PME sont les seuls bénéficiaires finaux des mesures 4.2.2 « Bas-carbone - Capital et Crédit dans les entreprises, les spin-off et les spin-out » et 4.2.4 « Bas-carbone -

Accompagnement et soutien à l'entrepreneuriat » et ne sont représentées dans aucune autre mesure.

C.3.1 Par type de bénéficiaire

Figure 12 Répartition des répondants par type de bénéficiaire



Au regard de la population globale de porteurs de projets des axes 3, 4 et 5 nous pouvons remarquer une **sous-représentation des PME** au sein du panel de répondants : celles-ci composent 51% de l'échantillon de répondants alors qu'elles composent 71% des bénéficiaires totaux.²⁵ A l'inverse, il y a une **surreprésentation des communes** parmi les répondants (26% dans le panel de répondants et 13% dans la population globale de bénéficiaires). Notons également une absence de réponse à l'enquête des universités, des provinces et des organismes de partenariats publics privés.

Tableau 28 Répartitions des projets par type de bénéficiaires des axes 3, 4 et 5

Type de bénéficiaires	Nombre de projets	Répartition
SPW	11	2%
Unité d'administration publique	18	4%
Organe public de tourisme	2	0%
Intercommunale ou agence de développement économique et territorial	14	3%

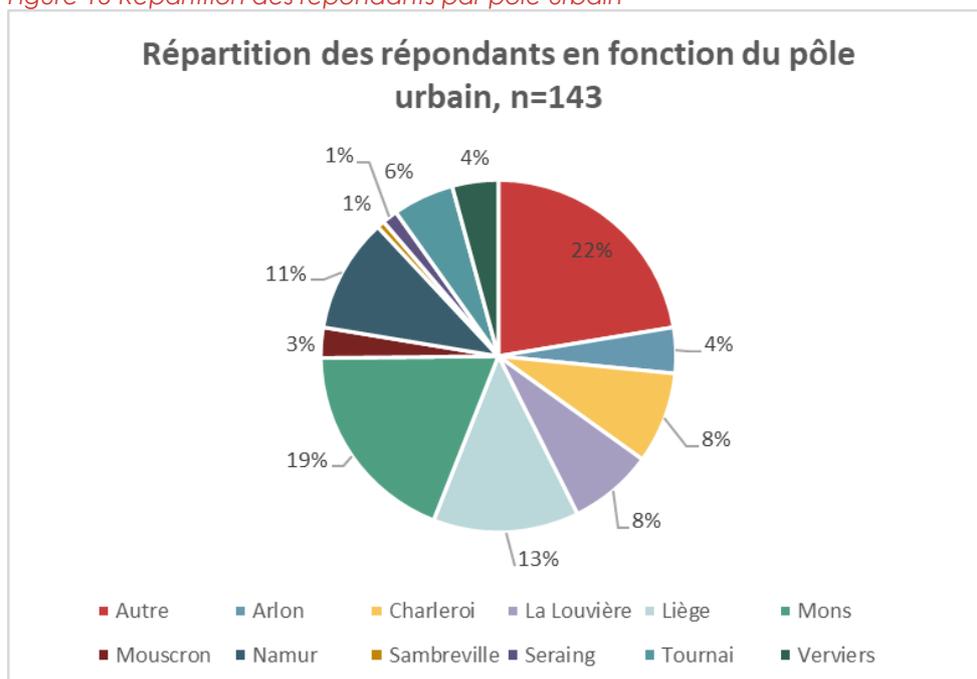
²⁵ A noter cependant, que les PME sont des bénéficiaires « finaux » des projets FEDER, les distinguant du reste des acteurs ayant répondu à l'enquête, bénéficiaires directes des projets FEDER

Université	2	0%
Commune	62	13%
Province	2	0%
Partenariat Public-Privé	1	0%
PME	378	77%
Total	490	100%

C.3.2 Répartition géographique

Le pôle urbain de Mons apparaît comme étant le pôle urbain le mieux représenté parmi les répondants à l'enquête, avec une concentration de 19% des réponses. En seconde et troisième position, les pôles urbains de Liège et de la Louvière comptabilisent respectivement 13% et 8% des réponses. A l'inverse, les pôles urbains de Seraing et de Sambreville sont très peu représentés. Les 22% de réponses « autre » correspondent à des projets non localisés, qui s'inscrivent possiblement à l'échelle du territoire wallon.

Figure 13 Répartition des répondants par pôle urbain



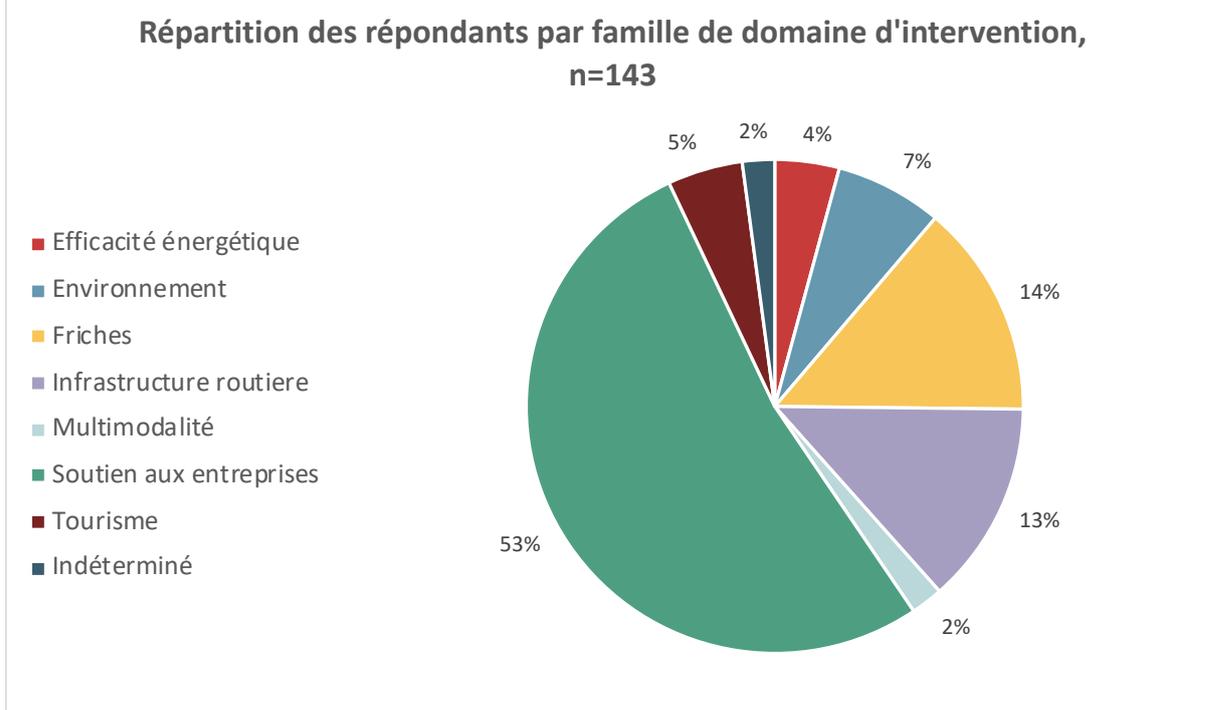
C.3.3 Par familles de domaines d'intervention

Lorsqu'on décline les réponses en fonction de la famille de domaines d'intervention, celle du soutien aux entreprises apparaît comme le plus important. Cette famille de domaines inclut majoritairement les bénéficiaires finaux des mesures 4.2.2 et 4.2.4, dispositifs d'accompagnement et de financement de la transition énergétique des entreprises

wallonnes. 2% des réponses apparaissent comme indéterminées : en effet, quelques répondants ont renseigné des questions sans identifier le projet porté.

Aucune réponse n'a été collectée parmi les bénéficiaires de la famille de domaines d'intervention des infrastructures d'énergies renouvelables. Sur l'ensemble de la programmation seulement 4 bénéficiaires appartiennent à cette famille de domaines.

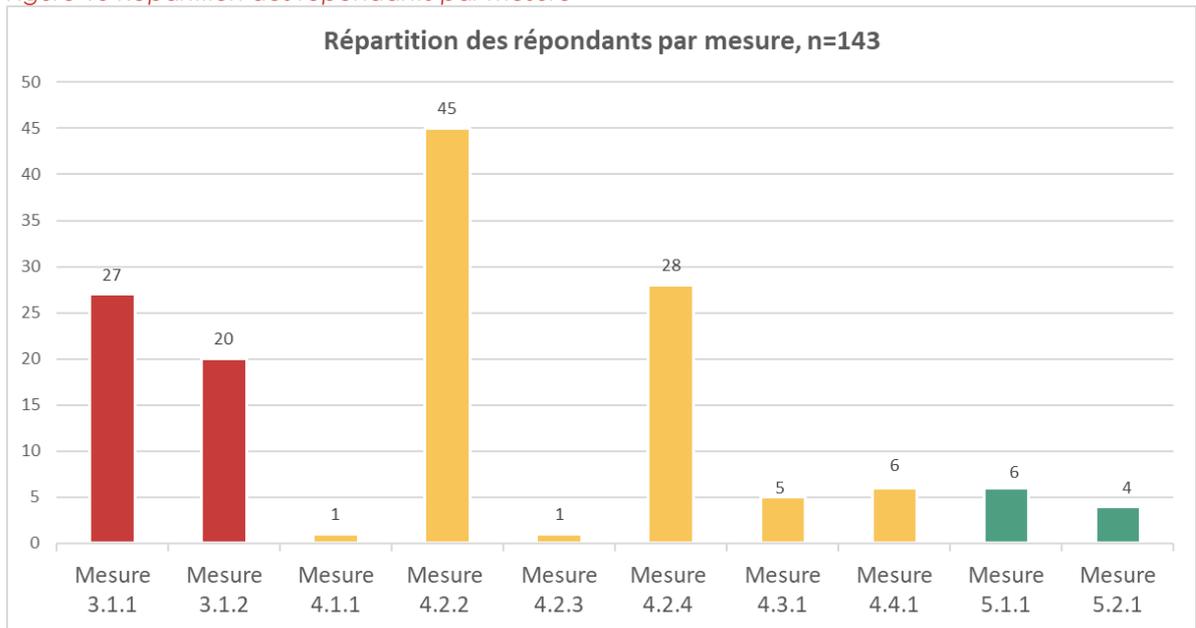
Figure 14 Répartition des répondants par famille de domaine d'intervention



C.3.4 Par axe et mesure

Les répondants des axes 3 et des axes 4 et de leurs mesures respectives constituent des échantillons suffisamment importants pour permettre une analyse statistique de leurs réponses. Cependant, l'échantillon restreint de l'axe 5 ne permet pas une généralisation des données fournies (ses données seront ainsi analysées qualitativement).

Figure 15 Répartition des répondants par mesure



Ces données concernant la répartition des répondants correspondent à la comptabilisation, par catégorie, de chaque ligne de réponses, selon la méthodologie expliquée ci-avant. Au fil de l'analyse, cette répartition évoluera légèrement en fonction :

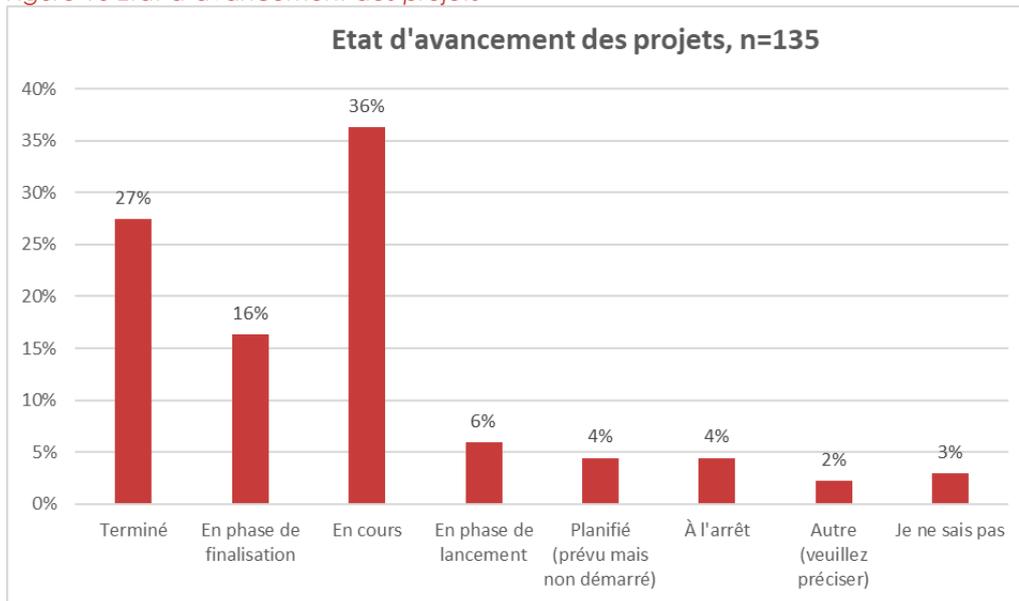
- Des réponses incomplètes pour certaines sections du questionnaire (plus fréquemment en fin de questionnaire)
- Des questions non posées à certains type de bénéficiaires
- Des projets abandonnés qui ne seront étudiés que sous le prisme de l'analyse des barrières

A.4 Analyse commune

C.4.1 L'état d'avancement

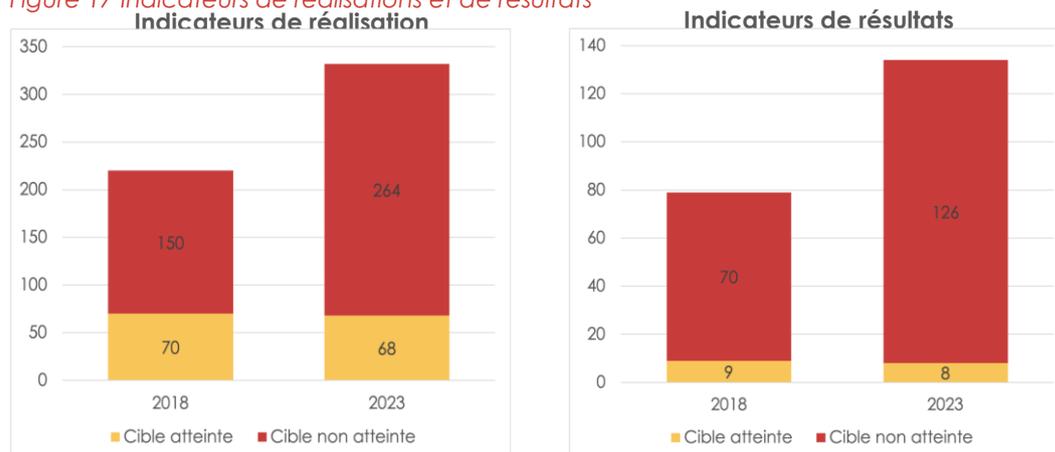
Grâce aux données fournies par les bénéficiaires ayant répondu à l'enquête, **on observe un bon taux de progression des projets des trois axes concernés par cette évaluation**, les projets devant se finaliser en 2023. Moins d'un tiers d'entre eux seraient déjà finalisés (27%), plus de la moitié (52%) sont en cours ou en phase de finalisation. **Seulement 12% des projets seraient à l'arrêt, en phase de lancement ou encore en phase de planification.**

Figure 16 État d'avancement des projets



Cependant, il convient de considérer un potentiel biais. Il est possible que l'échantillon des répondants ne soit pas représentatif de la population des bénéficiaires de cette programmation. Ainsi, au regard des indicateurs de résultats et de réalisation, on peut deviner une surreprésentation des bénéficiaires connaissant un bon taux d'avancement de leur(s) projet(s) (ceux remplissant l'enquête étant les plus actifs ou les plus motivés à rendre compte de bons résultats). En effet, à l'heure actuelle, les cibles de 2018 et de 2023 sont encore loin d'être atteinte.

Figure 17 Indicateurs de réalisations et de résultats

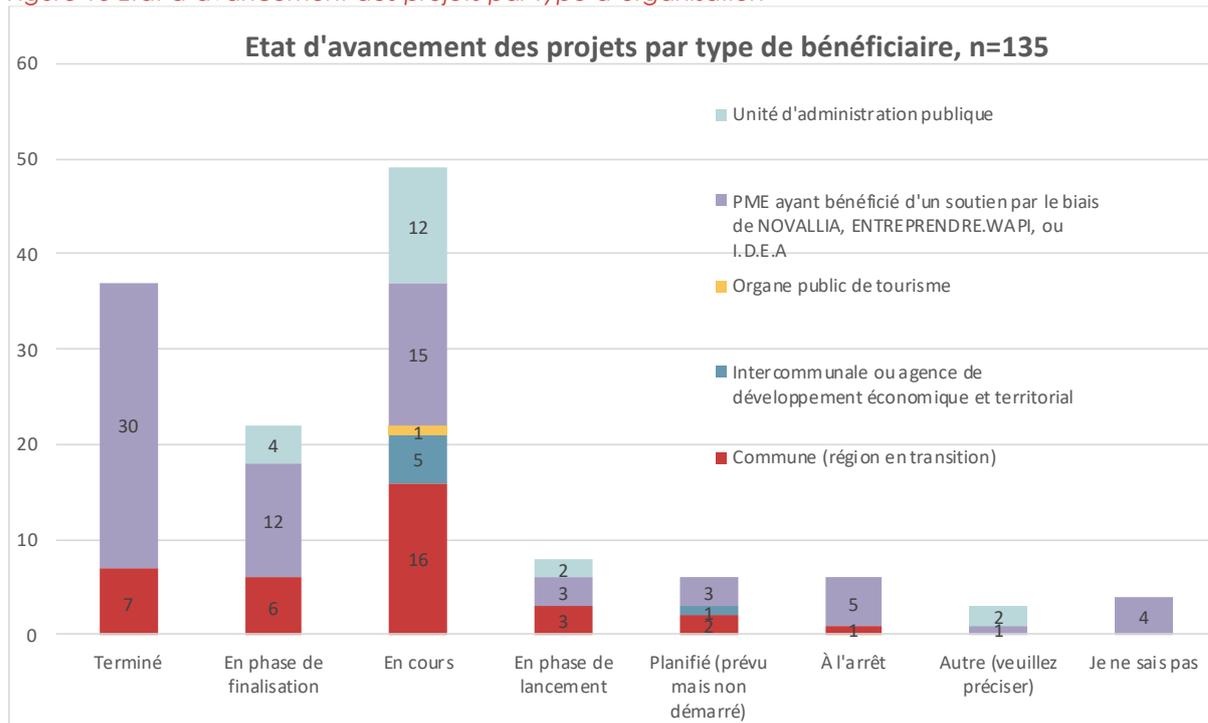


En déclinant les données de l'état d'avancement des projets par type d'organisation, nous pouvons remarquer que les **PME ayant bénéficié d'un soutien par le biais de NOVALLIA, ENTREPRENDRE WAPI ou d'IDEA sont davantage représentées parmi les organisations ayant déjà terminés** et celles qui sont en cours de finalisation de leurs projets (31 % du total des réponses). On peut supposer que cela est lié à la nature des projets, les réalisations des PME

étant de courte durée (ex : installations de solutions d'énergies renouvelables, réalisation d'un audit énergétique, etc.)

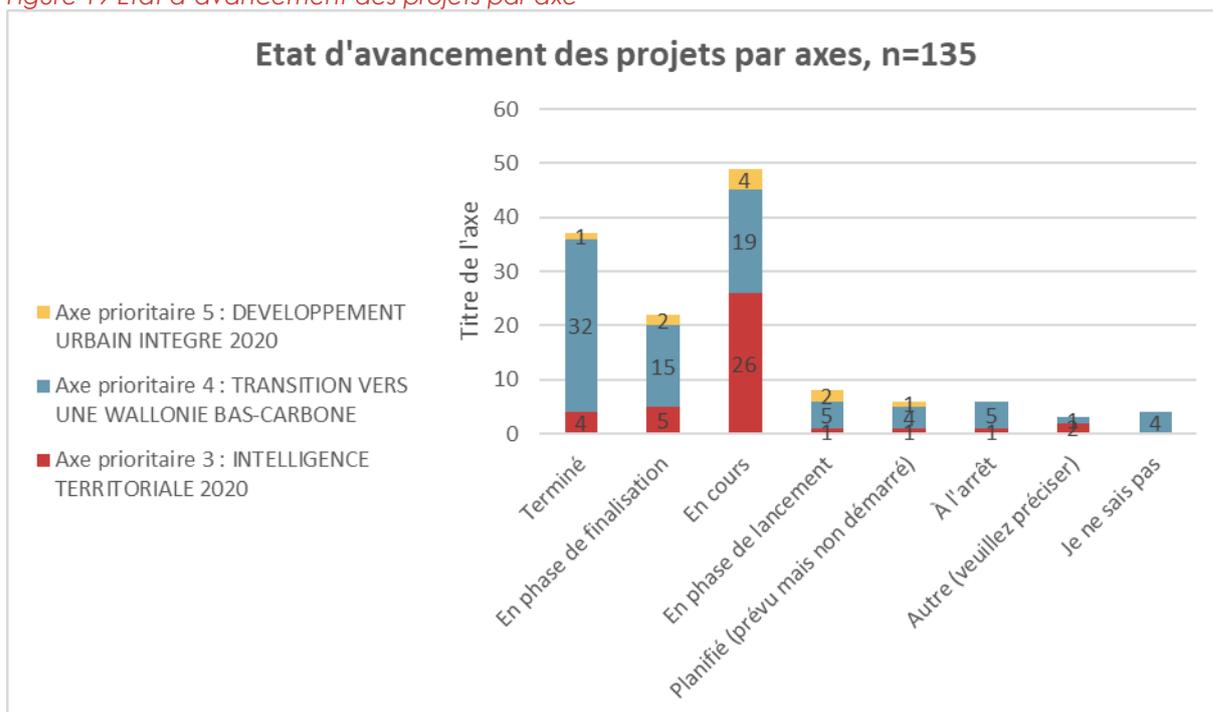
Si nous concentrons **l'analyse sur les communes et les unités d'administration publiques, les données des répondants donne l'aperçu d'une progression légèrement moins prononcées pour ces organisations.** Pour les 135 réponses de cet échantillon, 21% d'entre elles sont formulées par des bénéficiaires dont les projets sont en cours pour ces deux types d'organisations.

Figure 18 État d'avancement des projets par type d'organisation



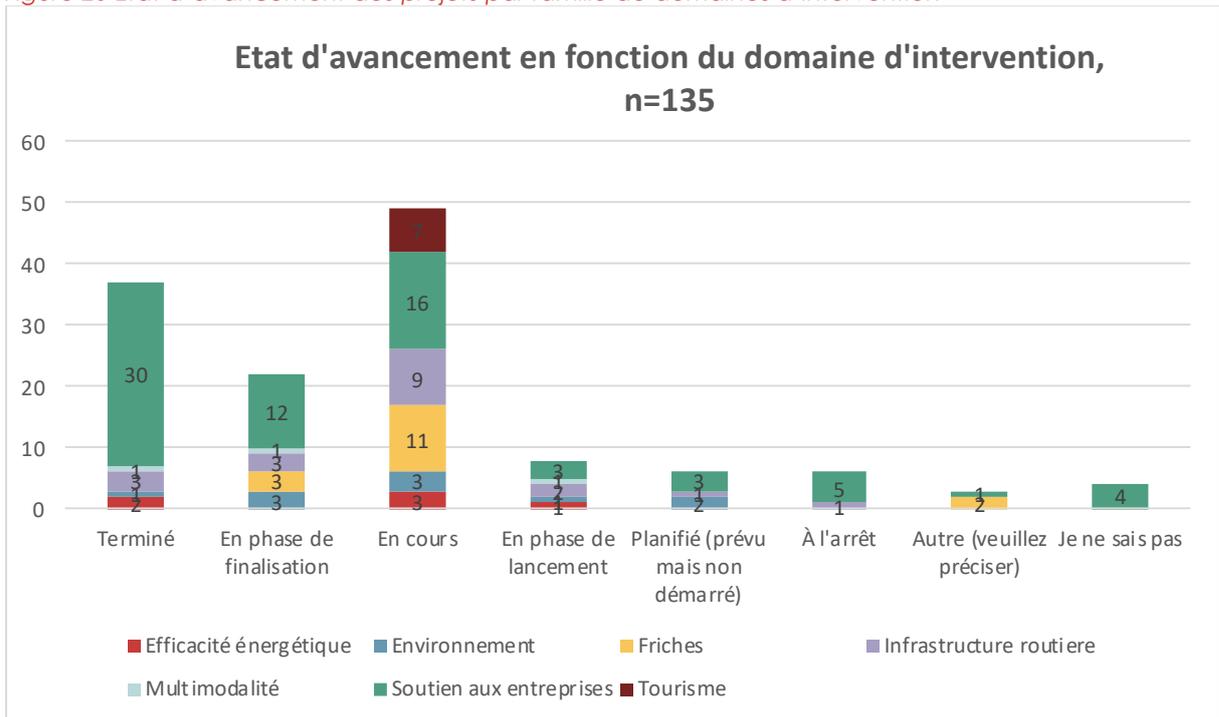
Une déclinaison des données par axe ne fait que confirmer l'observation de l'état d'avancement prononcé des projets des PME, celles-ci bénéficiant majoritairement des mesures 4.2.2 et 4.2.4 de l'axe prioritaire « Transition vers une Wallonie bas-carbone ».

Figure 19 État d'avancement des projets par axe



En portant l'analyse de l'état d'avancement par famille de domaines d'intervention, parmi les projets en cours, nous constatons **une représentation des familles de domaines d'intervention presque conforme à la répartition des répondants en fonction des domaines d'intervention en général dans l'enquête** (cf : Profil des répondants) A noter, cependant, dans les projets en cours, **la sous-représentation des projets liés à la famille des domaines d'intervention du soutien aux entreprises** (53% des répondants totaux à l'enquête et seulement 30% des projets en cours), ce qui est cohérent avec le nombre important de PME ayant déjà terminé leur projet.

Figure 20 État d'avancement des projets par famille de domaines d'intervention



L'analyse des réponses ouvertes ne permet de collecter que peu d'éléments factuels expliquant ces différentes progressions des projets. Pour beaucoup de projet ralentis, nous constatons que les difficultés de coordination entre les porteurs de projets et leurs partenaires ou encore la crise sanitaire sont les principaux freins à l'avancée du projet.



Les barrières

Au fil du questionnaire, les bénéficiaires ont eu à identifier les barrières existantes à la réalisation des objectifs généraux des axes 3, 4 et 5 du PO Wallonie2020-EU, qui pour rappel sont :

- Le renforcement de la compétitivité du territoire wallon ;
- L'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique ;
- Renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains.

Après description statistique globale des réponses, l'analyse des barrières est déclinée **selon le type d'organisation** du répondant. Dans cette analyse ne sont prises en compte que les PME et les communes. Les autres types de bénéficiaires sont peu représentés dans l'échantillon de répondants (Intercommunale ou agence de développement économique et territorial : 6 ; Organe public de tourisme : 1 ; SPW : 1 ; Unité d'administration publique : 6). Ainsi, leurs réponses aux barrières sont analysées qualitativement.

L'analyse des barrières est ainsi déclinée **selon les axes**.

Étant donné la faible représentation de la mesure 3.1.2, il est plus pertinent d'analyser les barrières en fonction de l'axe 3. La même logique d'analyse est appliquée pour l'axe 4. Les réponses concernant l'axe 5 sont analysées qualitativement.

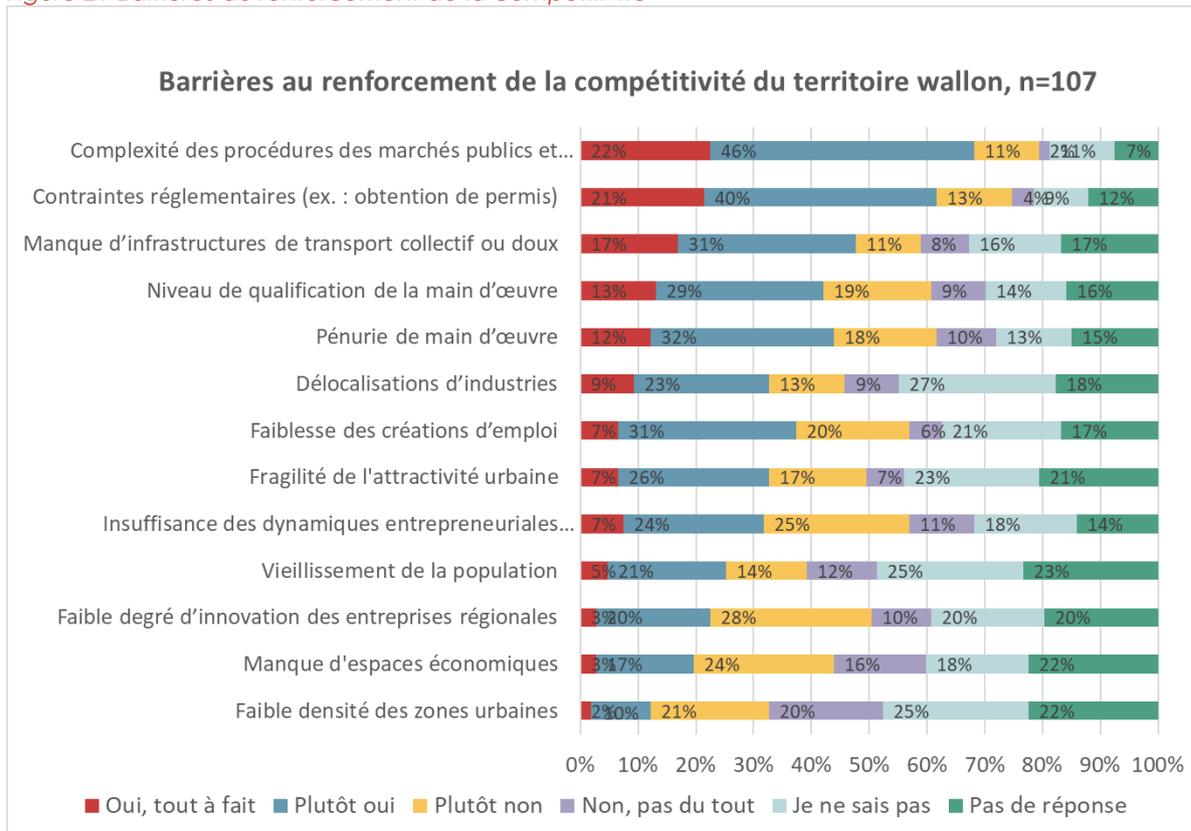
C.4.1.1 Barrières au renforcement de la compétitivité

A la réalisation de l'objectif de renforcement de compétitivité du territoire wallon, **les barrières les plus identifiées par les bénéficiaires sont la complexité des procédures de marchés publics** (à hauteur de 68% des réponses), **les contraintes réglementaires** (61%) et **le manque d'infrastructures de transport collectif et doux** (48%).

Au contraire, certaines barrières préalablement identifiées, telle **la faible densité des zones urbaines, le manque d'espaces économiques ou encore le faible degré d'innovation des entreprises régionales n'ont pas été confirmées comme des limites au renforcement de la compétitivité par les répondants**, ne dépassant pas le quart des réponses données.

A l'exception notable de la barrière du vieillissement de la population, **nous remarquons une unanimité des répondants dans l'identification ou la non-identification de ces barrières potentielles** : la part des réponses « oui, tout à fait » et « plutôt oui » s'amenuise à mesure que le part des réponses « plutôt non » et « non, pas du tout » grandit.

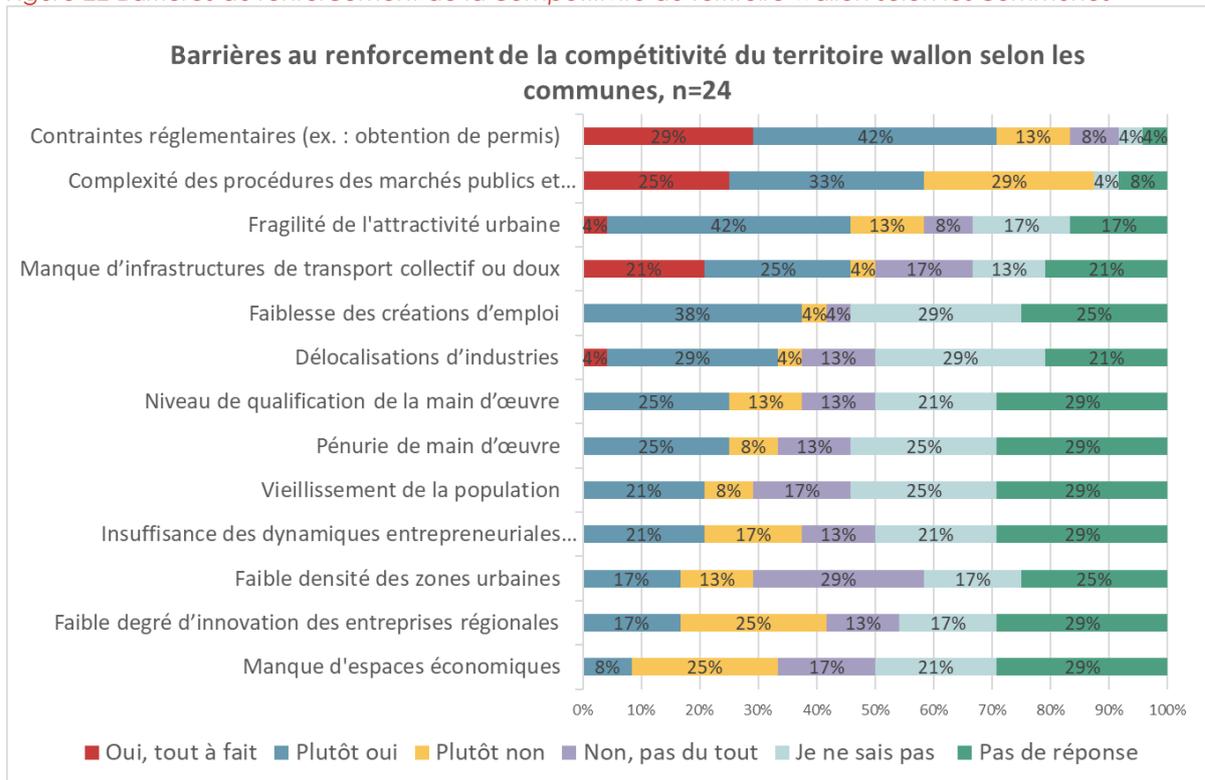
Figure 21 Barrières au renforcement de la compétitivité



Barrières au renforcement de la compétitivité selon le type de bénéficiaire

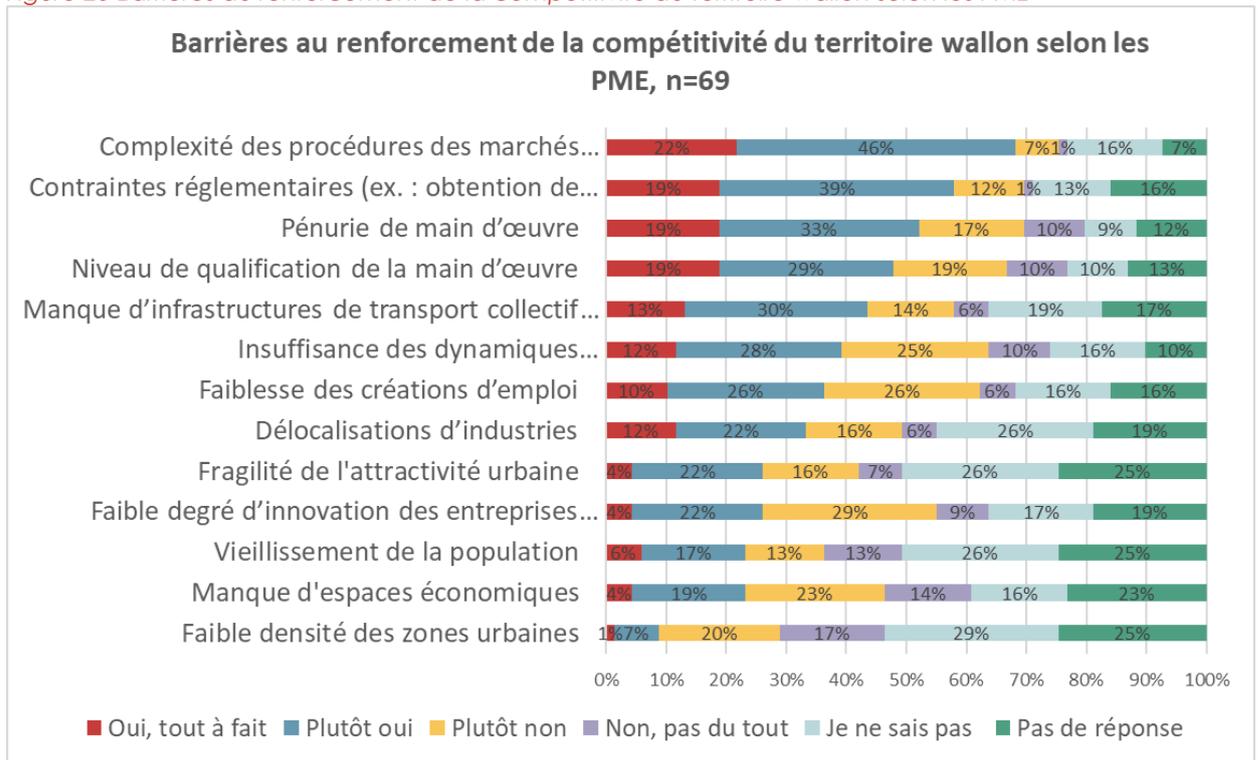
Les communes ont aligné leurs choix sur ceux du reste des répondants. En effet, nous retrouvons **les contraintes réglementaires et la complexité des marchés publics comme les plus grands freins à cet objectif de la programmation**. Il est intéressant de remarquer que les barrières en référence directe à des problématiques de développement urbain sont plus représentées dans le choix des communes. Ainsi on observe que la fragilité de l'attractivité urbaine est considérée par 46% de répondants comme une barrière à la compétitivité (contre 33% dans l'échantillon global). De même, la problématique de la faible densité des zones urbaines, alors dernière barrière prise en compte dans l'échantillon global, est davantage identifiée par les communes.

Figure 22 Barrières au renforcement de la compétitivité du territoire wallon selon les communes



Également, l'identification des barrières à la compétitivité par les PME est alignée avec le choix de l'ensemble des répondants. Cela n'est pas surprenant, étant donné la forte représentation de ce type de bénéficiaire (69) dans l'échantillon total (107). Cependant, nous remarquons que **la barrière de la pénurie de main d'œuvre est plus largement identifiée par les PME comme un frein à la compétitivité**. 52% des représentants de PME l'identifient comme barrière contre 44% de l'échantillon global. Dans une moindre mesure, nous observons la même différence de jugement concernant l'insuffisance des dynamiques entrepreneuriales. Celles-ci sont un frein au renforcement de la compétitivité pour 39% des PME et pour 30% de l'échantillon total.

Figure 23 Barrières au renforcement de la compétitivité du territoire wallon selon les PME



Les 6 répondants représentant les **unités d'administration publique** ne dérogent pas à la tendance générale et identifient comme freins à la compétitivité la complexité des procédures des marchés publics, le manque d'infrastructures de transport collectif ou doux ainsi que le niveau de qualification de la main d'œuvre.

Il en est de même pour les 6 répondants représentant les **intercommunales ou agences de développement économique et territorial** qui identifient la complexité des procédures des marchés publics et difficultés d'accès pour les PME, le manque d'infrastructures de transport collectif ou doux et niveau de qualification de la main d'œuvre comme les barrières les plus importantes à la compétitivité du territoire wallon. Ces derniers bénéficiaires pointent cependant le fait que les barrières potentielles ainsi sélectionnées ne sont que peu pertinentes pour cerner les entraves à la compétitivité des zones rurales.

L'analyse des réponses ouvertes ne permet pas d'identifier d'autres barrières potentielles que celles déjà proposées.

Barrières au renforcement de la compétitivité selon l'axe

Les réponses quant aux principales barrières au renforcement de la compétitivité diffèrent aussi selon les axes. Ci-dessous, les réponses des bénéficiaires des axes 3 et 4. Nous remarquons ici que la pénurie de main d'œuvre et le faible niveau de qualification de la main d'œuvre semblent être des difficultés plus fréquemment rencontrées par les bénéficiaires de l'axe 4 que ceux de l'axe 3.

Figure 24 Barrières au renforcement de la compétitivité du territoire wallon selon les bénéficiaires de l'axe 3

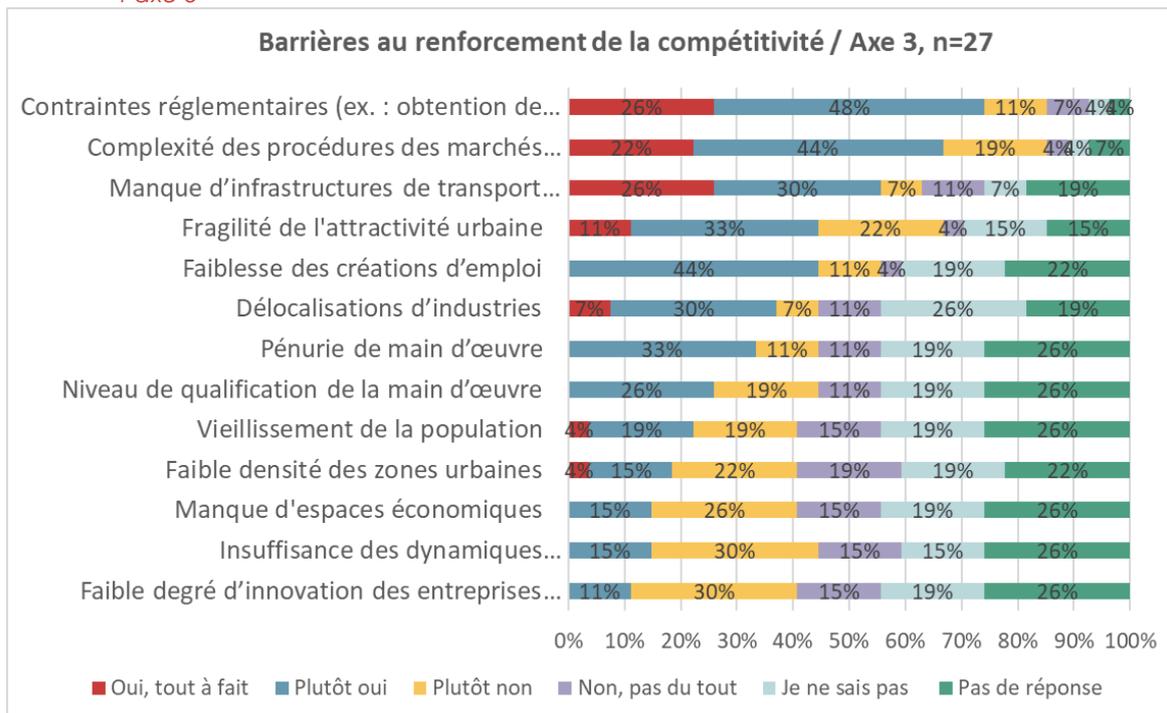
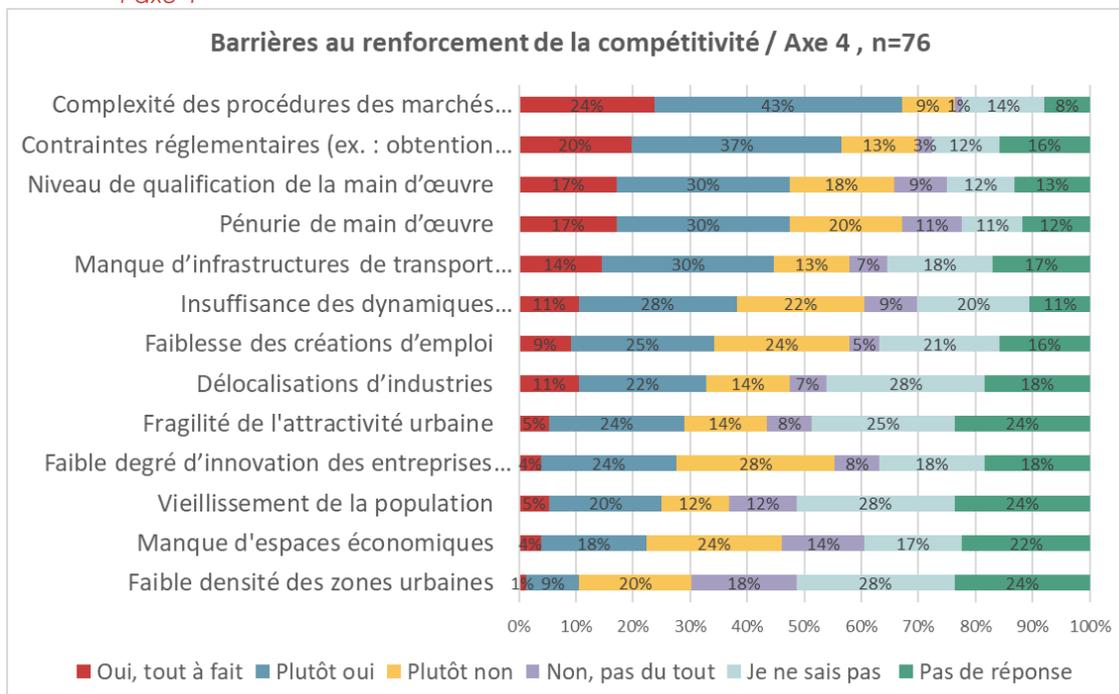


Figure 25 Barrières au renforcement de la compétitivité du territoire wallon selon les bénéficiaires de l'axe 4



Les bénéficiaires de l'axe 5 pointent des barrières similaires au reste de l'échantillon. L'ensemble des 4 répondants signalent la complexité des procédures des marchés publics et

difficultés d'accès pour les PME comme une entrave et 3 d'entre eux pointent les contraintes réglementaires comme des barrières à compétitivité.

C.4.1.2 Barrière à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique

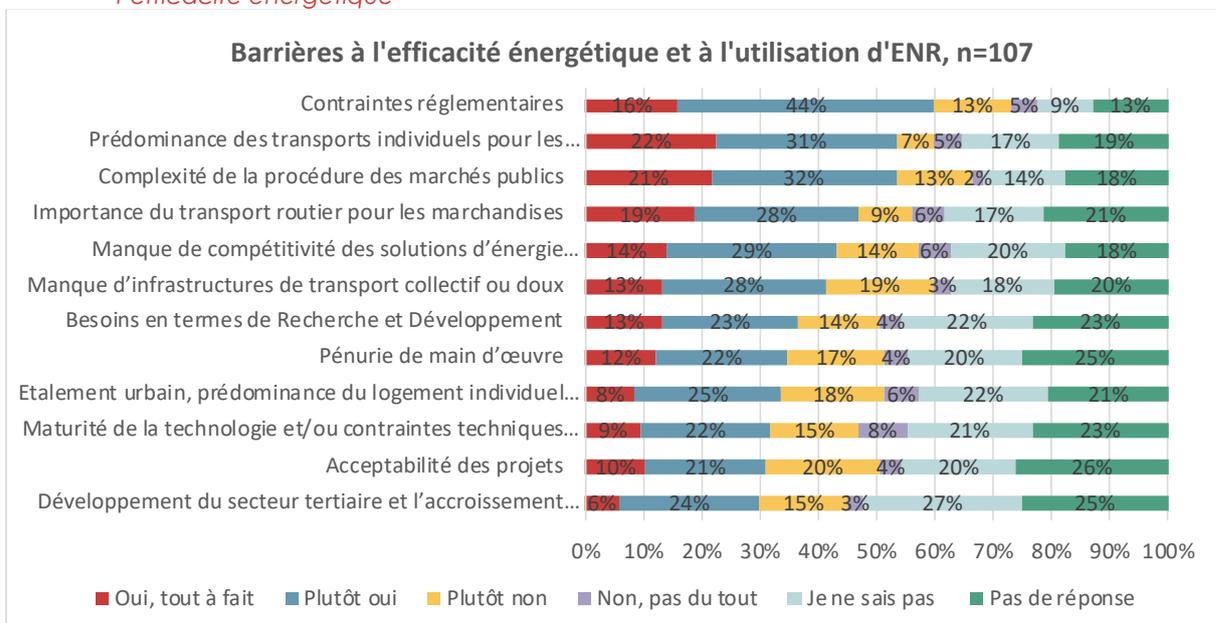
Ainsi que pour le renforcement de la compétitivité, le bénéficiaire identifie des barrières à la réalisation de ce second objectif : **les contraintes réglementaires à hauteur de 60% des réponses et la complexité des procédures de marché public (53%)**. Notons aussi que la **prédominance des transports individuels** est reconnue par 53% des répondants comme une barrière importante à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique

Au contraire, certaines barrières préalablement identifiées, telles que **l'acceptabilité des projets, la maturité de la technologie et/ou contraintes techniques des solutions énergétiques** ou encore **l'étalement urbain** sont moins citées par les bénéficiaires comme barrières à l'efficacité énergétique (23% des répondants en désaccord pour chacune d'entre-elles) Il est aussi intéressant de remarquer que par rapport à la section sur la compétitivité, le nombre de « non pas du tout » est plus faible.

Pareillement à l'identification des barrières à la compétitivité, la classification de celles à l'efficacité énergétique se fait de manière unanime parmi les bénéficiaires.

Nous remarquons en outre que, la part des non-réponses, celles-ci étant toujours corrélées aux réponses (« Plutôt non », « Non pas du tout »), est plus grande que pour celle de la section précédente.

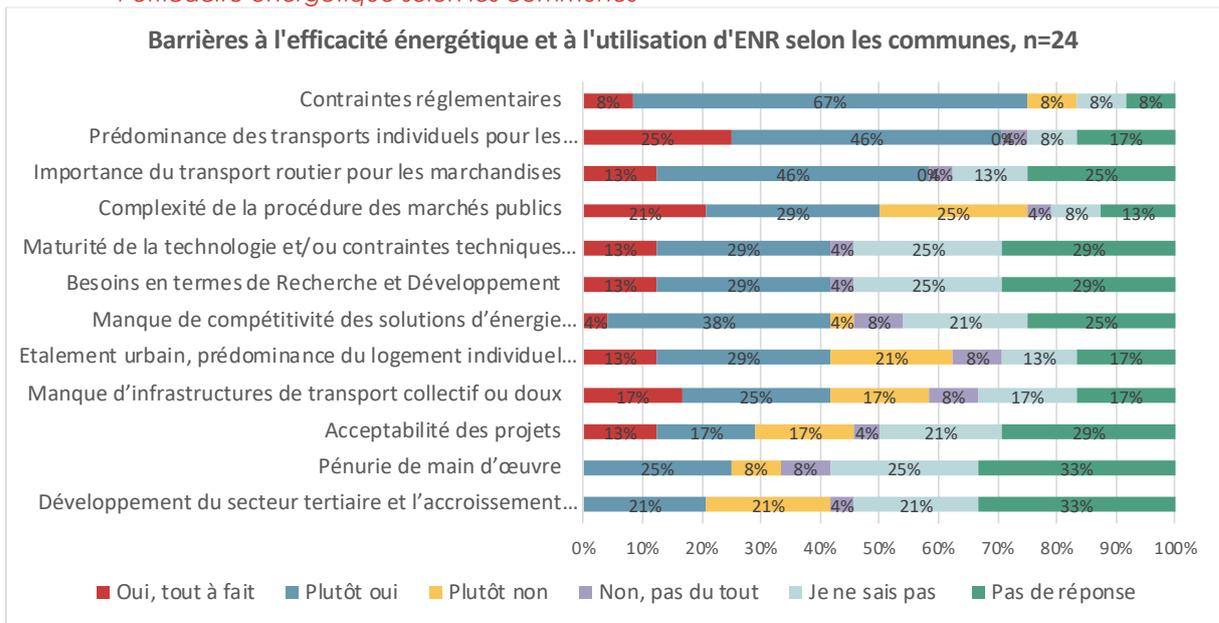
Figure 26 Barrières à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique



Barrières à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique selon le type de bénéficiaire

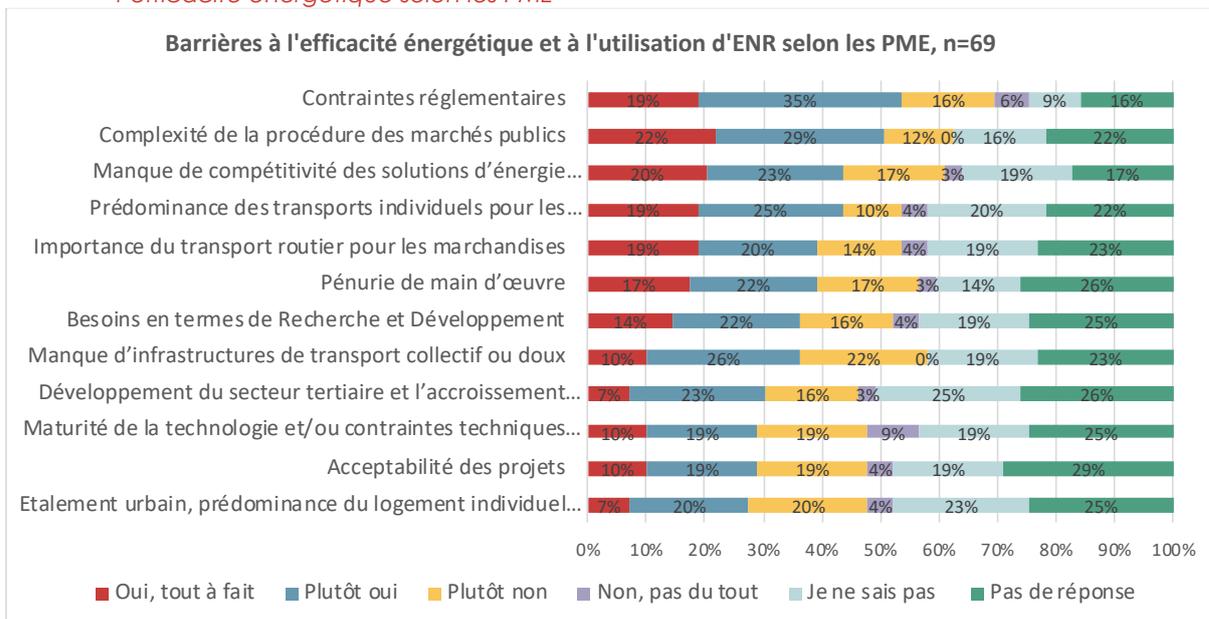
Les communes ont repéré les barrières à l'efficacité énergétique dans le même ordre que les reste de l'échantillon. Notons cependant un désaccord entre ces bénéficiaires concernant la complexité des marchés publics. Celle-ci est considérée comme frein à l'efficacité énergétique pour 50% des communes mais ne l'est pas pour 29% d'entre elles. Il en est de même concernant l'étalement urbain (42% des répondants valident la barrière 29% ne la valident pas) et le développement du secteur tertiaire (21% et 25%)

Figure 27 Barrières à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique selon les communes



Les barrières à la compétitivité les plus importantes pour les PME sont les contraintes réglementaires et la complexité des procédures de marchés publics, ceci selon plus de la moitié des répondants. Notons en outre, l'importance accrue, pour les PME, du manque de compétitivité des solutions d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique comme barrière par rapport au reste de l'échantillon.

Figure 28 Barrières à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique selon les PME



Le reste des bénéficiaires (Intercommunale ou agence de développement économique et territorial : 6 ; Organe public de tourisme : 1 ; SPW : 1 ; Unité d'administration publique ; 6) identifient les entraves les plus importantes à l'efficacité énergétique de la même façon que le reste de l'échantillon. La complexité de la procédure des marchés publics et la prédominance des transports individuels pour les personnes sont reconnues pour chacune par plus deux-tiers de ces bénéficiaires.

Barrières à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique selon l'axe

La figure suivante illustre l'analyse des barrières à l'efficacité énergétique en fonction de l'appartenance à l'axe des répondants. Nous ne remarquons pas de différence notable dans la classification des barrières par rapport au reste de l'échantillon.

Notons cependant, pour l'axe 3, la prédominance moins importance de la complexité des procédures de marché publics.

Figure 29 Barrières à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique selon les bénéficiaires de l'axe 3

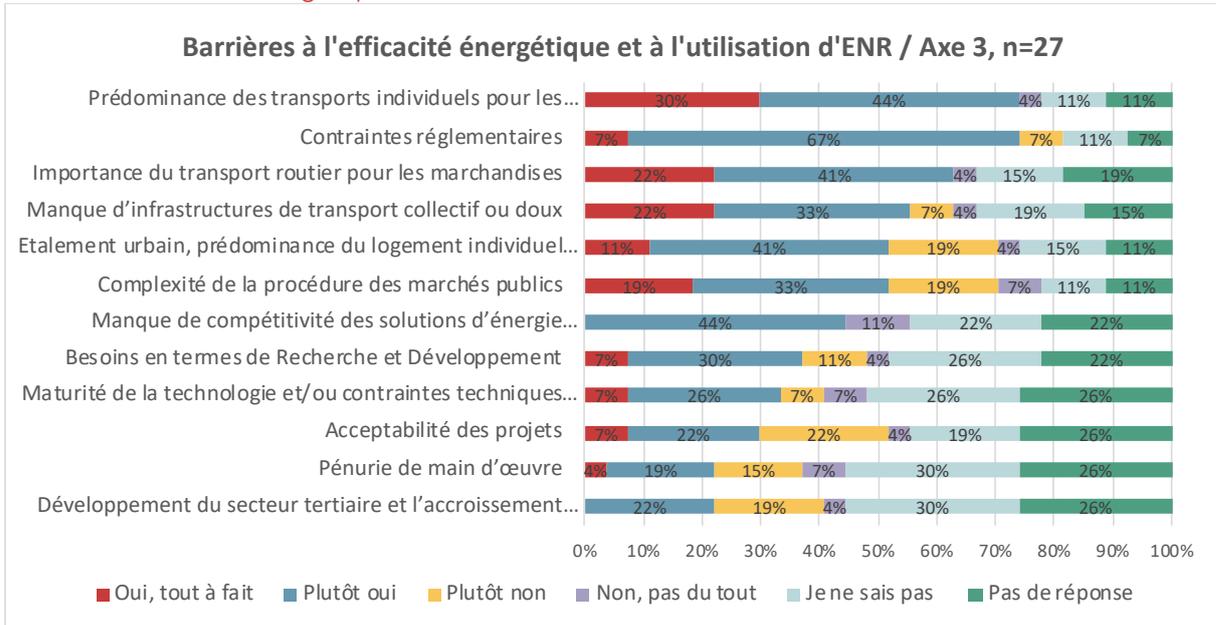
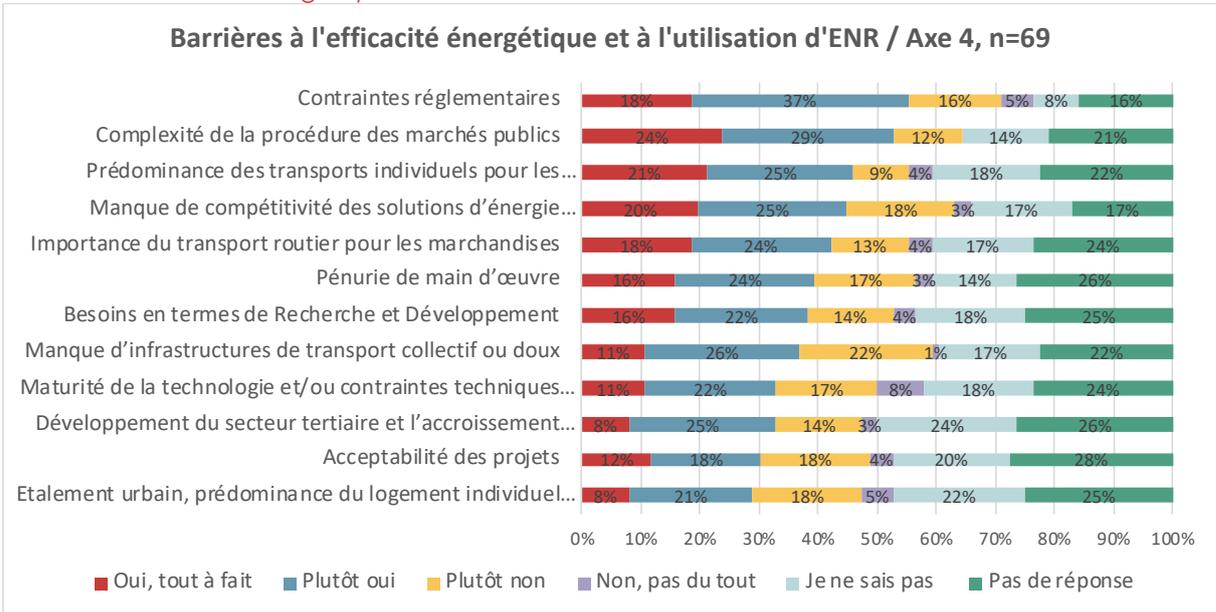


Figure 30 Barrières à l'augmentation de la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique selon les bénéficiaires de l'axe 4



Les 4 bénéficiaires de l'axe 5 pointent des barrières similaires au reste de l'échantillon. Nous pouvons remarquer que la complexité des procédures des marchés publics est considérée comme une barrière pour 3 répondants sur les 4.

Dans l'analyse des réponses ouvertes, moins d'une dizaine de bénéficiaires pointent des raisons plus structurelles pouvant entraver la réalisation de ces objectifs : la faible compétence



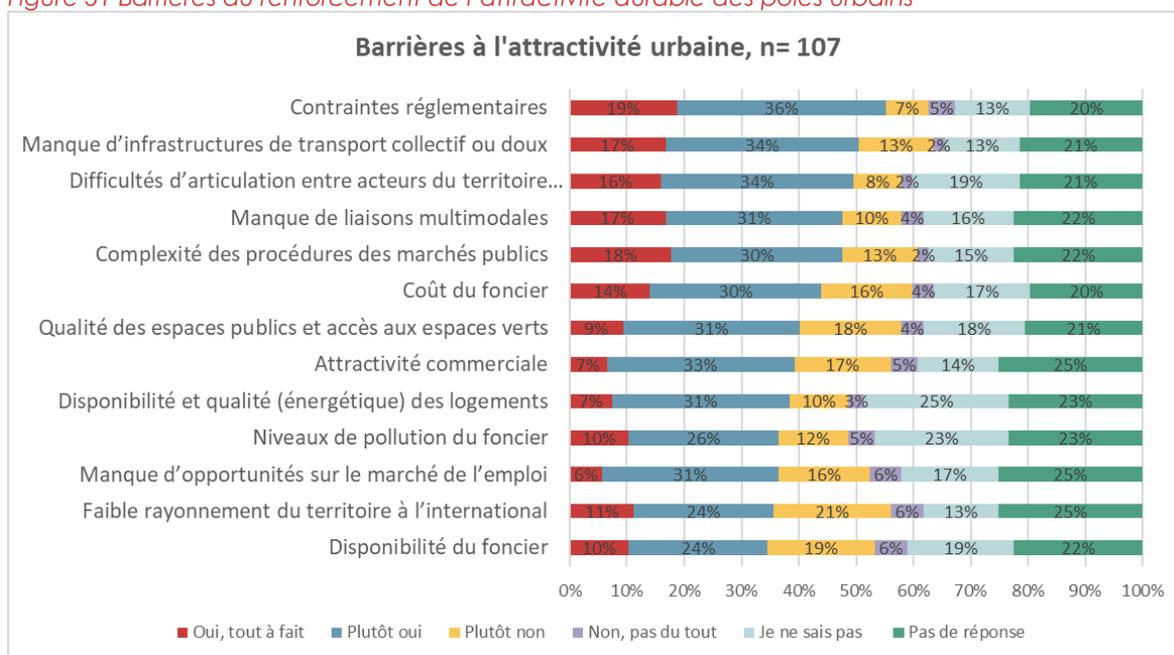
de la main d'œuvre locale pour la maîtrise de solutions technologique vertes ou le prix encore bas des énergies fossiles.

C.4.1.3 Barrières au renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains

A la réalisation de l'objectif d'amélioration de l'attractivité urbaine, **les contraintes réglementaires, la manque d'infrastructures de transport collectif ou doux et les difficultés d'articulation entre acteurs du territoire (gouvernance) sont les barrières prépondérantes citées par les bénéficiaires.** Celles-ci pour chacune d'elles ressemblent plus de la moitié des réponses positives des bénéficiaires.

Nous remarquons que l'ensemble des barrières proposées sont signalées comme telles par les répondants. En effet, la difficulté de disponibilité du foncier, le faible rayonnement du territoire à l'international ou encore le manque d'opportunités sur le marché de l'emploi étant classé comme freins les moins importants à l'amélioration de l'attractivité, rassemblent tout de même plus d'un tiers des réponses « oui, tout à fait » et « plutôt oui ».

Figure 31 Barrières au renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains



Barrières à l'attractivité urbaine selon le type de bénéficiaire

Les communes et les PME ont identifié les barrières à l'attractivité urbaine de la même façon que le reste de l'échantillon. A l'exception de la barrière « complexité des procédures des marchés public, les répondants paraissent unanimes : peu de désaccord existent sur l'identification des barrières. Notons pour les communes, l'importance plus forte des niveaux de pollution du foncier comme entrave à l'attractivité urbaine selon ces bénéficiaires (58%).

Figure 32 Barrières au renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains selon les communes

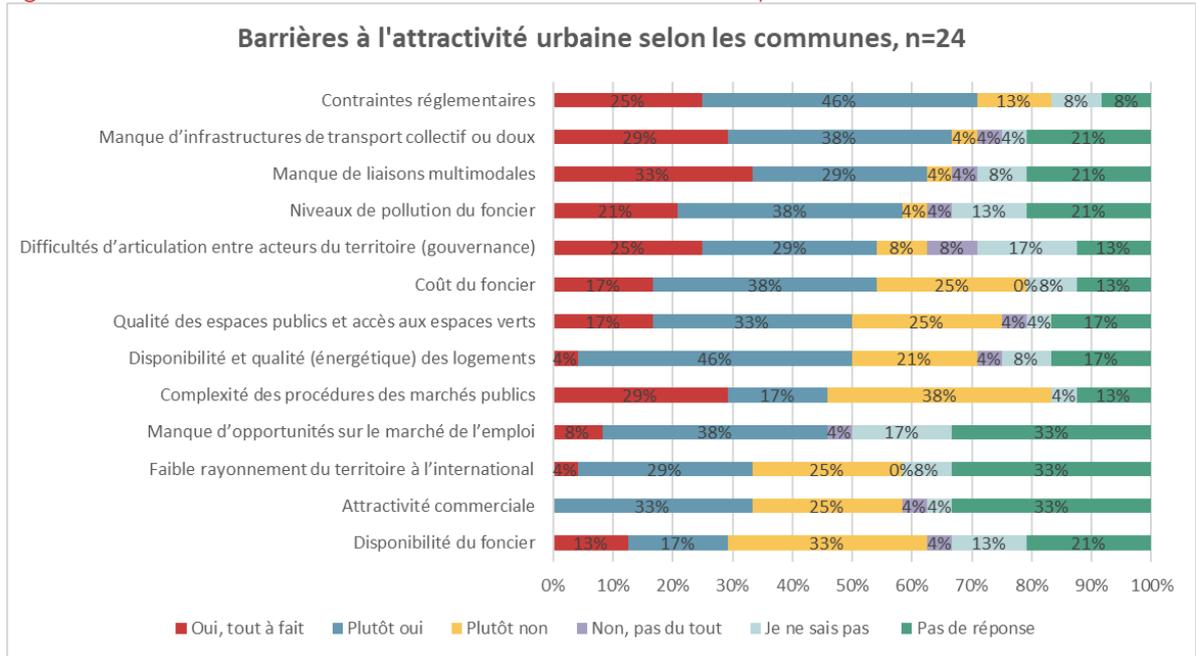
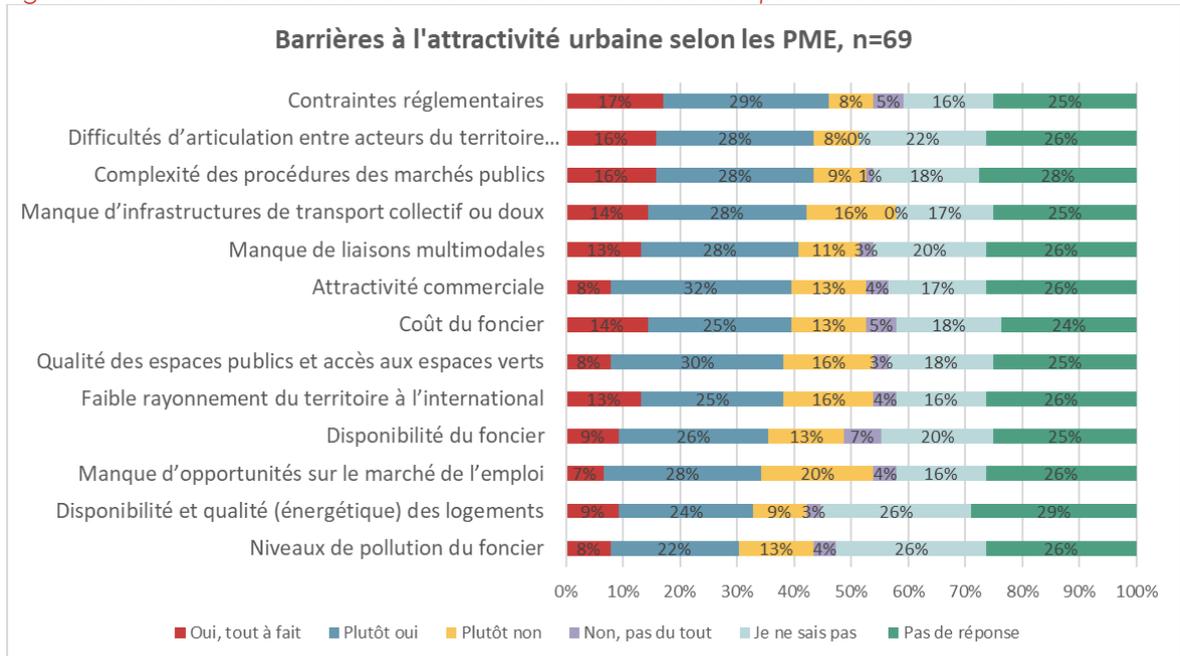


Figure 33 Barrières au renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains selon les PME



Le reste des bénéficiaires (Intercommunale ou agence de développement économique et territorial : 6 ; Organe public de tourisme : 1 ; SPW : 1 ; Unité d'administration publique ; 6) identifient les entraves les plus importantes à l'attractivité urbaine de la même façon que le reste de l'échantillon. La complexité des procédures des marchés publics, le manque d'infrastructures de transport collectif ou doux et les difficultés d'articulation entre acteurs du territoire (gouvernance) sont reconnues pour chacune par 79% de ces bénéficiaires.

Barrières à l'attractivité urbaine selon l'axe

Figure 34 Barrières au renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains de l'axe 3

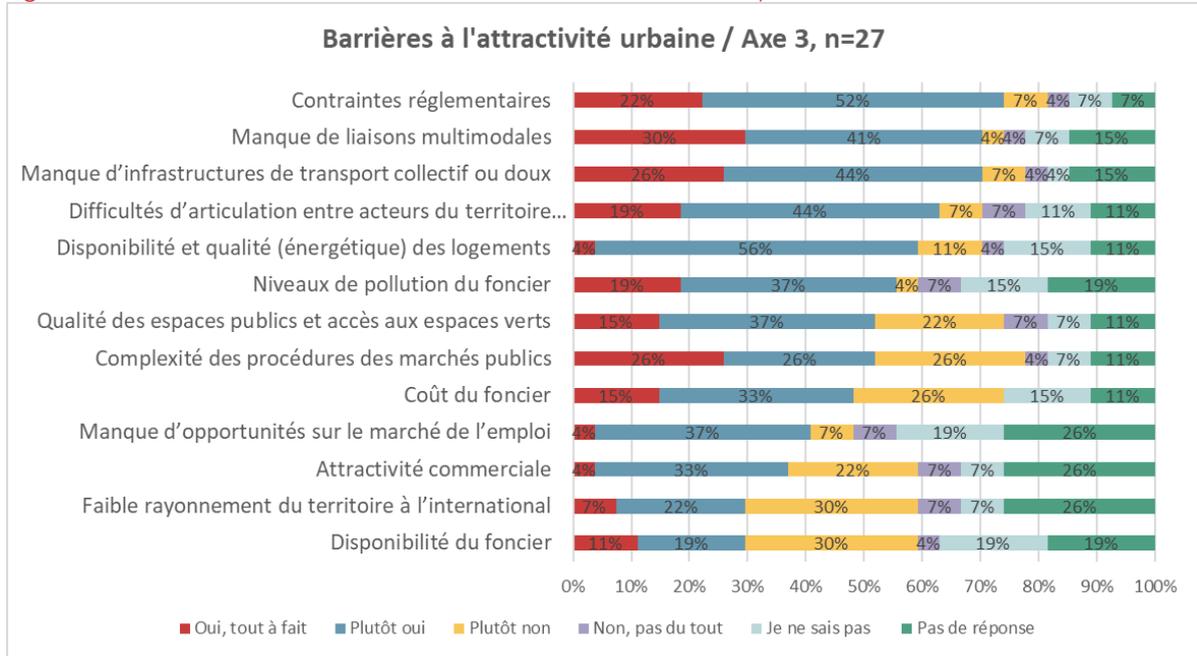
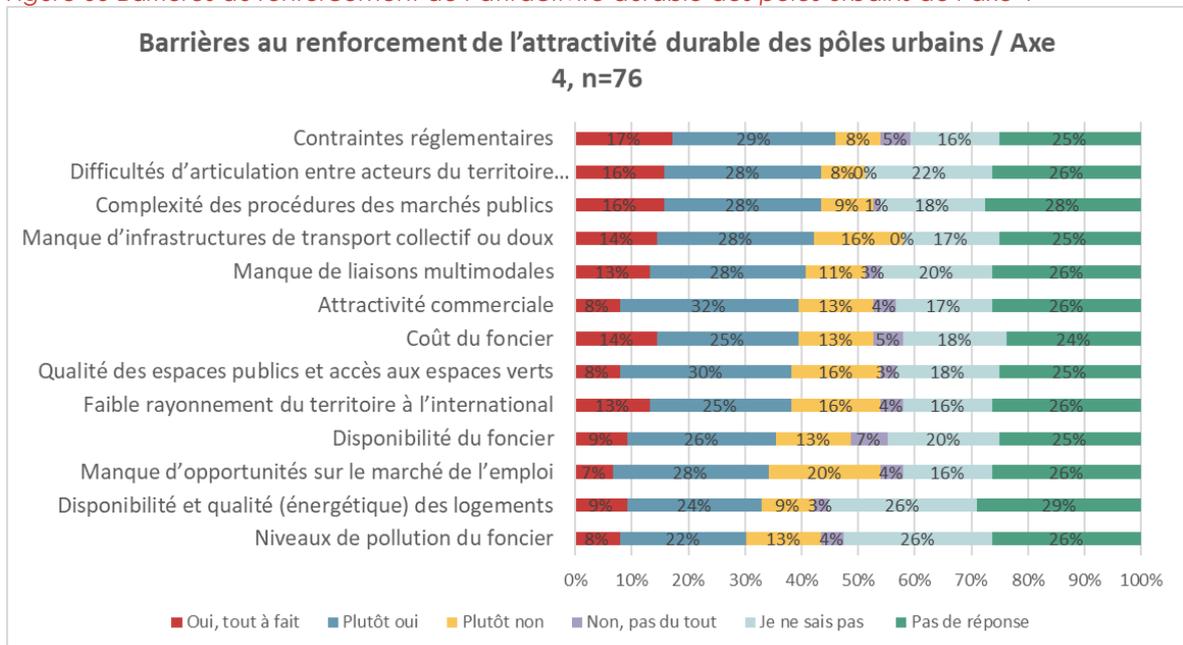


Figure 35 Barrières au renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains de l'axe 4



Parmi les 4 répondants appartenant à l'axe 5, un consensus existe pour identifier trois barrières à l'attractivité : le contraintes réglementaires, la complexité des procédures des marchés publics ainsi que le coût du foncier.



Les réponses aux questions ouvertes sont très limitées et ne permettent pas de dégager des barrières potentielles additionnelles à l'attractivité urbaine.

C.4.2 *Analyses des barrières, conclusions préliminaires*

Plusieurs tendances se dégagent de l'analyse des barrières par les différents répondants à l'enquête. En remarque premièrement **que les contraintes réglementaires et la complexité des procédures de marchés publics sont des difficultés partagées par la majorité des bénéficiaires, sans distinction selon l'axe ou le type de bénéficiaires.** Notons aussi des similitudes dans les réponses entre les répondants de l'axe 3 et ceux représentant les communes et également entre les répondants de l'axe 4 et ceux représentant les PME. Ceci n'est pas une surprise étant donné la forte population de communes portant des projets dans l'axe 3 et la forte proportion de PME portant des projets dans l'axe 4.

Pour l'axe 3 et/ou pour les communes, nous observons que les barrières les plus identifiées (après les contraintes réglementaires et la complexité des marchés publics) sont en référence directe avec les problématiques du développement urbain. Ainsi la fragilité de l'attractivité urbaine ou le manque de transport collectif sont les barrières identifiées à la compétitivité du territoire. De même : la prédominance des transports individuels et l'importance du réseau routier pour les marchandises sont les barrières à une transition bas-carbone des territoires wallons. Enfin, le manque d'infrastructure collective et le manque de liaison multimodales sont les barrières importantes pour le développement de l'attractivité urbaine. Si nous faisons la synthèse des positions des communes, nous remarquons ainsi que **les communes pointent la persistance du modèle « tout à la voiture » comme l'entrave la plus importante..**

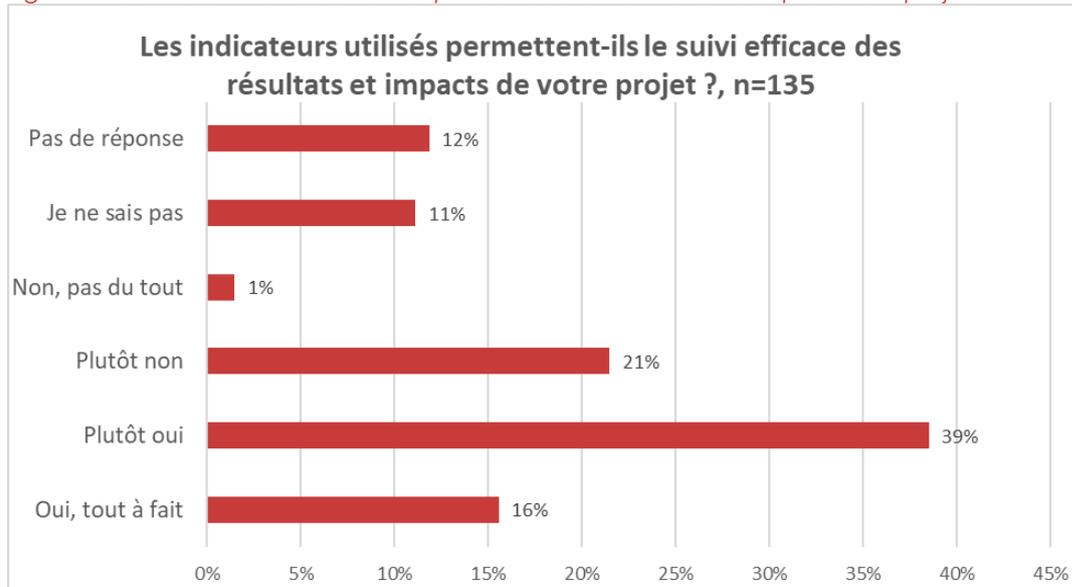
Pour l'axe 4 et/ou les PME, les barrières sont aussi identifiées sous le prisme de l'activité des répondants. Ainsi les barrières les plus importantes à la compétitivité sont la pénurie de main d'œuvre ou le faible niveau de qualification. Celle entravant l'amélioration de l'efficacité énergétique est le manque de compétitivité des solutions énergétiques. Notons cependant que les PME réfutent également le modèle « tout-voiture » : une des barrières citées comme la plus importante à l'attractivité urbaine est le manque de transport collectif doux.

L'analyse des réponses pour l'axe 5 ne fait que confirmer les observations précédentes : les complexités des marchés publics et les contraintes réglementaires font partie des barrières les plus citées par les bénéficiaires de cet axe.

C.4.3 La pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts

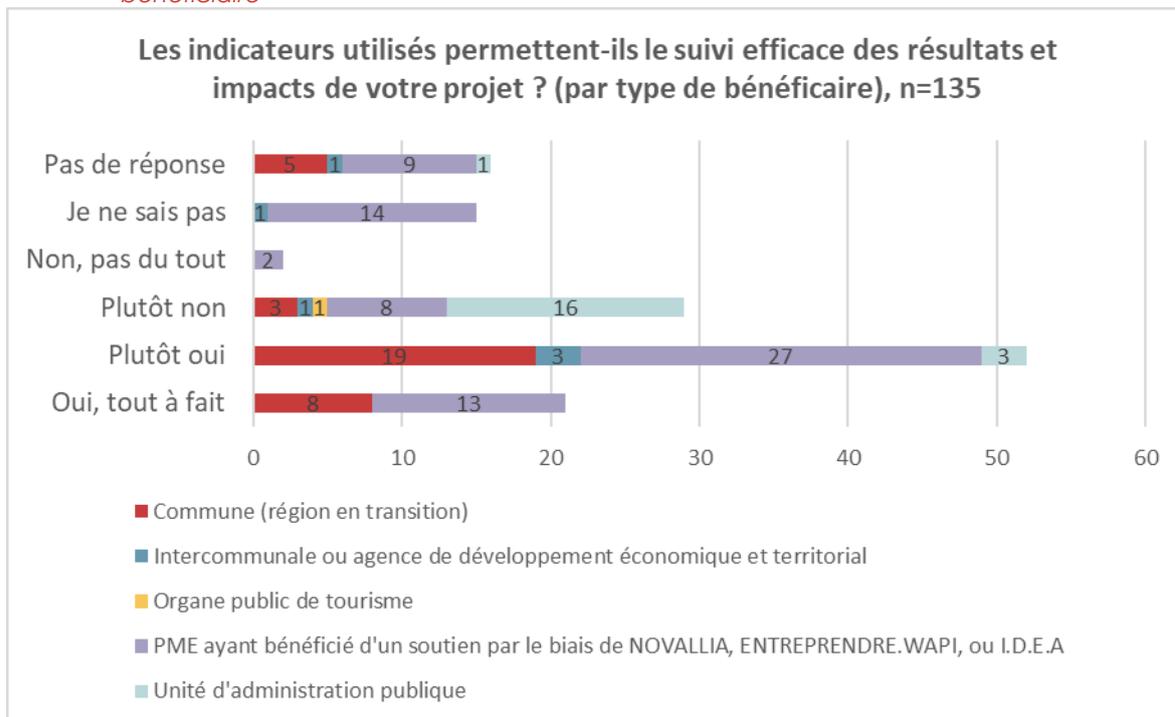
Les données récoltées auprès des bénéficiaires permettent de constater une bonne perception des indicateurs : **54% des répondants affirment que les indicateurs permettent un suivi efficace des résultats et des impacts de leur projets**. Le constat inverse existe pour 23% des répondants (1% pas du tout). Il faut toutefois remarquer que les bénéficiaires ont été nombreux à ne pas donner leur avis sur cette question.

Figure 36 Pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts des projets



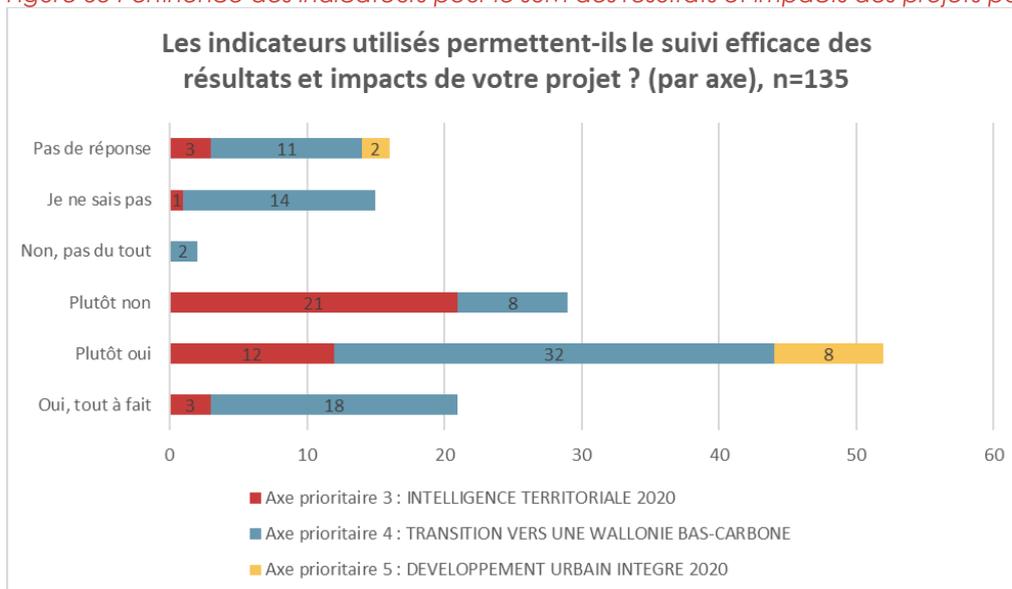
Dans les réponses des communes, nous constatons une bonne perception de la pertinence des indicateurs pour le suivi des projets. Ceci n'est pas le cas pour les unités d'administration publique : 16 des 20 unités peuplant cet échantillon se déclarent relativement insatisfaites avec les indicateurs pour le suivi des résultats et impacts du leur projet. Notons aussi que même si 55% d'entre-elles sont satisfaites des indicateurs de suivi, 14% des 73 PME de cet échantillon se déclarent insatisfaites.

Figure 37 Pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts des projets par type de bénéficiaire



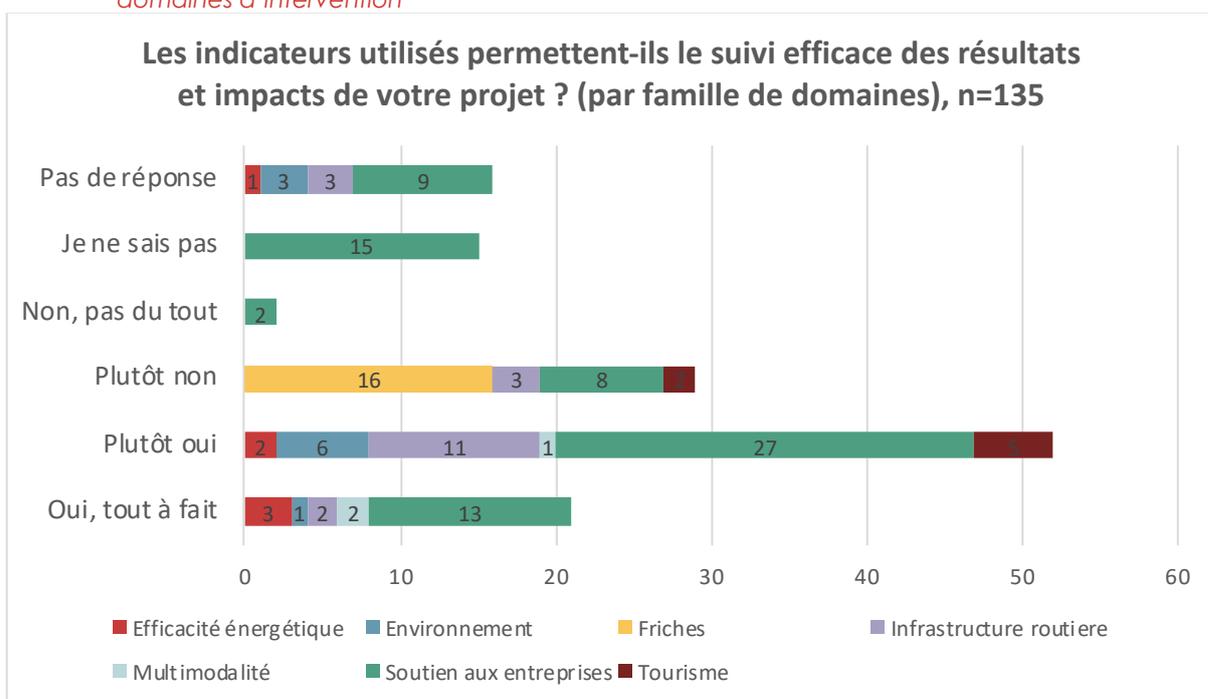
Quand on se penche sur la perception de la pertinence des indicateurs pour un suivi efficace des résultats et impacts des projets en fonction de l'axe du répondant, nous remarquons un **bon niveau de satisfaction pour les axes 4 et 5 de la programmation**. Ceci est le cas de 59% des 85 bénéficiaires de l'axe 4 et des 8 des 10 des répondants pour l'axe 5. Cependant, il est intéressant de remarquer que **plus de la moitié des bénéficiaires de l'axe 3 (53% des 40 répondants de l'échantillon) se déclarent relativement insatisfaits de la pertinence des indicateurs**.

Figure 38 Pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts des projets par axe



Une analyse en fonction de la famille de domaines d'intervention du répondant permet de remarquer **une faible appréciation globale des indicateurs pour le suivi des projets dans la famille de domaines d'intervention des friches** (100% des 16 réponses proviennent du même bénéficiaire : GEPART)

Figure 39 Pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts des projets par famille de domaines d'intervention



L'analyse des réponses ouvertes permet de mieux saisir la faible satisfaction de certains bénéficiaires pour le suivi des projets et ainsi **d'envisager quelques pistes d'amélioration pour ceux-ci**.

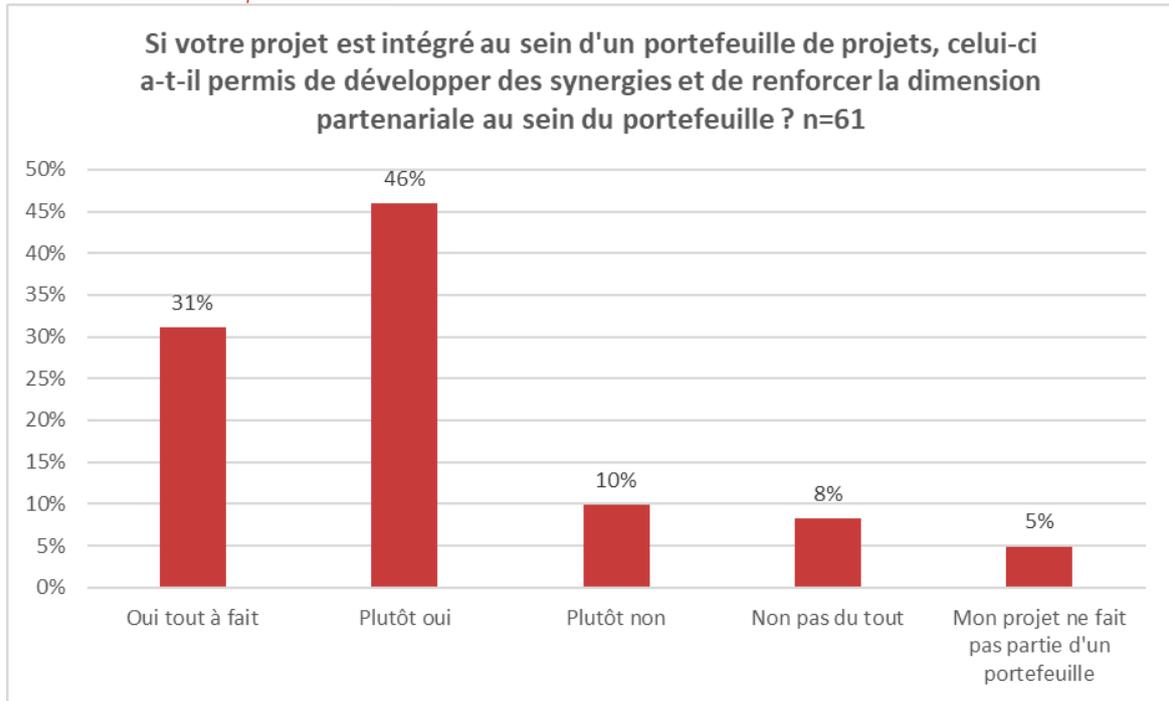
Pour la famille de domaines d'intervention des friches, l'indicateur de réalisation ne permet pas un suivi détaillé des différentes étapes du projet.

Cette même problématique se reflète pour les bénéficiaires de la famille de domaines d'intervention du **tourisme**. Ceux-ci pointent **un impact de très long terme des projets** aujourd'hui financés et questionnent ainsi la pertinence des indicateurs utilisés, n'autorisant qu'une mesure à court et moyen terme les résultats des projets.

C.4.4 Perception de la capacité du portefeuille à développer des synergies et à renforcer la dimension partenariale

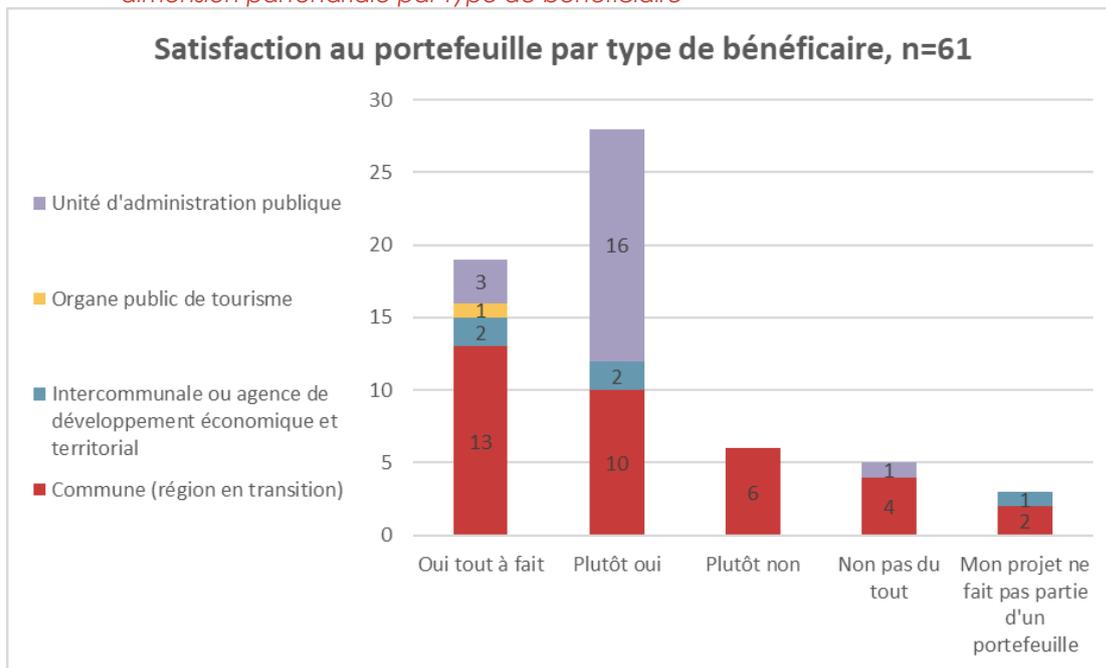
Les données récoltées montrent **qu'une grande partie des bénéficiaires attestent avoir bénéficié de synergies grâce la participation de leur projet à un portefeuille** : ceci est le cas pour 77% des répondants. A l'inverse 18% se déclarent insatisfaits de leur participation à un portefeuille (dont 8% pas du tout).

Figure 40 Perception de la capacité du portefeuille à développer des synergies et à renforcer la dimension partenariale



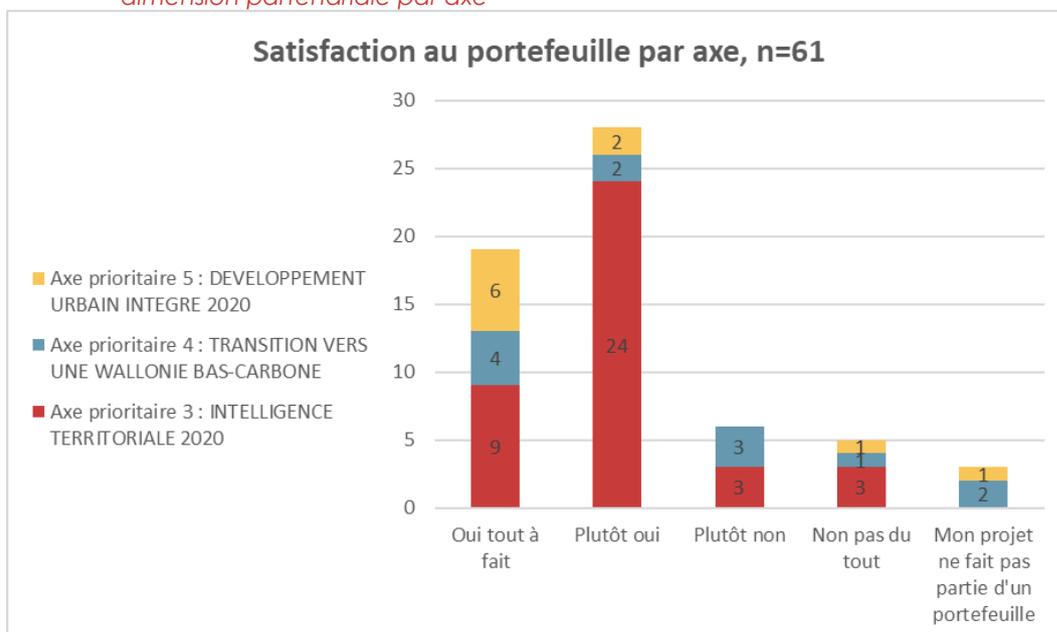
Il est à noter cependant que la logique de portefeuille a connu moins de succès parmi les répondants représentant des communes. **Ainsi 28% des 35 communes de cet échantillon déclarent ne pas percevoir le portefeuille comme vecteur de synergies entre porteurs de projet.** Il est possible que ce constat négatif des répondants soit simplement causé par le fait que certaines communes soient les seuls porteurs de projet dans leur portefeuille.

Figure 41 Perception de la capacité du portefeuille à développer des synergies et à renforcer la dimension partenariale par type de bénéficiaire



Pour les 12 bénéficiaires de l'axe 4 de cet échantillon, nous remarquons que 6 répondants se déclarent satisfaits de leur participation au portefeuille, ceci étant l'inverse pour 4 d'entre eux.

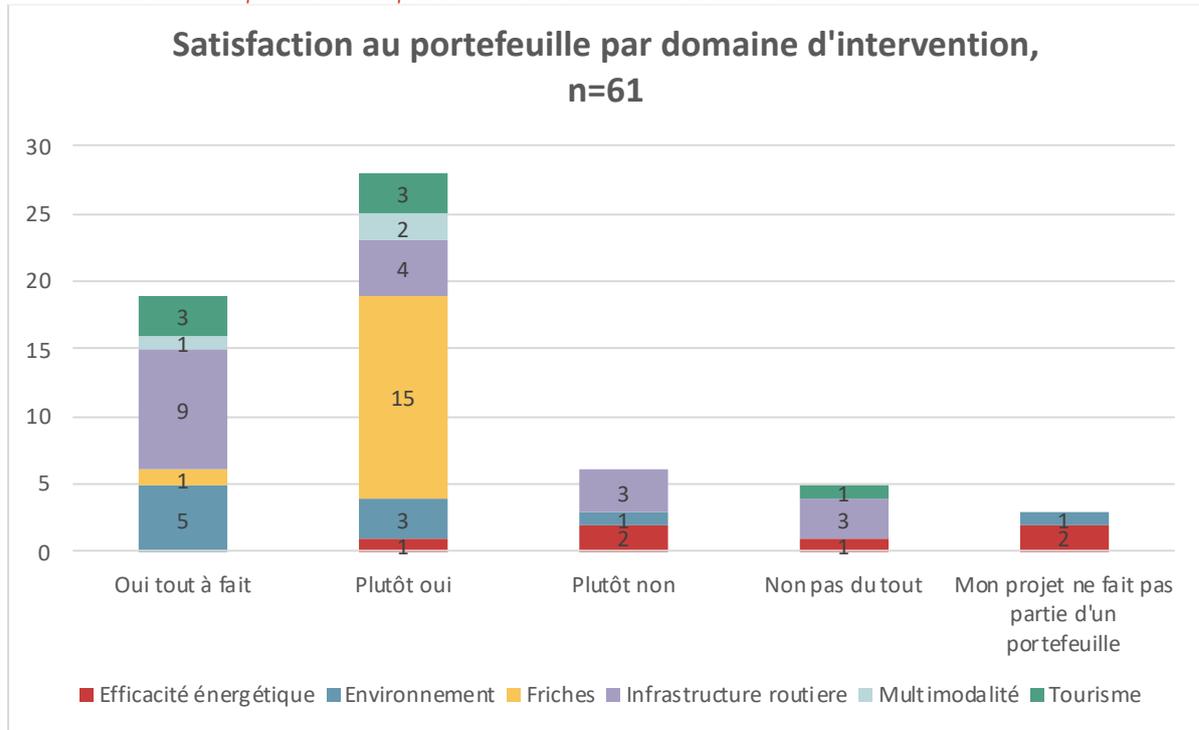
Figure 42 Perception de la capacité du portefeuille à développer des synergies et à renforcer la dimension partenariale par axe



Enfin, **en ce qui concerne les familles des domaines d'intervention**, nous pouvons remarquer que la moitié des 6 répondants associés à la famille de domaines d'intervention de l'efficience

énergétique se déclarent insatisfaits de leur participation dans un portefeuille, certains d'entre eux se retrouvant seul dans leur portefeuille. A l'inverse, le taux de satisfaction est maximal pour les familles de domaines des friches et de la multimodalité.

Figure 43 perception de la capacité du portefeuille à développer des synergies et à renforcer la dimension partenariale par famille de domaines d'intervention

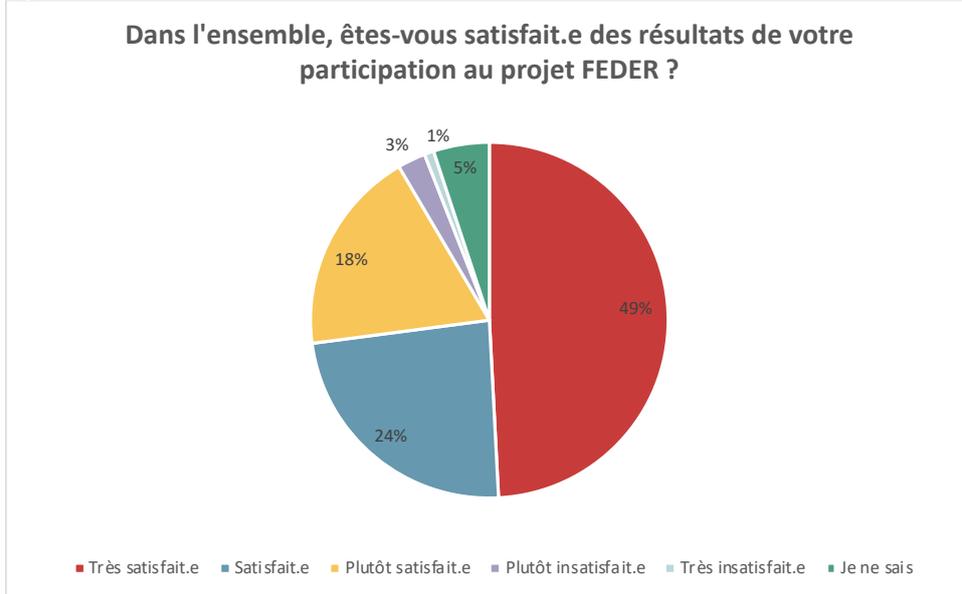


L'analyse des réponses ouvertes permet seulement d'illustrer pourquoi les répondants jugent positivement la capacité du portefeuille à développer des synergies entre les porteurs de projet. Ainsi, selon le retour d'une trentaine de répondants, le portefeuille est vu positivement, puisqu'il **permet de nouer les partenariats avec les décideurs, acteurs économiques et autres parties prenantes nécessaires à l'avancement des projets. En outre, grâce à une coordination améliorée entre porteurs de projets, les bénéficiaires constatent une réduction des coûts de gestions et d'administration des projets.** Les réponses ouvertes ne permettent de récolter des informations nécessaires pour comprendre pourquoi quelques répondants constatent un manque de synergie au sein de leur portefeuille.

C.4.5 La satisfaction de la participation au FEDER

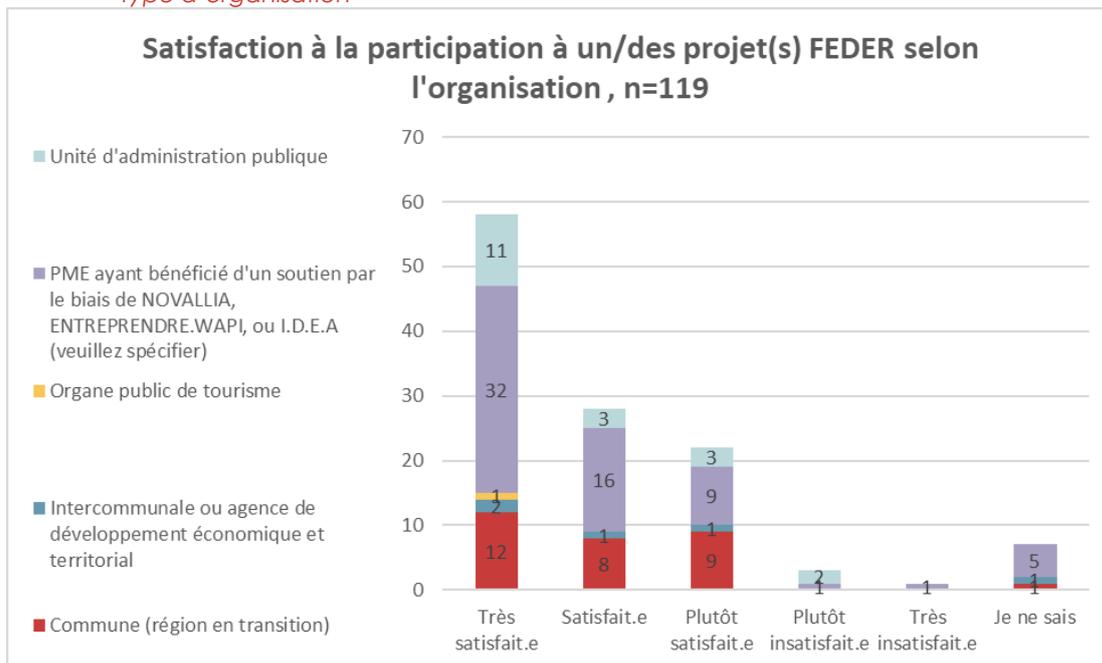
Dans l'ensemble, nous constatons un excellent taux de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des résultats de de leur participation à chacun des projets FEDER. 49% se montrent très satisfaits, ce taux de satisfaction monte à 91% en incluant les réponses « satisfait » et « plutôt satisfait ».

Figure 44 Satisfaction des bénéficiaires quant aux résultats de leur participation au projet FEDER



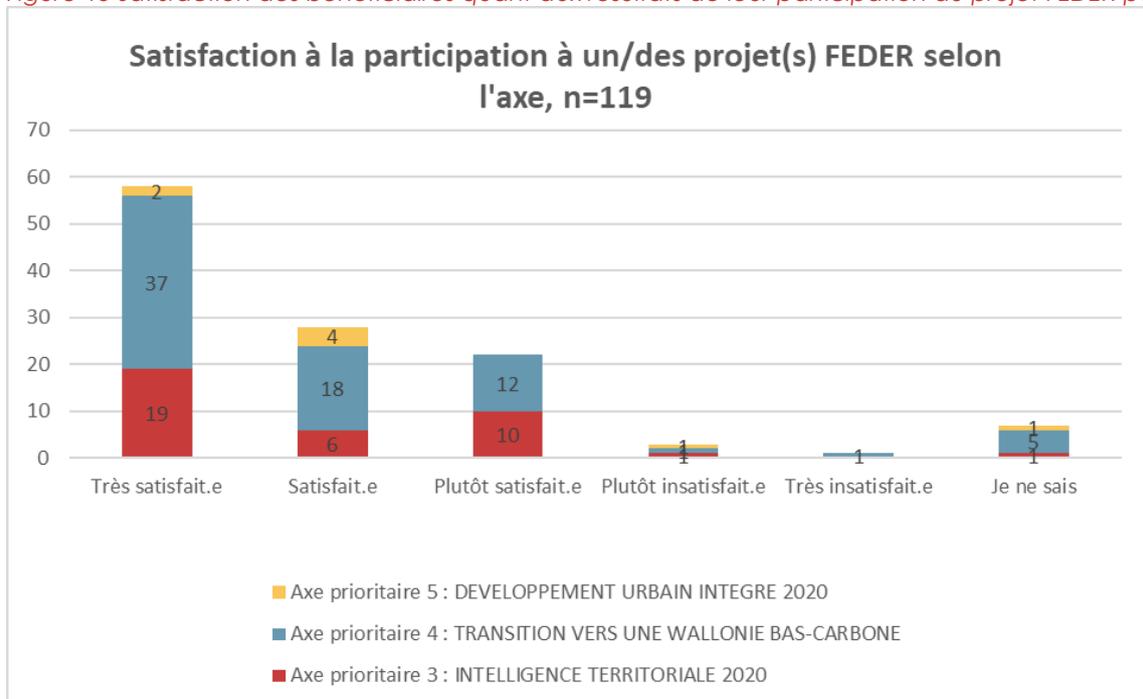
Notons ci-dessous, une satisfaction plus mitigée des communes par rapport au reste de répondant (6 des répondants représentant des communes se déclarent « plutôt satisfait ») Nous remarquons aussi que seule une PME se déclare très insatisfaite et ainsi aucun bénéficiaire direct ne se déclare comme tel.

Figure 45 Satisfaction des bénéficiaires quant aux résultats de leur participation au projet FEDER par type d'organisation



Lorsque nous évaluons, selon l'axe, les niveaux de satisfaction à la participation à un projet FEDER, nous pouvons constater que ceux-ci sont relativement similaires en fonction des trois axes.

Figure 46 Satisfaction des bénéficiaires quant aux résultats de leur participation au projet FEDER par axe



L'analyse des réponses ouvertes permet d'illustrer cet excellent niveau de satisfaction exprimé par les bénéficiaires quant aux résultats de leur participation aux projets FEDER. Nous



constatons en premier lieu que les bénéficiaires apprécient de voir des projets conséquents et de long-terme, aujourd'hui, en cours de finalisation. Ainsi, de manière générale, selon les retours d'une quinzaine de répondants, **les bénéficiaires louent l'accompagnement et le suivi des administrations compétentes pour permettre une progression efficace des projets**. Plus d'une dizaine de bénéficiaires font aussi remarquer que la manne financière importante du FEDER permet la mise en œuvre et la gestion de long terme de projets ambitieux et nécessitant de lourds investissements.

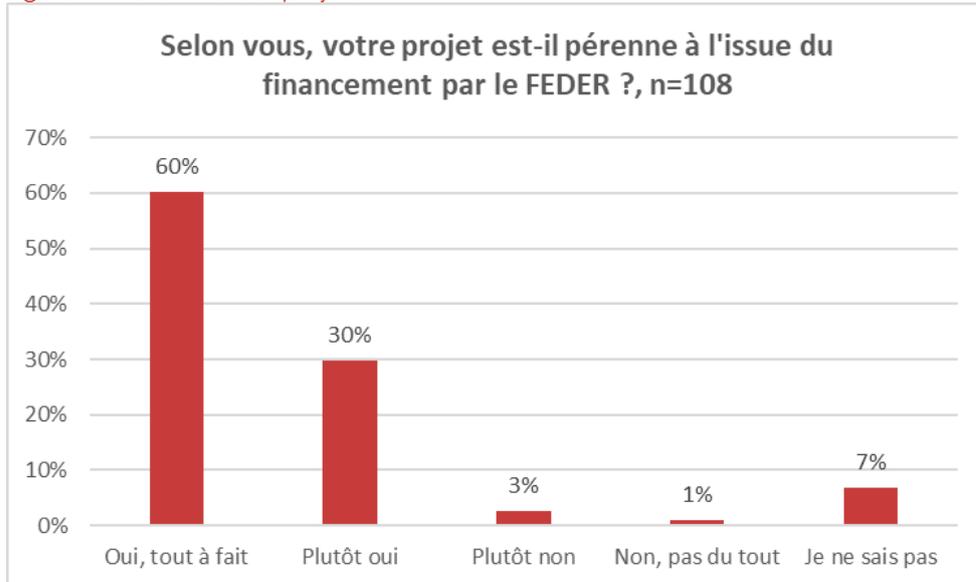
Les raisons de la satisfaction des PME diffèrent de celles du reste des bénéficiaires. Selon les retours d'une dizaine d'entre-elles, ces dernières se félicitent de l'accompagnement des organismes financeurs NOVALLIA, IDEA et Entreprendre WAPI. **Les entreprises déclarent avoir reçu un soutien de qualité, avoir profité de démarches simples et claires et avoir obtenu un crédit de manière facilitée.**

C.4.6 Pérennité des projets

En question conclusive de l'enquête, les bénéficiaires ont été invités à évaluer la pérennité de chacun de leurs projets à l'issue du financement FEDER.

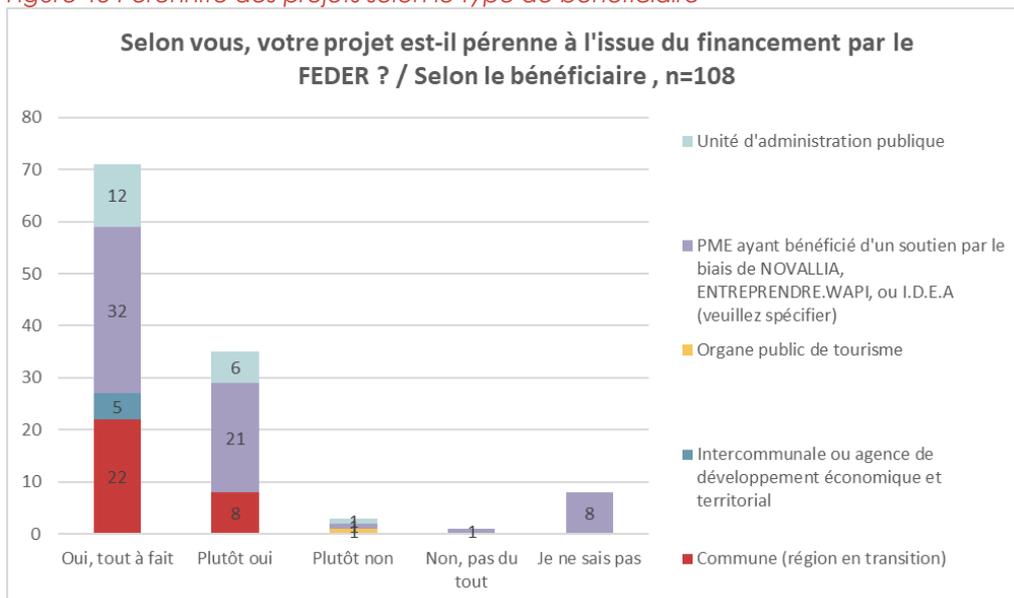
On constate ainsi que 90% des répondants à l'enquête s'inscrivent dans une perspective de long terme quant à la mise en œuvre et à la gestion de leur(s) projet(s). Quasiment aucun bénéficiaire ne pense l'inverse et une petite minorité n'est pas en mesure d'évaluer la pérennité de son projet.

Figure 47 Pérennité des projets



En analysant les réponses par type de bénéficiaires, on remarque que les quelques bénéficiaires n'envisageant pas l'existence de leur projet sur le long terme sont des PME.

Figure 48 Pérennité des projets selon le type de bénéficiaire





L'analyse des réponses ouvertes, permet de saisir les facteurs de pérennité pour les projets de cette programmation.

Tout d'abord, **certains projets rendent possible la création d'autres projets**. Ainsi la réhabilitation de sites contaminés donnera lieu à des projets d'aménagement de voiries et d'aménagement urbain, à la création d'un réseau de transport, d'une zone d'activité économique, etc.

Les projets sont aussi pérennes puisqu'**ils s'inscrivent dans le consensus de long terme généré par les acteurs le développement d'un même territoire**. Ainsi, la rénovation énergétique de bâtiments, les projets d'innovation verte, l'introduction de voies cyclables s'inscrivent dans un objectif de développement durable porté à l'échelle de la province/commune. Il en est de même pour la création d'un hub touristique ou le regroupement de différents services publics dans un même lieu : ces réalisations permettent d'améliorer le dynamisme de toute une zone urbaine. Enfin, **ces projets répondent à des préoccupations actuelles de la population** : mieux se déplacer, mieux manger, produire local et vivre dans un environnement plus sain.

Les projets, de par leur nature, sont aussi faits pour perdurer dans le temps (ex : construction/rénovation de gares, aménagement de voiries avec l'utilisation de matériaux à durée de vie très longue).

Enfin, **les quelques PME déclarant ne pas connaître la pérennité de leur projet sont aussi celles qui doutent de la stabilité financière de leur modèle économique et/ou de la possibilité d'investissements à venir**. Sur ce point, une grande attente des entreprises est la reconduction d'un tel soutien financier sur la prochaine programmation.



A.5 Analyse par famille de domaines d'intervention

Sous ce chapitre, nous nous attachons à étudier les données collectées pour chacune des familles de domaines d'intervention selon quatre prismes d'analyse : les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des projets, les besoins territoriaux auxquels les projets ont répondu au cours de leur réalisation et les effets et impacts de ceux-ci.

Dans l'identification de l'analyse des besoins et des difficultés des bénéficiaires, les réponses sont présentées sous la forme d'un graphique pour les domaines des friches, des infrastructures routières et du soutien aux entreprises. Les autres familles de domaines d'intervention, ne disposant pas d'un échantillon suffisamment grand, sont analysées qualitativement.

Tableau 29 Nombre de réponses par famille de domaines d'intervention

	Nombre de réponses par famille de domaines d'intervention
Efficienc e énergétique	5
Environnement	7
Friches	16
Infrastructure routière	16
Multimodalité	3
Soutiens aux entreprises	61
Tourisme	7
Total général	108

C.5.1 Difficultés

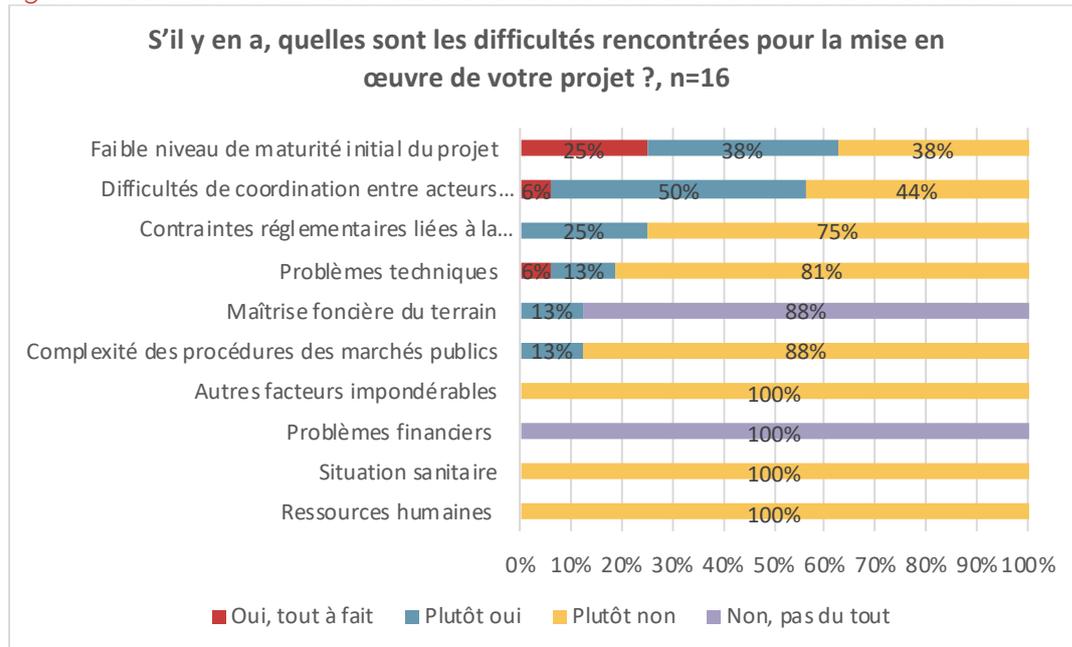
Il a été demandé aux bénéficiaires de chacune des familles de domaines d'intervention d'identifier les difficultés rencontrées dans la réalisation des leurs projets. Voici ici la liste complète :

- Complexité des procédures des marchés publics ;
- Contraintes réglementaires liées à la thématique du projet ;
- Difficultés de coordination entre acteurs chargés de la réalisation du projet ;
- Faible niveau de maturité initial du projet ;
- Maîtrise foncière du terrain ;
- Problèmes financiers (ex. : surcoût du projet, recherche de financements complémentaires) ;
- Problèmes techniques ;
- Ressources humaines (rotation de personnel, compétences disponibles, etc.) ;
- Situation sanitaire ;
- Autres facteurs impondérables (ex. : terres contaminées, intempéries).

C.5.1.1 Difficultés rencontrées dans la famille de domaines d'intervention des friches

Nous avons récolté 16 réponses pour cette famille de domaine d'interventions. Elles proviennent toutes d'un seul multi bénéficiaire : pour celui-ci, le faible niveau de maturité initial du projet apparait comme une entrave significative à l'avancement des projets pour 10 des 16 réponses. Le bénéficiaire cite en outre la difficulté de coordination des parties prenantes projets comme deuxième difficulté principale.

Figure 49 Difficultés rencontrées dans la famille de domaines d'intervention des friches



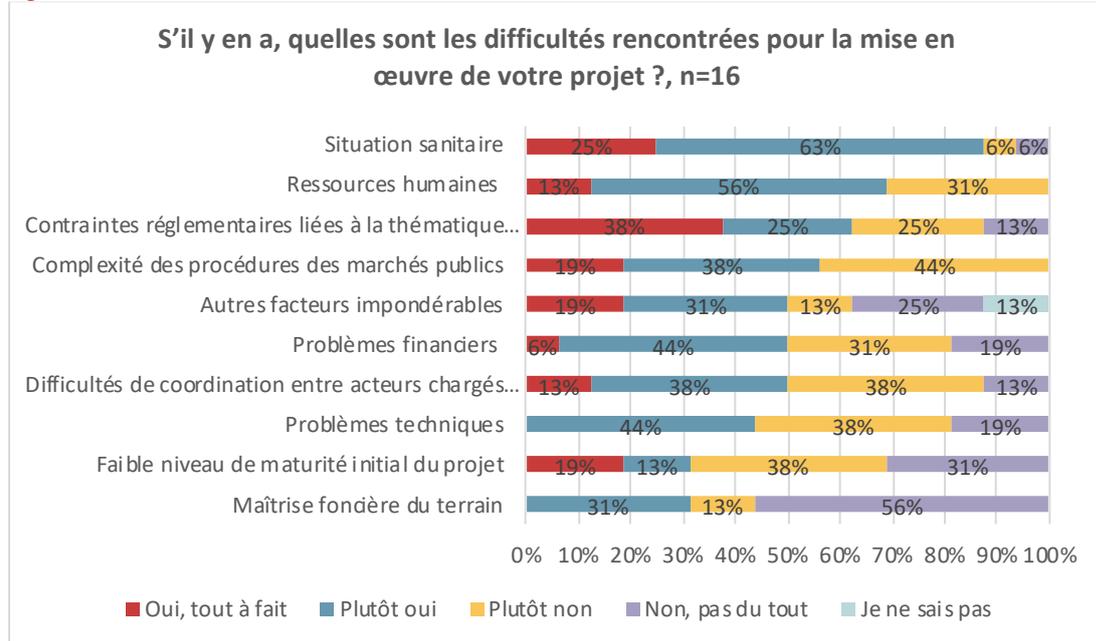
L'analyse des réponses ouvertes donne à illustrer la difficulté des contraintes réglementaires liées à la thématique du projet. En effet, des incertitudes juridiques dans la mise en place des

projets telles que l'application du principe pollueur-payeur, la légalité des aides d'Etat et l'éligibilité à la TVA.

C.5.1.2 Difficultés rencontrées dans la famille de domaines des infrastructures routières

Sans surprise, **la crise sanitaire** est identifiée comme une difficulté majeure pour la mise en œuvre des projets de cette famille de domaines d'intervention. La deuxième difficulté provient **de la gestion des ressources humaines**, en lien notamment à cette première difficulté. En outre, similairement à d'autres bénéficiaires, la complexité des marchés publics et les contraintes réglementaires sont citées comme des difficultés par plus de la moitié des répondants. Peu de consensus existe dans l'identification de la difficulté de la coordination entre acteurs : la moitié des répondants l'identifient comme difficulté alors que l'autre non.

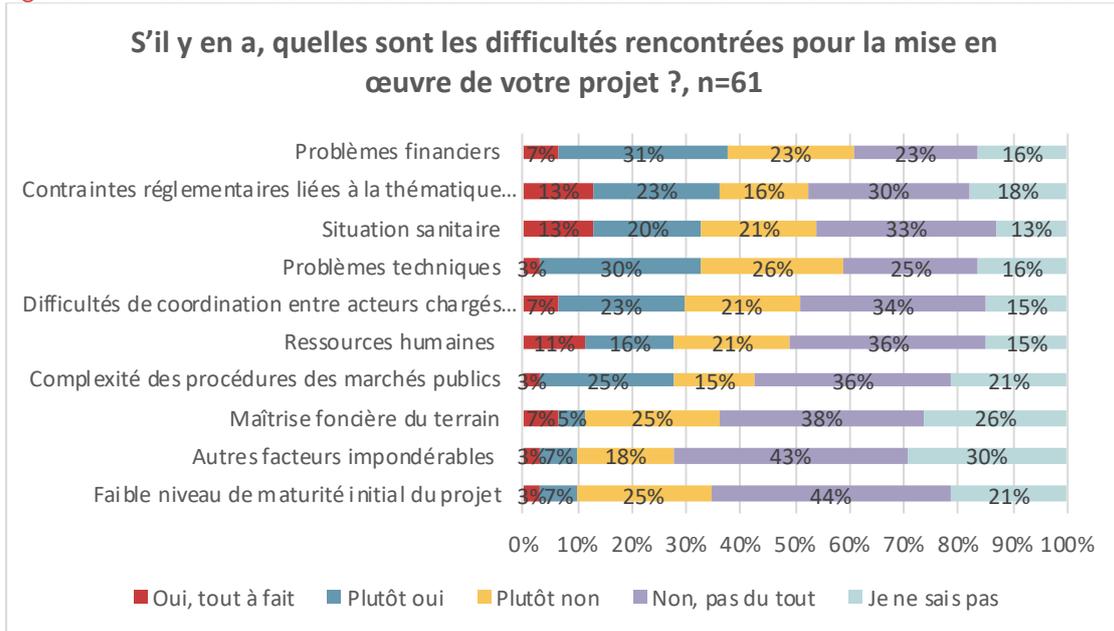
Figure 50 Difficultés rencontrées dans la famille de domaines d'intervention des infrastructures routières



C.5.1.3 Difficultés rencontrées dans la famille de domaine d'intervention du soutien aux entreprises

Nous observons que **les difficultés premières rencontrées par les PME sont liées à : des problèmes financiers** (surcoût ou recherche de financement complémentaires) pour 38% des répondants. Dans une moindre mesure, les entrepreneurs répondant à l'enquête citent aussi les difficultés relatives **aux contraintes réglementaires** (36%) **à la situation sanitaire** (23%). Il est aussi à noter que même si ce sont les difficultés les plus citées par les répondants, celles-ci sont réfutées respectivement par 46%, 36% et 34% des bénéficiaires.

Figure 51 Difficultés rencontrées dans la famille de domaines d'intervention du soutien aux entreprises



C.5.1.4 Difficultés rencontrées dans les familles des domaines d'intervention du tourisme, de la multimodalité, de l'environnement et de l'efficacité énergétique

Parmi les trois bénéficiaires du sous-échantillon du domaine de la **multimodalité**, deux signalent la maîtrise foncière du terrain comme une difficulté rencontrée.

Dans le domaine de l'**environnement** 6 des 7 bénéficiaires concernées ciblent la complexité des procédures de marchés publics et les contraintes réglementaires comme des difficultés majeures. Il en est de même pour 4 des 5 bénéficiaires du domaine de l'**efficacité énergétique**.

Ces contraintes sont moins partagées par les bénéficiaires de la famille de domaine d'intervention du **tourisme**. On remarque la totalité de ces 7 bénéficiaires cible la crise sanitaire comme une difficulté majeure à l'avancée des projets.

A l'inverse, pour chacune de ces familles de domaines d'intervention, le faible niveau de maturité initial du projet et la maîtrise foncière du terrain ne sont vues comme des difficultés.

L'**analyse des réponses ouvertes** ne permet pas de préciser ces difficultés. Dans les réponses se distinguent cependant d'autres difficultés, telles que la prise en main de la plateforme Euroges ou la complexité des démarches envers les différents niveaux de tutelles administratives.

C.5.2 Besoins

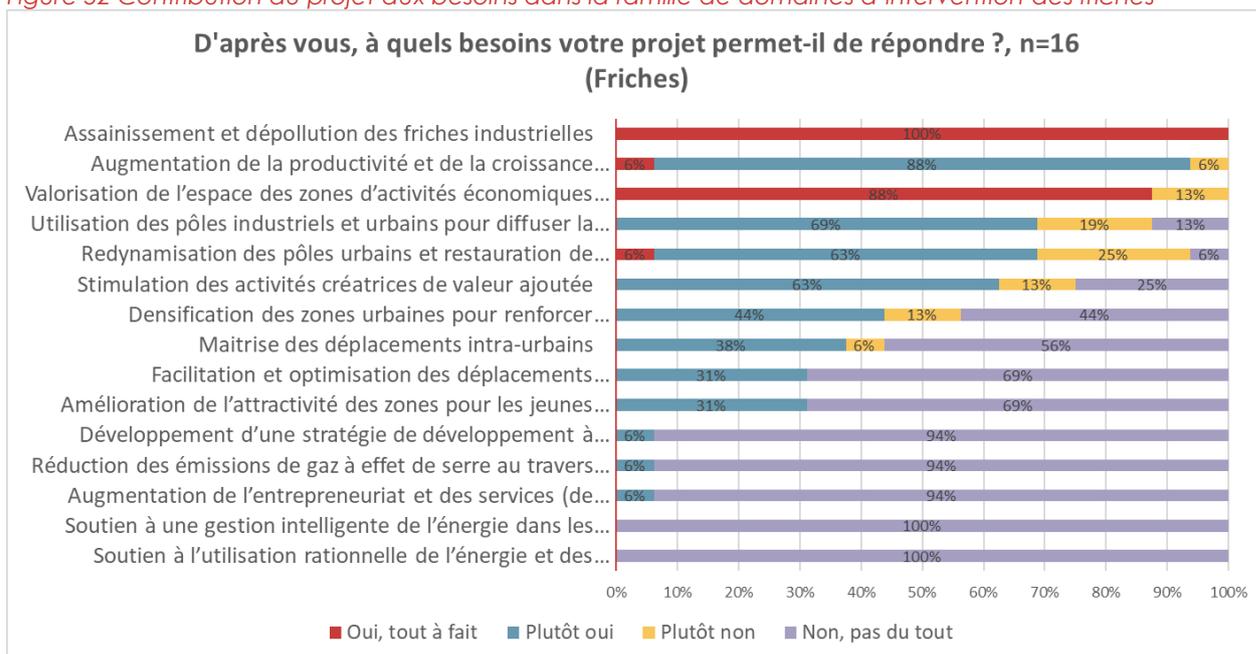
Il a été demandé aux bénéficiaires de chacune des familles de domaines d'intervention d'identifier les besoins auxquels la réalisation de leurs projets a permis de répondre. Voici ici la liste complète :

- Augmentation de la productivité et de la croissance wallonne (compétitivité des PME), R&D, développement des pôles urbains, réduction du bilan carbone) ;
- Stimulation des activités créatrices de valeur ajoutée ;
- Augmentation de l'entrepreneuriat et des services (de financement) avancés aux PME ;
- Soutien à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources dans les entreprises ;
- Soutien à une gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers du développement de la cogénération d'énergie et des énergies renouvelables ;
- Redynamisation des pôles urbains et restauration de l'attractivité territoriale ;
- Assainissement et dépollution des friches industrielles ;
- Développement d'une stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine ;
- Utilisation des pôles industriels et urbains pour diffuser la croissance ;
- Valorisation de l'espace des zones d'activités économiques par la réhabilitation de friches et de chancres urbains ;
- Amélioration de l'attractivité des zones pour les jeunes ménages (infrastructures et emplois) ;
- Densification des zones urbaines pour renforcer l'économie de l'agglomération et pour le développement durable ;
- Facilitation et optimisation des déplacements (aménagement de l'espace urbain et promotion des transports doux) ;
- Maîtrise des déplacements intra-urbains.

C.5.2.1 Besoins des bénéficiaires de la famille des domaines d'intervention des friches

Nous avons recollé 16 réponses pour cette famille de domaine d'intervention. Elles proviennent toutes d'un seul multi bénéficiaire. Celui-ci déclare avoir répondu pour chacun de ses projets au besoin de dépollution des friches industrielle et pour presque tous ses projets au besoin de valorisation de l'espace de zones économiques par la réhabilitation de friches et de chancres urbains. Bien qu'il déclare les indicateurs de résultats économiques non pertinents (ne les maîtrisant pas lors de la mise en place des projets), **il confirme contribuer à l'augmentation de la productivité et de la croissance sur le territoire wallon**. Cependant, il ne confirme pas que ses projets puissent répondre à l'augmentation de l'entrepreneuriat et des services (de financement) avancés aux PME.

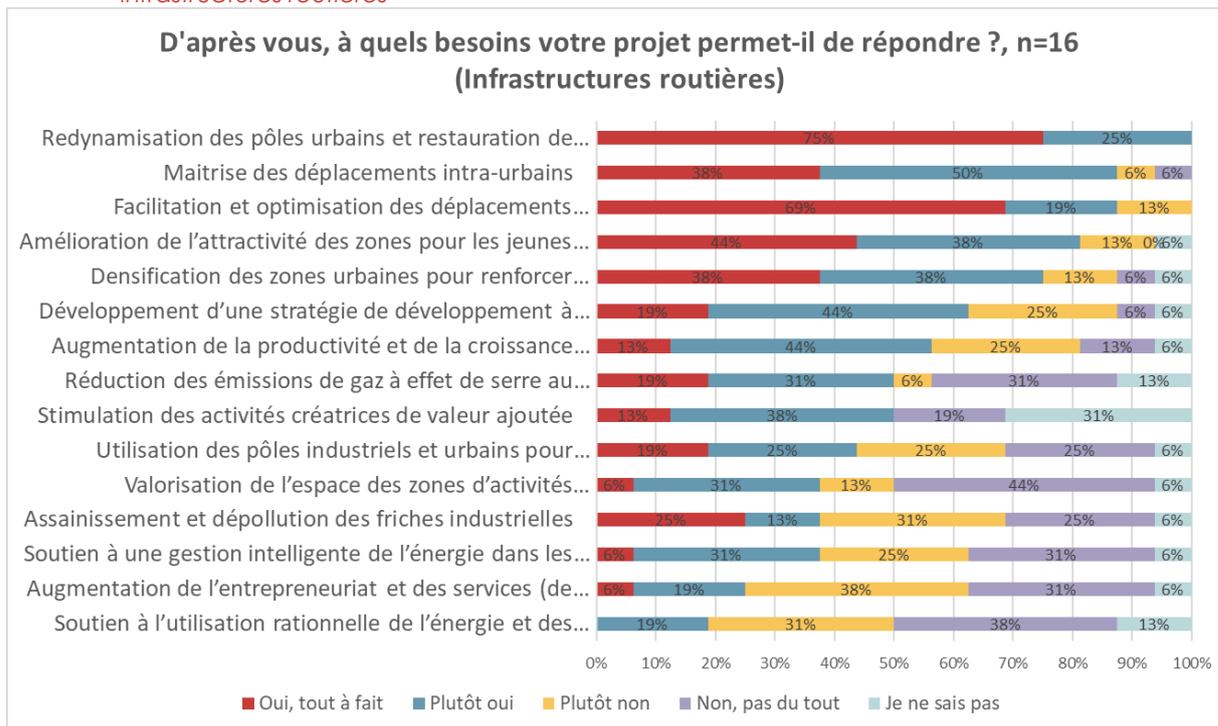
Figure 52 Contribution du projet aux besoins dans la famille de domaines d'intervention des friches



C.5.2.2 Besoins des bénéficiaires de la famille de domaines d'intervention des infrastructures routières

Sans surprise, les bénéficiaires de cette famille de domaines d'intervention déclarent contribuer aux besoins de maîtrise et de facilitation des déplacements au sein et autour des zones urbaines. De manière plus générale, les projets liés à cette famille de domaines d'intervention permettent de répondre aux besoins liés à la redynamisation des pôles urbains. Environ 4 répondants sur 5 indiquent aussi que leurs projets permettent d'améliorer l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages et/ou contribue à la densification des zones urbaines. Si les projets d'infrastructures routières jouent en faveur de la croissance wallonne pour plus de la moitié des répondants, on peut noter que 69% des répondants indiquent que leur projet ne contribue pas à l'augmentation de l'entrepreneuriat et des services.

Figure 53 Contribution du projet aux besoins dans la famille de domaines d'intervention des infrastructures routières

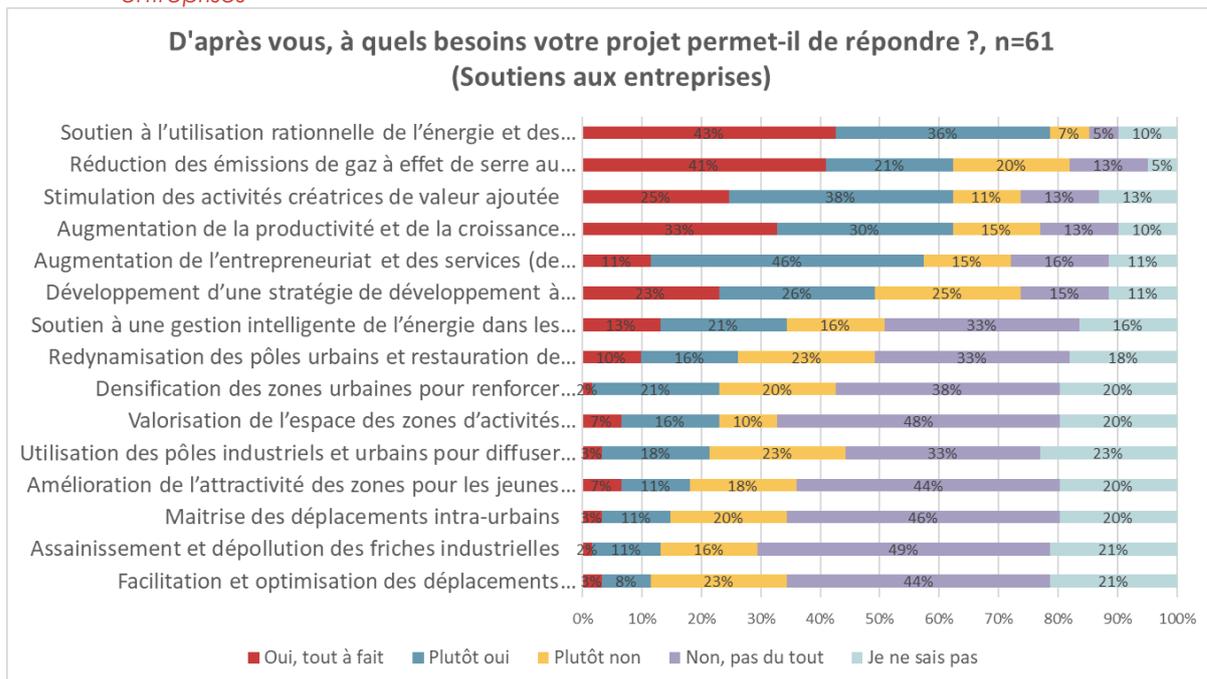


L'analyse des réponses ouvertes ne permet pas de comprendre comment le bénéficiaire a répondu à ces besoins.

C.5.2.3 Besoins des bénéficiaires de la famille des domaines d'intervention du soutien aux entreprises

Les bénéficiaires sous cette famille de domaines d'intervention, répondant pour leur grande majorité aux mesures 4.2.2 « Bas-carbone - Capital et Crédit dans les entreprises, les spin-off et les spin-out » et 4.2.4 « Bas-carbone - Accompagnement et soutien à l'entrepreneuriat », indiquent ainsi contribuer, pour 79% des réponses à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources dans les entreprises et pour 62% des réponses, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers le développement d'énergies renouvelables. Notons aussi que plus la moitié des répondants représentant les PME confirment que leurs projets permettent une augmentation de la productivité et de la croissance wallonne ainsi qu'une augmentation de l'entrepreneuriat et des services.

Figure 54 Contribution du projet aux besoins dans la famille de domaines d'intervention du soutien aux entreprises



L'analyse des réponses ouvertes est riche en enseignements. Selon les contributions d'une trentaine d'entre elles, les PME contribuent aux objectifs d'efficacité énergétique et de réduction des réductions des émissions de gaz à effet de serre de trois différentes manières :

- 1) De par leur activité, projets et innovations : production d'emballage isothermes, élaboration, de méthodes innovantes de bio production de médicaments, etc. ;
- 2) Grâce à une rationalisation de la consommation énergétique des équipements et infrastructures nécessaires à l'activité production ;
- 3) Grâce l'utilisation de source d'énergie non polluantes (ex : installation de panneaux photovoltaïques).

C.5.2.4 Besoins des bénéficiaires des familles de domaines du tourisme, de la multimodalité, de l'environnement et de l'efficacité énergétique

Au regard de la famille domaine d'intervention de **la multimodalité**, le 3 bénéficiaires de l'échantillon déclarent contribuer à la facilitation et à l'optimisation des déplacements (aménagement de l'espace urbain et promotion des transports doux), ainsi qu'à la maîtrise des déplacements intra-urbains. 2 des répondants confirment que leur projet permet une gestion plus intelligente de l'énergie dans l'infrastructure publique. A l'inverse 2 répondants indiquent que leur projet ne contribue pas du tout à la réduction des gaz à effet de serre.

Les mêmes 3 bénéficiaires s'accordent pour déclarer contribuer à des besoins plus transversaux tels que l'amélioration de l'attractivité des zones pour les jeunes ménages (infrastructures et emplois) et la redynamisation des pôles urbains et restauration de l'attractivité territoriale. Tous les bénéficiaires du domaine du tourisme, de l'environnement et de l'efficacité énergétique s'accordent aussi pour dire contribuer à ce dernier besoin.



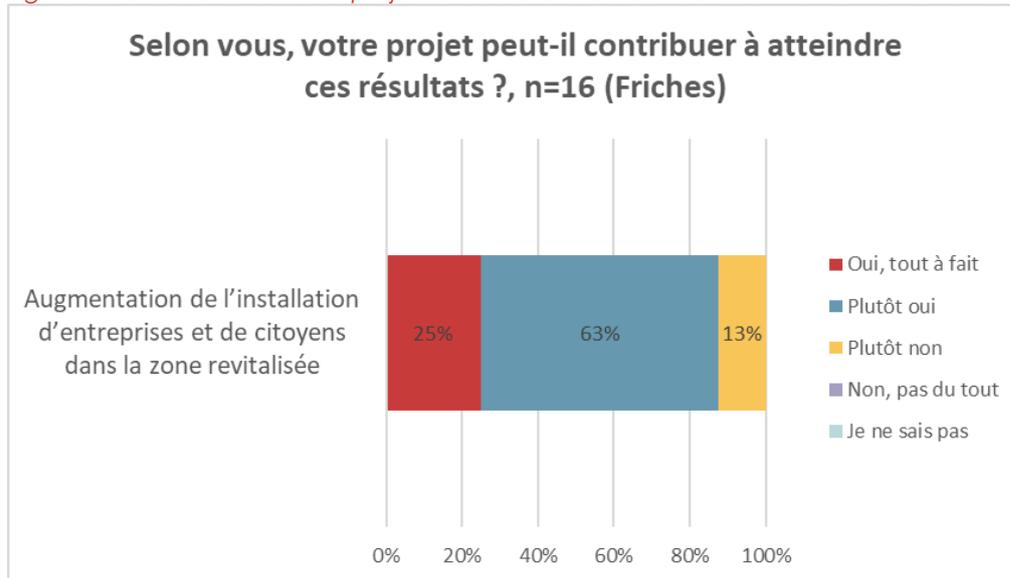
Les 5 répondants de la famille de domaines d'intervention de **l'efficacité énergétique** affirment en outre contribuer au soutien à une gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques. 3 des 5 répondant du même échantillon confirment que leur projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et 2 répondants affirment l'inverse. Concernant les projets du domaine du **tourisme**, ils sont 6 sur les 7 de l'échantillon à déclarer répondre au besoin de stimulation des activités créatrices de valeur ajoutée. Concernant la famille des domaines d'intervention de **l'environnement**, les 7 répondants affirment répondre aux besoins de développement d'une stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine.

L'analyse des réponses ouvertes permet de comprendre que les projets qui s'inscrivent dans ces domaines d'intervention répondent de manière transversale aux besoins étudiés ci-avant. Ainsi, des projets d'aménagement urbain, d'amélioration de l'efficacité énergétique, de développement d'un pôle d'attractivité touristique et/ou économique répondent aux problématiques de redynamisation urbaine / transition bas-carbone / amélioration des déplacements grâce à des réalisations concrètes (voie cyclables, création d'un centre culturel, aménagement de voiries, amélioration de l'accessibilité d'axes urbains, etc.)

C.5.3 Effets

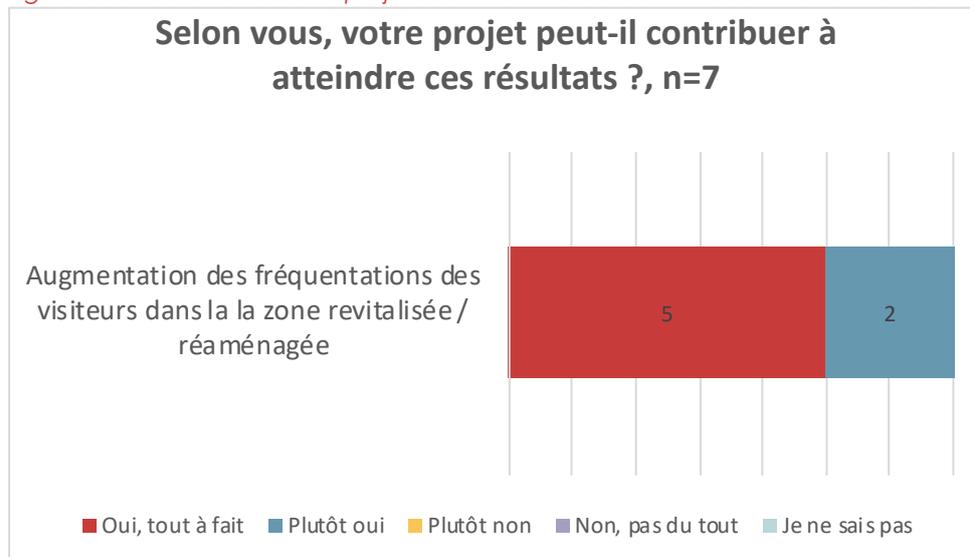
En fonction de l'appartenance des projets aux familles de domaines d'intervention, plusieurs résultats sont attendus. Ainsi, dans le but de tester les hypothèses élaborées dans le cadre de la théorie du changement, il a été demandé aux répondants à l'enquête d'évaluer la contribution de leur projet à ces résultats.

Figure 55 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention des friches



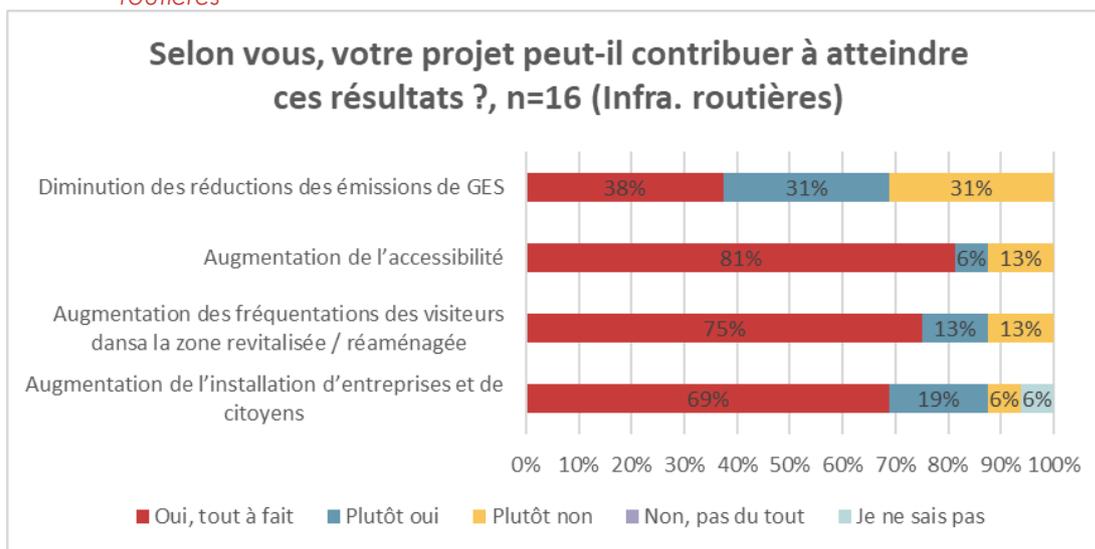
Dans **les réponses ouvertes** du bénéficiaire de cette famille de domaine d'intervention apparaissent d'autres effets directs de la réhabilitation des sites industriels et/ou contaminés. Ainsi, dans les projets de cette famille de domaines d'intervention permettent aussi des résultats de long terme telles que l'amélioration de l'accessibilité (à une ZAE, à un centre urbain, etc.), la redynamisation des voies d'eau et l'amélioration de la mobilité et de l'attractivité urbaine.

Figure 56 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention du tourisme



Dans **les réponses ouvertes**, les porteurs de projets liés au tourisme pointent aussi comme effet direct l'amélioration de la qualité de vie pour les habitants du territoire concerné, notamment grâce des projets tels que la création d'un pôle événementiel ou l'embellissement d'un espace vert.

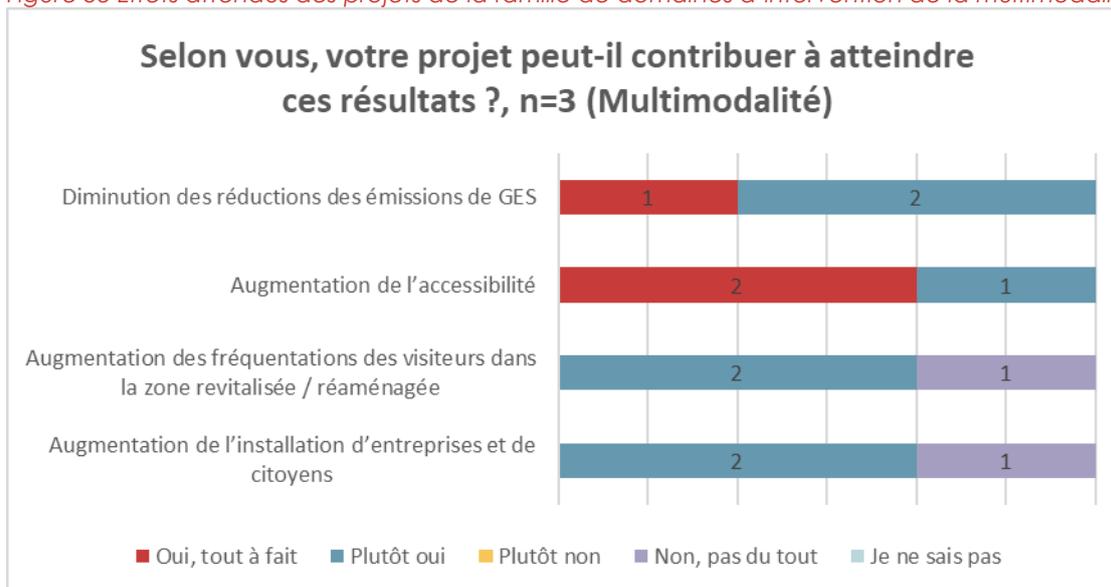
Figure 57 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention des infrastructures routières



Il est intéressant de constater ici que pour la majorité des répondants de la famille de domaine d'intervention d'infrastructure routière, les projets sont **vecteurs d'installation des citoyens et entreprises et/ou de fréquentations des visiteurs sur les territoires concernés**. Ce constat se vérifie pour quasiment 90% des réponses.

L'**analyse des réponses ouvertes** ne permet pas ici de cerner un autre effet que ceux déjà proposés dans le questionnaire.

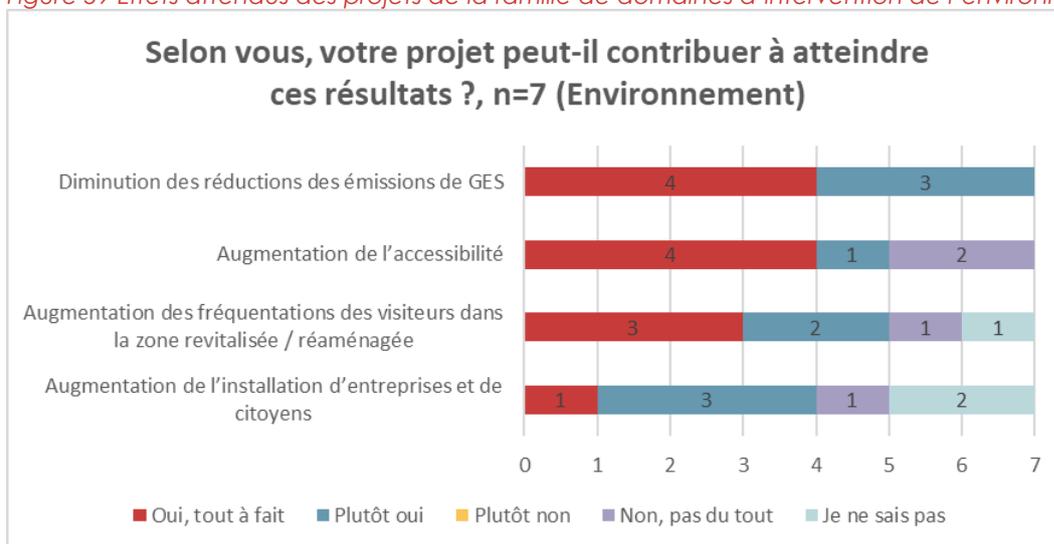
Figure 58 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention de la multimodalité



Pour cette famille de domaine d'intervention, les 3 bénéficiaires s'accordent à dire que les projets liés à la multimodalité permettent l'augmentation de l'accessibilité et la diminution des réductions des émissions de GES.

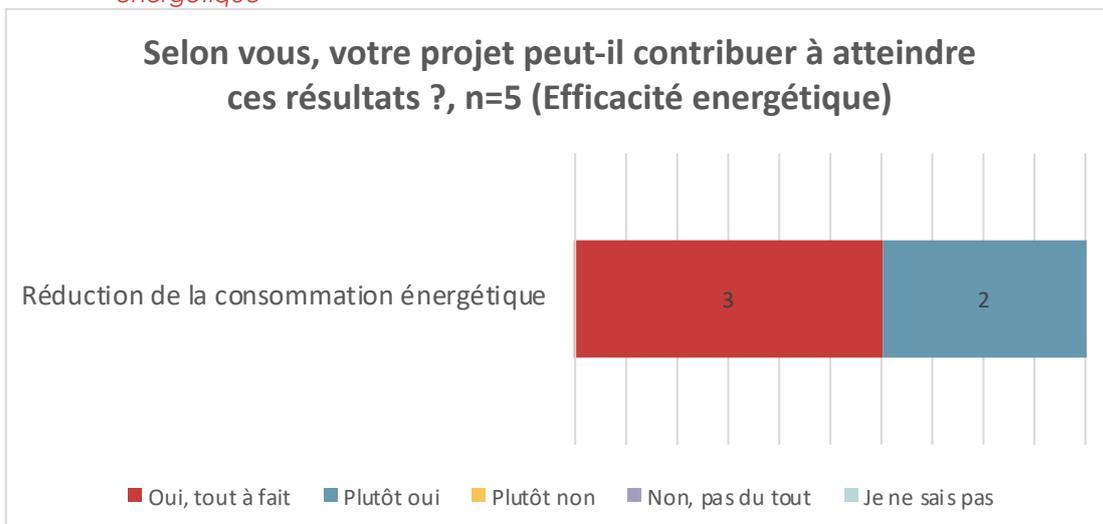
Dans l'analyse des réponses ouvertes, les bénéficiaires pointent **le renforcement de la multimodalité** comme autre effet identifiable.

Figure 59 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention de l'environnement



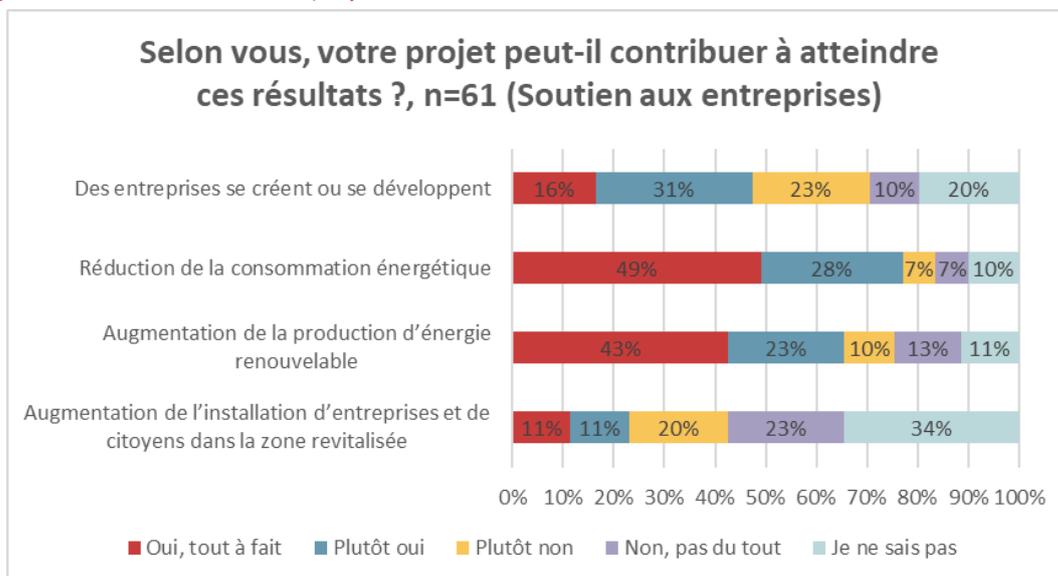
Nous pouvons observer les réponses contradictoires des 7 répondants de cette famille de domaine d'intervention. Enfin les bénéficiaires portent des porteurs de projets divers de par leur nature. Ainsi si 5 pensent que leurs projets permettent d'augmenter l'accessibilité du territoire concernés, 2 indiquent l'inverse. Il en est de même pour l'augmentation des fréquentations des visiteurs.

Figure 60 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention de l'efficacité énergétique



Ici, **les réponses affichent un consensus**. Sur le seul effet potentiel, la totalité des 5 répondants de la famille du domaine d'intervention de l'efficacité énergétique indiquent contribuer à la réduction de la consommation énergétique grâce à leur projet.

Figure 61 Effets attendus des projets de la famille de domaines d'intervention du soutien aux entreprises



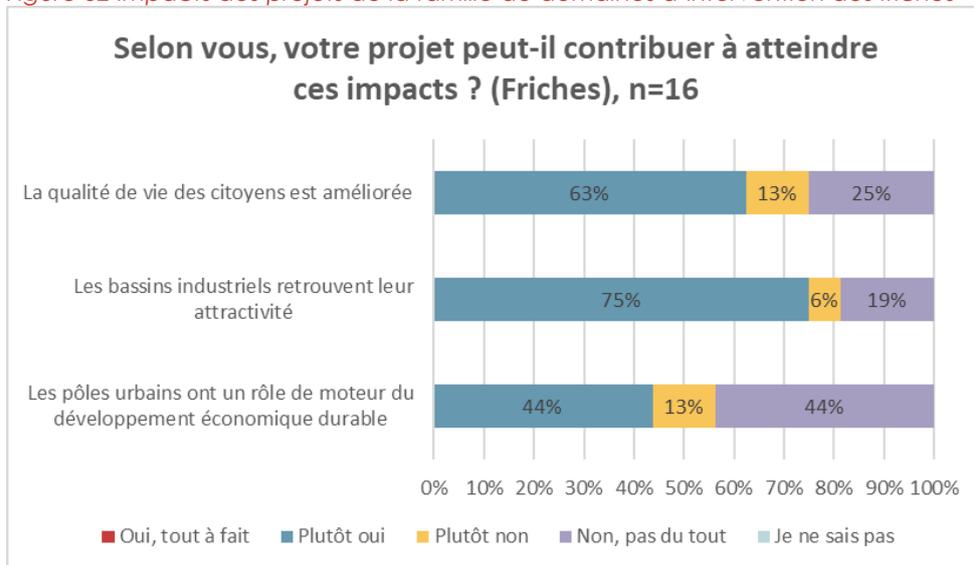
Il est aussi intéressant de remarquer que seule **la moitié des répondants représentant des PME estiment que le projet soutenu participe au développement de leur propre entreprise ou à celui d'autres entreprises**.

L'analyse des réponses ouvertes ne permet pas ici de cerner des effets généralisables à l'ensemble de la population de PME que ceux déjà proposés dans le questionnaire.

C.5.4 Impacts

Dans un second temps, il a été demandé aux bénéficiaires l'impact potentiel de la concrétisation de leur projet. Eux-mêmes devaient évaluer la contribution de leur projet à ces impacts. En fonction de la famille de domaines d'intervention, **différents impacts possibles étaient proposés à la validation des bénéficiaires.**

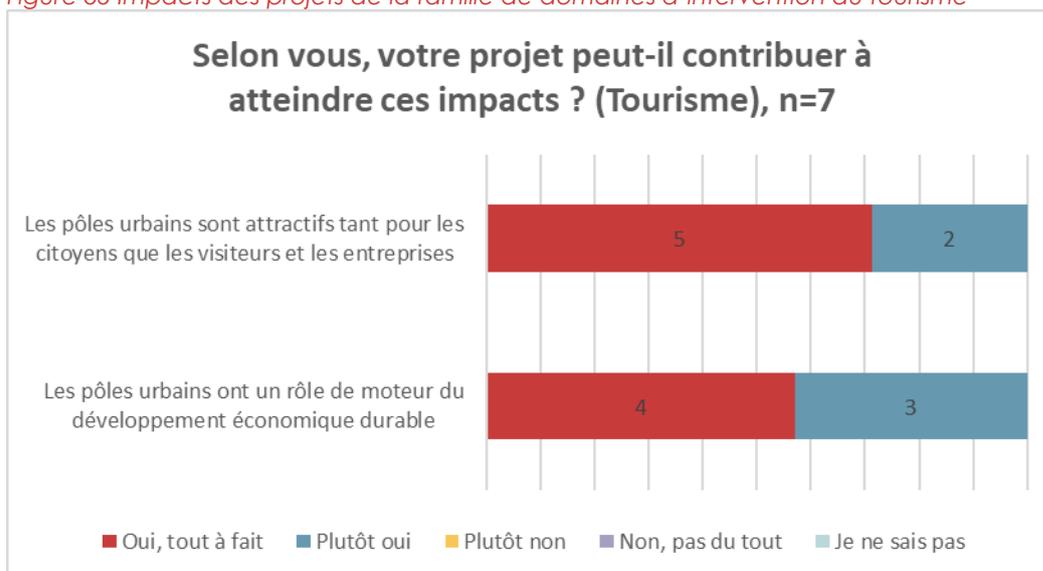
Figure 62 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention des friches



Il faut noter ici **le nombre important de non-validation des impacts proposés par le seul bénéficiaire de cette famille de domaines d'intervention.** Ici, remarquons que plus de la moitié des réponses (et donc des projets de ce bénéficiaire) invalide l'impact espéré de la réhabilitation des sites contaminés sur l'amélioration du rôle moteur des pôles urbains dans le développement économique durable. Dans une moindre mesure, on constate 38% de réponses négatives concernant l'impact de la réhabilitation de friches sur la qualité de vie des citoyens.

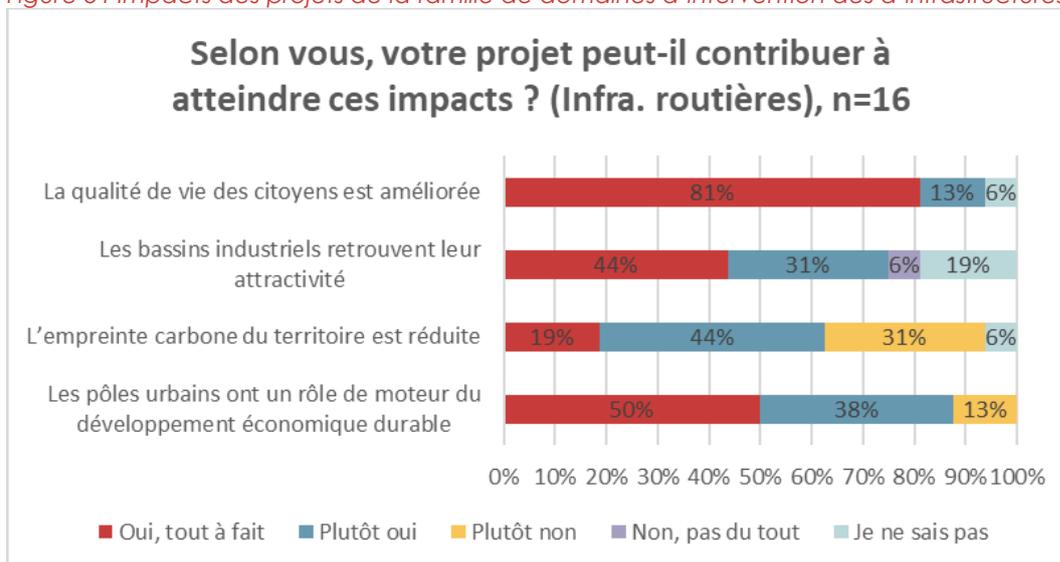
Dans **les réponses ouvertes** sont aussi citées des impacts plus diffus tels que l'amélioration du centre urbain ou l'amélioration de la mobilité et pour un projet en particulier, la redynamisation de la voie d'eau.

Figure 63 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention du tourisme



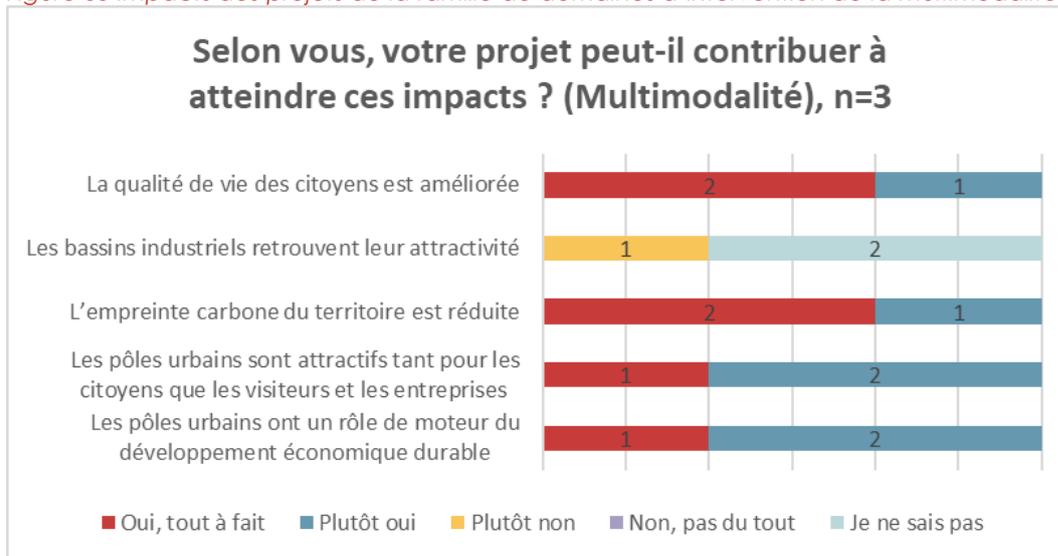
Au contraire, dans la famille de domaines d'intervention du tourisme, **les répondants expriment un consensus positif sur les impacts proposés dans le questionnaire**. Les projets touristiques de la programmation permettraient donc de rendre les pôles urbains plus attractif et d'améliorer le rôle moteur dans la stratégie globale de développement économique et durable.

Figure 64 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention des d'infrastructures routières



Les 16 répondants de cette famille de domaines d'intervention affirment que les projets d'infrastructures routière ont un impact généralement positif sur la qualité de vie des citoyens. **Cependant nous pouvons constater un manque d'unanimité** : plus d'un tiers des 16 répondants ne constatent pas un impact positif de leurs projets sur l'empreinte carbone du territoire concerné alors que moins de deux tiers des répondants pensent l'inverse.

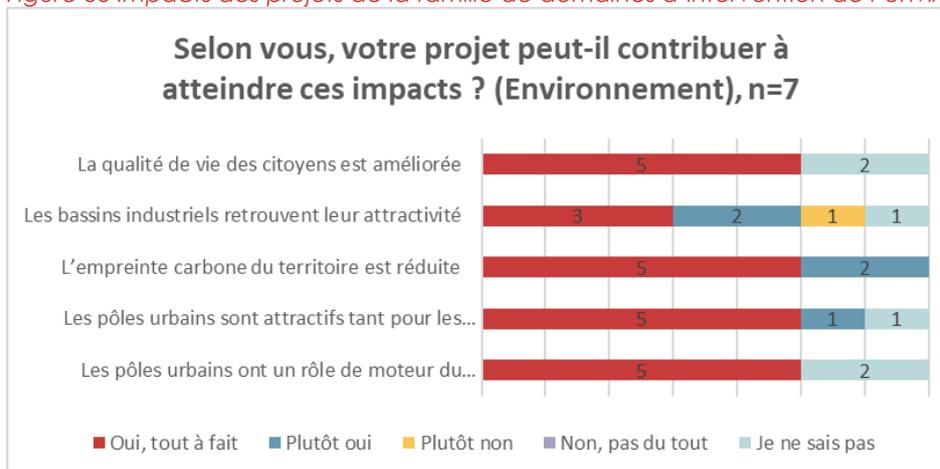
Figure 65 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de la multimodalité



Pour cette famille de domaines d'intervention, seul l'impact des projets des répondants semble non pertinent. Cependant, l'échantillon ne comptant que 3 répondants, il est difficile d'extrapoler ces données pour d'autres porteurs de projet.

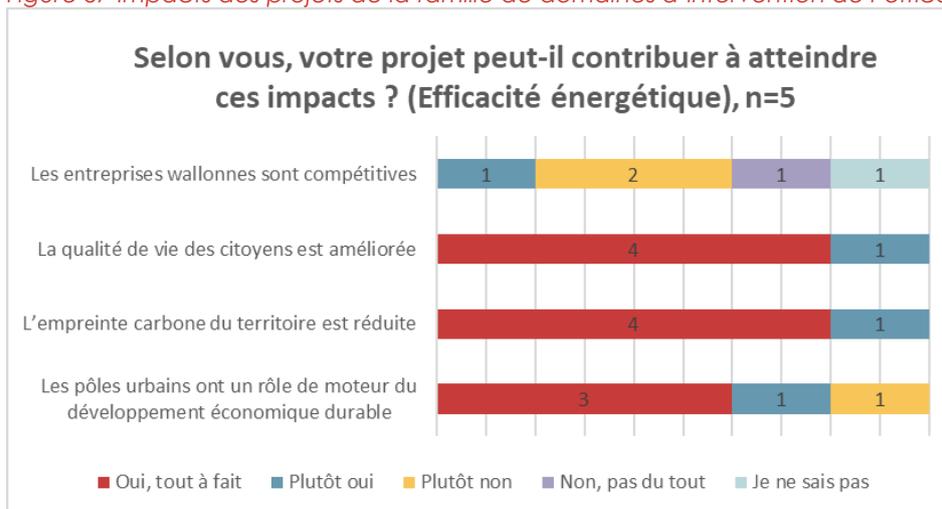
Selon 2 bénéficiaires, dans **l'analyse des données ouvertes**, les projets liés à la multimodalité permettent aussi d'instaurer une utilisation raisonnée des moyens de déplacements, par exemple grâce au développement d'une offre combinée train-covoiturage / train-vélo.

Figure 66 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de l'environnement



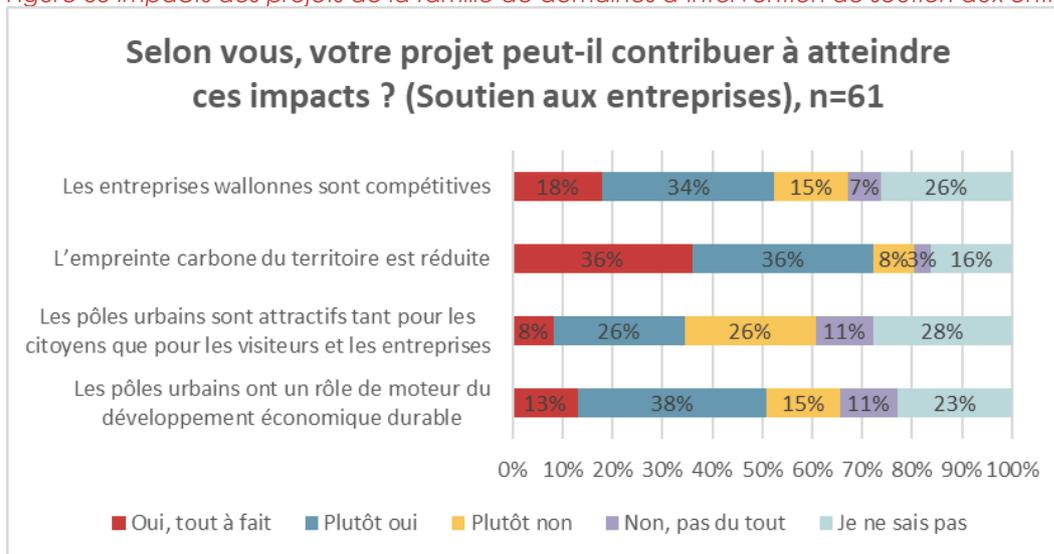
Dans ce petit échantillon de 7 répondants, au minimum **5 bénéficiaires semblent reconnaître l'ensemble des impacts potentiels comme la résultante de la concrétisation de leurs projets**. Il faut toutefois noter que quelques bénéficiaires ne savent pas identifier l'impact de leurs projets sur la qualité de vie des citoyens ou sur le rôle du pôle dans le développement économique durable.

Figure 67 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de l'efficacité énergétique



Pour cette famille de domaines d'intervention, nous constatons que 4 bénéficiaires sur 5 ne semblent pas remarquer d'impact de leur projet sur la compétitivité des entreprises wallonnes. A l'inverse, les répondants identifient tous l'impact positif de leurs projets sur la qualité de vie des citoyens et la réduction de l'empreinte carbone.

Figure 68 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de soutien aux entreprises



Il est intéressant de remarquer ici la non-unanimité des répondants. Ainsi 37% d'entre eux affirment que leurs projets n'ont pas d'impact sur l'attractivité des pôles urbains, alors que 34% déclarent l'inverse. De même, le nombre de non-réponse est importante. **Pour cette famille de domaine d'intervention de soutien aux entreprises, nous constatons que 52% des répondants déclarent que leur projet a un d'impact positif sur leur compétitivité ou celle des autres entreprises (cependant 22% affirment l'inverse).**

Dans l'analyse des réponses ouvertes, quelques bénéficiaires indiquent des impacts bénéfiques causés par une meilleure utilisation des bâtiments : grâce à une réduction de la



facture énergétique, de la cohabitation de plusieurs acteurs/activités au sein des mêmes locaux, d'une gestion raisonnée de l'espace occupé.

Annexe D Études de cas

A.1 Les instruments financiers Empreinte carbone dans les PME en soutien de la transition énergétique dans les PME

D.1.1 Introduction

L'étude de cas porte sur l'analyse du rôle des projets d'efficacité énergétique et de soutiens aux entreprises dans le processus de transition bas-carbone du tissu économique Wallon.

En particulier, cette étude de cas vise à comprendre la contribution des mesures de financement et d'accompagnement des PME vers l'amélioration de leur efficacité énergétique et l'augmentation de leur capacité de production d'énergies renouvelables.

Les projets faisant l'objet de cette étude de cas étant toujours en cours, l'analyse se penche sur les mécanismes à l'œuvre et la mise en place des conditions nécessaires à l'atteinte des résultats, ainsi que les facteurs internes et externes de succès et les freins à l'atteinte de ceux-ci.

Cette étude de cas couvre quatre projets des mesures **4.2.2** « Bas-carbone - Capital, crédits et garanties dans les entreprises, les spin-off et les spin-out » et **4.2.4** « Bas-carbone - Accompagnement et soutien à l'entreprenariat » qui appartiennent respectivement aux familles de domaines d'intervention « **Soutien aux entreprises** » et « **Efficacité énergétique** ».

Les deux projets de la mesure 4.2.4 sont portés par les opérateurs IDEA et Entreprendre WAPI, accompagnant la transition énergétique des PME des agglomérations de Tournai et de Mons au sein du bassin Ouest Hainaut.

Les deux projets de la mesure 4.2.2 sont portés par la Société wallonne de financement et de garantie des PME (Sowalfin), proposant une offre de crédit aux PME wallonnes souhaitant investir dans des équipements permettant l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et/ou la rationalisation de la consommation d'énergie électriques sur les lieux de production.²⁶

Dans le cadre de cette étude de cas, dix entretiens ont été conduits, en supplément des entretiens de cadrage et d'évaluation. Deux entretiens ont été conduits avec les deux porteurs de projets de la mesure 4.2.4, Entreprendre WAPI et IDEA ainsi que leur partenaires (IDETA et la Maison de l'Entreprise). En outre, 8 entretiens ont été réalisés avec des bénéficiaires finaux de des deux mesures. 5 avec des entreprises ayant reçu un support financier de Novallia (Groupe Sowalfin) et 3 avec des entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement d'Entreprendre WAPI et d'IDEA.

Le Tableau 30 donne une description des projets soutenus sous les mesures 4.2.2 et 4.2.4.

²⁶ L'offre de financement de la transition énergétique des PME est organisée dans le cadre de deux projets dans le cadre de cette programmation. Bien qu'ils soient similaires par leur nature, les projets bénéficient distinctivement aux PME de la zone « région plus développée » (Brabant wallon) et de la zone de transition (Wallonie hors Brabant wallon). Afin de faciliter l'analyse, les deux projets seront regroupés en un seul dans cette étude de cas. En effet, selon un entretien, l'offre de financement portée sous la mesure 4.2.2 couvre l'ensemble du territoire wallon.

Tableau 30 Projets et mesures pris en compte dans l'étude de cas

Nom du projet	Porteur de projet	Portefeuille	Zones urbaines	Mesure	Budget total (M€)	Budget FEDER (M€)	% Budget dépensé (sur le budget total)	État d'avancement
Accompagnement des entreprises en matière de gestion énergétique et de transition énergétique	Entreprendre WAPI	Animation économique dans le bassin Ouest Hainaut	Tournai Ath Soignie Mouscron Mons	4.2.4	1,057	0,423	33%	En cours
Accompagnement des entreprises en matière de gestion énergétique et de transition énergétique	IDEA	Animation économique dans le bassin Ouest Hainaut	Thuin Mons Charleroi Soignies	4.2.4	0,485	0,194	55%	En cours
Instrument financier Empreinte carbone dans les PME - Région plus développée	Novallia (groupe Sowalffin)	Pas de portefeuille	Pôles urbains du Brabant Wallon	4.2.2	2,789	1,116	100%	En phase de finalisation
Instrument financier Empreinte carbone dans les PME - Région en transition	Novallia (groupe Sowalffin)	Pas de portefeuille	Pôles urbains des Liège, Hainaut, Luxembourg, Namur	4.2.2	43,945	17,578	75%	En phase de finalisation

Source : Euroges (extraction Janvier 2021) et entretiens pour l'état d'avancement

L'étude de cas se compose de 5 parties. Cette introduction est suivie d'une section de placement du contexte et d'explication de la problématique. Ensuite, l'étude se penche sur les réponses aux questions d'évaluation – cohérence, pertinence, efficacité et impacts. Finalement, les sections de recommandations et de conclusion clôtent cette étude de cas.

D.1.2 Contexte, problématique et enjeux

D.1.2.1 Les domaines de soutiens aux entreprises et de l'amélioration de l'efficacité énergétique et leurs besoins

Le tissu entrepreneurial wallon présente des fragilités auxquelles le gouvernement wallon, à travers la programmation FEDER 2014 - 2020, tente de répondre. A la veille de la

programmation, en 2013, une étude de la Banque Nationale de Belgique²⁷, malgré un taux de création plus important d'entreprises en Wallonie qu'en Flandres, observait un taux de survie structurellement plus faible des entreprises des provinces wallonnes (au terme d'une période de 11 ans, 68,7% des entreprises wallonnes continuaient à exister, contre 73,1% des entreprises flamandes). Le Programme Opérationnel FEDER 2014-2020²⁸ pointent plusieurs facteurs explicatifs à ce faible taux de survie. Ainsi, le faible niveau de transmission des entreprises a pour conséquence une population importante de nouvelles entreprises, celles-ci connaissant un taux de survie moins important. En outre, la petite taille des entreprises wallonnes, conjuguée à une faible capitalisation, induit une vulnérabilité financière des PME wallonnes.

Dès lors, le Programme Opérationnel FEDER 2014 - 2020, suivant les recommandations de l'évaluation de la programmation 2007-2013, préconise la mise en place de dispositifs de soutien au financement des PME wallonnes. Ce document recommande de conjuguer ces dispositifs à des actions d'accompagnement, non financiers, permettant aux PME d'accroître leur capacité à innover et d'améliorer leur compétitivité et ainsi soutenir la croissance économique wallonne. Plusieurs axes de développement des PME sont présentés par le PO pour répondre à ces objectifs : la mise en réseaux des entreprises (ex : création de zonings), un soutien au processus de digitalisation au sein des PME, la facilitation des transferts de technologies avec les organismes de recherches et enfin la rationalisation de la consommation d'énergie et l'augmentation de la consommation d'énergie renouvelable.

A travers le Programme Opérationnel FEDER 2014 - 2020, le Gouvernement wallon exprime sa volonté de combiner l'objectif de croissance du PIB avec celui de la diminution de la consommation d'énergie et de la production d'énergie renouvelable. Un accroissement du découplage entre l'augmentation du niveau de richesse wallon et la baisse des émissions de gaz à effet de serre est donc visé. En début de programmation, il a été remarqué que les PME wallonnes, trop petites pour être intégrées dans le marché de quotas d'émissions carbone, n'étaient que trop peu sensibilisées au potentiel d'accroissement de leur compétitivité grâce à la réduction de leur facture écologique.

En outre, **le Plan National intégré Énergie Climat Belge 2021-2030²⁹, adopté en 2019, constate que certains territoires wallons, principalement la province du Hainaut, connaissent toujours une forte intensité carbone causée** principalement par la production de ciment, de produits chimiques et d'électricité. Dans le même temps, au regard de l'actuelle programmation, le complément de programmation FEDER (PO 2021-2027)³⁰ pointe une amélioration de la conscientisation des entrepreneurs wallons quant aux bénéfices d'un verdissement de leur activité productive sur leur compétitivité et croissance. De même, les émissions de gaz à effet de serre des secteurs non intégrés dans le marché de quotas d'émissions, sur la période 2005-2015, ont diminué de 17,6%. Les prédictions pour l'actuelle programmation semblent suivre cette tendance (voir Figure 69).³¹

²⁷ Verdun, F. (2013). *La démographie des entreprises*. BNB.

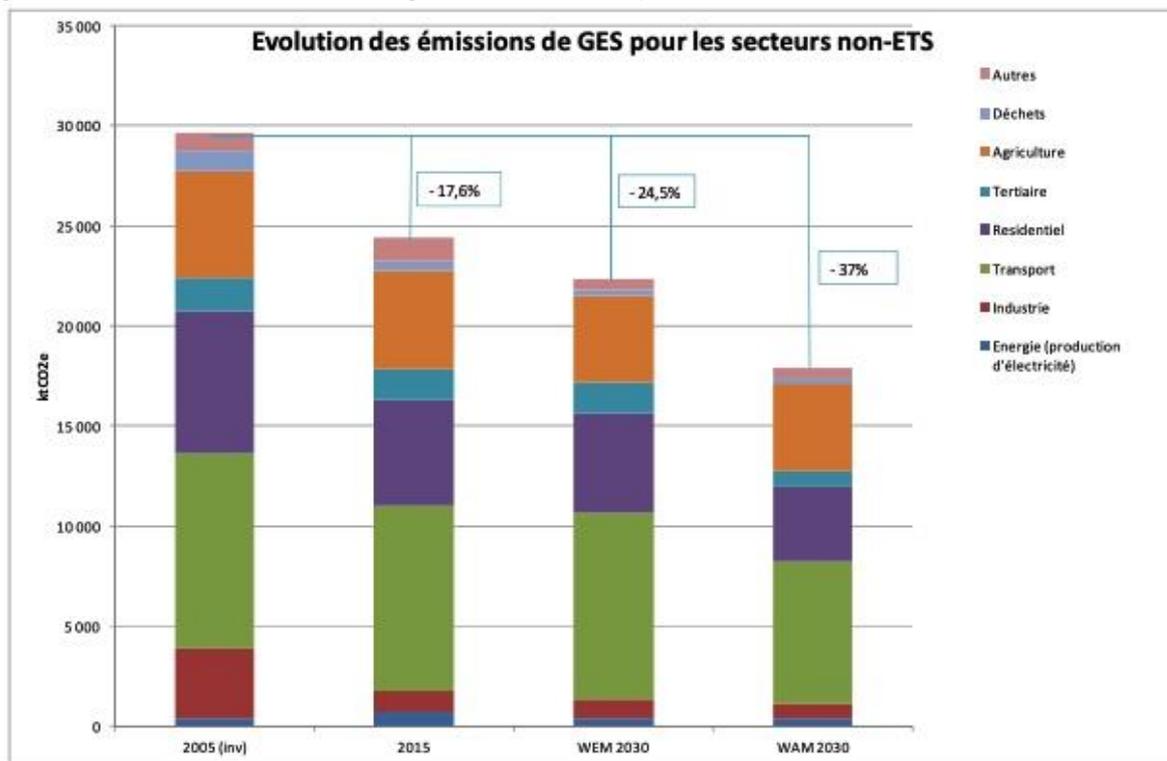
²⁸ Programme opérationnel FEDER 2014-2020 (version 8 du 17/11/2020)

²⁹ NECP – National Energy and Climate Plan 2021-2030 (Belgium)

³⁰ Complément de programmation FEDER – Programmation 2021-2027 (Version Provisoire du 14/07/2021)

³¹ Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 de Wallonie (PACE 2030)

Figure 69 Évolution des émissions de gaz à effet de serre pour les secteurs non-ETS



Source : Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 de Wallonie (PACE 2030)

Ainsi, pour l'actuelle programmation, il a été décidé de pérenniser les dispositifs de financement et d'accompagnement de la transition énergétique des PME. Cette pérennisation est jugée comme essentielle : le complément de programmation FEDER (PO 2021-2027) fait le constat d'une fragilité augmentée des PME wallonnes à la suite de la crise sanitaire. En outre, des difficultés à la transition bas-carbone des PME, qui étaient déjà constatée au cours des programmation précédentes persistent. Les entrepreneurs n'ont que peu de connaissances et compétences techniques pour investir dans des solutions permettant une réduction de la facture énergétique. La faible capacité financière des PME, combinée à un retour sur investissement de long terme, accroît le risque pris par l'entrepreneur dans l'acquisition d'équipements permettant de réduire la consommation d'énergie ou de produire de l'énergie renouvelable. Enfin, il est difficile pour les entrepreneurs d'anticiper les évolutions des technologies « vertes ».

D.1.2.2 Le rôle du FEDER dans les domaines des soutiens aux entreprises et de l'efficacité énergétique

Comme présenté en introduction, **les projets FEDER d'aides à la transition énergétique des PME s'inscrivent dans deux champs d'actions.**

Le premier est un accompagnement : il vise à sensibiliser et à aider l'entrepreneur à engager les démarches nécessaires à l'amélioration de l'efficacité énergétique et/ou à l'installation de solutions d'énergies renouvelables au sein de sa structure. Cet accompagnement s'inscrit dans la Mesure 4.2.4 : « Bas-carbone -Accompagnement et soutien à l'entrepreneuriat », qui, elle-même s'inscrit dans la famille de domaines d'intervention de l'efficacité énergétique.

Deux projets composent cette mesure et ils sont mis en œuvre par deux entités rayonnant sur la Province du Hainaut :

- Entreprendre WAPI, l'Agence de Stimulation économique de Wallonie picarde
- IDEA (Intercommunale de développement économique et d'aménagement du Coeur du Hainaut)

Le second champ d'action est un programme de financement proposé aux PME, souvent à la suite d'un diagnostic établi dans le cadre de l'action d'accompagnement. Ce programme, intitulé « Easy Green » et déployé par Novallia, filiale du groupe Sowalfin, prend la forme d'un prêt à taux réduit permettant l'acquisition d'équipement de production d'énergie photovoltaïque, éolienne, d'isolation thermique, et d'équipement permettant la rationalisation de la consommation d'énergie électrique au sein de la PME. Il s'inscrit dans la mesure Mesure 4.2.2 : « Bas-carbone - Capital, crédits et garanties dans les entreprises, les spin-off et les spin-out », qui, elle-même, appartient à la famille de domaines d'intervention des soutiens aux entreprises.

Selon la logique d'intervention de l'Axe 4 « Transition vers une Wallonie Bas-Carbone », la réalisation de ces **actions devraient permettre à court et moyen terme, la diminution des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la production d'énergie et le développement des entreprises sur le territoire wallon.** (cf. Figure 70 et Figure 71)

Figure 70 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Efficacité énergétique

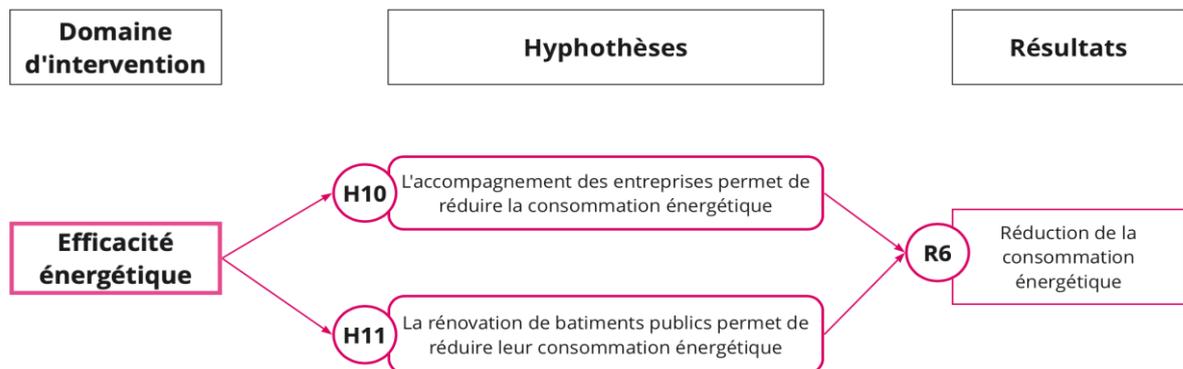
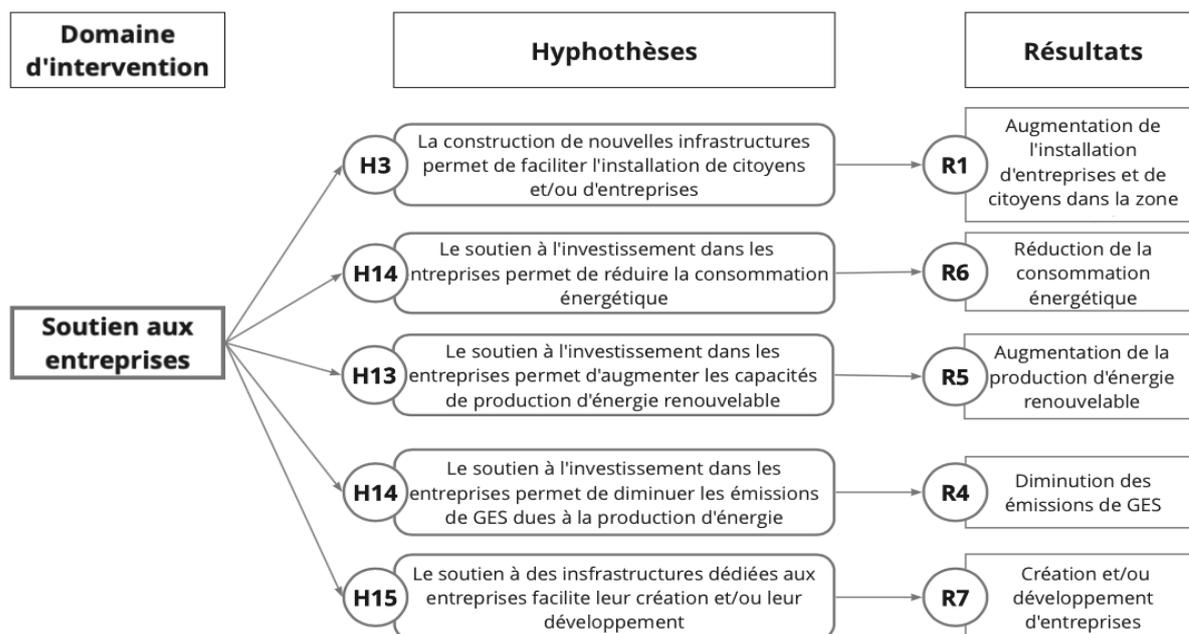


Figure 71 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Soutien aux entreprises



Sur le plus long terme, ces résultats permettront d'avoir un impact positif sur :

- L'empreinte carbone du territoire wallon
- La qualité de vie des habitants
- La compétitivité des entreprises wallonnes
- L'attractivité des bassins industriels

L'analyse des rapports annuels de portefeuille et notamment les objectifs exprimés et le descriptif des actions menés par les porteurs de projet et le chef de file correspondent à la logique d'intervention décrite ci-avant. Ainsi, grâce aux actions d'accompagnement des bénéficiaires IDEA et Entreprendre WAPI puis/ou au financement proposé par la SOWALFIN, les PME en tant que bénéficiaires finales de ces mesures sont amenées à rationaliser leur consommation d'énergie et envisager l'installation d'équipement de production et de consommation d'énergie renouvelable.

Tableau 31 Présentations des projets

Nom du projet	Objectifs	Parties prenantes	Activités
Accompagnement des entreprises en matière de gestion énergétique et de transition énergétique (Entreprendre WAPI)	L'objectif des actions mises en œuvre est de réduire la consommation énergétique (en particulier, la consommation électrique) des entreprises par un accompagnement visant à : - Conscientiser et corriger les mauvais comportements de consommation. - Identifier et engager des investissements	<u>Chef de file du Portefeuille</u> : la SOWALFIN <u>Administration fonctionnelle</u> : SPW Économie, Emploi, Recherche <u>Bénéficiaires</u> : Entreprendre WAPI (et l'intercommunale IDETA) <u>Bénéficiaires finaux</u> : PME	- Sensibilisation des PME (ex : ateliers sur les communautés d'énergie, le numérique responsable) - Diagnostic préalable à l'installation de solutions d'amélioration de l'efficacité énergétique (EE) et de production d'énergie renouvelable (ENR) - Information sur les financements soutenant la transition énergétique des PME

Nom du projet	Objectifs	Parties prenantes	Activités
	réduisant le coût de consommation.		
Accompagnement des entreprises en matière de gestion énergétique et de transition énergétique (IDEA)	<i>Idem</i>	<u>Chef de file du Portefeuille</u> : la SOWALFIN <u>Administration fonctionnelle</u> : SPW Économie, Emploi, Recherche <u>Bénéficiaire</u> : IDEA <u>Partenaire privilégié dans le portefeuille</u> : La Maison de l'Entreprise (filiale d'IDEA) <u>Bénéficiaires finaux</u> : PME	<i>Idem</i>
Instrument financier Empreinte carbone dans les PME	L'objectif des actions mises en œuvre est de réduire la facture énergétique des PME au moyen d'aide aux financements pour l'acquisition d'équipement de rationalisation ou de production d'énergie vertes.	<u>Administration fonctionnelle</u> : SPW Economie, Emploi, Recherche <u>Bénéficiaire</u> : SOWALFIN <u>Bénéficiaires finaux</u> : PME	La société Novallia (GROUP Sowalfin) propose aux PME et TPE Wallones, le financement « Easy Green », un prêt à taux réduit permettant le financement total ou partiel d'installation de solutions d'EE ou de production d'ENR

Sources : Rapports annuels de portefeuille et entretiens

D.1.2.3 Mesures nationales et régionales soutenant la transition énergétique des PME wallonnes

Le soutien à la transition énergétique des PME, en outre du Programme Opérationnel FEDER, est organisé par différentes politiques nationales et régionales wallonnes. Parmi ces politiques nous trouvons :

- **Le Plan Get Up Wallonia**³². L'initiative, lancée en 2020, vise à identifier les axes de réformes nécessaires à la gestion de l'urgence sanitaire, diminution des impacts économiques et sociaux de la crise, la relance de l'activité socio-économique et le renforcement de la résilience de la société wallonne face aux défis environnementaux, sociaux et économiques. Par son ampleur, le plan est censé prendre en compte les différentes stratégies wallonnes de développement et les coordonner. **L'axe 2** « Assurer la soutenabilité environnementale » et son **Action II.1.3** vise à assurer le développement d'un marché de produits et service bas-carbone. Le plan recommande la mise en place de solutions permettant d'inciter les industries à une électrification ou adoption de solutions de chaleur bas-carbone à partir de sources d'énergie renouvelables.
- **Le Plan de relance de la Wallonie** adopté en 2021 mutualise les trois programmes – Get up Wallonia, Déclaration de Politique Régionale et Facilite pour la Reprise et la Résilience afin d'assurer une cohérence maximum entre les mesures prises et maximiser les retombées positives sur le territoire. Au sein de l'Axe 2 « Assurer la soutenabilité environnementale » l'accent est mis sur la réalisation des rénovations énergétiques du bâti et sur le déploiement

³² Rapport du conseil stratégique de Get up Wallonia au Gouvernement wallon (Version finale - Avril 2021)

d'une stratégie bas carbone a' travers la réduction des GES et la promotion d'énergies renouvelables.

- **Le Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 de Wallonie³³.** L'objet du Plan Air Climat Énergie (PACE) est de décrire de manière intégrée les actions menées dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, ainsi qu'en faveur de la diminution de la consommation d'énergie. Le PACE s'inscrit dans la mise en œuvre du Décret Climat du 19 février 2014 et prend en compte le Plan National en Matière d'Énergie et de Climat de la Belgique adopté en 2019. Au sein de ce plan, est citée la mesure « carbon leakage » qui vise à compenser financièrement les entreprises qui ont perdu en compétitivité par rapport aux entreprises internationales qui n'ont pas été soumises à l'échange de quotas d'émissions européens. Dans le cadre du PACE, les quelques dispositifs wallons d'aides à la transition énergétique sont détaillés :
 - **Les certificats verts (CV).** Afin d'atteindre les objectifs européens et wallons concernant la production d'énergie renouvelable, la Wallonie a développé un mécanisme de soutien pour les producteurs d'énergie renouvelable. Ce mécanisme prévoit l'octroi de certificats verts en fonction de la production électrique et du type de filière développée. Les producteurs d'électricité verte peuvent vendre leurs CV aux fournisseurs d'électricité. Ils permettent aux PME un retour sur investissement plus rapide.
 - **Les « chèques entreprises ».** Destinés à soutenir la création, le développement et la croissance des entreprises wallonnes, ces chèques permettent de financer des prestations liées aux besoins d'une création ou du développement d'une entreprise. Le coût de la prestation est partagé entre le bénéficiaire et la Région wallonne. Les prestations sont effectuées par des prestataires labellisés par la Région wallonne. Lorsqu'une PME engage une démarche d'efficacité énergétique ou de production d'énergie renouvelable, elle peut prétendre au financement partiel d'une étude de pré faisabilité et d'audits spécialisés.
- **Le Schéma de Développement du Territoire³⁴** participe à structurer les différentes stratégies locales de soutien à la compétitivité des PME et du verdissement de leurs activités (cf. les Finalités prospectives : 3. Une Wallonie physiquement et numériquement connectée, créative, attractive et ouverte et 5. Des transitions énergétique, climatique et démographique comme leviers territoriaux majeurs).

D.1.3 Réponses aux questions clés de l'évaluation

D.1.3.1 Pertinence

Les projets des mesures 4.2.2 : « Bas-carbone - Capital, crédits et garanties dans les entreprises, les spin-off et les spin-out » et 4.2.4 : « Bas-carbone - Accompagnement et soutien à l'entrepreneuriat » répondent aux besoins du territoire wallon identifiés pour les deux familles de domaine d'intervention : « Soutien aux entreprises » et « Efficacité énergétique ».

³³ Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 de Wallonie (PACE 2030)

³⁴ Schéma de Développement du Territoire - Une stratégie territoriale pour la Wallonie (Version rectificative du 14 mai 2019)

L'analyse des réponses des PME à l'enquête, confirme que les dispositifs d'accompagnement et de financement de la transition énergétique des activités productrices contribuent pour 79% des réponses à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources dans les entreprises et pour 62% des réponses, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers le développement d'énergie renouvelable. Pour plus de la moitié des répondants, ces dispositifs permettent aussi de répondre au besoin de stimulation des activités créatrices de valeur ajoutée, à celui de l'augmentation de la productivité et de la croissance wallonne et enfin à celui de l'augmentation l'entreprenariat et des services.

En effet, selon les réponses données à cette même enquête, les PME bénéficiant des mesures 4.2.2 ou 4.2.4 s'engagent dans le verdissement de leur activité de différentes manières : 1) grâce à une rationalisation de la consommation énergétique des équipements et infrastructures nécessaires à l'activité production (ex : Smart Scan) 2) grâce l'utilisation de source d'énergie non polluantes (ex : installation de panneaux photovoltaïques) 3) Mais aussi de par leur activité, projets et innovations (ex : production d'emballage isothermes, élaboration de méthodes innovantes de bio production de médicaments). Ils répondent dès lors aux besoins de réduction de leur facteur énergétique, mais aussi d'investissement dans la recherche et le développement.

Les entretiens conduits avec les porteurs de projets des deux mesures permettent **de cerner les besoins des PME en termes de transition énergétique**. Les trois porteurs de projets font état du **besoin d'une sensibilisation accrue des PME quant aux dispositifs d'accompagnement et de financement vers l'autoproduction d'énergies ou de rationalisation de la consommation d'énergie**.

Cette faible sensibilisation des PME s'accompagne d'un **accès limité à l'information sur l'impact environnemental et économique des investissements envisagés**. Il est difficile pour les entrepreneurs de pouvoir comparer les différentes offres commerciales des installateurs panneaux photovoltaïques, pompes à chaleurs, outils de mesure et rationalisation de la consommation énergétique...etc. Souvent, à cause de ce manque d'expertise, de temps, les entrepreneurs peuvent abandonner le projet d'acquisition d'équipements.

Les entretiens avec les PME confirment que les actions d'accompagnement d'IDEA et d'Entreprendre WAPI sont pertinentes et essentielles pour répondre à ce besoin d'expertise. En effet, le diagnostic de la consommation énergétique de ces opérateurs, la comparaison des devis d'installateurs, l'information sur les sources de financement accessibles permettent à l'entrepreneur d'obtenir des données objectives sur la faisabilité et la rentabilité d'un tel investissement.

Au fil de la programmation, la montée en visibilité de Novallia, d'IDEA et d'Entreprendre WAPI a permis de mieux répondre aux besoins des PME. Celles-ci étaient capables de mieux identifier le rôle et l'utilité de ces opérateurs dans les différentes étapes de leur transition énergétique. A l'avenir, assurer la promotion de ces dispositifs d'accompagnement et de financement est essentiel pour répondre aux attentes des PME en termes de transition énergétique.

Les entretiens avec les porteurs de projet et les bénéficiaires finaux (PME) ont permis d'identifier des besoins nouveaux en termes de transition énergétique. Ainsi, plusieurs PME souhaitent s'engager vers l'acquisition de bornes permettant la recharge de véhicules électriques (ces bornes nécessiteraient en outre l'acquisition ou l'extension de nouvelle source d'énergie, si possible renouvelable pour les bénéficiaires). D'autres bénéficiaires misent sur l'acquisition de véhicules hydrogènes. Enfin, certaines PME expriment leurs volontés de pouvoir s'insérer facilement dans une communauté d'énergie à l'échelle d'un zoning, dans le but de pouvoir revendre le surplus de production d'énergie renouvelable. **Enfin quelques PME ont**

communiqué le désir d'engager une rénovation énergétique de leurs bâtiments sans pouvoir identifier un subside régional ou local pouvant les aider dans cette démarche. En effet, la Stratégie Nationale de Rénovation Énergétique à Long Terme du Bâtiment n'identifie pas de dispositif de financement ou d'aide à l'investissement dans la rénovation énergétique destiné aux PME.³⁵

Les porteurs de projets souhaitent ainsi une pérennisation des mesures de l'actuelle programmation et de leurs montant. Cela permettrait à ces porteurs de projet de mieux anticiper, de mieux accompagner et de mieux financer les PME en fonction des évolutions technologiques et réglementaires. En effet, selon les porteurs de projets, il est parfois difficile d'assurer une veille réglementaire exhaustive sur l'avenir de l'utilisation de l'hydrogène ou encore de la création de communautés d'énergie.

D.1.3.2 Cohérence

Cohérence interne

Au sein du même portefeuille "Animation économique dans le bassin Ouest Hainaut", **la mesure 4.2.4 cohabite avec des mesures de l'Axe 1 « Économie 2020 » du PO FEDER**

Dans la cadre de la mesure 1.1.4, avec d'autres porteurs de projets telles que La Maison de l'Entreprise (filiale d'IDEA) ou l'Union syndical des classes moyennes du Hainaut, les opérateurs IDEA et Entreprendre WAPI mettent en place des actions d'accompagnement permettant la création d'entreprises (e.g. aide à l'élaboration du business model, conseils pour financement des start-up, mise en relation avec d'autres entreprises, incubateurs...etc.)

Dans le cadre de la mesure 1.2.1, ces mêmes opérateurs mettent en place des actions d'animation économique pour des entreprises à haut potentiel de croissance. (e.g. renforcement des capacités de gestion de l'innovation, aide à l'accès à de nouveaux marchés, orientation des PME vers des financements de nouvelles technologies...etc.)

Les parties prenantes **insistent sur la grande complémentarité entre ces différentes actions d'animation économique.** En effet, les PME bénéficiant des mesures sous l'axe 1 « Économie 2020 », constituent un « vivier d'entreprises » pour la mesure 4.2.4. En effet, il peut arriver qu'un chef d'entreprise, dans le cadre du développement de sa start-up ou du renouvellement de son entreprise, souhaite améliorer sa facture énergétique. Les différents porteurs de projets du portefeuille sont ainsi à même d'orienter le chef d'entreprise vers la mesure adéquate.

Les porteurs de projets indiquent aussi l'importance de l'existence de projets et de mesures distinctes : il en va de la visibilité et de la bonne identification par les PME des différents services proposées par les différents bénéficiaires de ce portefeuille.

La mesure de financement de la mesure 4.2.2., portée par Novallia (Groupe Sowalfin) s'inscrit en totale cohérence avec les missions d'accompagnement. Souvent, une PME conseillée par IDEA et Entreprendre WAPI se tourne vers Novallia pour financer son projet. **En outre, il existe des synergies entre cette mesure de financement bas carbone et la mesure 1.1.2 « Capital, crédits et garanties dans les entreprises, les spin-off ou en création ».** Pour le volet micro-crédit de cette mesure, l'organisme financeur Socamut est aussi une filiale du Groupe Sowalfin. Ainsi,

³⁵ Stratégie Nationale de Rénovation Énergétique à Long Terme du Bâtiment (Actée par le Gouvernement wallon le 12 novembre 2020)

les demandes de financement adressées à Socamut qui tendent à la transition énergétique des PME sont réorientées vers Novallia (et vice-versa).³⁶

Cohérence externe

Les entretiens avec les porteurs de projets permettent de constater **la complémentarité, et non la duplication, des actions d'accompagnement et de financement du FEDER avec les mesures wallonnes**. En effet, Entreprendre WAPI et IDEA ont pour missions d'orienter et d'aider les PME dans les démarches d'obtention des certificats verts, à la suite de l'acquisition d'équipements de production d'énergie renouvelable.

Les audits énergétiques, accessibles grâce aux chèques entreprises, interviennent dans une phase ultérieure aux diagnostics préliminaires effectués par les deux opérateurs.

Cependant, **ces opérateurs plaident pour une plus grande visibilité et communication** auprès des entrepreneurs des différents mécanismes et étapes d'accompagnements et des financements existants, permettant à une PME de mener à bien sa transition énergétique. Notons ici que la plateforme 1890.be du groupe Sowalfin permet une centralisation des informations relatives aux mesures et dispositifs wallons d'aide aux entrepreneurs.

D.1.3.3 Efficacité

Réalisation

L'analyse des indicateurs de réalisation permet de constater **un bon avancement des opérateurs dans la réalisation des objectifs des mesures 4.2.2 et 4.2.4**. (Cf. Tableau 32)

Plusieurs facteurs explicatifs sont à prendre en compte :

- Les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'installation de sources de production d'énergies renouvelables sont **des projets courts terme, rapidement opérationnels**.
- **Les porteurs de projets observent une prise de contact facilitée avec les PME**. Au fil de la programmation, les opérateurs ont gagné en visibilité, permettant aux entrepreneurs du Hainaut Occidental de les identifier comme les acteurs clés de l'accompagnement des PME vers la transition énergétique. En outre, **l'intensification et la pérennisation des échanges entre les bénéficiaires du portefeuille « Animation économique dans le bassin Ouest Hainaut » ainsi qu'avec partenaires des intercommunales (IDETA et IDEA)**, permettent d'identifier facilement les PME qui pourraient nécessiter une action d'accompagnement.
- **Ces mêmes opérateurs ont aussi gagné en expertise**. La succession des accompagnements individuels et le recrutement de « techniciens » des solutions d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique a permis un gain en efficacité dans le traitement des dossiers.
- De même, **la Sowalfin a mis en place une procédure de financement simplifiée qui permet une libération rapide des fonds**. Cette information est confirmée grâce aux entretiens avec

³⁶ PwC. (Avril 2020). Evaluation de la contribution de l'axe prioritaire 1 « Economie 2020 » à la réalisation des objectifs fixés dans le programme opérationnel FEDER 2014- 2020 « Wallonie-2020.EU »

l'organisme financeur mais aussi avec les PME (pour beaucoup, celles-ci déclarent être très satisfaites de la rapidité et de la facilité de traitement de leur demande de financement).

- **La Sowalfin a aussi gagné en visibilité** : grâce aux conseils donnés aux PME par les opérateurs tels qu'Entreprendre WAPI ou IDEA, mais aussi par les banques, la mesure de financement « Easy Green » est de plus en plus connue par les entrepreneurs wallons.

Tableau 32 Indicateurs de réalisation des projets des mesures 4.2.2 et 4.2.4

Mesure	Indicateur	Objectif 2018	Objectif 2023	Réalisé	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
4.2.2	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que de subvention	71	129	145	204%	112%
4.2.2	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	24	44	39	163%	89%
4.2.4	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	155	345	268 ³⁷	173%	78%

Source : Région Wallonne, traitement des données par Technopolis Group

Résultats

L'analyse des indicateurs de résultat permet de constater un dépassement des objectifs de la programmation pour la mesure 4.2.2. Grâce au dispositif de financement déployé par la Sowalfin, l'augmentation des capacités de production électrique d'énergies renouvelables dépasse de plus 6 fois l'objectif fixé pour la fin de la programmation.

Ce constat est plus mitigé au regard de l'accomplissement de résultats attendus de la mesure 4.2.4. Après accompagnement, 80 PME ont initié une stratégie d'utilisation rationnelle de l'énergie alors que l'objectif est fixé à 132 pour 2018 et 302 en 2023 (cf. Tableau 33). Quelques éléments récoltés lors des entretiens expliquent l'apparente dissociation entre les indicateurs de réalisation et les indicateurs de résultats sur cette mesure :

³⁷ L'indicateur de réalisation « Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier » est une surestimation de la situation du nombre d'entreprise qui ont effectivement bénéficié d'un soutien non-financier. Il comptabilise le nombre d'entreprises ayant réalisé un entretien individuel avec un des opérateurs de la mesure 4.2.4. Cet entretien individuel vise identifier préalablement l'utilité d'initier une démarche de rationalisation énergétique. Décidée par la Sowalfin, en tant que chef de file du portefeuille « Animation économique dans le bassin Ouest Hainaut », l'opérationnalisation de cet indicateur ne rend ainsi pas compte du nombre d'entreprises étant accompagnées sur le plus long terme et bénéficiant d'un diagnostic approfondi des besoins de la PME pour l'amélioration de ses performances énergétiques. Les échanges avec les opérateurs permettent de constater que 95 PME ont bénéficié d'un accompagnement approfondi d'Entreprendre WAPI et d'IDEA (respectivement 36 et 59) contre les 96+172 = 268 entreprises comptabilisées par l'indicateur de réalisation « Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier ». A noter, en outre, que selon la méthodologie des indicateurs jointe à la fiche projet, IDEA prévoyait 10 accompagnements/an et Entreprendre WAPI, 20 accompagnements/an et par ETP.

- **Les actions d'accompagnement ont commencé tardivement au regard du calendrier de la programmation.** L'action d'aide à la transition énergétique d'Entreprendre WAPI a débuté en milieu de programmation (2017). La personne en charge de ce type d'accompagnement à IDEA a aussi été recrutée au cours de la programmation.
- **La crise sanitaire a ralenti considérablement la durée des démarches d'accompagnement :** les opérateurs informent de la nécessité de devoir parfois se déplacer sur le lieu de l'entreprise.
- Étant donné le départ tardif et le ralentissement des missions d'accompagnement, les opérateurs s'attendent à un « effet de rattrapage » d'ici à la fin de la programmation. Ainsi, en prenant en compte la population conséquente d'entreprises bénéficiant actuellement d'un soutien (268), il est prévu un nombre important d'entreprises s'engageant dans une stratégie d'utilisation rationnelle de l'énergie (i.e. sollicitation d'un audit d'efficacité énergétique, sollicitation d'un financement pour l'installation de panneaux photovoltaïques...etc.)
- **L'initiation d'une stratégie d'utilisation rationnelle de l'énergie est le résultat d'un processus qui prend plus de temps** que celui de l'achat d'infrastructures pour augmenter la production d'énergie renouvelable ou de réduction de consommation énergétique.

Tableau 33 Indicateurs de résultats des projets des mesures 4.2.2 et 4.2.4

Mesure	Indicateur	Unité	Objectif 2018	Objectif 2023	Réalisé	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
4.2.2	Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables (production électrique)	MWh		1638	10453,05		638%
4.2.2	Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables (puissance installée)	MWc		2,07	10,21		493%
4.2.2	Réduction de la consommation d'énergie par les entreprises	Mtep	0	0	13	x	x
4.2.4	Nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Nb	18	42	16	89%	38%
4.2.4	Entreprises ayant initié une stratégie d'utilisation rationnelle de l'énergie	Nb	132	302	80	61%	26%

Source : Région Wallonne, traitement des données par Technopolis Group

Considérant les indicateurs de résultats de la mesure 4.2.4, Un opérateur juge pertinent de compter le nombre d'entreprises ayant initié une stratégie d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Cet indicateur permet de rendre compte justement de l'aboutissement du travail d'accompagnement. L'opérateur conseille en outre de mesurer le résultat de ce dispositif au moyen d'indicateurs financiers (ex. : volume d'investissement), rendant compte de l'amélioration de la santé financière de la PME.

Au-delà des indicateurs quantifiables, les opérateurs interrogés constatent **aujourd'hui un plus fort degré de conscientisation des entreprises quant au bénéfice et à la nécessité de s'engager dans la transition énergétique** de leur PME par rapport au début de la programmation. Un opérateur suggère les entreprises seraient plus motivées à améliorer leur facture énergétique et leur bilan carbone car elles anticiperaient la potentielle mise en place d'une taxe carbone ciblant les PME (ou une mesure similaire). Ainsi, de plus en plus d'entreprises sollicitent ou vont solliciter les dispositifs de financement et/d'accompagnement qui leur sont accessibles.

Freins

Grâce à l'analyse de l'enquête, nous observons que **les difficultés premières rencontrées par les PME sont liées à : des problèmes financiers** (surcoût ou recherche de financement complémentaires) pour 38% des répondants. Dans une moindre mesure, les entrepreneurs répondant à l'enquête citent aussi les difficultés relatives **aux contraintes réglementaires** (36%) **à la situation sanitaire** (23%). Il est aussi à noter, que même si ce sont les difficultés les plus citées par les répondants, celles-ci sont réfutées respectivement par 46%, 36% et 34% des bénéficiaires.

Les 5 entretiens réalisés des entreprises ayant bénéficiés d'un dispositif de soutien financier (prêt Easy Green par Novallia) **confirme cette tendance**. 4 des 5 PME rencontrées confirment ne pas avoir rencontré de difficultés particulières.

Concernant les difficultés financières :

Une PME communique sur le fait qu'elle a rencontré des difficultés du traitement de son dossier de financement avec Novallia. L'installation de panneaux photovoltaïques a été cofinancée entre plusieurs organismes de crédit, difficiles à coordonner.

En outre, les parties prenantes ont partagé leurs inquiétudes quant aux règles de crédits des organismes financeurs de la transition énergétique des PME (Novallia, IMBC et les banques privées). Ces derniers proposent des solutions de financement à des PME ne présentant pas des difficultés financières, ceci dans le respect de la réglementation des aides d'Etat.³⁸ En conséquence, beaucoup d'entreprises ayant un faible taux de fonds propres n'atteignent pas les conditions de crédit demandés par les financeurs. Ainsi les PME les moins à même à investir dans des solutions d'énergie vertes, sont dès lors dans l'incapacité de trouver un investissement pour diminuer l'empreinte carbone et la facture énergétique de leurs activités productives.³⁹

Concernant les contraintes réglementaires

Les opérateurs constatent les difficultés de plusieurs PME à assurer une veille réglementaire et administrative nécessaire à la compréhension des évolutions de fonctionnement des certificats verts ou relatives à la création de communautés d'énergies, priorisation des parcs de véhicules hydrogènes ou électriques. Ces difficultés observées confortent ainsi IDEA et Entreprendre WAPI dans leurs missions d'accompagnement.

³⁸ <http://www.novallia.be/reussir-ma-transition-energetique/pour-quelles-entreprises>

³⁹ Notons aussi que les PME à faible capacité de financement sont surreprésentées dans le bassin du Hainaut occidental

Concernant la crise sanitaire

Les opérateurs ont cité l'obligation de reporter puis d'annuler, pour raison sanitaire, les activités d'accompagnement collectif des entreprises du bassin du Hainaut occidental (ex : séminaires, ateliers). Concernant les accompagnements individuels : ceux-ci ont aussi été retardés, certains diagnostics nécessitant des déplacements sur des sites de productions.

Enfin, les porteurs de projets **font état du faible niveau d'information des PME** quant :

- Au bénéfice de l'amélioration de la facture énergétique sur la santé financière de l'entreprise
- A l'identification des opérateurs et de leurs rôles définis dans le processus de transition énergétique des activités de production

Éléments facilitateurs

Les entretiens avec les PME ont permis d'identifier des éléments facilitateurs pour l'avancement des projets :

- Beaucoup d'entrepreneurs se disent satisfaits de l'accompagnement d'Entreprendre WAPI / IDEA et du suivi du dossier de financement de Novallia. Ceux-ci sont principalement satisfaits de **l'expertise** des opérateurs, **de leur disponibilité** mais aussi de la **facilitation** des dossiers.
- Beaucoup de PME ont signalé **le rôle bénéfique des installateurs** (e.g. ENERSOL, ORES) dans l'avancée des projets. Ces derniers ont souvent pris à leur charge des procédures administratives complexes pour les entrepreneurs, tel que l'obtention de certificats verts.

Les entretiens avec les porteurs de projets identifient l'amélioration de la visibilité de leurs actions, les échanges avec d'autres parties prenantes du portefeuille et des intercommunales, une progressive amélioration de l'expertise et de la connaissance des tissus économiques locaux comme éléments facilitateurs de l'accomplissement des missions de financement et d'accompagnement.

Ces éléments facilitateurs sont décrits en détails dans la sous-section *Réalisation* de la section *Efficacité*.

D.1.3.4 Efficience

Le budget global des deux mesures 4.2.2 et 4.2.4 est de 48 millions d'euro est financé à hauteur de 19,3 millions d'euro par le FEDER. (cf. Tableau 30). Tandis que la mesure 4.2.2 représente 7% du budget des axes prioritaires 3, 4 et 5 du Programme Opérationnel FEDER, le financement de la mesure 4.2.4 est bien moindre, représentant 0,24% du financement des trois axes.

Entreprendre WAPI et IDEA présentent une sous consommation de l'enveloppe budgétaire.

D'une part, comme décrit précédemment, les actions d'accompagnement se sont mises en place tardivement au regard du calendrier de la programmation. En outre la crise sanitaire a ralenti la mise œuvre de certains suivis de dossiers avec les PME. Les deux porteurs de projet de cette mesure signalent aussi que la majorité du budget alloué est utilisé pour financer les frais de personnel. Peu de matériel technique a été acquis pour mener les diagnostics préalables à l'amélioration de la facture énergétique des PME.

Les opérateurs mettent cependant en garde contre une réduction future du budget accordés à cette mesure. Les opérateurs signalent une actuelle faible visibilité concernant les évolutions technologiques et réglementaires à venir. Ainsi, il est possible que le développement prochain des communautés d'énergies, le déploiement de bornes pour le chargement de véhicules

électriques et l'acquisition de véhicule hydrogènes nécessitent l'augmentation du budget de cette mesure si celle-ci était pérennisée dans la prochaine programmation.

En outre, **la Sowalfin exprime le souhait d'étendre ce dispositif d'accompagnement des PME vers la transition énergétique à l'ensemble du territoire wallon** alors que celui-ci ne concerne actuellement que les territoires des agglomérations de Tournai et de Mons dans le bassin Ouest Hainaut.⁴⁰

Parmi les bénéficiaires finaux, certains sont en faveur de l'augmentation de budget de la mesure 4.2.2 pour les années à venir. Parmi ceux déjà sensibilisés, certains entrepreneurs ont déjà investi dans la réduction de leur consommation d'énergie et dans la production d'énergie renouvelables. Ces bénéficiaires finaux, déjà sensibilisés à la transition énergétique sont aussi ceux qui sont les plus ambitieux dans l'acquisition d'équipements et de solutions. Ainsi, une PME utilisera ses fonds propres pour installer plus de panneaux solaires que ne lui permettrait le seul financement de Novallia. Une autre PME prévoit l'acquisition de bornes de recharge de véhicule électrique et la revente d'électricité à d'autres entreprises : elle prévoit donc l'augmentation de sa capacité de production d'énergie renouvelable.

Enfin, pour les deux dispositifs d'accompagnement et de financement, la plupart des PME confirment que le processus de verdissement de leur activité économique aurait été ralenti, sinon annulé, si ces deux mesures n'avaient pas existé dans l'actuelle programmation. En effet, la plupart des PME, sans l'aide et le diagnostic d'Entreprendre WAPI et IDEA, auraient difficilement été capables de choisir entre les différentes propositions commerciales des installateurs. Enfin, s'il est possible pour certains entrepreneurs de trouver des investissements alternatifs (avec une équivalence du taux d'intérêt) à celui de Novallia, notamment auprès d'investisseurs privés, les conditions d'obtention du crédit apparaissent comme étant plus souples auprès de l'organisme financeur.

D.1.3.5 Impacts

Le tableau ci-dessous présente les principaux constats relatifs à l'atteinte par les bénéficiaires finaux et les porteurs de projets des impacts souhaités dans le cadre des familles des domaines d'intervention des soutiens aux entreprises

Tableau 34 Constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités

	Public cible	Constats observables et conditions habilitantes pour atteindre les impacts souhaités
L'empreinte carbone du territoire est réduite	Citoyens Visiteurs Entreprises	Bonne direction : Les indicateurs de résultats rendent compte d'une augmentation des capacités de production d'énergie renouvelable. <u>Cependant :</u> à l'échelle des opérateurs des bénéficiaires finaux, il est difficile mesurer l'impact des mesures d'accompagnement et de financement des PME sur l'empreinte carbone globale du territoire wallon. Notons aussi qu'une minorité de PME déclarent améliorer leur efficacité énergétique mais augmentent dans le même temps leur consommation d'énergie électrique.

⁴⁰ A l'inverse, une consommation importante du budget de la mesure 4.2.2 est constatée par la Sowalfin. Pour l'opérateur, une surconsommation de l'enveloppe budgétaire est anticipée avant la fin de la programmation en 2021 ou 2022. Ainsi une extension du budget pourrait être sollicitée.

	Public cible	Constats observables et conditions habilitantes pour atteindre les impacts souhaités
La qualité de vie des citoyens s'améliore	Entreprises Citoyens	Bonne direction : Outre l'amélioration de la qualité de l'air grâce à la diminution d'utilisation d'énergie fossile, la transition énergétique des PME permettrait l'amélioration la qualité de vie des employés / collaborateurs des sociétés. En effet, certains entrepreneurs souhaitent augmenter leur capacité de production d'énergie renouvelables dans le but d'acquérir des bornes de recharge de véhicules électriques et/ou des véhicules électriques pour leurs employés. Ces bornes permettraient aussi la recharge de trottinettes et de vélos électriques, favorisant le développement de modes de déplacement doux au sein d'un bassin industriel / zoning d'entreprises.
Les bassins industriels retrouvent leur attractivité	Entreprises	Bonne direction : Outre l'amélioration des capacités de charge des véhicules électriques et le développement de modes de transports doux, d'autres initiatives des entrepreneurs permettent d'améliorer l'attractivité des bassins industriels. Par exemple, certaines PME souhaitent activement investir dans l'augmentation de leur capacité de production d'énergies renouvelables afin d'avoir la possibilité de revendre cette énergie dans une communauté d'énergie (i.e. aux entreprises faisant partie du même zoning). <u>Cependant</u> : le cadre juridique des communautés d'énergie reste encore indéfini et le prix de l'énergie renouvelable est fluctuant.
Les entreprises wallonnes sont plus compétitives	Entreprises	Bonne direction : Plusieurs PME et les opérateurs confirment un gain de productivité à la suite de la réduction de leur facture énergétique. <u>Cependant</u> : à la suite de l'installation d'équipements coûteux (pompes à chaleurs, panneaux photovoltaïques, outils de production moins énergivores...etc.) les PME doivent attendre un retour sur investissement de moyen à long terme. La diminution progressive des certificats verts allonge la période du retour sur investissement. Enfin la fluctuation des prix de l'énergie ajoute de l'incertitude quant à la rentabilité future de l'investissement.

D.1.4 Conclusions

Dans un contexte où les PME représentent une partie importante mais fragile de l'économie régionale, les activités d'accompagnement et de crédit aux entreprises pour la transition énergétique financées par le FEDER 2014-2020 apportent une contribution supplémentaire à la réalisation des objectifs de politique du Gouvernement wallon d'ici à 2030.

Si on remarque un taux de création d'entreprise important, le taux de survie reste faible. Il en résulte un tissu d'entreprises nouvelles, relativement petites, avec un faible niveau de capitalisation et qui, en vue de leur taille, ne sont pas intégrées dans le marché des quotas d'émissions carbone, et sont donc trop peu sensibilisées au potentiel d'accroissement de leur compétitivité grâce à la réduction de leur facture énergétique. Les subventions FEDER s'intègrent dans ce contexte pour renforcer le tissu économique et propulser la transition énergétique de la région.

Plus particulièrement, à travers l'accompagnement aux entreprises et le crédit pour l'achat des technologies pour produire de l'énergie renouvelable ou pour réduire la consommation

d'énergétique, les projets FEDER répondent aux besoins des PME wallons qui manquent d'information, d'expertise et de capital pour entreprendre un parcours de transition énergétique en autonomie et de manière structurée.

Introduits pour la première fois dans la programmation 2014-2020, ces instruments de soutien aux PME wallonne ont permis de s'adresser à des besoins qui n'étaient pas assez couverts par les dispositifs existants et ont remporté un haut niveau de satisfaction auprès des bénéficiaires finaux quant à leur fonctionnement.

Le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (financier et non-financier) est élevé, et les objectifs définis pour 2023 sont à l'heure actuelle presque atteints. En particulier le soutien financier de la mesure 4.2.2 a concerné un nombre d'entreprises plus grand que celui établi en début de programmation et ceci a permis de dépasser de plus six fois l'objectif de capacités supplémentaires de production électrique d'énergies renouvelables. Les activités d'accompagnement (soutien non-financier) ont enregistré quelques ralentissement (principalement dû à la crise sanitaire), mais sont également considéré sur la bonne voie pour atteindre leurs résultats en termes d'entreprises ayant initiées une stratégie d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Alors que les opérateurs et les bénéficiaires plaident pour une pérennisation et un élargissement du champ d'application des actions de soutien introduites avec le FEDER, les différentes étapes d'accompagnement sur un parcours de transition énergétique restent encore trop peu connues des PME, de même que les mécanismes de soutien mis à disposition pour chaque étape et les opérateurs concernés. Avant toute autre prise de décision, ceci met en évidence le besoin d'une systématisation des dispositifs existant et la nécessité d'assurer la cohérence des mesures régionales. Ceci permettrait de maximiser les résultats attendus de la transition énergétique des PME wallonnes en réduisant les coûts d'information et en leur permettant de choisir les instruments les plus appropriés à leurs besoins.

D.1.5 Pistes de recommandations en vue de la programmation 2021-2027

Nature	Problème	Recommandations
Opérationnel	Accès limité des PME à l'information sur l'impact environnemental et économique des investissements envisagés.	Pérennisation des actions d'accompagnement des PME comme celles proposées par Entreprendre WAPI et IDEA.
Stratégique	Faible compréhension des PME : <ul style="list-style-type: none"> de la portée des dispositifs wallons soutenant la transition bas-carbone du rôle des opérateurs wallons dans les différentes étapes de soutien à la réalisation de la transition énergétique 	Amélioration de la visibilité des opérateurs, et de la communication sur les différentes mesures et dispositifs de soutiens disponibles pour aider les entrepreneurs wallons à améliorer leur efficacité énergétique et à augmenter leur production d'énergie renouvelable. Définition clarifiée des objectifs et de la nature des outils de soutien à la transition bas-carbone disponible en Wallonie (promotion des énergies renouvelables ? de l'efficacité énergétique ? de la rénovation énergétique des bâtiments ? des moyens de transports non polluants ? de la production de carburant à partir d'énergie verte ? de procédés stockage d'énergie ? de solutions d'économie circulaire ?)
	Présence des dispositifs d'accompagnements de PME seulement sur le bassin Ouest Hainaut.	Extension des dispositifs d'accompagnement aux PME pour leur transition énergétique à l'ensemble du territoire wallon.

	Veille des évolutions technologiques et réglementaires liées à la transition énergétique difficile à réaliser pour les PME et les opérateurs.	Renforcement (ressources humaines) des dispositifs d'accompagnement afin d'assurer une meilleure anticipation des évolutions réglementaires (e.g. évolutions des attributions des certificats verts, définition du cadre juridique des communautés d'énergie) et technologique (e.g. accès et prix de l'hydrogène, prix des véhicules électriques...etc.)
--	---	---

D.1.6 Annexes

Bibliographie

- Cadre règlementaire
 - Programme Opérationnel FEDER Wallon 2014-2020, Version 8.0, (Version approuvée par le Comité de suivi le 4/8/2020 et par la Commission le 17/11/2020 – Décision C (2020) 8140)
 - Programme Opérationnel FEDER Wallon 2021-2027, Version 1.1, 2eme lecture au Gouvernement Wallon, 14 Juillet 2021
 - Complément de programmation FEDER – Programmation 2021-2027 (Version Provisoire du 14/07/2021)
- Mise en œuvre et suivi du Programme Opérationnel
 - PwC. (Avril 2020). Évaluation de la contribution de l'axe prioritaire 1 « Économie 2020 » à la réalisation des objectifs fixés dans le programme opérationnel FEDER 2014- 2020 « Wallonie-2020.EU »
 - Rapports annuels de mise en œuvre 2019 et 2020
 - Rapports annuels de portefeuille 2019 et 2020
- Stratégies régionales et européennes
 - Déclaration de Politique – Wallonie 2019-2024
 - NECP – National Energy and Climate Plan 2021-2030 (Belgium)
 - Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 de Wallonie (PACE 2030)
 - Plan de relance de la Wallonie (Mai 2021)
 - Rapport du conseil stratégique de Get up Wallonia au Gouvernement wallon (Version finale - Avril 2021)
 - Stratégie Nationale de Rénovation Énergétique à Long Terme du Bâtiment (Actée par le Gouvernement wallon le 12 novembre 2020)
 - Schéma de Développement du Territoire - Une stratégie territoriale pour la Wallonie (Version rectificative du 14 mai 2019)
- Autres documents
 - Verdun, F. (2013). La démographie des entreprises. Banque Nationale de Belgique.
- Bases de données
 - Euroges – Extraction Janvier 2021
 - Données sur les indicateurs fournies par la Région Wallonne (Extraction Avril 2021)

Liste des personnes interrogées (10 entretiens)



- IDEA et La Maison de l'Entreprise
- Entreprendre WAPI et IDETA
- 5 PME ayant bénéficié d'un financement de Novallia
- 2 PME ayant bénéficié d'un accompagnement d'IDEA
- 1 PME ayant bénéficié d'un accompagnement d'Entreprendre WAPI

A.2 Les investissements en termes de mobilité comme vecteur de développement urbain

D.2.1 Introduction

L'étude de cas porte sur l'analyse du rôle des investissements en termes de mobilité comme vecteur de développement urbain.

En particulier, cette étude de cas s'intéresse à la contribution des projets d'infrastructures routières autour de la multimodalité à la mise en œuvre de la ville intelligente ainsi qu'au rôle des projets autour des gares dans le développement des pôles urbains. Elle se penchera sur les facteurs qui ont permis la bonne mise en place des projets pour atteindre leurs objectifs. Dans la mesure où les projets étudiés sont en cours de réalisation, l'analyse se concentrera sur les mécanismes mis en place pour l'atteinte des résultats, les facteurs internes et externes de réussite, et les freins éventuels à la réalisation des objectifs.

Cette étude de cas couvre une sélection de 17 projets d'infrastructures de transports appartenant principalement aux domaines d'intervention « infrastructures routières », « multimodalité » et « environnement – qualité de l'air ». Les projets couverts présentent différentes caractéristiques spécifiques plus précisément :

- Ils sont présents dans **9 pôles urbains wallons**, à savoir Liège, Charleroi, Mons, Namur, La Louvière, Flémalle, Huy, Mouscron et Tournais.
- Ils appartiennent principalement à l'axe 3 – **mesure 3.1.1** « Territoire – renforcement de l'attractivité urbaine pour les Citoyens, les visiteurs et les entreprises », l'axe 4 – **mesure 4.4.1** « Bas-carbone / mobilité durable – renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises » ainsi qu'à l'axe 5 et les **mesures 5.1.1** « urbain-bas carbone – renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises » et **5.3.2** « Urbain revitalisation – renforcement de l'attractivité ».
- Ils font partie de **9 portefeuilles** de projets majeurs.
- Ils ont un budget total de 77.9M€ (dont 40% co-financé par le FEDER) et représentent 35% du domaine d'intervention « infrastructure routière » avec 8 projets et 69% du domaine « multimodalité » avec 2 projets et 22% du domaine d'intervention « environnement – qualité de l'air » avec 7 projets.
- Ils sont pour la plupart **encore en cours** mais présentent dans certains cas un degré d'avancement élevé.

Elle se base sur l'étude de 17 projets décrit au sein du tableau 1 ci-dessous

Tableau 35 Principales caractéristiques des projets objets de l'étude de cas

Domaine	Portefeuille	Nom du projet	Pôle urbain	Mesure	Budget total (€M)	Budget FEDER (€M)	Budget dépensé (€M / %)	État d'avancement
INFRASTRUCTURES ROUTIERES	Liège, ville en transition	Pôle Bavière - Réaménagement des voiries autour du site de Bavière	Liège	3.1.1	4.449	1.745	0,485	Avancé
	Master Plan du Centre-Ville Flémallois	Revitalisation de Flémalle-Centre	Flémalle	3.1.1	4.003	1.596	0,998	En cours
		Revitalisation de Flémalle-Grande		3.1.1	0.167	0,066	0	En cours

Domaine	Portefeuille	Nom du projet	Pôle urbain	Mesure	Budget total (€M)	Budget FEDER (€M)	Budget dépensé (€M / %)	État d'avancement
	Mons 2020, ville créative, culturelle et intelligente	Quartier Gare-Congrès	Mons	3.1.1	19.724	7.879	0.101	En cours
		Les voiries		3.1.1	7.742	3.081	1.446	Avancé
	Rénovation urbaine du centre-ville de La Louvière (suite)	Désenclavement et viabilisation du site - aménagement des espaces publics : voirie de contre allée et place des Fours Bouteilles	La Louvière	3.1.1	2.368	0.947	0.045	En cours (début des travaux aout 2021)
	NAMUR INNOVATIVE CITY LAB	Espace Confluence - Aménagement de l'esplanade du Grognon et construction du bâtiment dédié à l'innovation urbaine	Namur	3.1.1	6.192	2.345	2.908	Avancé
		Espace Confluence - Aménagement de la circulation (voiries et rond-point)		5.1.1	2.200	0.880	0.372	Terminé
		Namur - Espaces urbains intelligents		4.4.1	6.046	2.418	4.227	Terminé
MULTIMODALITÉ		Espace Confluence - Passerelle cyclo-piétonne		5.2.1	3.850	1.540	3.850	Terminé
	ENVIRONNEMENT	MOUSCRON - Pôles et Axes structurants - Développement - Revitalisation.	Mouscron	5.1.1	1.419	0.567	0.049	En cours
5.1.1				3.551	1.420	0.064	En cours	
	La gare de Huy comme nœud multimodal	Réaménagement d'un dépose minute devant la gare	Huy	3.1.1	0.331	0.122	0.229	-Terminé
		Création d'une nouvelle voirie d'accès à la gare		4.4.1	1.785	0.714	0	En cours

Domaine	Portefeuille	Nom du projet	Pôle urbain	Mesure	Budget total (€M)	Budget FEDER (€M)	Budget dépensé (€M / %)	État d'avancement
		Liaison escalier gare et centre-ville		4.4.1	0.368	0.145	0.273	Terminé
	Charleroi District Créatif	Le réaménagement des espaces publics le long de la voie d'eau	Charleroi	5.1.1	5.230	2.092	0.174	En cours
	SmarTournai	La plate-forme multimodale 2.0	Tournai	4.4.1	8.451	3.350	0.369	En cours
Total					77.87	31.91	14.69 (19%)	

Données EUROGES – extraction janvier 2021.

L'étude de cas se compose de **4** parties. Cette introduction est suivie d'une section de placement du contexte et d'explication de la problématique. Ensuite, l'étude se penche sur les réponses aux questions d'évaluation – cohérence, pertinence, efficacité et impacts. Finalement, la section des conclusions clôt cette étude de cas.

D.2.2 Contexte, problématique et enjeux

D.2.2.1 Les domaines d'intervention des infrastructures routières, de la multimodalité et de l'environnement à la jonction des besoins de mobilité en Wallonie

La Wallonie, du fait de son économie ouverte, est particulièrement dépendante du transport, à la fois pour le déplacement des personnes mais aussi des marchandises, matériaux et produits importés⁴¹. A cet égard, les dernières projections du Bureau Fédéral du Plan⁴² indiquent une croissance de la mobilité globale des personnes et des marchandises à l'horizon 2040.

Cette croissance implique de nombreux défis, tant en termes de saturation des infrastructures routières et d'augmentation de la congestion au sein des pôles urbains et est accompagnée d'enjeux environnementaux majeurs liés à l'organisation et l'offre de transport sur le territoire. Ainsi, le rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017, souligne que le secteur des transports est responsable en Wallonie de 25% du total des émissions de CO₂, dont l'écrasante majorité provient des seuls véhicules routiers⁴³.

La mobilité revêt ainsi une dimension stratégique pour la Wallonie, s'inscrivant à la jonction d'enjeux du développement économique (productivité, attractivité des territoires, redynamisation des pôles urbains, emploi), social (accessibilité des publiques, cohésion sociale, équité territoriale, etc.), environnemental et sanitaire (Pollution, santé des populations, bien être territorial, etc.). A cet égard, les investissements en termes de mobilité se

⁴¹ Gouvernement Wallon, Stratégie régionale de mobilité – Mobilité des personnes, Mai 2019

⁴² Bureau Fédéral du Plan, perspective de la demande de transport en Belgique à l'horizon 2040, Janvier 2019

⁴³ Service Public de Wallonie (SPW) – DG03, Rapport sur l'état de l'environnement Wallon 2017, 2016, p107

caractérisent tout particulièrement par leur multi-dimensionnalité et leur appartenance à un ensemble de domaines d'intervention souvent interconnectés.

Au début de la période de programmation 2014-2020⁴⁴, les autorités régionales identifiaient déjà certains besoins essentiels liés aux infrastructures de transport et à la multimodalité. Ainsi, en 2014, le territoire Wallon profitait d'une grande densité d'infrastructure de transport routier (peu de territoires à plus de 20km d'une autoroute ou d'un grand axe) et ferroviaires (multiples connexions entre les métropoles et les régions voisines), dispose de ports fluviaux intégrés à des plateformes multimodales performantes, et connaît, en comparaison à d'autres régions européennes semblables peu de problèmes de congestion dans l'ensemble. Néanmoins, l'état des lieux fait en début de programmation souligne le caractère vieillissant de ses infrastructures de transports et la nécessité d'effectuer de nombreux investissements. Au niveau des pôles urbains, des problèmes en termes de contrôle de la croissance du trafic urbain amenant des problèmes de congestion est déjà identifié, tout comme des problèmes de stationnement limitant la mobilité motorisée. Dans l'ensemble, la Wallonie fait face à une très forte dépendance à l'usage de la voiture. Les solutions multimodales apparaissent dès lors saturées et sous-optimales (discontinuité des cheminements, entretiens insuffisant, accessibilité de certaines zones). Elles apparaissent aussi au cœur des centres urbains au prise de conflit d'usage de l'espace dédié aux transports sur les routes partagées (sécurité des modes doux, vitesses ralenties, places de stationnement réduites, etc.). Dans l'ensemble, le manque de stratégie d'intégration des différentes fonctions de l'espace public représentait en début de programmation une barrière particulière à l'usage des modes de transport doux.

Après 2020, il est attendu que la politique de mobilité du Gouvernement wallon fasse des enjeux de santé, de climat et d'accès à la mobilité les lignes directrice de son action tant pour les transports des personnes que des marchandises⁴⁵. Avec un objectif de réduction de -55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, la politique régionale, en ligne avec les objectifs de l'Union européenne entendra réduire de manière significative les impacts du système de transports sur la santé et l'environnement. Il s'agira alors principalement de maîtriser la demande de transport et développer les alternatives à la voiture individuelle pour diminuer sa part modale au profit d'autres modes doux tels que la marche, le vélo, ou les transports en commun. L'accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite (PMR), aux citoyens aux revenus limités, aux familles et habitants des zones rurales sera également un point central de la politique wallonne. Limiter la congestion représente également un point central en particulier au regard de l'impact économique et environnemental de la congestion routière.

D.2.2.2 Le rôle du FEDER dans les domaines relatifs à la mobilité au sein des pôles urbains

Pour soutenir les efforts entrepris en termes de mobilité au sein des pôles urbains, le Gouvernement wallon a souhaité mobiliser le FEDER pour le développement d'infrastructures routières, de multimodalité incluant une forte dimension environnementale. A cet égard, au sein de la programmation FEDER 2014-2020, les investissements en termes de mobilité mobilisent des ressources au sein des trois axes et au travers de quatre mesures :

- **La mesure 3.1.1** « Territoire – renforcement de l'attractivité urbaine pour les Citoyens, les visiteurs et les entreprises »

⁴⁴ Complément de programmation FEDER – Programmation 2014-2020, Évaluation ex-ante du PO FEDER 2014-2020 (ADE), Accord de Partenariat pour la Belgique – Programmation 2014-2020, État du territoire wallon – Analyse AFOM (CPDT), Entretiens.

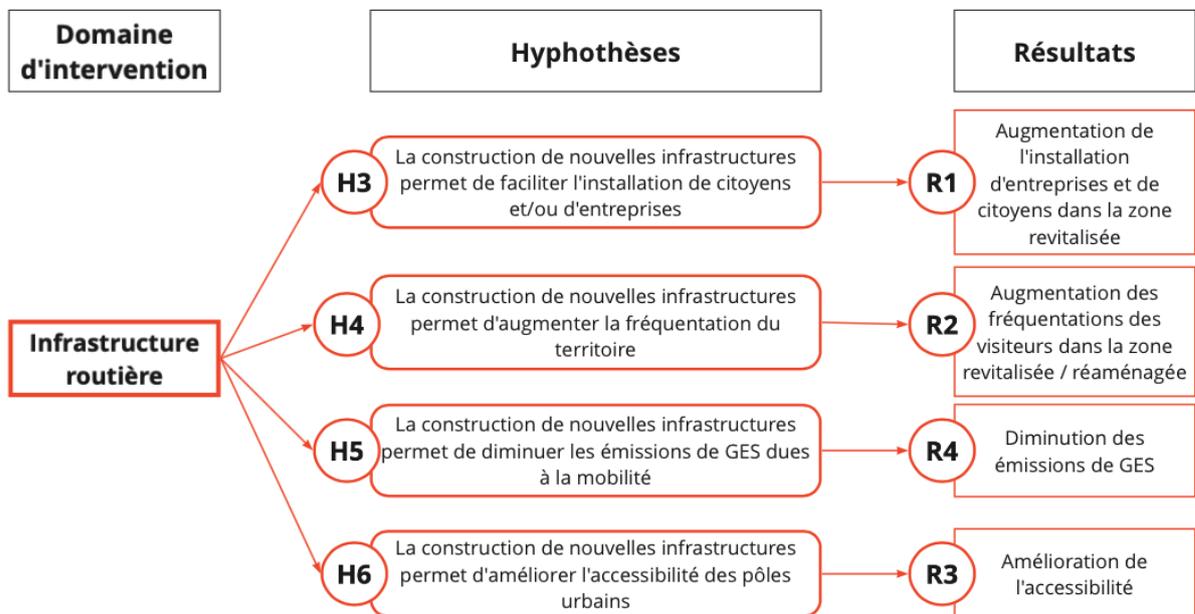
⁴⁵ Gouvernement Wallon, Déclaration de Politique régionale du Gouvernement wallon 2019-2024, Septembre 2019

- **La mesure 4.4.1** « Bas-carbone / mobilité durable – renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises »
- **La mesures 5.1.1** « urbain-bas carbone – renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises »
- **La mesure 5.2.1** « Urbain revitalisation – renforcement de l'attractivité ».

Ainsi les projets concernés se concentrent en grande partie sur la dimension urbaine du développement des centres urbains et se caractérisent par leur très grande intégration au sein de leur portefeuilles respectifs, au travers d'une approche intégrée et stratégique forte combinant les différentes dimensions de développement économique, social et environnemental au sein de la planification spatiale du cœur de la ville.

Les figures ci-dessous illustrent les hypothèses associées aux logiques d'intervention pour les trois familles de domaines d'intervention concernées par les projets.

Figure 72 Hypothèses associées aux domaines d'intervention – Infrastructures routières, multimodalité et environnement





Source : Technopolis 2021

En matière de mobilité, ces trois domaines répondent de mécanismes d'impacts communs. Ainsi la construction de nouvelles infrastructures doit permettre en particulier de jouer sur la transformation du territoire améliorant l'accessibilité des pôles urbains en augmentant l'installation d'entreprises et de citoyens ainsi qu'en augmentant la fréquentation des visiteurs dans la zone revitalisée, tout en diminuant les émissions de GES dues à la mobilité.

Dans le long terme, les investissements en termes de mobilité doivent permettre de contribuer aux impacts suivants sur les pôles urbains :

- L'attractivité des pôles urbains pour les citoyens, les entreprises et les visiteurs est renforcée
- L'empreinte carbone de la mobilité sur les pôles urbains est réduite
- La qualité de vie des riverains est améliorée



- Les pôles urbains reprennent un rôle moteur du développement économique durable du territoire

Avec 33 projets pour un total 133,4m€, la famille d'intervention « infrastructures routières » représente environ 21% de l'enveloppe budgétaire globale du programme FEDER au sein des trois axes. Dans le cadre de cette étude de cas, les 8 projets concernés représentent 35% du budget total de ce domaine.

Le domaine d'intervention « multimodalité » quant à lui recouvrent un total de 6 projets pour un budget d'environ 13,1m€ et dont 2 de ces projets sont représentés au sein de cette analyse, représentant 69% de l'enveloppe dédiée.

Enfin, en ce qui concerne du domaine « environnement »⁴⁶, ce sont 7 projets représentés au sein de cette étude, pour un total de 20 projets recouvrant ensemble un financement global d'environ 100,5m€ (soit environ 15% du budget global des trois axes).

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des objectifs, parties prenantes et activités des projets concernés par la présente étude de cas.

⁴⁶ Tous les projets appartenant à la famille d'intervention « environnement » et qui sont couverts au sein de cette étude de cas (7 projets) ont pour objectif affiché l'amélioration de la qualité de l'air au sein des centres urbains dont un certain nombre favorise une mobilité plus neutre en carbone. La famille d'intervention « environnement » couvre néanmoins dans son ensemble une plus grande diversité de projets allant au-delà du champ de la mobilité.

Tableau 36 Objectifs, parties prenantes et activités des projets inclus dans l'étude de cas

Portefeuilles et projets de mobilité	Objectifs	Parties prenantes	Activités
<p><u>Liège, ville en transition</u></p> <p>Pôle Bavière - Réaménagement des voiries autour du site de Bavière</p>	<p>Reconfigurer la rue des Bonne Villes</p> <p>Transformer le Boulevard de la Constitution en un axe structurant de la mobilité douce</p> <p>Élargissement des trottoirs</p>	<p><u>Chef de file du portefeuille</u> :</p> <p>Ville de Liège</p> <p><u>Administration fonctionnelle</u> :</p> <p>SPW Mobilité et Infrastructures - Dpt des Infrastructures locales - Direction des Espaces publics subsidiés (Pouvoirs locaux)</p> <p><u>Bénéficiaire</u> :</p> <p>Ville de Liège</p> <p><u>Bénéficiaires finaux</u> :</p> <p>Citoyens, riverains et entreprises</p>	<p>Trottoirs, replantation, recalibrage des voies de circulation et du stationnement</p> <p>Piétonisation</p> <p>Suppression du transit et accessibilité purement locale sur le deuxième tronçon du boulevard de la Constitution</p>
<p><u>Master Plan du Centre-Ville Flémallois :</u></p> <p>Revitalisation de Flémalle-Grande</p> <p>Revitalisation de Flémalle-Centre</p>	<p>Permettre de spécifier le centre de Flémalle par la mise en place d'une centralité et lui conférer une identité propre au travers de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement de la Grand'Route - La mise en place d'une mobilité plus conviviale et plus efficiente - Le renforcement de la multifonctionnalité du centre urbain 	<p><u>Chef de file du portefeuille</u> :</p> <p>Ville de Flémalle</p> <p><u>Administration fonctionnelle</u> :</p> <p>SPW Mobilité et Infrastructures - Dpt des Infrastructures locales - Direction des Espaces publics subsidiés (Pouvoirs locaux)</p> <p><u>Bénéficiaire</u> :</p> <p>Ville de Flémalle</p> <p><u>Bénéficiaires finaux</u> :</p> <p>Citoyens, riverains et entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réfection et l'élargissement des trottoirs • Aménagement de la voirie pour limiter la vitesse des voitures et intégrer des pistes cyclables • Réaménagement des zones de stationnement et l'amélioration des traversées piétonnes • Création d'un nouvel espace de vie publique entre l'athénée et la Polyclinique et intégrant le parvis existant de la bibliothèque • Adaptation des arrêts de bus aux contraintes actuelles et aux volontés urbanistiques • Mise en place d'un mobilier urbain et d'une signalétique moderne • Mise en évidence des ambiances et caractéristiques propres à chaque espace public, notamment par la

Portefeuilles et projets de mobilité	Objectifs	Parties prenantes	Activités
			<p>mise en place d'un nouvel éclairage uniforme et agréable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'un nouveau parking afin de désengorger la Grand'Route
<p><u>Mons 2020, ville créative, culturelle et intelligente</u> :</p> <p>Quartier Gare-Congrès Les voiries</p>	<p>Développement de la mobilité et de l'énergie durables et intelligentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à niveau esthétique et technique de voiries du centre urbain (travaux de réfection des voies de circulation et des trottoirs, d'égouttage, mise en lumière sélective, équipement de certaines voiries). - Objectif de couturer harmonieusement et d'interconnecter les deux sous-pôles urbains montois via un lien physique direct entre la ville historique et la « nouvelle ville » à partir de la gare-passerelle. 	<p><u>Chef de file du portefeuille</u> :</p> <p>Ville de Mons</p> <p><u>Administration fonctionnelle</u> :</p> <p>SPW Mobilité et Infrastructures - Dpt des Infrastructures locales - Direction des Espaces publics subsidiés (Pouvoirs locaux)</p> <p><u>Bénéficiaire</u> :</p> <p>Ville de Mons</p> <p><u>Bénéficiaires finaux</u> :</p> <p>Citoyens, riverains et entreprises</p>	<p>Travaux de réfection des voies de circulation et des trottoirs, d'égouttage, mise en lumière sélective, équipement de certaines voiries sur les rues de la Réunion, des Sœurs Grises, de la Terre du Prince, la Rampe Sainte-Waudru, l'espace Fétis et l'espace Roosevelt</p> <p>Aménagement des abords de la nouvelle gare-passerelle, le Jardin des Expositions (création d'un parc urbain à hauteur de la nouvelle gare- passerelle, derrière le centre de congrès et se prolongeant vers l'est), la rénovation complète de l'Avenue des Bassins et du Chemin de l'Inquiétude longeant le parc des expositions (incluant des modes doux), de même que la réfection de la passerelle SNCB (PONT-RAIL) située à l'Avenue des Bassins</p>
<p><u>Mouscron - Pôles et Axes structurants - Développement – Revitalisation</u> :</p> <p>Espace de la Gare - Aménagement des voiries communales aux abords de la Gare de Mouscron.</p> <p>Espace de la Gare - Aménagement des voiries régionales aux abords de la Gare de Mouscron.</p>	<p>Le projet a pour objectif l'aménagement de l'espace de la gare au travers de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement de la chaussée N513 • L'aménagement de la gare des bus • L'aménagement du parvis de la gare SNCB 	<p><u>Chef de file du portefeuille</u> :</p> <p>Ville de Mouscron</p> <p><u>Administration fonctionnelle</u> :</p> <p>SPW Mobilité et Infrastructures - Département des Infrastructures locales - Direction des Espaces publics subsidiés (Pouvoirs locaux)</p> <p><u>Bénéficiaire</u> :</p> <p>Ville de Mouscron, DG01 – routes de Mons</p> <p><u>Bénéficiaires finaux</u> :</p> <p>Citoyens, riverains et entreprises</p>	<p>La phase n°1, concernait la réalisation de l'avant-projet. Cette phase est terminée.</p> <p>La phase n°2, concernait la réalisation des documents pour le dépôt du Permis d'Urbanisme. Le Permis d'urbanisme a été accordé le 12 décembre 2019. Cette phase est terminée.</p> <p>La phase n°3 concernait l'élaboration des différents dossiers d'adjudication. Elle a commencé au mois de février 2020.</p>

Portefeuilles et projets de mobilité	Objectifs	Parties prenantes	Activités
<p><u>Namur Innovation City Lab :</u> Espace Confluence - Aménagement de l'esplanade du Grognon et construction du bâtiment dédié à l'innovation urbaine Espace Confluence - Aménagement de la circulation (voiries et rond-point) Espace Confluence - Passerelle cyclo-piétonne</p>	<p>Le projet entend offrir une gestion optimale des flux routiers tout en facilitant les différents modes d'accès « doux » à l'espace public, ce qui permettra de garantir une reconnexion du centre-ville aux berges de la Meuse et inversement et de créer un espace d'agrément ouvert sur la Meuse.</p>	<p><u>Chef de file du portefeuille :</u> BEP Namur <u>Administration fonctionnelle :</u> SPW Mobilité et Infrastructures - Département des Infrastructures locales - Direction des Espaces publics subsidiés (Pouvoirs locaux) SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie -DAOV <u>Bénéficiaire :</u> SPW-MI Mobilité et Infrastructures Ville de Namur <u>Bénéficiaires finaux :</u> Citoyens, riverains et entreprises</p>	<p>Création d'un rond-point de 50m de diamètre est la seule structure à même d'absorber les girations nécessaires. Aussi, la rue du Grognon est élargie pour absorber le trafic et permettre une jonction aisée vers le Pont de France. Elle est dimensionnée pour permettre la circulation à double sens.</p> <p>Création d'une passerelle cyclo-piétonne sur la Meuse reliant Namur et Jambe</p> <p>Aménagement de l'esplanade du Grognon, autour du bâtiment du NID.</p>
<p><u>La gare de Huy comme nœud multimodal :</u> Réaménagement d'un dépose minute devant la gare Création d'une nouvelle voirie d'accès à la gare Liaison escalier gare et centre-ville</p>	<p>Les objectifs généraux du portefeuille sont premièrement de revoir les modes d'occupation et l'accessibilité du territoire notamment en favorisant le transport ferré et d'augmenter le nombre d'usagers faibles. L'objectif général est de recentrer notre développement urbain futur autour de la mobilité durable.</p> <p>Le deuxième objectif est de densifier le centre-ville. Il faut noter que le quartier de la gare est un ancien quartier anciennement industrialisé, ce qui engendre presque toujours des sites pollués complexifiant fortement la rapidité de son redéploiement.</p>	<p><u>Chef de file du portefeuille :</u> Ville de Huy <u>Administration fonctionnelle :</u> SPW Mobilité et Infrastructures - Département des Infrastructures locales - Direction des Espaces publics subsidiés (Pouvoirs locaux) <u>Bénéficiaire :</u> Ville de Huy <u>Bénéficiaires finaux :</u> Citoyens, riverains et entreprises</p>	<p>Un dépose minute a été créé devant la gare, ainsi qu'un parking à vélo et une liaison entre le haut et bas de la ville. De manière plus précise, certains objectifs à l'échelle du portefeuille ont été mis en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accessibilité à la gare pour augmenter l'utilisation du train ; • Favoriser les itinéraires à pied, en vélo et en voiture à proximité de la gare pour diminuer les temps d'attente et la saturation du quartier ; • Réduire le temps d'attente en améliorant les conditions d'accueil et d'attente des voyageurs en permettant notamment le stationnement des voitures et des vélos en sécurité (box vélos) ; • Faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; • Améliorer le cadre de vie pour permettre le redéploiement du

Portefeuilles et projets de mobilité	Objectifs	Parties prenantes	Activités
			quartier en limitant notamment le trafic de transit ; <ul style="list-style-type: none"> Recréer un front bâti le long de la gare.
<u>Rénovation urbaine du centre-ville de La Louvière (suite) :</u> Désenclavement et viabilisation du site - aménagement des espaces publics : voirie de contre allée et place des Fours Bouteilles	Aménagement de nouveaux espaces publics autour de la place des Fours Bouteilles et la contre-allée, pensés pour s'intégrer aux aménagements déjà existants.	<u>Chef de file du portefeuille :</u> Ville de la Louvière <u>Administration fonctionnelle :</u> SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie -DAOV <u>Bénéficiaire :</u> Ville de la Louvière <u>Bénéficiaires finaux :</u> Citoyens, riverains et entreprises	Chantier de construction du parking (hors FEDER) Travaux d'aménagement de la place des Fours Bouteilles Travaux d'aménagement de la contre-allée
<u>Charleroi District Créatif :</u> Le réaménagement des espaces publics le long de la voie d'eau	Rénovation des quais de la rive droite pour répondre à la rénovation des quais Rive Gauche réalisée dans le cadre de Phénix (programmation FEDER 2007-2013).	<u>Chef de file du portefeuille :</u> Ville de Charleroi <u>Bénéficiaire :</u> Port autonome de Charleroi <u>Bénéficiaires finaux :</u> Citoyens, riverains et entreprises	Réaménagement des espaces des quais Réaménagement des espaces de l'esplanade de la gare Réaménagement de l'espace de la gare TEC
<u>SmarTournai :</u> La plate-forme multimodale 2.0	Restructuration de l'espace sur l'accès et la mise en valeur des modes doux (bus, vélo, train), sur la réhabilitation du plateau de la gare et l'accès au cœur de ville. Axe prioritaire dans le Plan Communal de Mobilité et le Plan Communal Cyclable, l'espace se verra connecté et convivial. Ce sera aussi une référence dans la redynamisation économique pour booster et moderniser le linéaire commercial en stimulant le commerce de proximité vers un commerce connecté. Le concept de rue intelligente sera largement développé. La Ville de Tournai a souhaité	<u>Chef de file du portefeuille :</u> Ville de Tournai <u>Administration fonctionnelle :</u> SPW Mobilité et Infrastructures - Département des Infrastructures locales - Direction des Espaces publics subsidiés (Pouvoirs locaux) <u>Bénéficiaire :</u> Ville de Tournai <u>Bénéficiaires finaux :</u> Citoyens, riverains et entreprises	Réhabilitation du plateau de la gare Réhabilitation de l'accès au cœur de la ville Modernisation du linéaire commercial Mise en œuvre d'ateliers de concertation avec les citoyens et commerçants



Portefeuilles et projets de mobilité	Objectifs	Parties prenantes	Activités
	également installer dans le périmètre retravaillé un atelier de projets ouvert aux citoyens et acteurs du projet avec un objectif fort de communication sur et pour le projet.		

Source : Rapports annuels de portefeuilles, extraction EUROGES janvier 2021

D.2.2.3 Principales mesures nationales et régionales dans le domaine de la mobilité dans le cadre du développement des centres urbains

La mobilité dans le cadre du développement des pôles urbains rentre parmi les priorités des politiques régionales et locales Wallonnes. En outre, dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER, le soutien à la mobilité est organisé autour :

- **La déclaration de Politique Régionale 2019-2024⁴⁷** fait de la mobilité un point central contribuant directement à ses trois axes stratégiques à savoir la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des citoyens wallons ; la lutte contre le réchauffement climatique ; et le développement économique territorial au travers de la reconversion industrielle. Dans ce cadre, la mobilité douce, active et collective prend une dimension spécifique et bénéficiera directement de 40m€, quand les TEC bénéficieront eux de près de 320m€ pour augmenter l'offre de bus sur le territoire. Les investissements en infrastructure de mobilité font également l'objet d'une attention particulièrement, notamment au travers du plan infrastructure 2019-2024.
- **La vision de la mobilité 2030⁴⁸ et la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM)⁴⁹** : la DPR 2019-2020 entend poursuivre la vision FAST 2030 (Fluidité, Accessibilité, Santé/Sécurité, Transfert Modal) pour la transformation du système de transports wallon en se basant sur un modèle de la multimodalité rééquilibré et offrant une accessibilité maximale tout en s'attaquant à la congestion et aux émissions de gaz à effet de serre. Pour modifier structurellement les parts modales des différents modes de transports (tant pour les personnes que les marchandises), il s'agira de travailler autour de trois axes principaux, à savoir la gouvernance du système de transports, les investissements et l'évolution des comportements. La vision FAST 2030 se concrétise en deux plans d'actions jusqu'en 2030, qui constituent ensemble **la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM)** constituée de deux volets :
 - Volet I : Mobilité des personnes (Septembre 2019) présente 10 orientations stratégiques et 35 chantiers pour la mise en œuvre de la vision FAST notamment au travers d'un pilotage stratégique de la mobilité, et une politique d'ouverture et de dialogue avec les parties prenantes, la transition numérique et énergétique pour offrir un service cohérent, attractif et accessible ainsi que la multimodalité pour optimiser les chaînes de déplacement et la diversification des solutions de mobilité.
 - Volet II : Marchandises (Octobre 2020) offre quant à lui une vision d'un pilotage des systèmes de mobilité orienté sur les résultats et basé sur un écosystème régional pour stimuler l'innovation, orienter les acteurs vers des transports plus durables et renforcer la position de la Wallonie au cœur des échanges.

La vision FAST ainsi que les SRM sont en outre articulées aux stratégies de développement territoriales Wallonnes (SDT), économiques (Plan Marshall) et digital (Digital Wallonia).

- **Le Plan Mobilité et Infrastructures 2019-2024⁵⁰** mobilise 1,520 milliards d'euro pour permettre à la Wallonie d'accroître la part modale de la mobilité alternative, tout en sécurisant et modernisant à la fois le réseau routier et fluvial. Le plan se concentrera ainsi davantage sur

⁴⁷ Gouvernement Wallon, Déclaration de Politique régionale du Gouvernement wallon 2019-2024, Septembre 2019

⁴⁸ Gouvernement Wallon, Fluidité, Accessibilité, Sécurité, Santé, Transfert modal – FAST – Vision de la mobilité Wallonne à 2030, 2017

⁴⁹ Gouvernement Wallon, Stratégie régionale de Mobilité, « volet I mobilité des personnes » (2019), « volet II mobilité des marchandises » (2020)

⁵⁰ Gouvernement Wallon, Plan Mobilité et Infrastructures 2019-2024, Avril 2019

les aménagements dédiés au transport public et aux modes actifs, les projets routiers sont ainsi analysés systématiquement sous l'angle de la mobilité active afin de mettre en place des dispositifs voués aux cyclistes et piétons. Ce plan fait suite aux efforts importants déjà déployés depuis 2010 au sein du Plan route et du Plan d'infrastructure 2016-2019 qui ont permis de réhabiliter l'état des voiries, redressé et sécurisé le réseau routier (hors autoroute) et déployé les voies hydrauliques. Il s'inscrit ainsi dans un effort de modernisation tout en offrant une dimension nouvelle afin de réussir le transfert modal et répondre positivement aux enjeux climatiques.

- **Le Plan Mobilité et Infrastructures 2020-2026⁵¹** fait passer les moyens alloués aux infrastructures régionales de transport de 1,6 milliards d'euro à 2 milliards sur la période courant jusqu'en 2025. En outre le maintien du réseau routier régional, le plan vise à augmenter la mise à disposition d'infrastructure de mobilité douce et collective pour les citoyens avec une enveloppe de près de 250 millions d'euro consacrés notamment à la mobilité douce au niveau du RAVel⁵², des routes régionales et communales (Wallonie cyclable⁵³) ainsi que la création de corridors vélos – des voies express vélo intégrés à différents plans de mobilités (Brabant Wallon, Liège, Charleroi, Namur, Axe Arlon-Marche).
- **Le Plan de Relance de la Wallonie⁵⁴** : repenser la mobilité est un point central du plan de relance wallon qui entend mobiliser près de 736 millions d'euros pour un budget du plan d'environ 7,6 milliards. Il s'agit en particulier d'augmenter le report modal du transport de personnes et de marchandise (création de parking relais, mise en œuvre de mobipôles, gratuité des TEC, etc.) mais également décarbonner le secteur des transports (mise en œuvre de bornes électrique, soutien au carburant vert etc.), développer des infrastructures stratégiques pour les modes actifs (projets WACY3 : soutien aux communes pour leurs investissements en infrastructures cyclables sur leur territoire afin de développer des réseaux locaux ; corridors vélo, etc.).

D.2.3 Réponses aux questions clés de l'évaluation

D.2.3.1 Pertinence

Comme souligné dans la section précédente de contexte, la mobilité représente un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire wallon et en particulier pour le développement des pôles urbains. Elle s'inscrit à cet égard à la jonction des enjeux du développement économique et de redynamisation des pôles urbains, social au travers de l'accessibilité des territoires à tous et environnemental tant par sa contribution à la réduction des GES que dans une acception plus large du bien être territorialisé.

Les projets de mobilité appartenant aux domaines « infrastructure routière », « multimodalité » et « environnement » répondent ainsi à un besoin toujours bien présent sur le territoire wallon. En effet, la mobilité représente un domaine clé des politiques wallonnes et requière des investissements conséquents pour assurer la redynamisation des centres urbains, tout en participant à la transition bas-carbone et au rééquilibrage des modes de transport sur le territoire. Ainsi, les projets de mobilité sont vus par les participants comme des jalons essentiels

⁵¹ Gouvernement Wallon, Plan mobilité et infrastructures pour tous 2020-2026, Juillet 2020

⁵² Réseau Autonome des Voies Lentes - <https://ravel.wallonie.be/home.html>

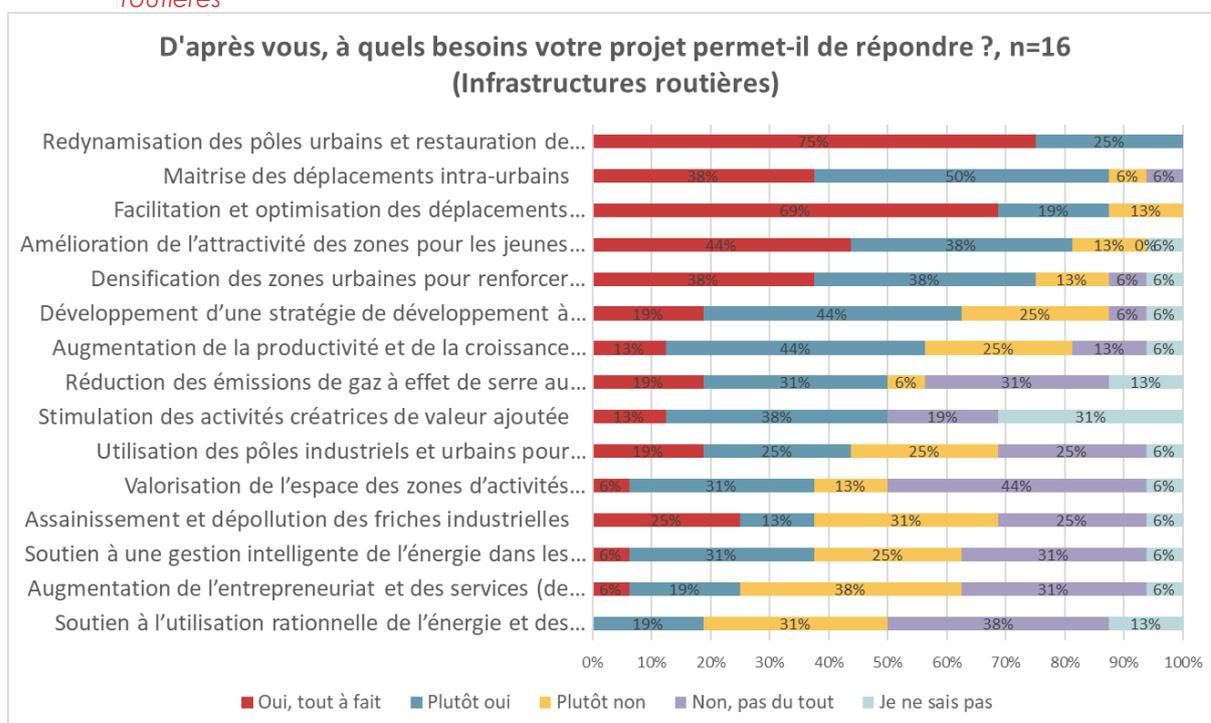
⁵³ Gouvernement Wallon, Plan Wallonie Cyclable, 2010

⁵⁴ Gouvernement Wallon, Plan de Relance de la Wallonie, Mai 2021

pour renforcer l'attractivité durable des pôles urbains tant en termes de fréquentation que d'installation d'entreprises ou de nouveaux ménages. A cet égard, cet effet de redynamisation des pôles urbains et de restauration de l'attractivité est au cœur des stratégies des acteurs territoriaux.

L'analyse des réponses à l'enquête auprès des bénéficiaires confirme que les projets d'**infrastructures routière** contribuent en priorité à répondre aux besoins de **maitrise et de facilitation des déplacements** au sein et autour des zones urbaines. Les répondants indiquent aussi que leurs projets permettent **d'améliorer l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages et/ou contribue à la densification des zones urbaines**. Si ces projets jouent en faveur du développement des pôles urbains, au travers du **renforcement de leur dynamisme, leur accessibilité et attractivité**, il apparaît néanmoins que la réduction des gaz à effet de serre ne soit identifiée que comme un besoin secondaire par les répondants (voir **figure 2**)

Figure 73 Contribution des projets aux besoins de la famille de domaine d'intervention des infrastructures routières



Source : Enquête auprès des bénéficiaires – 2021

En ce qui concerne la famille du domaine d'intervention lié à la **multimodalité**, les bénéficiaires déclarent contribuer à la **facilitation et à l'optimisation des déplacements (aménagement de l'espace urbain et promotion des transports doux)**, ainsi qu'à la **maitrise des déplacements intra-urbains**. Comme pour le domaine des infrastructures routières, on retrouve une **dichotomie en matière environnementale** au sein des répondants, qui se retrouvent partagés entre des projets contribuant à la réduction des gaz à effet de serre au travers d'une gestion plus intelligente de l'énergie et ceux qui indiquent que leurs projets n'y contribuent pas du tout. Ainsi les projets multimodaux renforcent selon les répondants de manière transversale l'attractivité des zones concernées. Enfin, en ce qui concerne le domaine d'intervention des projets de mobilité liés à **l'environnement**, il s'agit en particulier pour eux de contribuer directement à une **stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine**.

Les projets financés sont également considérés très pertinents au regard des besoins des bénéficiaires eux-mêmes. A cet égard les entretiens menés dans le cadre de cette étude de cas et plus globalement au cours de la mission sur les projets analysés tendent à indiquer que :

- Les projets FEDER sont intégrés pleinement aux **stratégies de développement territorial par les bénéficiaires**. En ce qui concerne le centre urbain de Mons et ses deux projets « Quartier Gare-congrès » et « les voiries » s'inscrivent pleinement dans les stratégies locales préexistantes, à savoir la stratégie urbaine Mons 2015 actualisée par le projet de Ville Mons 2025 qui offre un nouveau diagnostic pour le développement du pôle urbain. Cette inscription au sein d'une vision de long terme, que l'on retrouve pour l'ensemble des projets concernés a permis la mobilisation du FEDER en adéquation avec les besoins locaux.
- L'inscription des projets sur un temps long explique également la dichotomie observée dans les réponses des répondants concernant la contribution des projets appartenant aux domaines d'intervention « infrastructure routière » et « multimodalité » à la réduction des gaz à effet de serre. En effet, les entretiens menés auprès de différents porteurs de projet révèlent ainsi que si le lien existe bel et bien, les projets de cette programmation dans ces deux domaines d'intervention contribuent principalement à **créer les conditions de réalisation à la transition bas-carbone**. Il s'agit ainsi principalement de redynamiser les centres urbains comme dans le cas du masterplan de la ville de Flémalle ou encore les projets de la ville de Mouscron en valorisant différents trajets et en rééquilibrant les différents modes de transport dans un premier temps. A cet égard, plus que la réduction des émissions à proprement parler, il s'agit principalement de mettre un terme à des politiques urbanistiques historiques ayant mis la voiture au centre des déplacements en privilégiant des modes doux et collectifs. Cette conception se retrouve également à Liège et Namur avec respectivement les sites de Bavière et le travail mené autour du site Confluence. Sur cette base pourra ainsi s'engager la transition, ensemble avec un changement des habitudes de transport des habitants des pôles urbains.

L'inscription dans un temps long et le développement d'une vision stratégique intégrée pour les pôles urbains enjoint en outre à fédérer les acteurs du territoire et les populations autour des projets pour augmenter leur acceptation et intégrer les besoins riverains et usagers lors de leur mise en œuvre. Le projet de plateforme multimodale 2.0 de la ville de Tournai avec le réaménagement du quartier de la gare et de la rue royale ont ainsi intégrés la participation des citoyens et commerçant au sein d'une vaste consultation et de réunions citoyennes (forum citoyens⁵⁵). La démarche a ainsi permis de prendre en compte des besoins spécifiques tels que les places de livraison, des aménagements extérieurs pour les enfants ou encore une plus forte végétalisation enjoignant les citoyens à se réapproprier la conception et les fonctions de cet espace public. Cette consultation a en outre permis de réduire les réactions négatives face à certains projets et en particulier les réactions négatives liés au projet du pont des Troux.

D.2.3.2 Cohérence

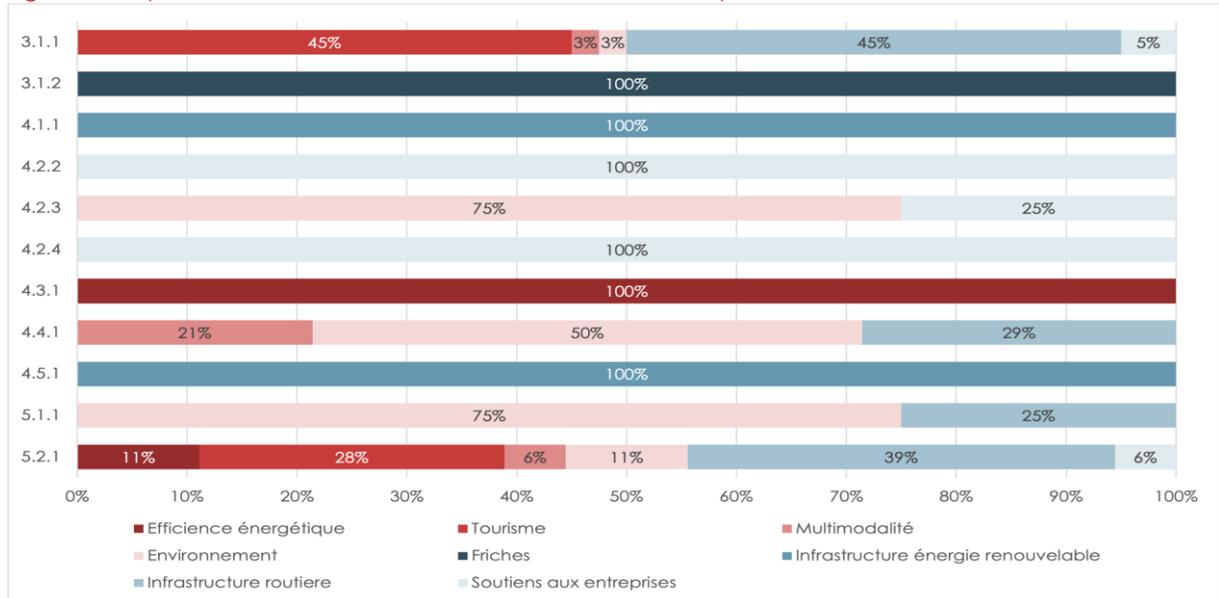
Cohérence interne

Les projets d'investissement en termes de mobilité appartiennent principalement à l'axe 3 – **mesure 3.1.1** « Territoire – renforcement de l'attractivité urbaine pour les Citoyens, les visiteurs et les entreprises », l'axe 4 – **mesure 4.4.1** « Bas-carbone / mobilité durable – renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises » ainsi qu'à l'axe 5 et les

⁵⁵ <https://atelierdeprojets.tournai.be/projets/quartier-de-la-gare-et-de-la-rue-royale/rencontres-citoyennes/>

mesures 5.1.1 « urbain-bas carbone – renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises » et **5.2.1** « Urbain revitalisation – renforcement de l'attractivité ». Si la nature des projets sont semblables au sein de ces différentes mesures, il apparaît néanmoins qu'ils suivent des objectifs complémentaires et transversaux comme décrit dans la section précédente.

Figure 74 Répartition des familles de domaines d'intervention parmi les mesures



Source : Technopolis 2021

Outre les mesures, ces projets contribuent également à 9 portefeuilles de projets différents. Il existe de fortes synergies et complémentarités entre les projets d'investissement en infrastructures de mobilités et les projets financés au travers des autres mesures des axes 3, 4 et 5 au sein des portefeuilles eux-mêmes. Ainsi, ces types de projets sont liés par d'autres mesures dans une logique de développement intégré et multidimensionnel sur les territoires au sein desquels ils opèrent. Ainsi les projets de reconversions ou encore de renforcement de la compétitivité du territoire par la création ou la requalification d'infrastructures propices à l'accueil d'entreprises comprennent souvent une dimension liée à la mobilité. Seuls les portefeuilles de la gare de Huy comme nœud multimodal, le masterplan de la ville de Flémalle et le portefeuille Mouscron – pôles et axes structurants – développement – revitalisation, sont entièrement consacrés à la mobilité.

Outre leur continuité au sein des portefeuilles de projet, les projets financés au cours de la programmation 2014-2020 s'insèrent dans une logique de continuité dans le cadre des programmations précédentes. Certains projets se positionnent ainsi comme étant des extensions aux projets de reconversion et d'assainissement initiés précédemment (ex. La confluence, le site de Bavière, etc.). On peut citer en particulier les projets des Voiries au sein du portefeuille de Mons 2020 qui s'inscrit dans la continuité des aménagements entamés lors de la programmation 2007-2013 du programme Wallon « Convergence ».

D.2.3.3 Cohérence externe

Comme indiqué dans la description des mesures existantes sur le territoire wallon en termes de politique de mobilité, le programme FEDER n'est pas le seul instrument de financement à

l'œuvre sur la thématique. Les financements FEDER néanmoins sont fortement intégrés au sein du *policy mix* régional et communal et viennent amplifier et compléter ces derniers.

Les complémentarités entre les projets FEDER, les projets régionaux et les projets locaux peuvent prendre la forme :

- **Au niveau d'un quartier ou d'une zone urbaine spécifique**, à l'instar du site de Bavière à Liège, du quartier Gare-congrès de Mons, du site Confluence à Namur ou encore le réaménagement des espaces publics le long de la voie d'eau à Charleroi. Ces zones particulières sont pour la plupart inscrites au sein de plans communaux ou urbains de mobilités et répondent à des stratégies locales de développement territorial. Les projets de la ville de Flémalle et de son masterplan s'intègrent ainsi au Plan Urbain de Mobilité de l'Agglomération de Liège, en particulier en ce qui concerne l'aménagement du tramway et des infrastructures cyclables.
- **En s'inscrivant dans une réflexion stratégique plus globale au niveau de la région, sur un périmètre plus large** tel que le schéma de développement territorial ou la politique intégrée de la ville (PIV) qui vise en particulier à renforcer l'investissement dans les milieux urbains au travers des Plan Stratégiques Transversaux des 9 pôles urbains majeurs que compte la Wallonie.

Enfin ces complémentarités existent également avec des mécanismes de financement régionaux ayant un objectif spécifique à l'instar de Wallonie Cyclable ou des RAVel. C'est le cas par exemple de la passerelle cyclo-piétonne entre Jambes et Namur, qui inscrit le projet au sein du réseau de mobilité douce wallonne.

Cette mise en œuvre stratégique permet ainsi de ne pas avoir de double emploi, ou de redondance sur les zones concernées en sélectionnant les meilleurs outils de financement disponible sur le territoire au regard des objectifs spécifiques des bénéficiaires.

D.2.3.4 Efficacité

L'analyse des indicateurs des réalisations (**Tableau 3**) reflète **un état d'avancement soutenu** des projets appartenant aux différents domaines d'intervention couverts par cette étude de cas.

Au niveau des domaines d'intervention la majorité des projets sont engagés et pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées, qu'il s'agisse des actions de revitalisation urbaine ou visant à améliorer la mobilité urbaine. Les retards dans l'atteinte des objectifs s'expliquent principalement par les délais rencontrés pour mener à terme ces procédures d'après les bénéficiaires contactés dans le cadre des entretiens. Néanmoins, pour l'heure les efforts consacrés à la mise en œuvre des études, la conclusion des accords et la passation des marchés publics portent leurs fruits et ne semblent pas remettre en question les objectifs de mise en œuvre des projets.

Cette dernière est en outre soit déjà commencée, voire en cours de finalisation, soit d'ores et déjà finalisée (Espace confluence – voirie et rond-point, dépose minute devant la gare et liaison escalier gare et centre-ville de Huy etc.). Ainsi, si les indicateurs liés aux actions de revitalisation urbaine ne reflètent pas entièrement la progression réelle des projets en cours du fait du séquençage dans le temps des projets, on remarque que les indicateurs liés aux espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines sont entièrement atteints ou dépassés pour les projets liés aux domaines de la multimodalité (100% de la cible de 2018 et 2023) et de l'environnement (125% de la cible de 2018 et 75% de la cible de 2023). Seul 11% de la cible de 2018 est à ce jour réalisée pour les projets liés au domaine d'intervention des infrastructures routières avec en particulier l'avancée des travaux de l'esplanade du Grognon, en cours de finalisation.

Tableau 37 Indicateurs de réalisation des projets de l'étude de cas au sein des trois domaines d'intervention identifiés

	Indicateur	Unité	Objectif 2018 ⁵⁶	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (April 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
Infrastructures routières	Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées	Nombre	11	15	6	54%	40%
	Actions de revitalisation urbaine finalisées	Nombre	7	15	2	28%	13%
	Actions améliorant (projets intégrés visant) la mobilité urbaine durable pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	1	1	1	100%	100%
	Actions améliorant (projets intégrés visant) la mobilité durable	Nombre	0	1	1	N/A	100%
	Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	m ²	1000	1000	0	0%	0%
	Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	m ²	44580	125147	5000	11%	4%
Multimodalité	Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées	Nombre	1	1	1	100%	100%
	Actions de revitalisation urbaine finalisées	Nombre	1	1	0	0%	0%
	Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	m ²	1900	1900	1900	100%	100%
Environnement	Actions améliorant (projets intégrés visant) la mobilité urbaine durable pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	11	18	3	27%	16%
	Actions améliorant (projets intégrés visant) la mobilité durable	Nombre	8	20	3	37%	15%

⁵⁶ Les valeurs des objectifs 2018 et 2023 correspondent aux valeurs indiquées par la Région Wallonne au cours de l'étude et non pas aux objectifs indiqués dans le Complément de Programmation 2014-2020. Pour les objectifs 2018, ils correspondent aux valeurs identifiées lors de l'extraction des données faite par la Région en avril 2021.

Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées	Nombre	3	3	3	100%	100%
Actions de revitalisation urbaine finalisées	Nombre	3	3	3	100%	100%
Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	m ²	1200	2000	1500	125%	75%
Longueur de pistes cyclables, de ravel, de sites propres ou autre voie permettant le transport doux et/ou le transport en commun	Km	1.2	4.6	0,2	16%	4,3%

Source : Région Wallonne – Traitement Technopolis Group 2021 (extraction avril 2021)

Les bénéficiaires interrogés dans le cadre de cette étude au cours de l'enquête en ligne et au cours des entretiens considèrent généralement les indicateurs comme appropriés. Néanmoins il est également souligné que les indicateurs de réalisation sont peu représentatifs au regard de la réalité de l'avancement des projets. Ainsi les bénéficiaires contactés dans le cadre de cette étude de cas parlent d'indicateurs on/off. Ces indicateurs ne sont alors pas assez détaillés sur les différentes étapes du projet et en particulier les étapes intermédiaires nombreuses et de nature différentes (études de terrain, procédure de marché public, rédactions des cahiers des charges validations, notification d'attribution etc.). Ce sont néanmoins ces jalons essentiels qui témoignent de l'avancement effectif des projets et peuvent indiquer si ces derniers sont dans la bonne direction ou rencontrent des difficultés particulières.

Dans l'ensemble, pour les trois domaines d'intervention liés aux projets d'investissement de mobilité, il y a globalement un consensus entre les parties prenantes interrogées au sein de l'enquête en ligne et au cours des entretiens concernant la valeur ajoutée du FEDER. Ces financements ont ainsi permis la réalisation de projets ambitieux et d'envergure au sein des pôles urbains pour achever une vision du développement territorial inscrite au cœur des stratégies des villes. Ces projets en outre sont vus comme pérenne, en s'inscrivant dans le paysage urbain sur le long terme d'après les réponses des bénéficiaires.

Compte tenu de l'état d'avancement des projets, les travaux étant en cours ou venant de commencer pour la plupart des projets, ces indicateurs ne permettent pas pour l'heure de rendre compte des résultats effectifs finaux des financements (**Tableau 4**). Pour l'heure seul le projet de liaison escalier gare et centre-ville au sein du portefeuille « gare de Huy comme nœud multimodal » a contribué aux résultats liés à l'augmentation du nombre d'utilisateurs des modes de transports alternatifs à l'automobile (Près de 90% de la cible 2018 et 40% de la cible 2023)

Tableau 38 Indicateurs de résultats des projets de l'étude de cas au sein des trois domaines d'intervention identifiés

	Indicateur	Unité	Objectif 2018 ⁵⁷	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (Avril 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
Infrastructures routières	Entreprises installées dans la zone revitalisée	Nombre	1	13	0	0%	0%
	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrée	Nombre	99000	102000	0	0%	0%
Environnement	Usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-seulisme	Nombre	723810	839991	2853	0,3%	0,3%
	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Nombre	341605	395711	0	0%	0%

Source : Région Wallonne – Traitement Technopolis Group 2021 (extraction avril 2021)

Dans l'ensemble néanmoins, les bénéficiaires de projets au sein des trois domaines d'intervention ayant trait aux investissements en infrastructures de mobilités déclarent être dans leur majorité satisfaits voire très satisfait des résultats attendus. Ces résultats semblent ainsi en forte adéquation par rapport à ceux envisagés initialement.

L'analyse des résultats de l'enquête en ligne pour les trois différents domaines d'intervention offre ainsi une meilleure compréhension de la contribution des projets aux résultats attendus :

- En matière d'infrastructure routière, les répondants indiquent en majorité que leur projet contribuera effectivement à augmenter l'accessibilité des centres urbains, la fréquentation des visiteurs dans les zones revitalisées et l'augmentation d'entreprises et de citoyens dans cette même zone. La contribution des projets à la diminution effective des émissions de GES est néanmoins plus nuancée, avec seulement un tiers des répondants qui en fait un résultat certain.
- En matière de multimodalité, l'augmentation de l'accessibilité et dans une moindre mesure la réduction des émissions GES apparaissent comme étant la principale contribution des projets.
- Enfin, en matière d'environnement, c'est la contribution et la diminution des émissions de GES, et l'augmentation de l'accessibilité qui prime sur les autres types de résultats. Néanmoins, il apparaît que l'amélioration du cadre de vie dans les zones concernées soit un élément central pour l'attractivité des centres urbains et l'augmentation potentielle de visiteurs sur la zone revitalisée.

Cette satisfaction au regard des résultats attendus est partagée également par les bénéficiaires ayant participé aux entretiens. A cet égard, le rôle des investissements en termes

⁵⁷ Les valeurs des objectifs 2018 et 2023 correspondent aux valeurs indiquées par la Région Wallonne au cours de l'étude et non pas aux objectifs indiqués dans le Complément de Programmation 2014-2020. Pour les objectifs 2018, ils correspondent aux valeurs identifiées lors de l'extraction des données faite par la Région en avril 2021.

de mobilité dans le développement des centres urbains se situe principalement dans la réallocation de l'espace public entre ses différentes fonctions d'après certains bénéficiaires. C'est le cas par exemple des projets du Masterplan de Flémalle et de la ville de Tournai qui mettent en avant la capacité des projets à recréer des lieux et améliorer des lieux de vie existant.

Là où les axes revitalisés étaient alors de simples axes de transport, les projets permettent de ramener des riverains dans le centre et recréer de l'attractivité et d'améliorer l'accessibilité à certaines populations telles que les PMR. Dans le cas de Flémalle, les concertations avec les riverains ont permis également de mieux organiser le tissu entrepreneurial, avec la création d'une association de commerçants, à Tournai c'est l'implication du conseil consultatif de la personne handicapé qui a permis de renforcer l'effectivité des projets sur l'accessibilité du centre urbain pour les PMR.

Éléments facilitateurs

Parmi les éléments facilitateurs à la mise en œuvre des projets identifiés dans le cadre de cette étude de cas, il convient de noter que :

- La **maturité des projets** est un élément central à la bonne mise en œuvre des projets. Ainsi, une planification dès le début de programmation intégrée à une stratégie de développement urbaine claire et une volonté politique venant en appui au projet représentent des facteurs centraux à l'atteinte des résultats. Dans le cas de la passerelle cyclo-piétonne entre Jambe et Namur, cette préparation en amont de la programmation 2014-2020 a permis de mitiger certains freins à l'instar des expropriations identifiées et des démolitions prévues pour le chantier. Ainsi au moment de l'obtention du permis, tous les recours juridiques aux expropriations avaient été déjà rejetés.
- La **logique de portefeuille et l'intégration d'acteurs rompus aux projets FEDER** et de revitalisation urbaine ont été essentiels pour faciliter à la fois la coordination entre les acteurs et permettre l'échange d'expérience. Ainsi le rôle du BEP au sein du Namur Innovation City Lab est vu comme une réelle plus-value pour les acteurs du portefeuille en particulier au regard de leur expertise pour répondre aux spécificités des dossiers FEDER et leur habitude de monter des dossiers. La logique de portefeuille, si elle n'est pas toujours aboutie suivant les projets, permet néanmoins d'accroître le potentiel de coordination et offre des réponses dans la pratique aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des projets en particulier au sein des comités de pilotage et des comités techniques.
- La **connaissance du terrain et la maîtrise du foncier** : la connaissance de certaines spécificités du terrain au travers d'autres projets menés sur le territoire tel que des pollutions à prendre en compte dans les études préalables permettent d'accélérer la réalisation des projets. De même la maîtrise du foncier, comme cela a été le cas pour la passerelle cyclo-piétonne ou encore les projets autour de la gare d'Huy représente un avantage important pour faciliter la mise en œuvre des chantiers en réduisant leur temps d'exécution.
- La **consultation des usagers, des commerçants et des citoyens-riverains** a pu être un élément facilitateur dans le cadre de certains projets affectant l'accessibilité d'une zone, en particulier dans le cas des transformations d'axes routier, d'aménagements tel que le stationnement, la végétalisation de l'espace public ou encore l'accès aux PMR.

Freins

Au cours de l'enquête auprès des bénéficiaires, les répondants ont été amenés à identifier les barrières à la mise en œuvre des projets appartenant aux différents domaines d'intervention.

En ce qui concerne le domaine d'intervention « infrastructure routière », outre la crise sanitaire qui a pu représenter une barrière conjoncturelle, les répondants mentionnent en termes de difficultés rencontrées au sein des organismes bénéficiaires, les contraintes réglementaires liées à la thématique (63%) ainsi que la complexité des procédures de marché publics (57%). Enfin le manque de ressources humaines apparaît également comme une difficulté importante pour une majeure partie des répondants. Dans le domaine de l'**environnement** 6 des 7 bénéficiaires concernées signalent également la complexité des procédures de marchés publics et les contraintes réglementaires comme des difficultés majeures. Enfin, en ce qui concerne le domaine d'intervention de la « multimodalité », il apparaît que la maîtrise foncière du terrain représente une difficulté importante pour les bénéficiaires concernés.

L'analyse des rapports de portefeuilles de projets ainsi que les entretiens menés avec les bénéficiaires recouvrent en partie les enseignements de l'enquête mais font part également d'autres difficultés à la mise en œuvre des projets :

- **La complexité des marchés publics, le suivi administratif et la validation** représente un frein majeur, souvent mentionné en entretien comme facteur de retard expliquant le retard dans l'atteinte des objectifs. Ainsi elles sont perçues comme chronophage et requérant des expertises spécifiques souvent indisponibles au sein des services gestionnaires (bénéficiaires), et limite la flexibilité.
- Bien que nécessaire à l'établissement d'un projet d'infrastructure, **la maîtrise du foncier** mentionnée en tant qu'élément facilitateur dans la partie précédente peut aussi représenter un frein à la mise en œuvre des projets et pour assurer leur pérennité. Cela a été le cas pour les projets de Mons ou encore de la gare de Huy. Dans le cas de Mons, il a été nécessaire d'adapter la convention de gestion existante pour assurer la pérennité des travaux sur 10 ans et respecter les exigences du FEDER.
- Des difficultés dans la concertation avec d'autres parties intervenantes dans la matérialisation du projet ainsi que dans la signature des contrats et conventions nécessaires à sa mise en œuvre ont représentées des freins importants dans certains projets. Ainsi pour le portefeuille « Mons Ville créative », la complexité des relations entre la ville et la SNCB (modes de fonctionnement, procédures distinctes, manque de compréhension des exigences d'éligibilité qui ne concernent que les bénéficiaires) a entraîné des retards significatifs dans l'avancement du projet. A Liège, le nombre d'intervenants très élevé dus au niveau des impétrants et la nécessité de recourir à une procédure d'ouverture de voirie a entraîné également des retards, d'autant plus important qu'il a été nécessaire de mettre un en place un marché public conjoint aux différents intervenant, ce qui s'est révélé très complexe.

L'**impact de la pandémie** est aussi mentionné comme important par les porteurs de projets, en particulier liées au retard de planification qui a ralenti l'évolution des différents projets. Des effets négatifs se retrouve également sur des ralentissements des chantiers, des perturbations liées aux adaptation du mode de fonctionnement des administrations (validation, fréquence des collègues communaux, etc.).

D.2.3.5 Efficience

Les projets inclus dans cette étude de cas ont un budget total de **77,87m€** (dont 40% cofinancés par le FEDER) comme indiqué dans l'introduction. Ce budget représente 35% du domaine d'intervention « infrastructure routière » (total d'environ 133m€) et 69% du domaine « multimodalité » (total d'environ 13,11m€) et 22% du domaine d'intervention « environnement – qualité de l'air » (total d'environ 96,75m€).

L'analyse des résultats de l'avancement financier des projets reflète l'avancement limité en termes de réalisations et de résultats avec un pourcentage de budget initial consommé relativement limité, qui représente environ 19% du total. Cela est dû en partie à certaines difficultés liées aux projets à introduire leurs dépenses alors même que les projets sont en cours de finalisation voir même terminés (Ex : passerelle cyclo-piétonne, voirie du Grognon).

Les acteurs interrogés, dans une très grande majorité, souligne l'intérêt du FEDER pour la réalisation de projets de mobilité. Sans ces fonds, les projets n'auraient pas pu être réalisés dans l'état et leur impact serait beaucoup plus limité. Les bénéficiaires notent aussi que les projets avaient été pour la plupart correctement estimés lors de la rédaction des fiches projets. A cet égard, il existe une adéquation globale des budgets aux besoins des centres urbains et aux objectifs de revitalisation visés.

Néanmoins, les bénéficiaires interrogés notent que souvent le budget a été réduit par la Task Force FEDER, soit du fait de modification faite aux fiches projets, soit du fait de la non prise en compte d'une partie des projets dans l'assiette éligible. C'est le cas des projets de Tournai, où une demande de renforcement budgétaire a dû être réintroduite en cours de programmation pour permettre de mener à bien le projet de plateforme multimodale.

Des dépenses imprévues ont été mentionnées par certains bénéficiaires du fait d'impondérables de chantiers, de difficultés administratives ou encore d'évolutions réglementaires en cours de programmation.

Les processus de suivi de projets et le respect des obligations de suivi peuvent être perçus comme une charge supplémentaire pour les bénéficiaires et les parties prenantes mais remplissent également une fonction essentielle pour sécuriser à terme le remboursement des dépenses. A cet égard, les bénéficiaires soulignent la plus-value du DCFS dans leur accompagnement, et la disponibilité du département pour trouver des réponses appropriées à leur situation.

D.2.3.6 Impacts

Le tableau ci-dessous présente les principaux constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités des projets d'investissement en infrastructures de mobilité au sein des pôles urbains dans le cadre des domaines d'intervention des « infrastructures routières », de la « multimodalité » et de « l'environnement ».

Tableau 39 Constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités

Impacts	Parties concernées	Constats observables et conditions habilitantes pour atteindre les impacts souhaités
Les pôles urbains sont attractifs tant pour les citoyens, que pour les visiteurs et les entreprises	Citoyens Entreprises Visiteurs	<p>Trop tôt Les investissements en termes de mobilité devraient contribuer à l'attractivité des centres urbains pour les citoyens, les entreprises et les visiteurs. En se concentrant sur la revalorisation d'axes majeurs et en améliorant l'accessibilité des centres urbains au travers d'un rééquilibrage des modes de transport, les projets de mobilité représentent un vecteur majeur du renforcement de l'attractivité des territoires. Ce renforcement s'opère au travers de différents mécanismes d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création des aménagements et des infrastructures de mobilité contribuera à faciliter l'accès aux centres urbains, aux services et aux commerces pour les citoyens. - Le renforcement de l'accessibilité et la revitalisation des axes es projets participera à contribuer à la densification des centres urbains en attirant de nouveaux ménages (ménage équilibrant en particulier) et entreprises

		<ul style="list-style-type: none"> - Les projets de revitalisation de grands axes permettront de renforcer l'identité de certains quartiers, en offrant une plus grande lisibilité du développement urbain. Cette identité forte est un vecteur de l'attractivité à la fois pour le développement des commerces, de la fréquentation des visiteurs et l'installation des citoyens. <p>Les réponses à l'enquête auprès des bénéficiaires pour les domaines des « infrastructures routières », de la « multimodalité » et de « l'environnement », concernant la contribution aux impacts des projets de mobilité soulignent ainsi leur effet positif sur la stimulation de l'attractivité des territoires pour les bassins industriels et mais également leur rôle pour faire des pôles urbains un moteur du développement économique durable.</p>
L'empreinte carbone de la mobilité est réduite	Citoyens Entreprises Visiteurs	<p>Trop tôt la contribution des projets de mobilité à la réduction de l'empreinte carbone des transports au sein des centres urbains passe principalement par le rééquilibrage de l'offre de transport, vers des modes collectifs, doux et actifs crée les conditions de possibilité vers un changement des habitudes de transports. A ce stade il est encore impossible d'observer de tels impacts. Si les réponses à l'enquête auprès des bénéficiaires de projets des domaines d'intervention « environnement » et « multimodalité » mentionnent la réduction de l'empreinte carbone des territoires, il faut noter cependant que les projets « d'infrastructure routière » qui représentent la majorité des projets de mobilité, présentent un profil plus divers au regard de ce type d'impact. Cela est dû principalement aux objectifs des projets, qui entendent à ce stade créer les conditions nécessaires aux changements de comportements en termes de transports. Il reste néanmoins une très forte dépendance des territoires et des citoyens aux transports routiers, qui ne pourront effectuer leur transition qu'au travers d'investissement soutenu sur le long terme.</p>
La qualité de vie des citoyens s'améliore	Citoyens Visiteurs	<p>Trop tôt Dans la majorité des cas, les projets de mobilité devraient aussi améliorer le cadre de vie des habitants à travers des interventions sur la voirie qui devraient permettre de réduire des nuisances liées à un usage non raisonné de la voiture, mais également permettre une réappropriation de l'espace public. Plus que des axes de transport, il s'agit alors de recréer des lieux de vie, sécurisés, végétalisés au bénéfice des riverains et des visiteurs, en promouvant des fonctions différentes de l'espace public.</p> <p>Les investissements en termes de mobilité sont en outre accompagnés par le développement de nouveaux services conjoints (nouveaux outils, lieux comme le NID, aires de jeux etc.) permettant de renforcer l'offre du territoire aux citoyens.</p> <p>Les projets étant encore en cours néanmoins, ces impacts ne peuvent à ce stade pas encore être observés, et font parties principalement des stratégies de redynamisation urbaine. Néanmoins, les réponses à l'enquête auprès des bénéficiaires pour les domaines des « infrastructures routières », de la « multimodalité » et de « l'environnement » concernant la contribution aux impacts des projets de mobilité soulignent ainsi leur effet positif sur la qualité de vie des citoyens.</p>

D.2.4 Conclusions

Le soutien à la mobilité au travers des investissements en termes d'infrastructures de transport, de multimodalité, d'accessibilité et de réduction de l'empreinte carbone des transports constitue un objectif important de la politique du Gouvernement Wallon. Ce niveau d'ambition se retrouve particulièrement bien représenté au sein du programme opérationnel FEDER au travers des trois domaines d'intervention prioritaires des « infrastructures routières » de la « multimodalité » et de « l'environnement ».

Fortement intégrées aux stratégies régionales et locales de mobilité, les projets soutenus par le programme opérationnel au travers des Axes 3, 4 et 5 dans ce domaine présentent une très grande pertinence pour répondre aux enjeux des territoires et des bénéficiaires. Si leur objectif premier est la revitalisation des centres urbains et l'amélioration de leur attractivité, il est à noter que les projets concernés ont toute leur pertinence aux vues d'enjeux devenus prioritaires pour la Région, en particulier ceux de la transition bas-carbone. Ils permettent ainsi de créer les conditions de réalisation à la transition, en mettant un terme à des politiques urbanistiques historiques ayant mis la voiture au centre des déplacements et en privilégiant les modes doux, actifs et collectifs. En outre, les projets de revitalisation et de redynamisation ont aussi démontré leurs effets bénéfiques sur le tissu urbain dans le contexte de la pandémie, qui a affecté grandement la qualité de vie des citoyens. La réappropriation de l'espace urbain, la végétalisation et le rééquilibrage vers d'autres fonctions que les seuls transports des grands axes permettent ainsi d'apporter des réponses aux nouveaux enjeux de la ville en termes d'attractivité et de qualité de vie.

Malgré des retards dans l'avancement de certains projets, les projets sont en cours et les chantiers avancent. En outre, de nombreux projets sont d'ores et déjà terminés et fonctionnels. A cet égard les bénéficiaires sont confiants dans leur capacité à atteindre les objectifs initialement prévus et contribuer à apporter des résultats concrets en termes d'attractivité des territoires concernés et de réduction des émissions de gaz à effet de serre à termes entre autres en luttant contre l'auto-seulisme et en privilégiant les modes de transports doux et collectifs.

D.2.5 Annexes

- Bibliographie

Cadre réglementaire

- Programme Opérationnel FEDER Wallon 2014-2020, Version 8.0, (Version approuvée par le Comité de suivi le 4/8/2020 et par la Commission le 17/11/2020 – Décision C (2020) 8140)
- Programme Opérationnel FEDER Wallon 2021-2027, Version 1.1, 2eme lecture au Gouvernement Wallon, 14 juillet 2021
- Complément de programmation FEDER – Programmation 2021-2027 (Version Provisoire du 14/07/2021)

Mise en œuvre et suivi du Programme Opérationnel

- Rapports annuels de mise en œuvre 2019 et 2020
- Rapports annuels de portefeuille 2019 et 2020

Stratégies régionales et européennes

- Gouvernement Wallon, Déclaration de Politique régionale du Gouvernement wallon 2019-2024, septembre 2019
- Bureau Fédéral du Plan, perspective de la demande de transport en Belgique à l'horizon 2040, janvier 2019
- Service Public de Wallonie (SPW) – DG03, Rapport sur l'état de l'environnement Wallon 2017, 2016
- Gouvernement Wallon, Fluidité, Accessibilité, Sécurité, Santé, Transfert modal – FAST – Vision de la mobilité Wallonne à 2030, 2017

- Gouvernement Wallon, Stratégie régionale de Mobilité, « volet I mobilité des personnes » (2019), « volet II mobilité des marchandises » (2020)
- Gouvernement Wallon, Plan Mobilité et Infrastructures 2019-2024, avril 2019
- Gouvernement Wallon, Plan mobilité et infrastructures pour tous 2020-2026, juillet 2020
- Gouvernement Wallon, Plan Wallonie Cyclable, 2010
- Gouvernement Wallon, Plan de Relance de la Wallonie, mai 2021

Bases de données

- Euroges (Extraction Janvier 202)
- Données sur les indicateurs fournies par la Région Wallonne (Extraction Avril 2021)
- Liste des personnes interrogée lors de l'étude de cas
 - Ville de Flémalle
 - Ville de Tournai
 - Ville de Charleroi
 - Ville de Namur
- Liste des entretiens mobilisés pour l'étude de cas
 - Ville de Liège
 - Ville de Namur
 - Ville de Mons
 - Commune de Mouscron
 - Ville de Huy
 - SPW Mobilité et Infrastructures - Dpt des Infrastructures locales (Direction des Bâtiments et Direction des Espaces publics subsidiés)
 - SPW Économie, Emploi, Recherche - Dpt de l'Investissement - Dir de l'Équipement des parcs d'activités
 - BEP Namur
 - GRE Liège

A.3 La réhabilitation des friches comme moteur de développement économique des pôles urbains – l'intervention de GEPART

D.3.1 Introduction

L'étude de cas porte sur l'analyse du rôle des projets de réhabilitation des friches industrielles dans le développement économique des pôles urbains wallons.

En particulier, cette étude de cas vise à comprendre dans quelle mesure les investissements permettant la dépollution de friches industrielles situées dans les grands pôles urbains contribuent à la relocalisation des activités économiques durables et porteuses d'emplois ainsi qu'à la relocalisation des citoyens dans les zones revitalisées, permettant ainsi d'améliorer l'attractivité et la compétitivité des pôles urbains Wallons.

Cette étude de cas couvre tous les **15 projets du domaine d'intervention « Friches »** (voir Tableau 40).

Tableau 40 Principales caractéristiques des projets objets de l'études de cas

Nom du projet	Portefeuille	Localisation (Pôle urbain)	Budget total (M€)	Budget FEDER (M€)	Budget dépensé (M€)	Budget dépensé/ Budget total	État d'avancement
Dépollution complémentaire d'une friche industrielle	Charleroi Porte Ouest - Création d'un pôle d'activités économiques urbains	Monceau sur Sambre (Charleroi)	4,368	1,747	0,897	21%	Finalisé
Assainissement des Produits chimiques d'Auvelais	SITI - Sambreville, Incubation, Transition, Innovation	Sambreville	3,387	1,354	0,186	6%	En cours
Assainissement du site Longtain - Contournement Est	Intermodalité	La Louvière	3,164	1,265	0,576	18%	En cours
Assainissement et démolitions sélectives du site CCC	Rénovation urbaine du centre-ville de La Louvière (suite)	La Louvière	2,995	1,198	0,310	10%	En cours
Assainissement du site « Grands Prés, avenue des bassins »	Mons 2020, ville créative, culturelle et intelligente	Mons	1,823	729	0,124	7%	En cours
Colfontaine - Les vanneaux	N51 - mobilité et cadre de vie	Colfontaine (Mons)	1,750	700	0,292	17%	En cours
Coronmeuse - Assainissement	Liège, ville en transition	Liège	5,845	2,338	0,00	0%	En cours

Nom du projet	Portefeuille	Localisation (Pôle urbain)	Budget total (M€)	Budget FEDER (M€)	Budget dépensé (M€)	Budget dépensé/ Budget total	État d'avancement
Liège Expo - Assainissement		Liège	2,755	1,102	0,222	8%	En phase de finalisation
Frameries - Probeldhom	ZAE Cœur du Hainaut 2025	Frameries (Mons)	5,364	2,145	0,116	2%	En cours
L'assainissement des chancres du cœur urbain	Charleroi District Créatif	Charleroi	3,707	1,483	0,373	10%	Attente du démarrage du chantier d'un partenaire
Projet 1a : Boulevard urbain Est - AC	Requalification 2020 de la Vallée Sérésienne	Seraing (Liège)	1,982	792	0611	31%	En cours Initial : 1/01/2015 - 30/06/2018 Effectif : 3/01/2015 - 31/08/2021
ZAE IDEA-Garocentre Magna Park	Réhabilitation de sites pollués	La Louvière	6,956	2,782	0,112	2%	En cours
ZAE PAC-Lumat		Montignies sur Sambre (Charleroi)	8,686	3,474	2,383	27%	En cours
ZAE SPI-Horloz		Liège	3,602	1,441	0,00	0% ⁵⁸	Finalise
ZAE SPI-LBP		Chénée (Liège)	6,047	2,418	2,653	44%	En cours
TOTAL							
15	11	5 pôles urbains	62,434	24,973	8,861	14%	2 projets finalisés 13 projets en cours

Source : Données EUROGES extraction janvier 2021, enquête et entretien pour l'état d'avancement et le calendrier

⁵⁸ Le projet est terminé. L'Autorité Fonctionnelle a demandé un avis à la CAIF sur le calcul d'un DAF. Dans l'attente, aucune dépense n'est validée. (Source : Entretien)

Comme la plupart des projets qui font l'objet de cette étude de cas sont encore en cours, l'analyse se penchera sur les mécanismes à l'œuvre pour l'atteinte des résultats, ainsi que les facteurs internes et externes de succès et les freins à l'atteinte de ceux-ci. La correspondance entre la famille de domaine d'intervention « friches » et la mesure 3.1.2. permet à cette analyse d'aller au-delà des considérations strictement liées aux projets et identifier des considérations plus générales sur les résultats et la performance de la mesure.

L'existence d'un bénéficiaire unique permettra de mieux apprécier les différences en termes de réalisations et de résultats entre projets similaires mis en œuvre dans des contextes différents. Ceci permettra également de mieux identifier les facteurs qui ont contribué à l'atteinte de ces résultats pour comprendre dans quelle mesure ces facteurs sont spécifiques au projet ou propres à ce type de projets.

Dans le cadre de cette étude de cas, quatre entretiens ont été conduits (GEPART, IDEA, SPI, ERIGES) en supplément de l'analyse documentaire sur les projets et des informations déjà collectée dans les précédentes phases du projet.

L'étude de cas se compose de cinq parties. Cette introduction est suivie d'une section de description du contexte et de présentation de la problématique. Ensuite, l'étude de cas va se pencher sur les réponses aux questions d'évaluation – cohérence, pertinence, efficacité, efficience et impacts. Finalement, les sections de conclusion et de recommandations viendront clôturer cette étude de cas.

D.3.2 Contexte, problématique et enjeux

D.3.2.1 Le domaine d'intervention "Friches" et ses besoins

En Europe, plus d'un demi-million de sites sont contaminés⁵⁹ et continueront de présenter des risques graves pour l'économie, la société et la santé, jusqu'à ce qu'ils aient pu être identifiés et évalués et par la suite dépollués. L'assainissement des anciennes friches industrielles et sites pollués est une des actions nécessaires pour atteindre les objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive inscrits dans Europe 2020. A' travers la réhabilitation des espaces urbains abandonnés :

- des nouvelles activités économiques se développent et de nouveaux emplois se créent
- le cadre de vie s'améliore
- l'artificialisation de l'espace est limitée en valorisant des terrains déjà urbanisés et réduisant l'étalement urbain et les coûts financiers et environnementaux qui en découlent.

Du fait de son histoire industrielle, **la Wallonie compte de nombreuses friches industrielles et urbaines. Ceci représente un facteur majeur affectant gravement le potentiel d'attractivité de la région**, que ce soit au niveau de la population, des investisseurs potentiels ainsi que pour la mise en place d'une politique efficace de valorisation des atouts de la zone. Dans certains cas, la situation est aggravée par la présence de pollution, en particulier la contamination des sols. L'assainissement de ces sites constitue dès lors un prérequis essentiel à la restauration de

⁵⁹ Programme d'Action général pour l'Environnement à l'horizon 2020 de la Commission européenne, "Bien vivre dans les limites de notre planète" (COM(2012)710 final).

l'attractivité du bassin industriel. Ceci est d'autant plus crucial du fait que la région manque d'espaces pour accueillir de grands projets d'investissement.

Au début de la période de programmation 2014-2020, l'assainissement des friches industrielles demeure une priorité politique pour la Wallonie. Au 1^{er} janvier 2014, la Wallonie comptait **2.213 sites** à réaménager « de fait »⁶⁰, couvrant une superficie de **3.795 ha** (soit 0,23 % de son territoire)⁶¹. Pratiquement, toutes les communes wallonnes sont concernées (251 sur 262) avec une concentration dans les provinces de Hainaut et Liège et en zones urbaines. Les obstacles sont toutefois multiples : manque de budget, coût des évaluations environnementales, adaptation aux changements de réglementation, difficultés d'acquisition des terrains, contentieux judiciaires avec les propriétaires.⁶² Les pouvoirs publics locaux n'ont pas les moyens suffisants pour satisfaire ce besoin et remettre tous les territoires en état (les coûts de réhabilitation étant très élevés)⁶³ et les partenariats publics-privés sont encore limités en nombre et compliqués dans la mise en œuvre.⁶⁴

L'assainissement des friches reste une priorité aussi pour la programmation 2021-2027. Au 1^{er} janvier 2020, la Wallonie comptait encore **2.287 sites** à réaménager « de fait » couvrant une superficie de **3.908 ha** (soit 0,23% de son territoire).⁶⁵ Les besoins d'assainissement et de réhabilitation des friches en Wallonie restent donc considérables et comme les chiffres le montrent, continuent à augmenter. Dans ce cadre, la version provisoire du Programme Opérationnel 2021-2027⁶⁶ inclut la mesure « Dépollution de friches » comme prérequis indispensable pour leur reconversion en espaces adaptés au développement économique. L'objectif est donc de promouvoir la dépollution de friches industrielles et de chancres urbains afin d'y mener des opérations visant le développement environnemental intégré du territoire Wallon ainsi que la revitalisation économique locale.

D.3.2.2 Le rôle du FEDER dans le domaine d'intervention « Fiches »

La programmation FEDER 2014-2020 a permis à la Wallonie de mobiliser des ressources additionnelles pour adresser les besoins croissants de réhabilitation des sites à réaménager et d'intégrer les chantiers d'assainissement dans des réflexions intégrées et d'envergure. **Les 15 projets financés dans le cadre du FEDER couvrent 86 ha (soit 2% de la superficie occupée par des sites à réaménager en Wallonie en 2014).**

⁶⁰ La définition d'un site à réaménager proposée par l'article D.V.1, 1^o du CoDT est la reproduction de l'article 167 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine (CWATUP) : « un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé ». Ces sites comprennent donc des sites d'anciennes activités économiques, appelés aussi friches industrielles, mais également des sites anciennement affectés à des écoles, à des hôpitaux, à des activités sociales, culturelles ou à destination publique par exemple. Tout site d'une ancienne activité a l'abandon et répondant à la définition du CWATUP peut être considéré comme site à réaménager "de fait". Les sites à réaménager "de droit" font l'objet d'un arrêté de reconnaissance d'un périmètre opérationnel officiel.

⁶¹ Iweps, Fiche Sites à réaménager 2019.

⁶² Valorisation des friches en Région wallonne : Mécanismes de financement et partenariats public/privé. Synthèse de la table-ronde du 1^{er} avril 2010, Francis Carnoy et Kim Mörig, 8 juin 2010

⁶³ D'après une étude récente sur la revalorisation des friches, on peut estimer le coût de dépollution à au moins un million d'euros par hectare (Source : Rapport d'information sur la revalorisation des friches industrielles, commerciales et administratives et présenté par Damien Adam et Stéphanie Kerbarh, en janvier 2021)

⁶⁴ Entretien de cadrage

⁶⁵ Iweps, Indicateur statistiques 2021 <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/sites-a-reamenager/>

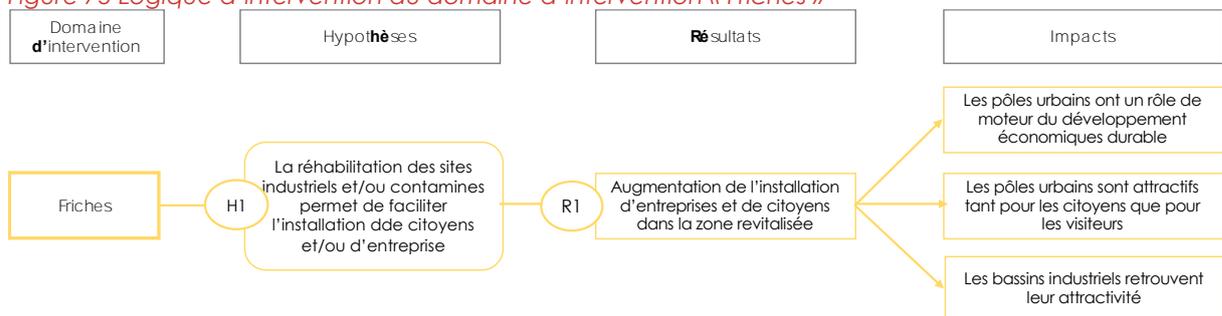
⁶⁶ Programme Opérationnel FEDER Wallon 2021-2027, Version 1.1, 2^{eme} lecture au Gouvernement Wallon, 14 juillet 2021.

En s'inscrivant dans l'Axe 3 – Intelligence territoriale, les projets d'assainissement et reconversion des friches industrielles :

- Se **concentrent sur la dimension urbaine du développement territorial** et plus en particulier sur les métropoles et les grands pôles urbains situés dans les zones en déclin post-industriel. Les friches qui font l'objet de réhabilitations se situent donc en milieu urbain et pour la plupart ont un haut potentiel de développement en termes de localisation, de mobilité multimodale, et de proximité à des axes routiers.
- **S'insèrent dans des portefeuilles de projets** qui sont caractérisés par une approche stratégique et intégrée qui combine des dimensions de développement économique, sociale et environnementale, ainsi que par des partenariats qui associent l'ensemble des acteurs concernés. Les projets d'assainissement intègrent souvent un projet d'aménagement final (pour mieux définir les spécificités techniques de l'assainissement) et démontrent dans leur demande comment le projet peut contribuer au développement du territoire.

Selon la reconstruction de la logique d'intervention du domaine friches présenté dans la note de cadrage (voir Figure 75), la réhabilitation des sites industriels et/ou contaminés devrait permettre de libérer des sols en milieu urbain et contribuer ainsi à satisfaire la demande des investisseurs et des citoyens. Les terrains dépollués et requalifiés peuvent en fait être destinés à la création de zones d'activités économiques, et/ou au développement des projets d'aménagement de l'espace public et de création des espaces verts ou de loisirs, et/ou à la mise en œuvre des projets visant la voirie et la multimodalité pour améliorer la circulation et la mobilité urbaine.

Figure 75 Logique d'intervention du domaine d'intervention « Friches »



Source : Technopolis Group

L'assainissement et la réhabilitation des friches sont supposés contribuer dans le moyen terme à l'augmentation de l'installation d'entreprises et des citoyens dans les zones revitalisées (**résultat**) et, sur le long terme, aux **impacts** suivants :

- Redonner aux pôles urbains un rôle de moteur du développement économique durable
- Améliorer l'attractivité de pôles urbains tant pour les citoyens ainsi que pour les visiteurs
- Redonner de l'attractivité aux bassins industriels wallons.

L'analyse des rapports annuels de portefeuille et plus particulièrement des objectifs et des parties prenantes des projets (voir Tableau 41), confirme les mécanismes causaux de la logique d'intervention décrite plus haut.

Tous les projets d'assainissement s'insèrent dans un projet plus large et sont conçus comme une étape nécessaire pour requalifier les territoires et les destiner à différents usages finaux (l'implantation d'activités économiques, interventions de désenclavement et mobilité,

l'aménagement de l'espace public, la création de logements, etc.). Dans la majorité de projets, GEPART (bénéficiaire des subsides FEDER dans le cadre de cette étude de cas) travaille pour les intercommunales de développement qui se chargent de l'aménagement et de la commercialisation des terrains une fois assainis. Les citoyens et/ou les entreprises sont les bénéficiaires ultimes des projets une fois que la requalification est mise en place.

Tableau 41 Objectifs, parties prenantes et activités des projets inclus dans l'étude de cas

Nom du projet	Objectif	Parties prenantes	Activités
3. Dépollution complémentaire d'une friche industrielle	Dépollution du site AMS Nord à Charleroi permettant la construction d'un pont et de voiries de désenclavement valorisant des anciens sites industriels en phase de développement économique	<u>Chef de portefeuille</u> : IGRETEC <u>Admin. Fonctionnelle</u> : SPW Agriculture, Ress Nat et Envt <u>Bénéficiaire</u> : GEPART <u>Bénéficiaires finaux</u> : SPW Mobilité – voies hydrauliques, PAC, Entreprises	<u>Surface</u> : 2,72 ha Investigations de sol, chantier d'assainissement des sols et de sécurisation géotechnique et dégagement de la surface
Assainissement des Produits chimiques d'Auvelais	Réhabilitation du site afin de dégager une superficie pour assurer l'accueil des projets de développement économique et touristique.	<u>Chef de portefeuille</u> : Commune de Sambreville <u>Admin. Fonctionnelle</u> : SPW Agriculture, Ress Nat et Envt <u>Bénéficiaire</u> : GEPART <u>Bénéficiaires finaux</u> : Commune de Sambreville, Citoyens, Entreprises	<u>Surface</u> : 5,32 ha Investigations de sol, chantier d'assainissement des sols et de sécurisation géotechnique et dégagement de la surface
Assainissement du site Longtain - Contournement Est	Réhabilitation du site pour permettre l'aménagement de voiries, à savoir le Contournement Est, reliant l'autoroute E42 et les hôpitaux Jolimont et CHU Tivoli, qui sont également deux des plus gros employeurs de la Louvière, ainsi que pour la création des logements.	<u>Chef de portefeuille</u> : Ville de La Louvière <u>Admin. Fonctionnelle</u> : SPW Agriculture, Ress Nat et Envt <u>Bénéficiaire</u> : GEPART <u>Bénéficiaires finaux</u> : Ville de la Louvière, Citoyens	<u>Surface</u> : 4,39 ha Investigations de sol, chantier d'assainissement des sols
Assainissement et démolitions sélectives du site CCC	Réhabilitation du site pour permettre d'ouvrir le quartier sur son environnement urbain et de participer au développement d'une micro-zone d'activités de loisirs, ouverte au public	<u>Chef de portefeuille</u> : Ville de La Louvière <u>Admin. Fonctionnelle</u> : SPW Agriculture, Ress Nat et Envt <u>Bénéficiaire</u> : GEPART <u>Bénéficiaires finaux</u> : Ville de la Louvière, Entreprises, Citoyens	<u>Surface</u> : 2,56 ha Audit technique des bâtiments en vue de leur déconstruction, démolition des bâtiments, investigations des sols, travaux d'assainissement
Assainissement du site « Grands Prés, avenue des bassins »	Réhabilitation du site en vue du développement du projet de parc public (jardin des expositions) sans visée économique.	<u>Chef de portefeuille</u> : Ville de Mons <u>Admin. Fonctionnelle</u> : SPW Agriculture, Ress Nat et Envt <u>Bénéficiaire</u> : GEPART <u>Bénéficiaires finaux</u> : Ville de Mons, SPW Mobilité-Voies hydrauliques ; Citoyens	<u>Surface</u> : 2.84 ha Chantier de déboisement afin de libérer les surfaces boisées existantes, investigations de sol, chantier d'assainissement des sols et dégagement de la surface

Nom du projet	Objectif	Parties prenantes	Activités
Colfontaine - Les vanneaux	Réhabilitation du site pour développer un projet mixte de services, d'équipements publics ou communautaires (avec notamment les services communaux), un espace de rencontre et une zone verte	<u>Chef de portefeuille</u> : IDEA <u>Admin. Fonctionnelle</u> : SPW Agriculture, Ress Nat et Env't <u>Bénéficiaire</u> : GEPART <u>Bénéficiaires finaux</u> : Commune de Colfontaine, Citoyens	<u>Surface</u> : 0,97 ha Audit technique préalable de l'espace bâti existant, déboisement des espaces boisés déconstruction des bâtiments, investigations des sols, travaux de réhabilitation des sols et de sécurisation géotechnique
Coronmeuse - Assainissement	Réhabilitation des parties publiques du site pour accueillir des projets de développement d'un éco-quartier	<u>Chef de portefeuille</u> : Ville de Liège <u>Admin. Fonctionnelle</u> : SPW Agriculture, Ress Nat et Env't <u>Bénéficiaire</u> : GEPART <u>Bénéficiaires finaux</u> : Ville de Liège, Neolegia (pour Coronmeuse), IGIL (pour Liège Expo), Entreprises, Citoyens	<u>Surface</u> : 25 ha Investigations de sol, chantier d'assainissement et de sécurisation géotechnique, chantier d'assainissement des sols
Liège Expo - Assainissement	Réhabilitation du site pour construire la nouvelle Foire Internationale de Liège, dans le cadre du développement d'un parc d'activité économique et, à proximité, l'implantation du centre de maintenance et de remisage du futur tram de Liège, ainsi que d'un parking-relais en lien avec la gare de Bressoux.		<u>Surface</u> : 1,28 ha Travaux de déconstruction, investigation de sols, assainissement et dégagement de la surface
Frameries - Probeldhom	Réhabilitation du site pour développer de nouvelles activités économiques	<u>Chef de portefeuille</u> : IDEA <u>Admin. Fonctionnelle</u> : SPW Agriculture, Ress Nat et Env't <u>Bénéficiaire</u> : GEPART <u>Bénéficiaires finaux</u> : Commune de Frameries, Entreprises	<u>Surface</u> : 3,95 ha Chantier de déboisement afin de libérer les surfaces boisées existantes, investigations de sol, chantier d'assainissement des sols et de sécurisation géotechnique
L'assainissement des chancres du cœur urbain	Réhabilitation de deux sites pour revitaliser le centre-ville de Charleroi par l'aménagement d'une nouvelle place publique à l'arrière de l'hôtel de ville et la création d'une nouvelle bretelle autoroutière permettant de désenclaver la zone concernée par ces travaux.	<u>Chef de portefeuille</u> : Ville de Charleroi <u>Admin. Fonctionnelle</u> : SPW Agriculture, Ress Nat et Env't <u>Bénéficiaire</u> : GEPART <u>Bénéficiaires finaux</u> : Ville de Charleroi, SPW Mobilité, Citoyens	<u>Surface</u> : 1,23 ha Gestion des terres excavées et suivi analytique des terrassements réalisés dans le cadre des travaux
Projet 1a : Boulevard urbain Est - AC	Réhabilitation du tronçon est du Boulevard de Seraing	<u>Chef de portefeuille</u> : Ville de Seraing <u>Admin. Fonctionnelle</u> : SPW Agriculture, Ress Nat et Env't <u>Bénéficiaire</u> : GEPART	<u>Surface</u> : 1,31 ha Investigation de sols, déconstruction, assainissement

Nom du projet	Objectif	Parties prenantes	Activités
		<u>Bénéficiaires finaux</u> : Ville de Seraing, Entreprises, Citoyens	
ZAE IDEA-Garocentre Magna Park	Réhabilitation d'une zone d'activité économique déjà équipée de voiries pour la création de 2 à 3 entreprises et la création de 340 emplois.	<u>Chef de portefeuille</u> : GEPART <u>Admin. Fonctionnelle</u> : SPW Agriculture, Ress Nat et Envt <u>Bénéficiaire</u> : GEPART	<u>Surface</u> : 23,90 ha Investigations des sols, travaux d'assainissement et dégagements de la surface
ZAE PAC-Lumat	Réhabilitation du site pour permettre le développement de 3 entreprises générant une trentaine d'emploi	Pour Garocentre Magna Park <u>Bénéficiaires finaux</u> : IDEA, Entreprises Pour PAC Lumat <u>Bénéficiaires finaux</u> : PAC, Entreprises	<u>Surface</u> : 6,40 ha Investigations de sols, chantier d'assainissement, sécurisation géotechnique, et dégagement de la surface
ZAE SPI-Horloz	Réhabilitation du site impacté par des déchets et des scories provenant des industries sidérurgiques voisines pour permettre l'inscription d'une voirie d'accès à une zone économique voisine enclavée et l'accueil de 4 entreprises pouvant générer 45 emplois. Des espaces verts sont également prévus.	Pour SPI Horloz <u>Bénéficiaires finaux</u> : SPAQUE, Entreprises Pour SPI LBP <u>Bénéficiaires finaux</u> : SPI, Entreprises, Citoyens	<u>Surface</u> : 3,69 ha Chantier de déboisement afin de libérer les surfaces boisées existantes, investigations de sol, chantier d'assainissement des sols et dégagement de la surface
ZAE SPI-LBP	Réhabilitation d'une partie d'un ancien site lié à la métallurgie du cuivre et du zinc pour permettre la réintégration du site au sein du tissu local et le développement sur la zone de 16 entreprises créant ainsi 96 emplois.		<u>Surface</u> : 1,30 ha Chantier d'assainissement des sols et sécurisation géotechnique élaboré sur base des investigations déjà existantes et dégagement de la surface

Rapports annuels de portefeuille, extraction EUROGES janvier 2021

D.3.2.3 Principales mesures nationales et régionales dans le domaine de la mobilité dans le cadre des « Friches »

L'assainissement des friches industrielles rentre parmi les priorités des politiques régionales et locales. La vision politique de l'assainissement des friches a évolué au cours du temps. En 2000, la politique d'assainissement était vue comme une mesure purement environnementale. En 2010, l'assainissement des friches complétait les mesures environnementales par des aspects liés à la santé publique. En 2020, les aspects économiques s'invitent dans la réflexion. L'assainissement du foncier dégradé participe donc au développement durable du territoire

et contribue aux objectifs plus larges d'amélioration de la protection et de la préservation de la nature, de la biodiversité en milieu urbain et de ralentissement de l'étalement urbain.⁶⁷

La réhabilitation des friches apparaît donc dans plusieurs documents de politique ainsi que parmi les objectifs des certains dispositifs de financement. Parmi les mesures les plus significatives il y'a :

- **La déclaration de Politique Régionale 2019-2024.** Dans ce document, l'assainissement des anciens terrains pollués est conçu comme un levier de développement économique et s'inscrit aussi dans une approche de promotion d'économie circulaire qui passe par une utilisation plus efficace des ressources et par la requalification et la valorisation des espaces urbains existants avant l'artificialisation de nouveaux terrains.
- **Schéma du Développement du Territoire Wallon⁶⁸** qui introduit en 2019 l'objectif « Stop béton » pour la Région à l'horizon 2050 et qui vise à :
 - Réduire la consommation des terres non artificialisées à 6 km²/an d'ici 2030, soit la moitié de la superficie consommée actuellement et tendre vers 0 km²/an à l'horizon 2050.
 - Développer 30 % des nouvelles zones d'activité économique à l'horizon 2030 et 100 % à l'horizon 2050 sur des terres déjà artificialisées, notamment par la réhabilitation de friches.
 - Tendre vers une implantation de 50 % de nouveaux logements dans les centralités urbaines et rurales à l'horizon 2030 et de 75 % à l'horizon 2050. Fournir 175 000 nouveaux logements, dont minimum 50 % sur des terres déjà artificialisées, à l'horizon 2030, et 350 000 nouveaux logements, sur des terres déjà artificialisées, à l'horizon 2050.
- **Plan de relance de la Wallonie** publié en 2021 qui mentionne dans l'Axe 3 – Amplifier le développement économique, la réhabilitation des friches industrielles dans les villes.
- **Programme de financement alternatif SOWAFINAL 3 du Plan wallon d'investissement 2019-2024.** Grâce à cet instrument, 98 projets ont été retenus en 2018 pour un montant de subventions estimé de 96.607.000 €⁶⁹ avec l'objectif de recycler et reconvertir des sites à réaménager et des sites pollués pour y développer des logements ou de nouvelles activités économiques.
- **Stratégie Régionale de Mobilité : la mise en œuvre de la vision FAST 2030.** Dans le cadre de l'amélioration du système de la mobilité régionale, la réhabilitation des friches est vue comme une mesure qui permet une réutilisation de territoires souvent bien localisés et équipés et qui donc peut contribuer à limiter l'artificialisation des terres et l'optimisation des surfaces déjà urbanisées.

Au niveau local, la réhabilitation des friches industrielles est présentée aussi dans certaines **stratégies de développement urbain intégrés** (i.e. Stratégie de la Province de Liège, Stratégie Cœur de Hainaut, Stratégie Charleroi Sud Hainaut, Stratégie la Wallonie Picarde, Stratégie de Namur et Sambre-ville). Dans ces stratégies, l'assainissement et la valorisation d'anciennes friches industrielles est intégré comme instrument de développement économique, social et environnemental.

⁶⁷ Entretien.

⁶⁸ Schéma du développement du territoire, Une stratégie territoriale pour la Wallonie (Mai 2019).

⁶⁹ <https://www.lachronique.be/article/plan-wallon-d-investissement-330-millions-d-euros-pour-141-projets.13639>

D.3.3 Réponses aux questions clés de l'évaluation

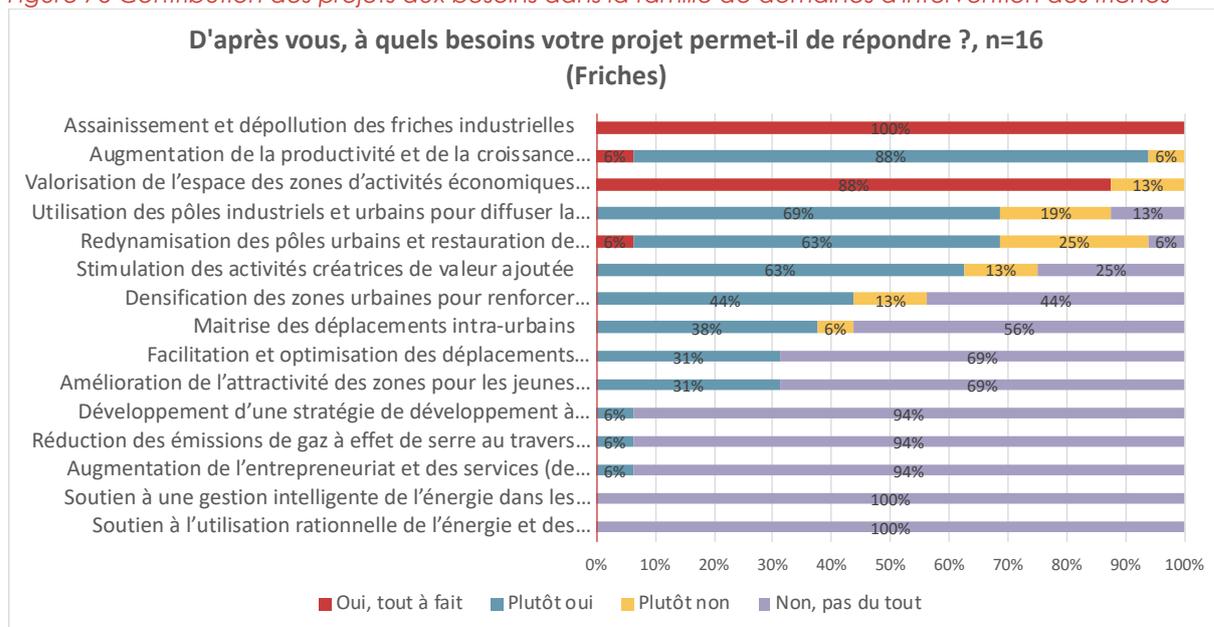
D.3.3.1 Pertinence

Comme souligné dans la section relative au contexte, la présence sur le territoire Wallon de friches industrielles et des sols précédemment urbanisés mais actuellement pollués et abandonnés est considérable. En raison de leur localisation en milieu urbain et proches des axes de transport, ainsi que de la demande de la part des investisseurs de grandes superficies, ces sites ont un haut potentiel de développement économique et peuvent contribuer à un usage intelligent et durable des territoires.

Les projets du domaine d'intervention « Friches » répondent ainsi à un besoin toujours bien présent du territoire Wallon. La dépollution de sols et la requalification des friches industrielles se présentent comme une étape nécessaire pour libérer des terrains qui pourraient ensuite accueillir des projets d'investissement, et augmenter ainsi l'attractivité du territoire Wallon pour les entreprises, les citoyens et les visiteurs. Même si la dépollution et la requalification des friches a fait aussi l'objet de la programmation précédente, la superficie occupée par des sites à réaménager en Wallonie reste considérable et les besoins de dépollution et réhabilitation se confirment aussi pour la prochaine programmation.

L'analyse des réponses à l'enquête auprès des bénéficiaires confirme que les projets de réhabilitation des friches contribuent en priorité à l'assainissement et à la dépollution des friches, ainsi qu'à la valorisation de l'espace dans les zones d'activités économiques par la réhabilitation des friches et des chancres urbains. En allant au-delà de la mise en œuvre du projet d'assainissement financé par le FEDER, les bénéficiaires soulignent aussi comment ces projets peuvent contribuer à l'augmentation de la productivité et de la croissance sur le territoire wallon une fois que les activités économiques se sont installées et que le projet d'aménagement se soit concrétisé (voir Figure 76).

Figure 76 Contribution des projets aux besoins dans la famille de domaines d'intervention des friches



Source : Enquête auprès des bénéficiaires

Les projets financés sont considérés globalement en adéquation avec les besoins des bénéficiaires. Dans l'ensemble, il y'a un niveau très élevé de satisfaction des bénéficiaires quant à leur participation au FEDER.⁷⁰ Parmi les aspects qui ont le plus contribué à ce résultat, il convient de noter :

- La contribution du FEDER à la réalisation de projets d'ampleur, ambitieux, et complexes, s'inscrivant dans une vision de long terme avec des résultats concrets
- L'inscription des projets financés dans des stratégies locales préexistantes ou dans des projets de développement plus large et en accord avec les besoins du territoire.⁷¹ Ceci a permis la conception de projets en lien étroit avec les stratégies locales de développement et l'usage de subsides FEDER comme source de financement complémentaire aux ressources locales
- La création de portefeuilles de projets, qui fédèrent plusieurs acteurs autour d'un projet territorial intégré, et au sein duquel les porteurs sont amenés à interagir et échanger. Ceci a permis aux projets d'intégrer les besoins locaux dans toutes les phases.

Il est toutefois souligné que la stratégie d'aménagement aurait pu parfois être plus avancée et précise avant le début de l'activité d'assainissement⁷².

Un des entretiens conduits dans le cadre de cette étude de cas⁷³ permet de mieux comprendre ce point. Les pouvoirs locaux et les intercommunales (acteurs pour lesquels ces types de projets sont normalement proposés) n'ont généralement que des ébauches de réflexion par rapport à un site sur leur territoire, ou un master plan à fournir lors d'un appel à projet dont l'issue est incertaine. L'acquisition d'un financement reste pour ces acteurs le point de départ pour entamer des démarches contraignantes (demande de permis d'urbanisme, étude d'orientation, etc.) préalablement à la mise en œuvre d'un projet. Dès lors, l'acquisition d'un financement devient également le point de départ pour mieux définir leur projet. La réflexion détaillée commence donc souvent après le démarrage de la programmation.

Le faible niveau de maturité des projets d'assainissement des friches est aussi confirmé par l'étude préparatoire à la programmation 2021-2027⁷⁴ qui précise que :

- Même si les terrains à réhabiliter étaient identifiés lors de la conception des projets, les pouvoirs publics n'en avaient pas toujours la maîtrise foncière
- L'état de pollution des sols n'était pas toujours connu au préalable de la programmation
- La finalité d'un projet lié à une friche n'était pas suffisamment connue

Ces défauts de conception ont été à l'origine de modifications des projets en cours de route et plus spécifiquement de retards, de mise en œuvre d'études non prévues, et d'ajustement administratifs dans le respect des procédures FEDER (voir aussi la section D.3.3.3).

Une meilleure conception du projet le plus en amont possible paraît donc essentiel. En effet, les coûts d'un assainissement sont liés aux normes appliquées. Les normes sont spécifiques à une affectation ou à un usage. Plus un projet est abouti en tenant compte des pollutions, moins

⁷⁰ Enquête auprès des bénéficiaires.

⁷¹ Entretien.

⁷² Enquête – 10 projets et entretien.

⁷³ Entretien.

⁷⁴ Évaluation préparatoire sur la mise en œuvre du développement territorial (programmation FEDER 2021-2027), BDO Advisory, Mars 2020.

les montants d'assainissement seront élevés et plus le projet sera en adéquation avec les besoins d'aménagement des territoires locaux.

Box 1 : Bonnes pratiques mises en place par GEPART pour réduire le changement en cours de route

- A partir de la programmation 2014-2020, GEPART met en œuvre des investigations des sols au préalable pour orienter la conception des projets d'aménagement qui feront l'objet de la prochaine programmation. Les investigations sont menées sur des fonds propres mais dans le cas où le projet est retenu par le FEDER, les coûts seront compensés.
- GEPART conventionne systématiquement leur intervention avec les pouvoirs locaux pour déterminer l'usage et les responsabilités des différentes parties. Cela offre plus de garanties même s'il faudrait toujours négocier si une administration veut changer le projet en cours de route.

D.3.3.2 Cohérence

Cohérence interne

La réhabilitation des friches est liée à l'Objectif Thématique 6e), dans la programmation 2014-2020 elle est l'objet exclusif de l'axe 3 (mesure 3.1 - Revitalisation de l'espace urbain) et de l'Axe 5 (mesure 5.2 - Revitalisation de certains quartiers urbains). Il n'est donc pas possible de trouver des projets de ce type dans d'autres axes. Ceci limite donc le potentiel de duplications et d'incohérences interne au Programme Opérationnel.

En raison du fait que l'assainissement d'une friche est une étape préalable au développement d'autres aménagements (activités économique, loisirs, espaces verts, logements), ces types de projets font souvent parti des portefeuilles qui intègrent des projets financés par d'autres axes (4 et 5 principalement mais aussi 1⁷⁵ et 2⁷⁶) dans une logique de développement intégrée et multidimensionnelle.

Les projets financés dans la programmation 2014-2020 s'insèrent aussi dans une logique de continuité avec les projets financés dans le cadre des programmations FEDER précédentes.

Certains projets se positionnent comme étant des extensions aux projets d'assainissement initiés dans la programmation précédente (voir Box 2).

Box 2 – Exemples de projets financés dans la programmation 2007-2013 en lien avec les projets de la programmation courante

- « Liège site LBP » (2007-20013) et « ZAE – SPI LBP » (2014-2020). GEPART intervient sur des parcelles différentes du même site.
- « La Louvière – Site Javel-Lacroix » (2007-20013) et « Assainissement et démolition sélectives du site CCC » (2014-2020). Le Site de Javel Lacroix avait été assaini pour de l'habitat dans la programmation précédente. Il n'y a encore rien dessus mais dans la programmation 2014-2020, GEPART est en train d'assainir un terrain proche, dans le quartier du Bocage, pour la construction d'un pôle de loisir sportif. Une fois qu'il y aura le pôle sportif et la voirie pour desservir la zone, des logements seront conçus. Ceci démontre le temps nécessaire pour que le projet final se développe,
- « Seraing – Usine Cockerill – Neocitta'II – Boulevard urbain » (2007-2013) et « Projet 3a Gastronomica » (2014-2020). Dans la programmation précédente GEPART est intervenue pour déconstruire une partie d'une usine, dépolluer et préparer le coffre pour la construction d'une nouvelle voirie. Dans la programmation actuelle, sur un site voisin, le FEDER a financé l'aménagement d'un parking et la rénovation d'anciennes halles industrielles

⁷⁵ Charleroi district créatif, Charleroi porte ouest – création d'un pôle d'activités économiques urbain, Liège ville en transition, Mons ville créative Culturelle et intelligente, Rénovation urbaine du centre-ville de la Louvière, SITI Sambreville incubation transition innovation, ZAE Cœur d'Hainaut

⁷⁶ SITI Sambreville incubation transition innovation

en vue de leur reconversion en centre commercial, dédié, notamment, au secteur de l'alimentaire (Gastronomia).

Source : Entretien

Cohérence externe

Les mesures du PO FEDER 2014-2020 ont été conçues dès le début de manière à être cohérentes avec les politiques publiques et les mesures nationales et régionales. Les financements européens viennent amplifier et compléter les politiques menées au niveau wallon. Comme le PO l'indique, les mesures telles que décrites dans le complément de programmation sont le résultat d'un large processus de consultation avec les acteurs locaux pour assurer qu'elles soient cohérentes avec les mesures de politique déjà existantes.

Les complémentarités entre projets FEDER et projets locaux peuvent prendre la forme de :

- **Projets qui se complètent** pour mettre en œuvre ou conclure la requalification d'un quartier ou d'une zone urbaine spécifique (par exemple le projet « 3. Dépollution complémentaire d'une friche industrielle » à Charleroi intègre les travaux sur la rive droite de la Sambre mis en place dans le cadre d'un financement Marshall).
- Projets qui s'inscrivent dans une réflexion stratégique préexistante et sur un périmètre plus large comme par exemple
 - Coronmeuse Assainissement - projet en adéquation avec le plan stratégique de développement « Projet de ville 2012-2022 ».
 - Colfontaine Les Vanneaux – projet qui fait partie avec l'autre projet du portefeuille « N51 mobilité et cadre de vie » d'un programme d'investissement plus large qui a été financé en partie par le plan « Infrastructures » du Ministre Prévôt en 2016.
 - Assainissement des chancre du cœur urbain – projet issue avec les autres projets du portefeuille « Charleroi DC » du « Schéma stratégique 2015-2025 » mis en œuvre par la Ville de Charleroi afin de répondre aux défis auxquels elle doit faire face.

Il y a aussi des **complémentarités avec les mécanismes de financement locaux** et en particulier avec SOWAFINAL pour les sites à réaménager⁷⁷. Alors que ce dernier est conçu comme un instrument pour réhabiliter des sites spécifiques et qui ont fait l'objet d'une reconnaissance par la Région Wallonne, le FEDER apparaît comme un outil plus flexible et capable de soutenir la mise en œuvre des interventions structurantes et d'envergure pour le territoire qui s'insèrent dans des stratégies de développement plus larges.

D.3.3.3 Efficacité

Réalisation

L'analyse des indicateurs de réalisation (voir Tableau 42), montre que **la majorité des efforts ont été consacrés à la mise en œuvre des études, la conclusion d'accords et le démarrage des chantiers pour les sites à dépolluer alors que la superficie totale de sols réhabilités reste encore très limitée.** En avril 2021, l'objectif 2018 a été complètement atteint et l'objectif 2023 est presque atteint avec un avancement de 91%. Toutefois, en ce qui concerne la superficie totale de sols réhabilités, les indicateurs montrent un avancement très limité par rapport à l'objectif de 2018 (5%).

⁷⁷ 3 Entretiens.

Tableau 42 Indicateurs de réalisation des projets objets de l'étude de cas

Indicateur	Unité	Objectif 2018 ⁷⁸	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (Avril 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
Superficie totale de sols réhabilités	Ha	47,17	71 ⁷⁹	2,57	5%	4%
Études abouties, accords sur projets délivrés et chantier démarrés pour les sites à dépolluer	Nombre	30	39	35,5	100%	91%

Source : Région Wallonne, traitement des données par Technopolis Group

Ce constat est inhérent à la méthode de travail liée à l'assainissement d'une friche et reflète aussi l'avancement effectif des projets :

- Les études passent avant les travaux et tant que les travaux ne sont pas terminés, la surface n'est pas considérée comme réhabilitée et l'indicateur n'est donc pas actualisé
- Tous les projets objets de cette étude de cas ont accumulé du retard par rapport au calendrier initiale et 13 sur 15 sont encore en cours. En outre, les travaux envisagés pour ces projets sont de grande ampleur et impliquent des procédures longues et lourdes. Ceci explique la lente évolution de l'indicateur « superficie totale de sols réhabilités » par rapport à l'objectifs 2018.

Les bénéficiaires considèrent que **les indicateurs de réalisation ne sont pas complètement appropriés** parce qu'ils ne suivent pas assez en détail les différentes étapes des projets et ils ne reflètent pas l'avancement réel du projet et ses étapes intermédiaires.⁸⁰ L'indicateur « Études abouties, accords sur projets délivrés et chantier démarrés pour les sites à dépolluer » combine des phases de projets qui ont une durée et une nature très différentes, et intégrant plusieurs activités :⁸¹

- Études abouties : il s'agit à peu près d'un an d'études pendant lequel l'indicateur reste égal à zéro, alors que des activités ont été menées (plan d'échantillonnage, procédure marché public, investigations sur terrains, interprétation des résultats, etc.)
- Accord sur projet délivré : il s'agit de 3 à 6 mois d'activités qui incluent par exemple la rédaction d'un plan d'assainissement et la validation par l'administration
- Chantier démarré : il s'agit d'à peu près 6 mois d'activités qui incluent par exemple la rédaction du cahier des charges la procédure marché public et la notification

Au-delà des études et des accords préalables, il y a généralement plusieurs étapes aussi dans la mise en œuvre des chantiers (déconstruction, sécurisation géotechnique, tranche ferme,

⁷⁸ Les valeurs des objectifs 2018 et 2023 correspondent aux valeurs indiquées par la Région Wallonne au cours de l'étude et non pas aux objectifs indiqués dans le Complément de Programmation 2014-2020. Pour les objectifs 2018, ils correspondent aux valeurs identifiées lors de l'extraction des données faite par la Région en avril 2021. Des ajustements sur deux projets (ZAE PAC Lumat et ZAE SPI LBP) ont été faits sur la base d'informations plus récentes reçues lors d'un entretien.

⁷⁹ Objectif inclus dans le RAMO 2020.

⁸⁰ Enquête : Pour tous les projets (100% de réponses, n=16) les répondants considèrent que les indicateurs ne permettent pas un suivi efficace des résultats et impacts du projet.

⁸¹ Entretien.

tranches conditionnelles, etc.). On ne tient pas compte dans les indicateurs de réalisation de ces aspects qui témoignent l'avancement des projets dans la bonne direction⁸².

Il y'a globalement un consensus entre les parties prenantes interviewées concernant la valeur ajoutée du FEDER. Le financement FEDER a permis la réalisation de projets d'aménagement qui étaient bloqués pour des raisons de manque de financement de la dépollution. Le FEDER a aussi permis de réaliser des projets ambitieux, complexes et d'envergure, qui n'auraient pas pu exister avec des subsides locaux et régionaux ou qui auraient pris plus de temps et demandés des efforts de coopération majeurs.

Selon les bénéficiaires de tous les projets, **les résultats obtenus à l'issue du financement du FEDER sont aussi durables.** Tout d'abord, certains projets rendent possible la création d'autres projets. Ainsi la réhabilitation de sites contaminés donnera lieu à des projets d'aménagement de voiries et d'aménagement urbain, à la création d'un réseau de transport, et/ou d'une zone d'activité économique⁸³. En plus les projets, par leur nature, sont aussi faits pour durer dans le temps.

Résultats

Compte tenu de l'état d'avancement des projets et vue que la construction des aménagements des sols requalifiées n'a pas encore démarré, il semble **prématuré d'examiner les résultats finals.** Ils vont se concrétiser une fois que les travaux d'assainissement seront finis et très probablement après la matérialisation des autres projets du portefeuille auxquels la dépollution est liée.

Tableau 43 Indicateurs de résultats des projets objets de l'étude de cas

Indicateur	Unité	Objectif 2018	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (April 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
Entreprises installées dans la zone réhabilitée	Nombre	20	110	0	0	0

Source : Région Wallonne, traitement des données par Technopolis Group

Au-delà des retards dans la mise en œuvre des projets, ce constat est aussi lié à :

- La **finalité ultime de certains projets d'assainissement** qui sont réalisés pour des aménagements ultérieurs de voiries et d'aménagement publics (sport, loisir, bâtiment administratif, parc) et qui n'ont donc pas comme objectif primaire l'installation des entreprises (voir Tableau 41)
- L'horizon temporel qui caractérise ce type des projets où plusieurs années passent entre le début du projet d'assainissement, la finalisation des aménagements, la commercialisation des terrains et la réelle installation des activités et/ou logements. Ceci se confirmé si on regarde l'évolution des projets de réhabilitation des friches financés par la programmation FEDER 2007-2013. Parmi le 21 projets financés, il y'en a que quatre où il y'a des entreprises qui se sont installées sur le territoires assainis ou qui souhaitent s'installer.⁸⁴ Une agence de

⁸² Entretien.

⁸³ Enquête aux bénéficiaires.

⁸⁴ Seraing – Site Bois Saint Jean, Marchin – Site Papeterie Godin, La Louvière – Extension du centre-ville Boch Keramis, Seraing – Usine Cockerill.

développement territoriale interviewée pour cette étude de cas rajoute que normalement, pour la création d'un parc d'activités économique à partir d'un terrain qui n'est pas pollué, il faut compter environ une dizaine d'années entre le moment où les travaux d'équipement démarrent et le moment où les terrains peuvent être commercialisés.

En plus du temps nécessaire pour finaliser les aménagements permettant d'accueillir les différentes activités, il peut aussi y'avoir des **difficultés d'attirer les citoyens et/ou les entreprises sur des sols précédemment pollués**. Comme mentionné par un stakeholder lors d'un entretien, une fois que les friches sont assainies, les projets d'installation prennent du temps à se concrétiser en partie à cause de la réticence d'utiliser des terrains qui étaient auparavant pollués.

Cette réticence peut aussi expliquer, dans une certaine mesure, les réponses des bénéficiaires à l'enquête. Si pour 8 projets sur 15 les bénéficiaires rapportent que leurs projets vont contribuer à l'augmentation de l'installation des entreprises et des citoyens dans les zones réhabilitées, pour 7 projets les bénéficiaires ne partagent pas cette position.

Comme mentionné par la régie communale d'une ville interviewée dans le cadre de cette étude de cas, les entreprises désirant s'installer sur un terrain assaini doivent aussi faire face aux difficultés d'obtention des données de dépollution qui sont partielles et/ou difficiles à récupérer et interpréter. Pour réduire ces incertitudes et rassurer les entreprises dans le cas où certains travaux vont être nécessaires une fois que le terrain est acheté ou loué, des mesures ont été mise en œuvre par la Wallonie (certificat de conformité du sol) et aussi par GEPART. Sur le site Bois Saint Jean, dans la programmation FEDER précédente, GEPART a fait un accord selon lequel il fournit aux entreprises qui achètent ou louent les terrain assainis les données en matière de dépollution et les accompagne éventuellement dans le cas de surprises inattendues⁸⁵.

Comme pour les indicateurs de réalisation, **l'indicateur de résultats est considéré par les bénéficiaires comme non approprié pour ce type de projets**. Il s'agit d'un indicateur économique qui va au-delà de la mise en œuvre des projets objets de financement et qui dépend de beaucoup de facteurs externes qui ne sont pas maîtrisés par les bénéficiaires des fonds. L'indicateur de résultat n'est donc pas basé entièrement sur la réussite de l'assainissement en tant que tel mais aussi sur la réussite finale du projet d'aménagement de terrains assainis, qui ne dépend pas de GEPART mais du pouvoir public.⁸⁶ En outre, il y'a des projets financés dans cette mesure/domaine qui n'ont pas en priorité des finalités économiques⁸⁷ (par exemple l'aménagement de la voirie, la création des espaces publics de loisirs) et pour lesquels ce type d'indicateur n'apparaît pas pertinent.

Éléments facilitateurs

Dans le domaine d'intervention "Friche" comme dans les autres domaines d'intervention, **l'adoption d'une logique de portefeuille** a favorisé la mise en œuvre des projets. Ainsi cela a permis une bonne communication avec les autres partenaires de projet et une bonne coordination. C'est ce qui a facilité l'avancement des projets (d'autant plus que l'assainissement de friches industrielles se place généralement en amont du développement d'autres projets d'aménagement)⁸⁸. L'enquête confirme que pour tous les projets, la logique

⁸⁵ Entretien.

⁸⁶ Enquête auprès des bénéficiaires.

⁸⁷ Assainissement du site "Longtain - Contournement Est", Assainissement du site « Grands Prés, avenue des bassins », Colfontaine - Les vanneaux.

⁸⁸ 3 Entretien.

de portefeuille a permis de développer des synergies et de renforcer la dimension partenariale sur le territoire.

Une autre bonne pratique mentionnée dans tous les rapports de portefeuille est **la coopération et l'échange régulier d'expériences et d'informations entre les bénéficiaires des projets appartenant à un même portefeuille, ainsi qu'avec les administrateurs et les promoteurs concernés par les projets et les futurs aménagements**. Cela semble avoir permis de dégager des synergies, d'avancer de manière coordonnée, d'aboutir à une meilleure prise de décisions stratégiques et de définir les options d'assainissements les plus pertinentes pour la future utilisation du sol.⁸⁹

On peut relever à titre d'exemples: les échanges entre GEPART et l'IDEA pour définir ensemble les options d'assainissement du site Garocentre Magna Park, les échanges entre GEPART et la SPI pour définir l'aménagement du site Horloz en l'intégrant dans le tissu urbanistique voisin; la participation de GEPART, via un marché conjoint (non financé par FEDER) avec la Ville de Liège, à une étude urbanistique pour définir au mieux les options d'assainissement les plus pertinentes pour le site LBP.⁹⁰ Sur les projets plus complexes, des réunions de suivi sont utiles pour suivre les planning d'intervention. Ces contacts sont généralement pris à l'initiative du chef de file (par exemple : Liège pour les partenaires : Neolegia, Spw, tram, IGIL, SPAQuE ; Seraing pour les partenaires : Arcelor, Foncière liégeoise, Eriges, SPW, SPAQuE). Ces contacts permettent le dialogue entre des entités qui ne se connaissent pas particulièrement par l'intermédiaire des autres acteurs du portefeuille.⁹¹

La coopération des bénéficiaires dans le cadre de la précédente programmation est un des éléments qui a facilité ces échanges. Au fil des années, la participation conjointe des acteurs locaux aux projets FEDER a permis de développer des liens et a instauré une relation de confiance entre les acteurs du territoire qui connaissent la manière de travailler de l'autre, les attentes et les obligations mutuelles. Par exemple, dans le Projet 1a : Boulevard urbain Est – AC, la co-construction du Master Plan (entre 2004 et 2006) suivie de l'élaboration et la mise en œuvre du portefeuille FEDER de la précédente programmation ont amélioré les capacités de collaboration entre bénéficiaires concernés.

Le nombre limité d'acteurs concernés par la mise en œuvre de ce type de projets est un autre point facilitant. D'abord, une seule administration fonctionnelle est en charge de ces projets. Cela permet une concentration de l'expertise et du point de contact au sein du SPW ARNE. Ensuite, il n'y a qu'un seul bénéficiaire agissant sur l'ensemble du territoire et étant historiquement connu.⁹²

Freins

L'analyse des rapports annuels de portefeuille ne mets **pas en évidence des facteurs bloquants majeurs** dans les projets d'assainissement des friches industrielles.

Quand des facteurs sont reportés ils sont liés aux éléments suivants :

- **Modifications de projet de dernière minute par le partenaire** qui obligent à réétudier le plan d'assainissement avant de lancer la procédure de marché public (ex. Magnapark-IDEA à

⁸⁹ 4 Entretiens.

⁹⁰ Rapports annuels de portefeuille 2020.

⁹¹ Entretien.

⁹² Évaluation préparatoire sur la mise en œuvre du développement territorial (programmation FEDER 2021-2027), BDO Advisory, Mars 2020.

La Louvière, CCC à La Louvière, Les Vanneaux à Colfontaine, Anciens Produits Chimiques à Sambreville) ⁹³. Ces modifications en cours de route sont principalement liées au faible niveau de maturité du projet à l'origine qui est illustré dans la section D.3.3.1. De plus, vue que la programmation FEDER 2014-2020 couvrait une période à cheval sur deux législatures communales, il y'a eu des changements de majorités en cours de route dans certaines communes et ceci a aussi engendré des modifications au niveau des usages finaux des terrains assainis.

- **Problèmes techniques et découvertes en cours de chantier** comme la découverte d'engins explosifs, de problèmes de stabilité, une situation de pollutions plus complexe que prévue.

Box 3 Exemples de découvertes en cours de chantier

- La découverte de mercure volatile qui a rendu nécessaire l'adoption des mesures de précaution additionnelles et la modification de l'affectation du sol en retirant le projet des logements qui était prévu (Assainissement des Produits chimiques d'Auvelais)
- La découverte d'une quantité importante de matériaux jugés non valorisables et qui doit trouver des pistes alternatives de traitement (Assainissement des Produits chimiques d'Auvelais)
- La découverte d'engins explosifs dans un lot de terres en cours de traitement issu du site Grands Prés (Assainissement du site « Grands Prés avenue des bassins » à Mons)
- La nécessité de mettre en œuvre des mesures particulières de soutènement de parois ou encore la mise en place d'un rabattement de la nappe de la Meuse avec traitement des eaux pompées (Liège Expo – Assainissement)

Source : Rapports annuels de portefeuille 2020

- **Les acquisitions par les partenaires et les accès au terrain** sont aussi à l'origine d'allongement des délais (ex. Charleroi porte Ouest, Longtain et CCC à La Louvière, Coronmeuse et Bressoux à Liège, Atelier Centraux à Seraing) ⁹⁴. Comme expliqué par l'étude préparatoire de la programmation 2021-2027, même si les terrains objets d'assainissement étaient identifiés lors de la présentation des projets, les pouvoirs locaux souvent n'avaient pas la maîtrise foncière. L'obtenir est souvent le résultat de longues procédures et négociations.
- Effets négatifs de la pandémie COVID en termes de :
 - Ralentissement/arrêts des chantiers (tous les projets)
 - Perturbations liées aux adaptations du mode de fonctionnement des administrations locales (ex. permettre aux différents intervenants l'accès aux données informatiques, gestion des interactions entre prestataires de services internes et externes, la fréquence des réunions de Conseil et Collège communaux perturbée – Par exemple pour le projet Assainissement du site « Grands Prés, avenue des bassins »)
 - Pertes économiques (ex. perte de rendement à la suite de la fermeture des centres de traitement pour le projet Assainissement du site Longtain - Contournement Est)
- **Difficultés dans la concertation avec d'autres parties** intervenantes dans la matérialisation du projet ainsi que dans la signature des contrats et conventions nécessaires à sa mise en œuvre⁹⁵. Même si l'échange entre parties prenantes est un élément facilitateur, les décisions doivent toujours faire l'objet d'une validation/approbation par les services

⁹³ Entretien.

⁹⁴ Entretien.

⁹⁵ Enquête – 10 bénéficiaires sur 15.

juridiques et la hiérarchie des différents partenaires (Comité de Direction, CA, collège communal, etc.) et certaines décisions doivent faire l'objet de conventions particulières. Cela prend parfois beaucoup de temps en justifications et/ou adaptations⁹⁶.

- **Entrée en vigueur de nouvelles règles** ayant un impact sur la mise en œuvre du projet. Il s'agit ici des :
 - Aspects « pollueur-payeur »⁹⁷ et des « aides d'état » dont la problématique n'a été résolue qu'en juin 2017 pour certains projets et en décembre 2017 pour d'autres projets générant un retard important d'environ deux ans au démarrage.⁹⁸
 - Arrêté du Gouvernement wallon « terres excavées » entré en vigueur en mai 2020 a aussi généré un allongement des chantiers à cause de la nécessité de réaliser un rapport de qualité des terres. Toutefois, il a eu pour effet positif, une modification de l'offre et de la demande sur le marché se traduisant par une diminution du prix des terres d'apport sur les projets de cette fin de programmation.⁹⁹

Les freins indiqués ont eu un impact principalement en termes de timing et des implications sur le fonctionnement interne de GEPART. Tous les projets qui font l'objet de cette étude de cas ont vu le calendrier initial être modifié (voir Tableau 40) et dans certains cas être retardé de plusieurs années. Tout en restant dans la même enveloppe financière, la faible maturité des projets initiaux, les nouveautés règlementaires et les difficultés à signer des accords avec les partenaires ont engendré des changements qui ont fait perdre du temps dans la mise en œuvre. Les calendriers initiaux des projets avaient été échelonnés dans le temps de manière à utiliser les ressources humaines internes de manière optimale. Toutefois, ces freins ont mis à mal ce calendrier. Dès lors, les projets ont démarré « dès que possible », c'est-à-dire presque en même temps, avec pour conséquence un report de certaines phases d'étude ou de travaux par manque de disponibilité de ressource interne (ex. : Probeldhom, LBP).¹⁰⁰

Ces difficultés semblent **remettre en cause la faisabilité de concilier l'assainissement et l'aménagement sur une même programmation.** Si le projet d'assainissement ne prévoit pas un aménagement, l'assainissement dans le cadre du FEDER ne peut pas se réaliser. Ceci s'explique, entre autres, par le fait que plus le projet d'aménagement est connu, plus la solution d'assainissement envisagée pourra être économique et pertinente.¹⁰¹ Toutefois, on constate que souvent les projets commencent plus tard que prévu pour différentes raisons. De plus, en analysant les projets financés dans la programmation FEDER précédente, on constate que les aménagements mettent du temps à se concrétiser. Cette situation présente des difficultés de nature organisationnelle pour GEPART, qui se trouve à gérer certains projets en parallèle dans des périodes très limitées (sans toutefois que ceci n'ait jamais causé des cas d'abandon de projet de la part des acteurs des aménagements suite aux retards dans la mise en œuvre des assainissements).

⁹⁶ Entretien.

⁹⁷ Le principe du pollueur-payeur indique que celui qui cause un dommage à l'environnement doit en supporter tous les coûts, que ce soit pour la prévention ou la réparation de ce dommage. En d'autres mots : qui pollue paie. (Source : <https://spaque.be/pollueur-payeur-un-principe-difficilement-applicable/>).

⁹⁸ Entretien.

⁹⁹ Entretien.

¹⁰⁰ Entretien.

¹⁰¹ Entretien.

D.3.3.4 Efficience

Comme indiqué dans la section introductive, les projets inclus dans cette étude de cas ont un budget total de **62,434 M€** (dont 40% cofinancé par le FEDER). Le budget des projets analysés correspond à la totalité du budget du domaine d'intervention « Fiches » et de la mesure 3.1.2.

L'analyse de l'avancement financier des projets semble refléter l'avancement limité en termes de réalisations et de résultats avec un **pourcentage de budget initial consommé encore très limité (14%)**.

Ce constat est aussi lié au fait que les dépenses principales dans les projets d'assainissement arrivent avec les travaux et que pour la plupart les projets viennent de finir les études préalables.

À la vue du nombre d'années qui passent entre la structuration des projets et le moment de leur mise en œuvre, **les budgets initialement prévus ont souvent subi des modifications**. Par exemple, il y'a eu des dépenses non prévues pour couvrir des aspects liés à la sécurité des riverains (analyses d'air) et par rapport à des études de stabilité. Certaines découvertes en cours de chantier ont aussi nécessité des mesures de sécurité ou de traitement impliquant une augmentation justifiée du marché de travaux. De même, il y'a eu aussi des économies liées par exemple au fait que maintenant il est moins coûteux de répondre à un marché public d'assainissement.¹⁰²

En général, **les budgets sont considérés comme adéquats par rapport aux objectifs des projets** et même s'il y'a eu des révisions en interne, le bénéficiaire mentionne aussi une marge de manoeuvre entre un projet et l'autre qui a permis à GEPART de faire face aux changements en cours de route tout en restant dans l'enveloppe financière initialement prévue.¹⁰³

D.3.3.5 Impacts

Même s'il semble très tôt pour tirer des conclusions sur la mesure dans laquelle ces projets vont contribuer aux impacts ultimes souhaitées par le Programme sur le territoire, on peut déjà identifier les types d'impacts sur lesquels il y'aura probablement une contribution majeure et comprendre les mécanismes à travers lesquels ces projets vont (ou pas) avoir certains effets.

Le tableau ci-dessous présente les principaux constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités par les 15 projets dans le cadre du domaine d'intervention « Fiches ».

Dans l'analyse des impacts, il est également important de souligner certains éléments de contexte qui sont susceptibles d'influencer la capacité des projets de réhabilitation des friches d'avoir des effets sur le développement économique et le potentiel d'attractivité des pôles urbains concernés :

- L'introduction de l'objectif « stop béton » par la Région Wallonne dans le Schéma du Développement du Territoire en 2019. Ceci représente un accélérateur de la reconversion des friches qui vont être priorisées par les investisseurs par rapport à l'artificialisation de nouveaux terrains.
- Les contraintes réglementaires sur la mixité verticale dans les immeubles construits sur les terrain assainis.¹⁰⁴ L'usage finale détermine les règles qu'il faut suivre pour l'assainissement. Dès qu'il s'agit de logements, il faut assainir selon certains critères qui sont souvent ceux qui

¹⁰² Entretien.

¹⁰³ Entretien.

¹⁰⁴ Entretien.

comportent le plus de coûts). Il y'a des subsides au niveau local pour des terrains à usage économique exclusivement, ceux-ci ne peuvent plus être demandés quand l'usage est mixte.

Tableau 44 Constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités

Impacts	Parties concernées	Constats observables et conditions habilitantes pour atteindre les impacts souhaités
<p>Les pôles urbains jouent un rôle de moteur du développement économique durable</p>	<p>Entreprises</p>	<p>Trop tôt : Les projets des reconversions des friches industrielles s'insèrent dans des portefeuilles ou dans des stratégies locales qui considèrent la réhabilitation des sols pollués comme faisant partie d'un projet de développement urbain plus large. Ces projets sont donc supposés contribuer à redynamiser le rôle des pôles urbains comme des moteurs du développement économique et à promouvoir la diffusion des dynamiques de développement durable à travers différents mécanismes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'économie locale par l'accueil d'industries, de PME et TPME à proximité des lieux de vie historiques, implantation de nouvelles activités en centre-ville sur des espaces reconvertis, amélioration des conditions d'accès à certains secteurs - Une utilisation rationnelle des ressources du territoire (recyclage des sites pollués) et l'utilisation de certains sols pour l'installation de panneaux photovoltaïques - La préservation de la biodiversité (en évitant l'artificialisation de nouveaux territoires) - Une localisation des activités économiques à proximité des habitants, ce qui réduit la production de CO2 liés à la mobilité et contribue à la lutte contre le réchauffement climatique - La création des aménagements qui vont faciliter l'accès aux emplois et aux services pour les habitants, par la diminution de leurs déplacements motorisés individuels. <p>L'analyse des réponses à l'enquête montre que les bénéficiaires sont mitigés par rapport la capacité des projets de reconversion de friches à contribuer réellement à cet impact dans le long terme. Si dans 7 projets sur 15 les bénéficiaires voient des impacts potentiels en termes de contribution au rôle des pôles urbains comme moteur du développement économique durable, dans les autres cas les projets de réhabilitation des friches ne vont pas contribuer à cette dynamique. Ceci s'explique aussi par la nature des aménagements finaux prévus pour les sites qui dans plusieurs cas ne sont pas destinés à accueillir des activités économiques mais plutôt des aménagements des voiries, espaces publiques, ou logement.</p>
<p>Les pôles urbains sont attractifs tant pour les citoyens que pour les visiteurs et les entreprises</p>	<p>Citoyens Visiteurs Entreprises</p>	<p>Trop tôt : Les projets de réhabilitation des friches industrielles devrait contribuer à la création de plus d'activités pour les citoyens, visiteurs et entreprises. En se concentrant sur les terrains pollués et à l'abandon qui se trouvent la plupart du temps déjà dans le milieu urbain, ces projets vont libérer des terrains qui devraient accueillir pas seulement des entreprises mais aussi des espaces publics, des logements, et des aménagements de loisir. Dans certains cas, la requalification des friches devrait aussi améliorer le cadre de vie des habitants à travers des interventions sur la voirie qui devraient permettre de réduire des nuisances liées à un usage non raisonné de la voiture.</p> <p>De manière plus générale, la réhabilitation des friches permettra également de limiter l'étalement urbain, de préserver les ressources foncières, d'améliorer l'état de l'environnement wallon et de préserver la santé des habitants des pollutions historiques.</p> <p>Dans 10 projets sur 15, les bénéficiaires ayant répondu à l'enquête identifient des impacts potentiels en termes d'amélioration de la qualité de vie des citoyens.</p>

Impacts	Parties concernées	Constats observables et conditions habilitantes pour atteindre les impacts souhaités
Les bassins industriels retrouvent leur attractivité	Entreprises	<p>Trop tôt : Les projets de réhabilitation des friches se concentrent tous dans des zones économiques en déclin avec un passé industriel. En établissant un cadre propice à l'essor de l'économie, ces projets visent à favoriser l'augmentation du nombre de postes de travail et favoriser une cohésion économique, sociale et territoriale.</p> <p>Dans 11 projets sur 15 les bénéficiaires ayant répondu à l'enquête identifient des impacts potentiel sur l'attractivité des bassins industriels.</p>

D.3.4 Conclusions

Les projets de réhabilitation des friches industrielles répondent à un besoin bien présent dans le territoire wallon où le nombre élevé de friches et de terrain pollués témoignent d'un passé industriel lourd.

La reconversion de ces terrains avec un passé industriel s'inscrit dans plusieurs documents de politique régionale ainsi que dans un nombre de stratégies des pôles urbains concernés. Au niveau régional, les projets d'assainissement sont conçus comme un outil pour améliorer le potentiel d'attractivité de la région pour les citoyens, les entreprises et les visiteurs, pour augmenter la compétitivité en libérant des surfaces en milieu urbain pour des activités économiques et des investisseurs, et pour promouvoir un développement durable à travers la réduction de l'artificialisations des sols.

Dans ce contexte, les subventions FEDER représentent un outil complémentaire pour les pouvoirs locaux pour atteindre des objectifs ambitieux. L'analyse des projets financés montre que les subventions ont permis de développer des projets de grande envergure qui fédèrent plusieurs acteurs du territoire autour d'un projet commun, de mobiliser des budgets plus importants par rapport à ce qu'il aurait été possible de faire à travers les dispositifs publics existants, et enfin de débloquer des projets d'aménagements qui n'avançaient pas pour des raisons de manque de financement de la dépollution.

Les projets sont globalement cohérents avec les autres mesures de politique locale et dans certains cas, ils s'inscrivent dans une logique de continuité avec les programmations FEDER précédentes. Ceci démontre encore une fois comment les subvention FEDER font désormais partie structurante du « policy mix » des autorités wallonnes et comment le FEDER est utilisé pour mettre en place de stratégies de développement de moyen-long terme.

Les projets de réhabilitation des friches sont des projets infrastructurels de longue durée et qui demandent des procédures préalables assez longue. C'est pour ceci que la plupart des projets financés dans la programmation 2014-2020 sont encore en cours et qu'il est prématuré d'examiner les résultats finaux. En outre, la majorité de ces projets présentent un écart considérable par rapport au calendrier initial dû le plus souvent à des facteurs externes aux projets comme la COVID ou les problématiques réglementaires de « pollueur-payeur » et les difficultés dans l'identification des sujets responsables de la pollution qui par conséquent ont entraîné des retards dans la notification des subsides.

En plus de questionner la faisabilité de concilier l'assainissement et l'aménagement sur une même programmation, ces constats mettent aussi en évidence le manque d'indicateurs d'étapes permettant de montrer l'avancement des projets dans les activités intermédiaires/démarches préalables (ex. procédure marché public, investigations sur terrains, rédaction d'un plan d'assainissement, etc.). Ceci représente un point d'amélioration qui

apparaît d'autant plus important que le processus de suivi de la mise en œuvre des projets FEDER est souvent considéré par les bénéficiaires et les parties prenantes comme chronophage et source des coûts supplémentaires.

L'analyse de la mise en œuvre des projets financés par le FEDER dans ce domaine d'intervention met en évidence des éléments facilitateurs ainsi que de freins qu'il serait utile de considérer lors de la prochaine programmation.

En premier lieu, la logique de portefeuille, caractéristique à la programmation FEDER wallonne, peut être considérée comme un élément clé pour faciliter la coopération avec les acteurs locaux ainsi qu'un élément facilitateur pour insérer le projet de réhabilitation dans une stratégie plus générale de développement territoriale intégrée. En deuxième lieu, les multiples occasions formelles et informelles d'échanges entre parties prenantes (à l'intérieur du portefeuille ainsi qu'à l'extérieur) sont un autre outil pour une mise en œuvre plus rapide et en adéquation avec les besoins locaux.

En même temps, la conception des projets d'assainissement souffre d'un faible niveau de maturité initiale ainsi que d'une expression tardive des besoins des pouvoirs locaux. Cela signifie que certains aspects ne peuvent pas être suffisamment adressés pendant la phase de conception (ex. l'état de pollution des sols, la maîtrise foncière, la destination finale des terrains). Cela se reflète ensuite dans la mise en œuvre par des ralentissements liés aux changements du projet en cours de route pour aller répondre à des exigences qui se clarifient au fur et à mesure, à la nécessité d'obtenir la propriété des terrains, et de passer des accords qui demandent des négociations. Ces modifications en cours de route n'ont pas, à l'heure actuelle, eu un impact substantiel sur les portefeuilles (ex. abandon des projets d'aménagements ou financement de grandes parties des projets sur fond propres parce qu'ils vont au-delà du calendrier FEDER). Elles exposent toutefois GEPART à des pressions de nature organisationnelles en interne en termes de ressources humaines et de redistribution de budget parmi les projets. Ceci risque sur le long terme de compromettre la mise en œuvre intégrée des projets des portefeuilles.

D.3.5 Pistes de recommandations en vue de la programmation 2021-2027

Nature	Aire d'amélioration	Recommandation
Stratégique	Il est difficile de concilier l'assainissement et l'aménagement sur une même programmation	Séparer l'assainissement de l'aménagements. Joindre l'obligation de présenter un projet d'aménagements avec le projet d'assainissement pour obtenir les subventions FEDER mais autoriser l'aménagement et le développement du site après la fin du financement FEDER.
Stratégique	Les règles sur les aides d'état et leur application dans le contexte FEDER ne restent pas claires et créent des incertitudes auprès des bénéficiaires	Analyser plus en détail la question des aides d'état et la relation avec la subvention FEDER, et clarifier les cas dans lesquels il y'a une incompatibilité
Opérationnelle	Les projets ne sont pas assez murs en phase de conception et manquent de considérer d'une manière appropriée des aspects fondamentaux	Responsabiliser plus les pouvoir locaux sur les projets d'aménagements des terrains assainis. Introduire le niveau de maturité parmi les critères utilisés par la Task Force en phase de sélection de projets.

Opérationnelle	Les indicateurs de réalisation ne reflètent pas l'état d'avancement réel des projets	Introduire des indicateurs spécifiques à la nature du projet qui couvrent les étapes intermédiaires nécessaires pour arriver au résultat final (sol réhabilité)
Opérationnelle	Résistance des citoyens et/ou d'entreprises à s'installer sur des sols précédemment pollués à cause des coûts potentiels qui peuvent survenir en phase de travaux liés à la pollution	<p>GEPART pourrait avoir un dialogue avec les bureaux d'études des investisseurs intéressés par le fait de développer des projets sur les sites dépollués, partager la totalité des données de dépollution ainsi que les études de sols et les discuter.</p> <p>Développer des campagnes de promotion axées sur les atouts de ces territoires. Le passé industriel des territoires assainis peut donner du caractère à une entreprise et c'est un argument à mettre en avant lors de la commercialisation des terrains. En outre, en vue de leur passé industriel, ces terrains sont souvent déjà équipés en termes de transport.</p>

D.3.6 Annexes

Bibliographie

Cadre réglementaire

- Accord de partenariat pour la Belgique – Programmation 2014-2020, version modifiée en 2017, Décision d'exécution C(2018) 671, 12.02.2018
- Programme Opérationnel FEDER Wallon 2014-2020, Version 8.0, (Version approuvée par le Comité de suivi le 4/8/2020 et par la Commission le 17/11/2020 – Décision C(2020) 8140)
- Programme Opérationnel FEDER Wallon 2021-2027, Version 1.1, 2ème lecture au Gouvernement Wallon, 14 Juillet 2021.
- Complément de Programmation FEDER – Programmation 2014-2020

Mise en œuvre et suivi du Programme Opérationnel

- Évaluation préparatoire sur la mise en œuvre du développement territorial (programmation FEDER 2021-2027), BDO Advisory, Mars 2020.
- Rapports annuels de mise en œuvre 2019 et 2020
- Rapports annuels de portefeuille 2019 et 2020

Stratégies régionales et européennes

- Déclaration de Politique – Wallonie 2019-2024
- Plan de relance de la Wallonie, Mai 2021
- Programme d'Action général pour l'Environnement à l'horizon 2020 de la Commission européenne, "Bien vivre dans les limites de notre planète" (COM(2012)710 final).
- Schéma du développement du territoire, Une stratégie territoriale pour la Wallonie (Mai 2019).
- Stratégie Régionale de Mobilité'- volet I – Mobilité des personnes (mai 2019)

Autres documents

- Rapport d'information sur la revalorisation des friches industrielles, commerciales et administratives et présenté par Damien Adam et Stéphanie Kerbarh, Janvier 2021
- Valorisation des friches en Région wallonne : Mécanismes de financement et partenariats public/privé. Synthèse de la table-ronde du 1er avril 2010, Francis Carnoy et Kim Mörig, Juin 2010



Database

- Euroges – Extraction Janvier 2021
- Iweps – indicateurs statistiques
- Données sur les indicateurs données par la Région Wallonne (Extraction Avril 2021)

Liste des personnes interrogées

- ERIGES
- GEPART
- IDEA
- SPI

A.4 Le développement de parc halles des expositions, un vecteur d'attractivité pour le tourisme d'affaires

D.4.1 Introduction

L'étude de cas porte sur l'analyse du rôle des halles d'expositions comme vecteur d'attractivité pour le tourisme d'affaire et de développement économique des pôles urbains wallons. En particulier, cette étude vise à identifier dans quelle mesure le soutien financier accordé pour la construction et la réhabilitation des halles des expositions pourrait contribuer à l'augmentation des fréquentations des visiteurs dans les zones revitalisées et réaménagées.

Compte tenu du fait que tous les projets qui font l'objet de cette étude de cas sont en cours de réalisation, l'analyse se penchera sur les mécanismes à l'œuvre pour l'atteinte des résultats, ainsi que les facteurs internes et externes de succès et les freins à l'atteinte de ceux-ci. Cette étude de cas couvre 5 projets appartenant au domaine d'intervention « Tourisme » (voir En particulier, les projets qui font l'objet de cette étude de cas :

- Concernent la construction ou la rénovation de halles des expositions dans 5 pôles urbains différents (dont Liège, capitale économique de la Wallonie).
- Répondent aux demandes des pouvoirs locaux (communes ou intercommunales).
- Sont mis en œuvre par un **cinq bénéficiaires différents** (ville de Tournai, de Liège, de Charleroi, Commune de Sambreville, Idelux - Projets publics).
- Appartiennent majoritairement (4 sur 5 projets) à **l'Axe 3 et à la mesure 3.1.1** « Territoire - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les Citoyens, les visiteurs et les entreprises ».
- Un seul projet (Création du Parc des Générations - volet Pavillon) appartient à **l'Axe 5 et à la mesure 5.2.1** « Urbain/revitalisation - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises ».
- Font partie de **5 portefeuilles différents** (SmarTournai, Charleroi District Créatif, Liège ville en transition, Bastogne 2020, SITI - Sambreville, Incubation, Transition, Innovation).
- Sont tous en **cours de réalisation, le budget consommé reste limité** (consommation moyenne de 14,6% du budget).
- Le budget total alloué aux cinq projets inclus dans le cadre de cette étude de cas est de **81,26 M€** (contre 23 projets pour le domaine tourisme représentant 143M€). La contribution des subsides FEDER est à hauteur de **29% (23.3 M€)**.

Dans le cadre de cette étude de cas, il est important de contextualiser et de définir le scope de ce que nous considérons comme étant une halle d'exposition. C'est ce qui justifie la sélection des projets inclus dans l'étude, qui présentent des caractéristiques communes (détaillés dans l'Encadré 1: Caractéristiques d'une halle d'exposition).

Encadré 1: Caractéristiques d'une halle d'exposition

On peut définir **une halle d'exposition** comme étant un lieu d'une superficie suffisante pour l'organisation d'expositions, de conventions d'affaires, de soirées de gala, de salons professionnels ou grand public. **Différentes dénominations sont utilisées** dans les rapports annuels de portefeuille comme « palais des expositions », « centre des expositions », ou encore « pavillon des expositions ». Il n'existe pas de définition spécifique et il est important de souligner que le tourisme d'affaires (objet de cette étude de cas) constitue qu'une seule des activités des halles d'expositions. Ces espaces touchent des activités variées (incluant le loisir et le culturel). On peut dire qu'une halle d'exposition est un **objet multifonctionnel, multimodal et multi-utilisateurs** (entreprises, grand public, etc.).

Le Tableau 45 présente les caractéristiques principales des cinq projets inclus dans le cadre de cette étude de cas.

Tableau 45 Caractéristiques principales des projets inclus dans l'étude de cas

Nom du projet	Portefeuille	Localisation	Axe	Mesure	Budget total (M euros)	Budget FEDER (M euros)	% budget dépensé (sur budget total)	Etat d'avancement
Tournai Xpo	SmarTournai	Ville de Tournai	3	3.1.1	6.896	2.599	5,84%	En cours
Rénovation du Palais des expositions	Charleroi District Créatif	Ville de Charleroi	3	3.1.1	48,550	18,024	10,42%	En cours
Pôle Bavière - Construction d'un Pôle des Savoirs et équipement d'un Centre de ressources	Liège, ville en transition	Ville de Liège	3	3.1.1	22,101	0,828	38%	En cours
Projet 4 - Développement du pôle événementiel du Quartier Latin en vue de renforcer l'attractivité urbaine et touristique	Bastogne 2020 : renforcement du pôle urbain transfrontalier de Bastogne en capitalisant sur les entreprises américaines et le tourisme	Ville de Bastogne	3	3.1.1	2,070	0.828	15,32%	En cours
Création du Parc des Générations - volet Pavillon	SITI - Sambreville, Incubation, Transition, Innovation	Ville de Namur	5	5.2.1	1,641	656	3,51%	En cours

Source : Données EUROGES extraction 04/2021 et réponses à l'enquête pour l'état d'avancement

Dans le cadre de cette étude de cas, plusieurs entretiens ont été conduits, en supplément des entretiens de cadrage et d'évaluation. Au total 8 entretiens ont été effectués :

- Trois entretiens ont été effectués avec les bénéficiaires qui sont également les chefs de portefeuilles : IDELUX, la province de Liège et la ville de Charleroi.
- Un entretien a été effectué avec un chef de portefeuille (mais qui n'était pas le bénéficiaire des subsides FEDER pour cette étude de cas) : IDETA.
- Deux entretiens ont été effectués avec des agences de développement local (de la Commune de Sambreville, ainsi que la SPI qui est l'agence de développement de la province de Liège).

- Un entretien a été effectué avec l'Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoises (IGIL) qui assure la conception, l'étude et la coordination du projet Liège Expo¹⁰⁵.
- Un entretien a été effectué avec Wallonie Belgique Tourisme (WBT), chargé de la promotion du tourisme wallon (dont le tourisme d'affaire) en Belgique et à l'étranger.

L'étude de cas se compose de 4 parties. Cette introduction est suivie d'une section de description du contexte et de présentation de la problématique. Ensuite, l'étude de cas va se pencher sur les réponses aux questions d'évaluation – cohérence, pertinence, efficacité, efficience et impacts. Finalement, les sections de recommandations et de conclusion viendront clôturer cette étude de cas.

D.4.2 Contexte, problématique et enjeux

D.4.2.1 Le domaine « tourisme » et ses besoins

Le tourisme, est considéré comme étant le troisième secteur économique de l'union européenne. Son importance est reconnue par le traité sur le fonctionnement de l'UE, qui impose à l'Union de soutenir, compléter et coordonner l'action des États membres dans ce domaine (TFUE art. 195)¹⁰⁶.

Selon l'OCDE, le tourisme en Belgique génère 2.3 % de la valeur ajoutée brute et représente 6.7 % de l'emploi total¹⁰⁷. Plus spécifiquement, en Wallonie, le tourisme constitue un secteur économique important. Selon le dernier rapport publié par la Cour des Comptes en 2020 portant sur la « Gestion de la politique touristique wallonne pour le Commissariat Général au Tourisme (CGT) », **la production touristique wallonne s'élève en 2019 à 7,9 milliards d'euros¹⁰⁸. Le secteur génère environ 84 000 postes de travail, correspondant à 59 000 emplois en temps plein¹⁰⁹**. La part des emplois des industries touristiques est comparable à celle de la construction. Le tourisme en Wallonie est lié à trois activités principales : l'hébergement, l'Horeca¹¹⁰ ainsi que les attractions (ludiques, patrimoniales, etc.). La politique touristique en Wallonie s'inscrit dans une logique transversale et est influencée par d'autres politiques publiques relatives à différents secteurs économiques.

Le MICE, acronyme de « *Meetings, Incentives, Conferencing et Exhibitions* », est une abréviation pour désigner le secteur du tourisme d'affaires. Le **tourisme d'affaires est une**

¹⁰⁵ A la demande du client, des entretiens avec la Province de Liège ainsi que l'IGIL ont été inclus, où l'état d'avancement, les éléments facilitateurs ainsi que les difficultés rencontrées du projet Liège Expo ont été abordées. Le projet Liège Expo est pertinent pour renforcer notre analyse des mécanismes à l'œuvre pour l'atteinte des résultats, ainsi que des facteurs internes et externes de succès et les freins à l'atteinte de ceux-ci. De plus, il est intéressant de comparer ces facteurs identifiés avec le projet Pôle Bavière qui se trouve également à Liège et voir la présence de similarités et différences.

¹⁰⁶ FEDER (2019), Programme Opérationnel FEDER Wallon 2014-2020, Version 8.0, (Version approuvée par le Comité de suivi le 4/8/2020 et par la Commission le 17/11/2020 – Décision C(2020) 8140)

¹⁰⁷ OCDE (2020), Tendances et politiques du tourisme de l'OCDE 2020

¹⁰⁸ Comme développé dans la section Méthodologie du rapport de la CGT « L'impact économique de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme wallon en 2020 », cet agrégat appréhende l'ensemble du chiffre d'affaires des industries du tourisme, qu'il soit lié ou non aux activités des touristes (séjours et excursions). Dans cette approche, par exemple, le chiffre d'affaires de tous les restaurants, compagnies de taxis et hôtels est pris en compte, indépendamment de la part que les dépenses des touristes représente dans celui-ci.

¹⁰⁹ Cour des Comptes (2020), Gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat Général au Tourisme

¹¹⁰ Horeca, parfois écrit HORECA ou HoReCa, est un acronyme désignant le secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés.

priorité et est considéré comme un levier économique, avec un potentiel de développement important en Wallonie. Selon le directeur des partenariats et de la commercialisation de Wallonie Belgique Tourisme (WBT), le secteur MICE représentait en 2019 environ 8 % des nuitées passées en Wallonie, avec une croissance annuelle de l'ordre de 5,7 %. Selon le WBT, la dépense moyenne d'un touriste dans ce secteur est de 97 euros, contre 60 euros pour le tourisme de loisirs¹¹¹.

Le portefeuille « MICE-Wallonie » a pour objectif de consolider les résultats obtenus lors de la dernière programmation FEDER¹¹² à travers la sensibilisation des opérateurs touristiques MICE de Wallonie au tourisme d'affaires et la structuration de la filière MICE par la création d'un convention bureau par Province¹¹³. Pour ce faire, WBT a pour objectif d'accroître la notoriété de la destination et du secteur MICE par la promotion. D'autre part, le Commissariat Général au Tourisme (CGT) développe un outil de récolte et d'analyse statistiques dédiés au tourisme d'affaires. Parmi les activités développées dans le cadre du portefeuille « MICE – Wallonie », WBT a organisé en 2019 sa première journée « Meet in Wallonia » dédiée aux opérateurs MICE en Wallonie WBT dont l'objectif était de promouvoir le tourisme d'affaires. Plus de 25 prestataires touristiques wallons ont échangé avec 100 acteurs MICE de Belgique, France, Pays-Bas et Allemagne. La prochaine édition aura lieu en octobre 2021 à Mons¹¹⁴.

Pour la programmation 2021-2027, le renforcement de l'attractivité durables des pôles urbains wallons est une priorité. Ceci passe notamment par l'amélioration de l'attractivité commerciale, économique et touristique des zones urbaines, avec le soutien au tourisme comme levier de développement économique¹¹⁵.

L'analyse des chiffres de fréquentation des hébergements et attractions touristiques en Wallonie met en évidence des résultats mitigés, surtout en comparaison avec les régions voisines et concurrentes. En effet, selon les rapports de l'Observatoire Wallon du Tourisme (OWT), la fréquentation des hébergements wallons est restée stable entre 2004 et 2017¹¹⁶. Toutefois, une progression de 13,1% a été observée en 2018. Il est important de souligner que le nombre de nuitées dans les régions voisines a connu une progression plus importante. Entre 2005 et 2017, les nuitées en Europe ont progressé de 35%.

¹¹¹ Le Soir.be (2020), Le tourisme d'affaires en boom en plein cœur de la Wallonie, lien : http://mice.walloniebelgiquetourisme.be/fr-be?utm_source=PubliLink_BTOBE_mice_may2019&utm_medium=PubliLink_&utm_content=FR&utm_campaign=LeSoir_concours

¹¹² Ce portefeuille appartient à l'axe prioritaire 3 – Mesure 3.1.1 du FEDER – Programmation 2014-2020. Malgré le fait qu'aucun des projets sélectionnés dans le cadre de cette étude de cas n'appartient à ce portefeuille, l'analyse du portefeuille « MICE- Wallonie » est pertinent pour renforcer notre analyse du secteur MICE en Wallonie.

¹¹³ Rapport Annuel 2019 du portefeuille « MICE – Wallonie ».

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ FEDER (2021), Programme Opérationnel FEDER Wallon 2021-2027, Version 1.1, 2eme lecture au Gouvernement Wallon, 14 juillet 2021.

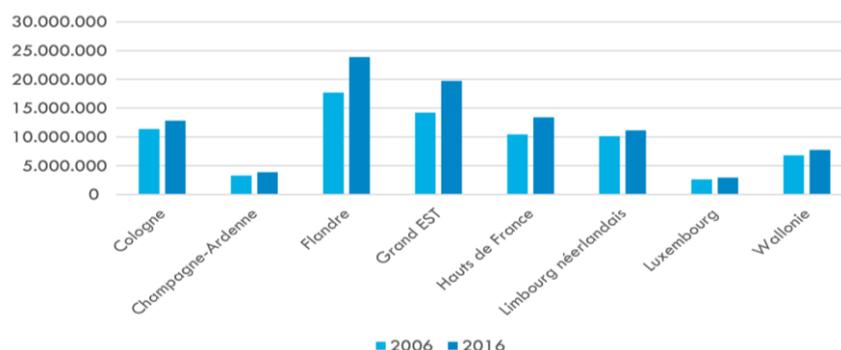
¹¹⁶ Les variations annuelles à la hausse ou à la baisse demeurent inférieures à 5% sans dessiner de tendance, comme indiqué dans le rapport de la Cour des Comptes (2020), Gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat Général au Tourisme.

Figure 77 Évolution du nombre de nuitées en Wallonie entre 2015 et 2018

	2015	2016	2017	2018
Wallonie	11.650.381	11.140.465	11.422.634	13.150.000

Source : Cour des comptes, sur la base des données de l'OWT

Figure 78 Évolution du nombre de nuitées en Wallonie et dans les régions voisines entre 2016 et 2016



Source : Eurostat, extrait du rapport publié en 2020 par la Cour des comptes sur Rapport La gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat Général au Tourisme

Il est à noter qu'aucune analyse des causes n'a été menée pour déterminer une stratégie afin d'améliorer l'attractivité touristique de la région. L'une des observations principales de la Cour des Comptes est le fait que le secteur ne fait plus l'objet d'une orientation stratégique s'appuyant sur les analyses de l'Observatoire wallon du tourisme (OWT). **La cour des Comptes recommande qu'une analyse de l'attractivité de la Wallonie d'un point de vue concurrentiel soit effectué afin de mieux informer les décideurs en matière de gestion touristique**¹¹⁷.

De ce fait, une nouvelle planification stratégique régionale du tourisme, en cohérence avec les autres politiques régionales qui ont un impact sur le secteur, s'avère nécessaire. De plus, procéder à l'évaluation de l'ensemble du système actuel de subventionnement annuel au regard de son coût et de son effet sur la réalisation des objectifs stratégiques du secteur s'avère essentiel¹¹⁸. Il est intéressant de constater que plus de 15 millions d'euros sont consacrés annuellement à des subventions destinées aux hébergements, aux équipements, aux attractions et à la promotion des événements touristiques. Dans le cadre d'une étude réalisée par KMPG en 2012, l'une des principales recommandations était le besoin d'une plus grande sélectivité des aides accordées pour traduire une stratégie cohérente du tourisme¹¹⁹.

Plus précisément, en ce qui concerne le tourisme d'affaires, l'étude sur le secteur MICE en Wallonie, réalisée en 2014 par le Groupe Second Axe mentionne le fait que **l'offre existante et prévue en halles d'exposition est bien trop supérieure à la demande de la Wallonie face à la**

¹¹⁷ Cour des Comptes (2020), Gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat Général au Tourisme.

¹¹⁸ Dans sa réponse du 31 août 2020, la ministre du Tourisme rejoint tout à fait les observations et constats posés par la Cour des comptes. Elle annonce avoir décidé d'initier une nouvelle étude stratégique pour le secteur du tourisme.

¹¹⁹ Cour des Comptes (2020), Gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat Général au Tourisme.

concurrence et les difficultés d'exploitations¹²⁰. En effet, le rapport identifie deux faiblesses principales. La première est liée au fait que le parc hôtelier proche des halles d'exposition est insuffisant pour répondre à la demande. Si les visiteurs des halles d'expositions ne peuvent rester qu'en journée (et doivent loger dans une autre ville). Le deuxième élément de faiblesse est lié à l'accessibilité et la desserte de la Wallonie pour la clientèle MICE. Si la Wallonie est bien desservie en autoroutes (Nord-Sud), améliorer le réseau de trains régionaux s'avère important pour faciliter l'accès à la ville en moyens de transport en commun¹²¹. Au moment où le rapport a été publié, la Wallonie n'accueillait que 16% de l'activité MICE en Belgique.

La crise du COVID 19 a eu un impact important sur le secteur du tourisme de manière générale, et plus spécifiquement en Wallonie. En 2020, la part du chiffre d'affaires des industries du tourisme uniquement liée au tourisme¹²² était de 1,094 millions (contre 2,071 millions l'année précédente) selon le rapport publié par la CGT relatif à « L'impact économique de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme wallon en 2020 ». **Le manque à gagner relatif ou chiffre d'affaires « manqué » du secteur du tourisme wallon est presque cinq fois plus élevé** que le manque à gagner relatif de l'ensemble des secteurs de l'économie wallonne.

Le secteur MICE, en particulier, a été particulièrement atteint par la crise. Selon le directeur partenariats et commercialisation chez Wallonie Belgique Tourisme (WBT), près de 90 % de toutes les activités dans ce domaine MICE ont été stoppées durant les semaines de confinement¹²³. Le secteur MICE relève de plusieurs protocoles sanitaires (horeca, restaurant, évènementiel, tourisme, etc.). Il est intéressant de noter que le secteur a pu faire preuve d'adaptation malgré la crise, on parle de "solutions hybrides" ou de e-congrès quand les organisateurs mêlent des présences physiques et des réunions par vidéo.

D.4.2.2 Le rôle du FEDER dans le domaine Tourisme

La programmation FEDER 2014-2020 a permis à la Wallonie de mobiliser des ressources additionnelles pour adresser les besoins croissants de Wallonie en matière de tourisme d'affaires, dont l'offre est considérée comme vieillissante et parfois incomplète (notamment due au manque d'hébergements à proximité ou de moyens de transport en commun)¹²⁴. L'Axe 3, mesure 3.1.1 « Territoire - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les Citoyens, les visiteurs et les entreprises » ainsi que l'axe 5, mesure 5.2.1 « Urbain/revitalisation - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises » sont en lien avec le tourisme. En finançant le développement et la revitalisation d'espaces touristiques pour les affaires et le loisir, le FEDER vise à contribuer à « l'augmentation de la fréquentation commerciale des centres villes, l'augmentation de l'offre commerciale et service, en

¹²⁰ Groupe Second Axe (2014), Étude sur le secteur MICE en Wallonie.

¹²¹ Malgré le fait que l'étude sur le secteur MICE en Wallonie puisse être considérée comme datée (rapport de 2014), il est intéressant de constater que plusieurs des éléments soulignés sont repris par les participants durant les entretiens préliminaires ainsi que les entretiens dans le cadre de l'étude de cas. Il est à noter qu'aucune autre étude n'a été réalisée entre temps portant sur le secteur MICE en Wallonie.

¹²² Comme développé dans la section Méthodologie du rapport de la CGT « L'impact économique de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme wallon en 2020 », l'agrégat « Industrie du tourisme – part liée au tourisme » est calculé en isolant la part du chiffre d'affaires liée spécifiquement aux activités des touristes (séjours et excursions) en appliquant les ratios du tourisme par produits, calculés dans le dernier CST Wallonie. Dans cette approche, par exemple, on prend en compte uniquement la partie du chiffre d'affaires des restaurants, compagnies de taxis et hôtels qu'on estime liée aux dépenses des touristes. De ce fait, le chiffre d'affaires pris en compte est donc fortement réduit pour les restaurants mais très peu pour les hôtels.

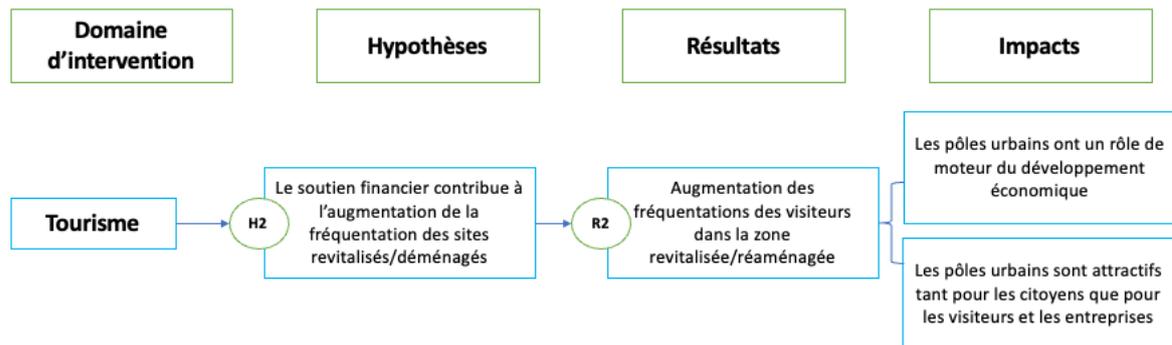
¹²³ UCM Magazine (2021), Tourisme d'affaire : comment s'en sortir ?, lien : <https://www.ucmmagazine.be/dossiers/tourisme-daffaires-sen-sortir/>

¹²⁴ Groupe Second Axe (2014), Étude sur le secteur MICE en Wallonie.

améliorant l'accessibilité et la qualité des services, la mobilité/transport intra et inter pôles (connectivité), les aménités environnementales »¹²⁵.

Selon la reconstruction de la logique d'intervention du domaine d'intervention tourisme dans la note de cadrage (voir Figure 79). Le soutien financier accordé par le FEDER va contribuer à l'augmentation de la fréquentation des visiteurs dans la zone revitalisée/réaménagée (**résultat**). Deux **impacts** sont attendus : (i) les pôles urbains vont jouer un rôle de moteur du développement économique, et (ii) ces pôles sont attractifs aussi bien pour les citoyens, que les visiteurs et les entreprises.

Figure 79 Logique d'intervention du domaine d'intervention tourisme



Source : Technopolis Group

L'analyse des rapports de portefeuille et plus particulièrement des objectifs et des parties prenantes (voir Tableau 41 3), confirme les mécanismes causaux de la logique d'intervention décrite en haut.

¹²⁵ FEDER (2019), Programme Opérationnel FEDER Wallon 2014-2020, Version 8.0, (Version approuvée par le Comité de suivi le 4/8/2020 et par la Commission le 17/11/2020 – Décision C(2020) 8140)

Tableau 46 Objectifs, parties prenantes et activités des projets inclus dans l'étude de cas

Nom du projet	Objectifs	Parties prenantes	État d'avancement
Tournai Xpo	Création d'un hall d'exposition connecté et reconfiguré en répondant aux objectifs d'efficacité énergétique et en jouant un rôle majeur d'attractivité pour le tourisme d'affaires. Repenser la convivialité du lieu, travailler sur sa fonctionnalité sont les priorités pour redonner à Tournai Expo toute la vitalité complémentaire au Smart Center (business et jauge d'accueil événements, incentive, ...).	Chef de portefeuille : IDETA Admin. Fonctionnelle : SPW Mobilité et Infrastructures Bénéficiaire : Ville de Tournai Bénéficiaires finaux : Entreprises et citoyens	Obtention d'un permis unique ainsi que de la finalisation de la procédure d'appel d'offre liée aux travaux. Travaux prévus pour un démarrage au second semestre 2021.
Rénovation du Palais des expositions	Réhabilitation du bâtiment pour qu'il soit à nouveau conforme (électricité, incendie,), mieux isolé et modulable tout en y développant une nouvelle zone de parking.	Chef de portefeuille : Ville de Charleroi Admin. Fonctionnelle : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie Bénéficiaire : Ville de Charleroi Bénéficiaires finaux : Entreprises, Citoyens	Remplacement de la toiture du hall, aménagement et équipement du hall 5
Pôle Bavière - Construction d'un Pôle des Savoirs et équipement d'un Centre de ressources	Création d'un espace dédié au savoir et la créativité dans une optique de démocratie culturelle et participative, l'affirmation du positionnement stratégique de Liège comme Métropole, l'évolution et la modernisation des services rendus par la Province de Liège aux citoyennes et citoyens et, enfin, un enjeu économique en renforçant la compétitivité par la création de PME.	Chef de portefeuille : Ville de Liège Admin. Fonctionnelle : SPW Mobilité et Infrastructures Bénéficiaire : Province de Liège Bénéficiaires finaux : Citoyens	Étude et à l'attribution de marchés publics de travaux et fournitures en vue d'équiper le Centre de Ressources, la Pépinière d'Entreprises et l'Exploratoire des Possibles. Poursuite et finalisation du gros-œuvre (isolation, murs rideaux et châssis, etc.).
Projet 4 - Développement du pôle événementiel du Quartier Latin en vue de renforcer l'attractivité urbaine et touristique	Développement d'un pôle événementiel au centre-ville et redynamisation du Quartier latin situé entre le Mardasson et la Place Mac Auliffe.	Chef de portefeuille : Idelux - Projets publics Admin. Fonctionnelle : Commissariat général au Tourisme Bénéficiaire : Idelux - Projets publics	Adaptation du cahier des charges pour procéder à un marché conjoint entre les deux bénéficiaires (Commune pour le CRAC et Secteur pour le FEDER). Suivra la procédure de marché public de travaux ainsi que l'attribution du marché et l'ordre de commencer les travaux.

Nom du projet	Objectifs	Parties prenantes	État d'avancement
		Bénéficiaires finaux : Entreprises, Citoyens	
Création du Parc des Générations - volet Pavillon ¹²⁶	Rénovation énergétique d'un pavillon situé dans un parc de Sambreville, en vue d'y créer un espace didactique sur les technologies vertes et d'y accueillir diverses activités dédiées à l'ensemble des citoyens (école d'hôtellerie, espaces de rencontres ou de formation).	Chef de portefeuille : Commune de Sambreville Admin. Fonctionnelle : SPW Mobilité et Infrastructures Bénéficiaire : Commune de Sambreville Bénéficiaires finaux : Citoyens	Délivrance du permis d'urbanisme. Adoption des orientations en matière de chauffage/refroidissement et de gestion des eaux usées. Attribution des marchés de travaux après l'été 2021 pour une fin des travaux fin 2022.

D.4.2.3 Principales mesures nationales et régionales pertinentes pour le domaine Tourisme

Plusieurs programmation et plans stratégiques ont été identifiés afin de promouvoir le tourisme en Belgique. On peut identifier :

- Le **plan Destination 2015**, plan stratégique lancé en 2010 et toujours en vigueur actuellement, visait à répondre à « *un contexte d'hyper concurrence, de crise économique et de mutations des comportements des touristes* »¹²⁷. L'objectif principal était d'amplifier le poids de l'économie touristique en Wallonie.¹²⁸
- La **déclaration de politique régionale 2019-2024** met en avant plusieurs engagements afin d'orienter positivement la politique touristique régionale. Le Gouvernement entend renforcer les politiques touristiques de la Wallonie, en s'assurant à ce qu'elles soient en cohérence avec les autres politiques et veillant à promouvoir l'image et l'attractivité de la Wallonie. Le Gouvernement s'engage à procéder à l'évaluation des politiques et existantes en Wallonie en matière de tourisme et à veiller à objectiver l'octroi des subsides¹²⁹.

Face à la crise du COVID 19, pour relancer le secteur du tourisme et faciliter une relance économique, plusieurs mesures importantes ont été lancées :

¹²⁶ Le projet a dû être ajusté, il ne s'agit plus d'une réhabilitation mais d'une démolition et reconstruction du bâtiment (en raison de deux incendies survenus).

¹²⁷ Cour des Comptes (2020), La gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat Général au Tourisme, p.22

¹²⁸ Le plan stratégique « Destination 2015 » est considéré par la Cour des Comptes comme n'étant plus d'actualité dans son dernier rapport « La gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat Général au Tourisme. Le rapport conclue qu'il est nécessaire pour la Wallonie de mettre à jour sa stratégie touristique.

¹²⁹ Il est intéressant de noter que plus de 15 millions d'euros sont consacrés annuellement à des subventions destinées aux hébergements, aux équipements, aux attractions et à la promotion des événements touristiques. Dans le cadre d'une étude réalisée par KMPG en 2012, l'une des principales recommandations était le besoin d'une plus grande sélectivité des aides accordées pour traduire une stratégie du développement du tourisme.

- **Le Plan Get Up Wallonia¹³⁰**. L'axe 3 se focalise sur le fait d'« Amplifier le développement économique » afin de faciliter le développement et la relocalisation de filières économiques (mesure 3,1), et soutenir le déploiement local et international des entreprises (mesure 3,3). L'une des priorités est de prendre des mesures urgentes afin de soutenir les entreprises de secteurs (dont le tourisme, l'horeca ainsi que le secteur de l'évènementiel).
- **Plan de relance de la Wallonie** : ce plan de relance mobilise 7,64 milliards d'ici 2024. Au premier trimestre de 2022, ce montant sera complété par plus de 2 milliards d'euros en provenance du FEDER. L'axe 3 comprend la mesure 12 qui entend développer le tourisme comme moteur économique, à travers la construction d'un écosystème touristique fort, ou encore le redéploiement de l'image « destination Wallonie » comme vecteur de rayonnement.

D.4.3 Réponses aux questions clés de l'évaluation

D.4.3.1 Pertinence

L'ensemble des participants interrogés dans le cadre de cette étude de cas¹³¹ considèrent que les projets de construction d'une halle d'exposition répondent aux besoins de leur territoire. En effet, comme le démontrent ces entretiens, les villes en Wallonie ont un grand besoin d'espaces de rencontres pour les différents publics. Les villes ont besoin d'activités en cœur de ville pour diversifier l'offre dans la région, en particulier dans le secteur de l'évènementiel. Comme souligné dans la section 1.2.1 *Le domaine « tourisme » et ses besoins*, le secteur MICE est important pour l'économie du pays.

Les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude de cas ainsi que l'enquête auprès des bénéficiaires¹³² ont confirmé que les effets attendus de leurs projets s'inscrivent dans le domaine d'intervention tourisme sont multiples :

- Amélioration de la qualité de vie pour les habitants du territoire concerné
- Contribution à l'image et au rayonnement de la ville et du territoire
- Contribution à l'emploi local (création et maintien de l'emploi)
- Création d'un pôle évènementiel
- Embellissement de l'espace (à travers la réhabilitation de bâtiments et la création d'espaces verts)

Plusieurs intervenants¹³³ interrogés dans le cadre de l'étude de cas mentionnent l'existence d'une concurrence entre les différentes halles d'exposition se trouvant en Wallonie. C'est pour cela que se différencier par rapport à l'offre existante représente un facteur clé, permettant aux halles développées d'être plus compétitives. En effet, en s'adaptant à l'offre existante, les halles d'expositions peuvent répondre à des besoins différenciés.

¹³⁰ Gouvernement Wallon (2021), Rapport du conseil stratégique de Get up Wallonia au Gouvernement wallon (Version finale - Avril 2021)

¹³¹ Entretiens réalisés dans le cadre de l'étude de cas.

¹³² Parmi les 143 participants qui ont répondu à l'enquête auprès des bénéficiaires, un échantillon de 7 participants appartenait au domaine d'intervention tourisme.

¹³³ Entretiens réalisés dans le cadre de l'étude de cas.

- A titre d'exemple, le projet Tournai Expo est une requalification du bâtiment et de l'espace, qui a pour objectif de remettre le hall d'exposition dans les standards actuels pour le tourisme d'affaires. Ce projet se positionne comme étant le salon de demain, avec un usage SMART, où les salons sont mi- physiques, mi- virtuels.
- De même, concernant le projet de Rénovation du Palais des Expositions dans la ville de Charleroi, ce besoin de se différencier par rapport aux autres halles en Wallonie a été pensé à la conception même du projet quand le bureau d'étude a été désigné. Plusieurs échanges avec les opérateurs ont permis de mieux comprendre l'offre existante et avoir une spécialisation propre.
- La particularité de la ville de Liège vient du fait qu'elle dispose à la fois du plus grand Palais des Congrès de Wallonie et de nouvelles halles. Les deux infrastructures sont logées dans le même groupe, ce qui facilite la création de synergies.

Durant l'un des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude de cas, l'importance de transformer cette concurrence entre halles d'expositions en Wallonie en concurrence positive a été soulignée. En effet, les acteurs interrogés essayent de trouver des complémentarités en répondant à des besoins différents par rapport à l'offre existante (salle de taille plus grandes/petites, nature du matériel, public cible visé local/régional/international, programmation variée et participative).

Toutes les villes concernées par un projet de halles d'exposition objet de cette étude de cas disposent d'une stratégie globale où les besoins ont été clairement identifiés. Les projets de halles d'expositions s'inscrivent dans la continuité de cette réponse globale aux besoins identifiés. De ce fait, chaque territoire dispose de sa propre stratégie de développement.

- Bastogne est un pôle urbain important et a une activité touristique par nature sur laquelle la ville a beaucoup capitalisé. Bastogne a décidé de renforcer le pôle musée et développer la polarité de la ville avec l'évènementiel. Le projet 4 – Développement du pôle évènementiel du Quartier Latin s'inscrit dans cette dynamique.
- Concernant la ville de Liège, la stratégie de développement de la ville a débuté il y a une vingtaine d'années, son objectif est de progressivement rééquiper le territoire en termes de mobilité, de culture et de loisir, ainsi qu'en zones d'activités économiques.
- La Commune de Sambreville a lancé une étude de territoire sur le val de Sambre dont l'objectif était d'identifier les besoins pour renforcer l'attractivité autour de la rivière de la Sambre. Le projet de Création du Parc des Générations – Volet Pavillon va contribuer à renforcer l'attractivité touristique¹³⁴.
- De même, le projet Création du Parc des Générations de Sambreville fait partie de la stratégie du territoire et de la Commune depuis le dépôt du projet.

Dans une certaine mesure, **à la suite de la crise du COVID 19, les besoins ont évolué ainsi que les habitudes de travail.** Il est possible de s'interroger dans quelle mesure de grands événements vont être réalisés dans un avenir proche. Plusieurs projets ont pris en considération les réflexions sur l'impact de la crise sanitaire sur nos besoins et nos habitudes de travail, ce qui aura également des conséquences sur le secteur du tourisme du travail.

- Le projet Tournai Expo a investi sur des technologies de communication à distance pour privilégier des rencontres alternant des événements à la fois en présentiel et à distance.

¹³⁴ Un entretien réalisé dans le cadre de cette étude de cas.

- Dans le cadre du projet de rénovation du Palais des expositions, le centre des Congrès et le hall d'exposition ont été intégré dans le même projet. À la vue de la situation sanitaire et de l'évolution du secteur, le fait d'avoir un espace intégré est beaucoup plus pertinent¹³⁵.

D.4.3.2 Cohérence

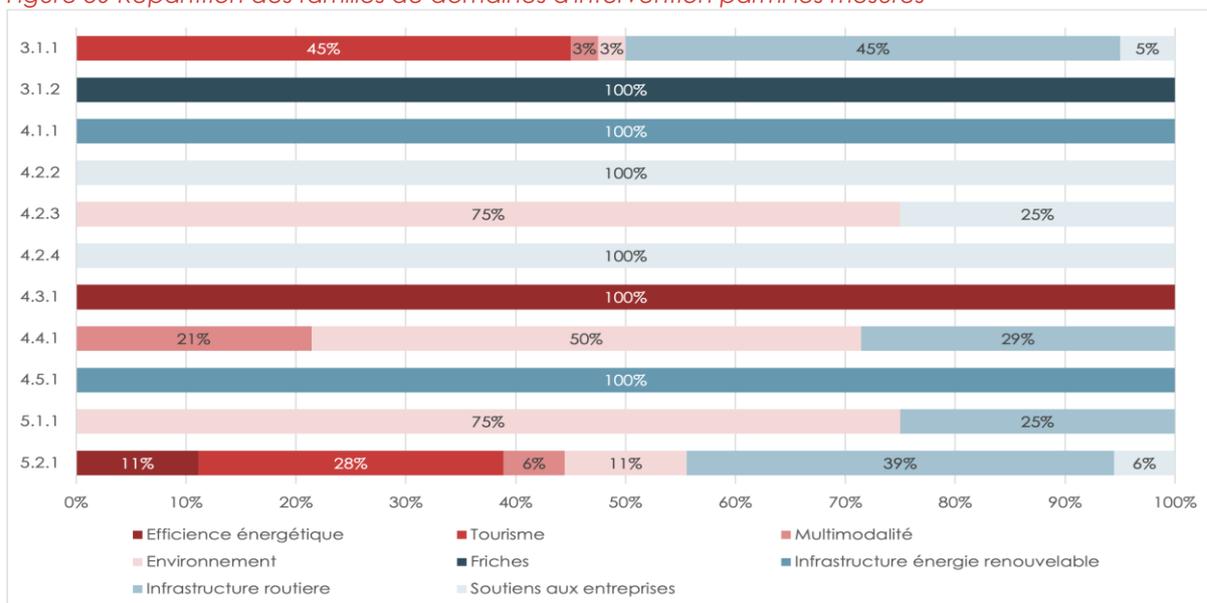
Cohérence interne

Les projets de construction et de réhabilitation d'halles des expositions sont liés à l'axe 3, mesure 3.1.1 « Territoire - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les Citoyens, les visiteurs et les entreprises » ainsi que l'axe 5, mesure 5.2.1 « Urbain/revitalisation - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises ». **Il est important de souligner que ces axes et ces mesures sont très transversales et n'incluent pas que des projets liés aux halles ou au tourisme d'affaires.** La construction des halles des expositions implique l'intervention d'acteurs de champs multiples (environnement à travers l'isolation du bâtiment ou encore la mobilité à travers l'accessibilité).

La Figure 74 présente la répartition des familles de domaines d'intervention parmi les mesures.

- On peut constater que pour **la mesure 3.1.1**, 45% des projets inclus dans cette mesure appartiennent au domaine tourisme (18 projets), 45% à l'infrastructure routière. 2 projets sont liés aux soutiens aux entreprises, 1 à la multi modalité et 2 à l'environnement.
- Concernant **la mesure 5.2.1**, 28% appartiennent au domaine tourisme (5 projets) contre 39% pour le domaine infrastructure routière (7 projets). On retrouve 2 projets liés à l'environnement et 2 projets liés à l'efficacité énergétique. Enfin, un projet appartient au domaine soutiens aux entreprises et un à celui de l'infrastructure énergétique.

Figure 80 Répartition des familles de domaines d'intervention parmi les mesures



¹³⁵ Comme les rapports annuels de portefeuille le témoignent, intégrer le projet de centre de congrès et de halle d'exposition dans le même projet était une décision qui a été prise avant la crise du COVID 19.

On peut dire de ce fait que les mesures auxquelles le domaine « Tourisme » appartient sont des mesures assez transversales, incluant des projets appartenant à 5 domaines d'intervention (Mesure 3.1.1), voire 6 pour la mesure 5.2.1.

Le Tableau 47 présente la répartition des mesures parmi les portefeuilles de projets inclus dans cette étude de cas. On constate qu'à l'exception du portefeuille Bastogne 2020, les portefeuilles des projets inclus dans l'étude comprennent des projets appartenant aux mesures 3, 4 et 5.

Tableau 47 Répartition des mesures parmi les portefeuilles de projets inclus dans l'étude

Intitulé du portefeuille	Mesures appartenant au portefeuille
SmarTournai	<p>Mesure 3.1.1 : Territoire - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 4.4.1 : Bas-carbone/mobilité durable - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 5.2.1 : Urbain/revitalisation - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p>
Charleroi District Créatif	<p>Mesure 3.1.1: Territoire - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 3.1.2 : Territoire - Dépollution visant la reconversion des friches industrielles urbaines</p> <p>Mesure 4.3.1: Bas-carbone/bâtiments - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 4.4.1: Bas-carbone/mobilité durable - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 4.5.1: Bas-carbone/cogénération - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 5.1.1: Urbain/bas-carbone - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 5.2.1: Urbain/revitalisation - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p>
Liège, ville en transition	<p>Mesure 3.1.1: Territoire - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 3.1.2 : Territoire - Dépollution visant la reconversion des friches industrielles urbaines</p> <p>Mesure 4.3.1: Bas-carbone/bâtiments - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 4.4.1: Bas-carbone/mobilité durable - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 5.1.1: Urbain/bas-carbone - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p>
Bastogne 2020 : renforcement du pôle urbain transfrontalier de Bastogne en capitalisant sur les entreprises américaines et le tourisme	<p>Mesure 3.1.1 : Territoire - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p>

SITI - Sambreville, Incubation, Transition, Innovation	<p>Mesure 3.1.1: Territoire - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 4.4.1: Bas-carbone/mobilité durable - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 5.1.1: Urbain/bas-carbone - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p>
--	---

On peut parler de synergies et de complémentarités existants entre les projets des halles des expositions et les projets financés dans d'autres axes du PO FEDER. Les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude de cas ont pu illustrer les synergies entre les projets inclus dans l'étude (et qui appartiennent principalement à l'axe 3 ou 5) **et l'axe 4 « Transition bas carbone ».**

- En effet, pour le projet Tournai Expo, l'un des objectifs est de contribuer à la diminution de l'impact environnemental en isolant parfaitement le nouveau bâtiment. Le nouveau chauffage qui a été installé va contribuer à la réduction des coûts énergétiques. Le projet a également recours à de la cogénération notamment à travers l'utilisation d'une éolienne qui est partagée avec les bâtiments voisins.
- Le projet de rénovation du Palais des expositions a également des liens avec l'axe 4. Le projet compte construire une chaufferie et une unité de cogénération pour 2 bâtiments¹³⁶.

Cohérence externe

Les mesures du PO FEDER 2014-2020 ont été élaborées dès la conception de manière à être cohérentes avec les politiques publiques et les mesures nationales et régionales. Les financements européens ne peuvent permettre de répondre à l'ensemble de besoins d'un territoire et ils viennent amplifier et compléter les politiques menées au niveau wallon. Comme le PO l'indique, les mesures telles que décrites dans le complément de programmation sont le résultat d'un large processus de consultation avec les acteurs locaux. En outre, des représentants des institutions locales responsables de plans de développement locales participent à la sélection des projets qui peuvent accéder au financement FEDER. Ils se retrouvent de manière périodique pour assurer la cohérence de l'ensemble de mesures mises en œuvre sur un territoire spécifique et éviter ainsi les duplications et les inconsistances.

Il y'a aussi des complémentarités avec d'autres mécanismes locaux et régionaux des financements. En effet, l'ensemble des acteurs interrogés dans le cadre de cette étude de cas¹³⁷ ont mentionné que les subsides FEDER n'étaient pas suffisants pour couvrir l'ensemble des frais du projets. Bien souvent, des fonds privés et publics viennent s'ajouter.

- La ville de Tournai a permis de compléter les financements octroyés par le FEDER dans le cadre du projet Tournai Expo. En effet, la ville a investi également pour rénover l'espace public.
- De même, Charleroi a reçu des financements FEDER, mais qui ne sont pas suffisants. La ville a dû apporter des financements complémentaires.

¹³⁶ Il est intéressant de souligner qu'un entretien réalisé dans le cadre de cette étude a permis d'identifier que cette partie du projet est celle qui a rencontré le plus de difficultés, notamment en raison des règles européennes et de la réglementation interne du gouvernement Wallon dans le domaine énergétique.

¹³⁷ Entretiens réalisés dans le cadre de l'étude de cas.

- Subventions additionnelles : par exemple obtenues de la région wallonne. L'une des valeurs ajoutées des subsides FEDER est de permettre d'avoir plus de visibilité et de catalyser des fonds additionnels de sources variées.

D.4.3.3 Efficacité

Réalisation

L'analyse des indicateurs de réalisations (voir Tableau 48) montre **que l'atteinte des objectifs de réalisation reste très marginale pour l'ensemble des projets inclus dans le cadre de cette étude de cas**. Cette situation reflète le fait que tous les projets cas sont encore en cours de réalisation et qu'ils ont accumulé du retard par rapport au calendrier initial, compromettant ainsi l'atteinte des objectifs fixés pour 2018¹³⁸. En effet, les travaux envisagés pour ces projets sont de grande ampleur, impliquant l'intervention d'une multitude d'acteurs et nécessitant des procédures assez chronophages¹³⁹.

Tableau 48 Indicateurs de réalisation des projets objets de l'étude de cas

Indicateurs	Unité	Project	Objectif 2018	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (avril 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées (marchés publics, permis, etc.)	Nombre						
		Rénovation Palais des expositions	1	1	1	100%	100%
		Pôle Bavière	1	1	1	100%	100%
Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M2	Tournai Expo	10 900	10 900	0	0	0
		Rénovation Palais des expositions	0	60 000	100		0,17
		Pôle Bavière	0	15 000	0		0
		Projet 4	1200	1200	100		8,33
		Parc des Générations	1 100	1 100	0	0	0
	Nombre						

¹³⁸ Les valeurs des objectifs 2018 et 2023 correspondent aux valeurs indiquées par la Région Wallonne au cours de l'étude et non pas aux objectifs indiqués dans le Complément de Programmation 2014-2020.

¹³⁹ Il est important de souligner que la crise sanitaire du COVID 19 a également engendré un retard important retardant l'avancement de l'ensemble des projets inclus dans cette étude. Selon les rapports annuels de portefeuilles, plusieurs travaux de chantier démarrent au 2^{ème} semestre de 2021 (ex. Tournai Expo, Création d'un Parc des Générations).

Indicateurs	Unité	Project	Objectif 2018	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (avril 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
Actions de promotion touristique (loisirs et MICE)		Rénovation Palais des expositions	0	162	0		0
Actions de revitalisation urbaine finalisées	Nombre	Rénovation Palais des expositions	0	1	0		0
		Pôle Bavière	0	1	0		0
Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	M ²	Tournai Expo	4 300	4 300	0	0	0
Etudes abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à réhabiliter	Nombre	Parc des Générations	1	1	0	0	0
Sites du patrimoine culturel et naturel restaurés	Nombre	Rénovation Palais des expositions	0	1	0		0
		Parc des Générations	1	1	0	0	0
Sites du patrimoine culturel et naturel à restaurer pour lesquels les procédures précédant les travaux ont été	Nombre						

Indicateurs	Unité	Project	Objectif 2018	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (avril 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
réalisées (marchés publics, permis, etc.)		Parc des Générations	1	1	0	0	0

Source : Région Wallonne, traitement des données par Technopolis Group

De manière plus détaillée, on constate que pour les indicateurs de réalisations¹⁴⁰ des projets inclus dans l'étude de cas :

- **Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées** : cet indicateur n'est pertinent que pour deux projets où des indicateurs ont été définis (Pôle Bavière et Rénovation du Palais des expositions). On constate que 100% des objectifs ont été atteints pour 2018 et 2023.
- **Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines** : cet indicateur est pertinent pour l'ensemble des projets. Les objectifs prévus (pour 2018 et 2023) ont été atteint de manière très marginale. Le pourcentage d'atteinte des objectifs de 2023 varie entre 0 et 8%.
- **Actions de revitalisation urbaine finalisées** : cet indicateur est pertinent pour deux projets (Pôle Bavière et Rénovation du Palais des expositions) où le pourcentage d'atteinte de l'objectif de 2023 reste à 0%. Pas d'objectif était défini pour 2018.
- **Espaces non bâtis créés et réhabilités dans les zones urbaines** : cet indicateur n'est pertinent que pour un seul projet (Tournai Expo) où le pourcentage d'atteinte de l'objectif de 2018 et de 2023 reste à 0%.
- **Études abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à réhabiliter** : cet indicateur n'est pertinent que pour un seul projet (Parc des Générations) où le pourcentage d'atteinte de l'objectif de 2018 et de 2023 reste à 0%.
- **Sites du patrimoine culturel et naturel restaurés** : cet indicateur est pertinent pour deux projets (Rénovations Palais des expositions et Parc des Générations) où le pourcentage d'atteinte de l'objectif de 2023 reste à 0%.
- **Sites du patrimoine culturel et naturel à restaurer pour lesquels les procédures précédant les travaux ont été réalisées** : cet indicateur n'est pertinent que pour un seul projet (Parc des Générations) où le pourcentage d'atteinte de l'objectif de 2018 et de 2023 reste à 0%.

De plus, **on constate une très forte hétérogénéité au niveau des indicateurs de réalisation**, le plus souvent le même indicateur n'est pertinent que pour un à deux projets (à l'exception de l'indicateur « *Bâtiment publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines* » qui est pertinent pour l'ensemble des projets). Ceci témoigne de la forte hétérogénéité des projets de rénovation et de construction des halles d'expositions.

Les indicateurs de réalisation sont toutefois considérés comme non adéquats par l'ensemble des acteurs interrogés durant les études de cas¹⁴¹ ainsi que par les acteurs appartenant au

¹⁴⁰ Il est important de préciser que le faible pourcentage d'atteinte des objectives de 2023 est prévisible comme les dernières valeurs relevées ont été collectées en avril 2021 (soit plus de deux ans avant la date d'atteinte prévue de ces objectifs).

¹⁴¹ Entretiens réalisés dans le cadre de l'étude de cas.

domaine d'intervention « tourisme » interrogés durant l'enquête auprès des bénéficiaires¹⁴². En effet, ces indicateurs ne reflètent pas totalement la réalité parce qu'ils **ne prennent pas en considération les résultats intermédiaires qui pourraient témoigner que le projet avance dans la bonne direction**. Comme le souligne un des entretiens, certains indicateurs ne prennent effet que quand le projet est en place (ex. actions de promotion touristique). De plus, les indicateurs FEDER capturent des données quantifiables. Au stade préliminaire de réalisation et mise en œuvre du projet, les indicateurs qui pourraient témoigner de l'avancement du projet sont parfois non chiffrables et difficiles à mesurer (notamment la qualité des collaborations et échanges entre différents acteurs).

Il est important de souligner que l'un des attraits principaux que les financements FEDER offrent est le fait d'avoir un effet catalyseur ou levier, permettant d'attirer des fonds additionnels provenant aussi bien d'acteurs privés que d'acteurs publics. Le fait d'obtenir des financements à travers le FEDER permet d'avoir plus de visibilité et de renforcer l'image du projet ainsi que de la ville. De plus, l'ensemble des acteurs interrogé durant l'étude de cas¹⁴³ ainsi que certains entretiens réalisés durant la phase de cadrage et d'évaluation¹⁴⁴ s'accordent à dire **qu'il est impossible de décrocher un montant aussi important que celui obtenu à travers le FEDER dans le cadre subsides locaux ou régionaux**. En effet, pour mettre en place des projets structurants comme ceux des halles d'expositions, il faut disposer de moyens ad-hocs.

Selon l'ensemble des acteurs interrogés dans le cadre de cette étude de cas, **les résultats obtenus à l'issue du financement du FEDER sont aussi durables**. Tout d'abord, le tourisme d'affaire (et les halles d'exposition en particulier) **ont des liens avec l'environnement, la participation citoyenne et la multi-modalité**. Une halle des expositions accueille non seulement des événements liés au tourisme d'affaires mais également la culture et les loisirs¹⁴⁵. De ce fait, un projet d'halles d'exposition rend possible la création d'autres projets (renforcement de l'attractivité économique et retombées pour les PME, commerçants et le secteur de l'Horeca). Enfin, ces projets, par leur nature, sont aussi faits pour durer dans le temps. Il est important que dès l'étape de conception du projet, le maintien et l'entretien des bâtiments soient pris en considération.

Résultats

Vue de l'état d'avancement des projets et compte tenu du fait que les travaux de construction ou de réhabilitation des halles d'expositions viennent de démarrer, il est donc **prématuré d'examiner les résultats finaux qui viendront une fois que les travaux de construction auront été finalisés**. De ce fait, il est évident que le soutien financier apporté par le FEDER n'a pas encore contribué à l'installation d'entreprises dans les zones revitalisées ou encore que les populations vivant dans des zones bénéficient de stratégies de développement urbain intégrées. Le seul indicateur de résultats où on observe une évolution très marginale vers l'atteinte des objectifs de 2018 (à hauteur 1,7%) et de 2023 (1%) est celui lié à l'augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien.

¹⁴² Enquête auprès des bénéficiaires (n total = 135 dont 7 acteurs appartenant au domaine d'intervention Tourisme).

¹⁴³ Entretiens réalisés dans le cadre de l'étude de cas.

¹⁴⁴ 4 entretiens durant la phase d'évaluation.

¹⁴⁵ Dans le cadre du projet 4 – Développement du pôle événementiel du Quartier Latin, un groupe de travail multi-acteurs a été créé et dont la mission est de contribuer à la programmation d'événements et d'activités participatifs pour favoriser l'adhésion et l'implication des citoyens dans le cadre du projet.

De plus, on constate comme pour les indicateurs de réalisation, **une très forte hétérogénéité au niveau des indicateurs de résultats**, le même indicateur n'est pertinent que pour un projet (à l'exception de l'indicateur « *Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien* » qui est pertinent pour 4 sur 5 projets). Ceci témoigne également de la forte hétérogénéité des projets de rénovation et de construction des halles d'expositions.

Tableau 49 Indicateurs de résultats des projets objets de l'étude de cas

Indicateurs	Unité	Project	Objectif 2018	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (avril 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Nombre	Tournai Expo	2.006.000,00	2.006.000,00	0	0	0
Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Nombre/an	Tournai Expo	25 0000	25 000	0	0	0
		Pôle Bavière	0	100 000			0
		Projet 4	18 000	30 000	3 000	1,7	1
		Parc des Générations	1 000	5 000	0	0	0
Entreprises installées dans la zone revitalisée	Nombre						
		Parc des Générations	0	1	0		0

Source : Région Wallonne, traitement des données par Technopolis Group

Comme pour les indicateurs de réalisation, **les indicateurs de résultats sont considérés par les bénéficiaires comme non appropriés pour ce type de projets**. L'enquête¹⁴⁶ révèle également

¹⁴⁶ Enquête auprès des bénéficiaires (n total = 135 dont 7 acteurs appartenant au domaine d'intervention Tourisme).

le fait pour le domaine d'intervention tourisme, les impacts ne se matérialisent que sur le long terme alors les indicateurs disponibles n'autorisent qu'une mesure sur le court ou moyen terme.

Éléments facilitateurs

Dans le domaine « Tourisme » comme dans les autres domaines, l'adoption d'une logique de portefeuille a favorisé la mise en œuvre et la cohérence des projets. Ainsi cela permet une bonne communication avec les autres partenaires de projet et une bonne coordination qui facilite un avancement rapide des projets. L'enquête auprès des bénéficiaires confirme que pour tous les projets la logique de portefeuille a permis de développer des synergies et de renforcer la dimension partenariale au sein du portefeuille.

- En effet, comme mentionné durant un entretien avec l'un des bénéficiaires, la logique portefeuille a permis d'avoir une réflexion globale et intégrée en amont, où l'objectif est d'identifier dès la conception comment les projets pourraient répondre au mieux et de manière complémentaire aux besoins de la ville.

La coopération et l'échange régulier d'expériences, de bonnes pratiques et d'informations (dans le cadre des réunions de comités d'accompagnement et également au-delà) **entre les bénéficiaires des projets appartenant au même portefeuille, ainsi qu'avec les administrateurs et les promoteurs** sont aussi mentionnés dans tous les rapports des portefeuilles ainsi que durant l'ensemble des entretiens. Cela a permis d'identifier des synergies, d'avancer de manière coordonnée et d'aboutir à une meilleure prise de décisions stratégiques.

- Dans le cadre du projet 4 – Développement du pôle événementiel du quartier latin à Bastogne, l'une des parties prenantes a mentionné l'importance d'un travail du groupe constitué pour concrétiser les partenariats et collaboration avec les différents acteurs du futur pôle touristique¹⁴⁷.
- Dans le cadre du projet de Rénovation du Palais des expositions de Charleroi, l'importance du processus participatif a été souligné, intégrant la consultation et les échanges avec les différentes parties prenantes (DCPF, des administrations fonctionnelles, le Gouvernement wallon, les opérateurs)¹⁴⁸.

Le dynamisme de certains individus-a été également identifié comme un élément facilitateur. En effet, dans des projets qui impliquent plusieurs intervenants et qui nécessitent parfois des procédures administratives complexes, les ressources humaines dédiées au suivi et au pilotage du projet peuvent jouer une différence importante dans sa réussite.

- Dans le cadre du projet 4 – Développement du pôle événementiel du quartier latin, IDELUX a joué un rôle important pour coordonner avec les différentes administrations et assurer la gestion du projet.

Freins

Comme le démontre l'analyse de l'enquête¹⁴⁹ ainsi que les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude de cas¹⁵⁰, l'ensemble des projets ont été confrontés à des retards. Il est important de souligner que malgré la présence de certains freins, ils étaient de nature temporaire et des

¹⁴⁷ Un entretien réalisé dans le cadre de cette étude de cas.

¹⁴⁸ Un entretien réalisé dans le cadre de cette étude de cas.

¹⁴⁹ Au total, 7 bénéficiaires appartenaient au domaine d'intervention « tourisme » durant l'enquête auprès des bénéficiaires.

¹⁵⁰ Entretiens réalisés dans le cadre de l'étude de cas.

solutions ont été trouvées pour l'ensemble des projets. Le processus de mise en œuvre a pu reprendre et poursuivre son cours. Les freins suivants ont été identifiés :

La multiplicité des acteurs peut être considéré comme une plus-value (favorisant la cohérence des projets et les échanges entre acteurs). Toutefois, ceci a rendu le processus de concertation et de prise de décision difficile dans le cadre de la mise en œuvre des projets. Cela a également complexifié certaines procédures administratives. En effet, comme souligné durant un entretien préliminaire, le fait d'inclure des partenaires publics et privés nécessite des efforts de coordination. Ce processus de concertation est ralenti quand le projet implique des sources de financement différentes.

- Dans le cas du projet 4 – Développement du pôle événementiel, le fait d'avoir différentes bénéficiaires et différentes sources de financement a fortement retardé la mise en œuvre du projet. Le transfert de bénéficiaire n'a pas été accepté et le cahier de charge pour la convention de marché public a dû être revalidé par les deux instances qui fournissent le financement (le FEDER ainsi que la ville de Bastogne).
- Le projet 4 a pris du retard également parce qu'il a nécessité beaucoup de réflexions avec les partenaires au niveau de l'affectation des locaux. En raison des différentes contraintes et des parties prenantes, chaque étape dans la conception a pris entre 6 mois et un an pour aboutir à un résultat cohérent¹⁵¹.

Des difficultés techniques ou événements externes sont survenus lors de la mise en œuvre des projets et ont nécessité de faire des ajustements.

- Dans le cadre du projet Création du Parc des générations – volet Pavillon, la programmation a subi du retard en raison d'événements externes. En effet, le pavillon a subi deux incendies criminels sans que les coupables aient été identifiés. Le projet a dû être ajusté, il ne s'agit plus d'une réhabilitation mais d'une démolition et reconstruction du bâtiment. Il est important de souligner la démolition et reconstruction du bâtiment comparable à la réhabilitation. Ce changement d'orientation n'a pas occasionné des coûts plus importants, comme souligné durant un entretien.
- Toujours dans le cadre du projet Création du Parc des générations – volet Pavillon à Sambreville, la découverte que le projet était dans une zone où le sol est pollué a également engendré des retards et des coûts additionnels. En effet, une étude complète orientation/caractérisation et un plan d'assainissement ont été réalisés pour une poche de pollution en bord de Sambre.
- Les inondations survenues cet été et la crise sanitaire vont provoquer une augmentation des prix des matières premières ainsi qu'une pénurie de la main d'œuvre. Ceci risque de ralentir et de générer des coûts additionnels dans les zones touchées (dont la ville de Liège)¹⁵².

Des procédures administratives souvent chronophages et complexes se sont avérées nécessaires pour lancer les marchés publics. La réglementation des marchés publics ne permet pas et d'avoir suffisamment de flexibilité et prend trop de temps au regard de la période de programmation.

Des problèmes de ressources humaines ont été soulignés.

¹⁵¹ Un entretien réalisé dans le cadre de l'étude de cas auprès d'une partie prenante.

¹⁵² Un entretien réalisé dans le cadre de cette étude de cas.

- En effet, comme le témoigne un entretien avec une partie prenante, les procédures administratives liées au FEDER ainsi qu'au mécanisme de gestion nécessite des ressources humaines importantes. Pour la coordination, le suivi de chaque opérateur, le *reporting* et la promotion des projets, une personne travaillant à temps partiel est nécessaire. C'est à la ville de prendre en charge ces coûts.
- L'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres est entré en vigueur le 1er mai 2020. Cette réforme permet une traçabilité des terres excavées mais aussi un meilleur contrôle de leur impact environnemental. De ce fait, un **contrôle qualité des terres** doit être réalisé, ce qui a généré des frais supplémentaires et créé un retard au niveau des chantiers¹⁵³.

La crise du COVID 19 a engendré des effets négatifs sur la mise en œuvre du projet¹⁵⁴. On peut citer :

- Ralentissement/arrêts des chantiers (valable pour l'ensemble des projets) causant des retards
- Perturbations liées aux adaptations du mode de fonctionnement des administrations (permettre aux différents intervenants l'accès aux données informatiques, gestion des interactions entre prestataires de services internes et externes, organisation des réunions de Conseil et Collège communaux perturbée comme le Comité d'accompagnement des riverains qui n'a pu être réuni formellement qu'à une seule reprise selon un entretien réalisé auprès d'un bénéficiaire).
- Inflations des prix des matières premières : selon un entretien, le prix des remises d'offre a augmenté de 15% par rapport à ce qui était prévu initialement.

D.4.3.4 Efficience

Le budget total alloué aux projets inclus dans le cadre de cette étude de cas de 81,25 M€. La contribution des subsides FEDER est à hauteur de 38,09% (30.95 M€). Le domaine d'intervention « Tourisme » représente **23% du budget total alloué aux Axes 3, 4 et 5** dans le cadre du Programme Opérationnel 2014-2020.

L'analyse de l'avancement financier des projets semble refléter l'avancement limité en termes de réalisations des résultats. En effet, **le pourcentage de budget initial consommé est encore marginal** (voir Tableau 45). Dans le cas de l'ensemble des projets inclus dans le domaine tourisme pour la programmation FEDER en cours, la consommation moyenne du budget est à hauteur de 14%¹⁵⁵. Le projet où la plus grande part du budget a été consommé est celui du Pôle Bavière - Construction d'un Pôle des Savoirs et équipement d'un Centre de ressources (consommation à hauteur de 38%).¹⁵⁶

¹⁵³ Site web Wallonie.be, Déclarer des terres excavées, lien : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/declarer-des-terres-excavees>, consulté le 6 Aout 2021.

¹⁵⁴ Constat reporté lors de l'analyse des enquêtes auprès des bénéficiaires (dont 7 appartenant au domaine d'intervention tourisme) ainsi que lors des entretiens réalisés dans le cadre de l'étude de cas.

¹⁵⁵ Technopolis Group (2021), Analyse de la composition des projets des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER

¹⁵⁶ Dans le cadre de ce projet, comme mentionné durant l'entretien avec la Province de Liège, le chantier de construction du Pôle des Savoirs est en cours. Les parachèvements ont débuté (chapes, cloisons légères et en maçonneries, ...) en même temps que l'entreprise poursuit la fermeture du gros-œuvre (isolation, murs rideaux et châssis, revêtements de façade, ...). C'est ce qui explique une consommation plus importante du budget par rapport aux autres projets dont le chantier n'a pas été lancé ou est à un stade moins avancé.

Les parties prenantes interrogées dans le cadre de l'étude de cas affirment que bien souvent, le projet avait été correctement estimé au moment de la rédaction de la fiche projet. Les différents bénéficiaires perçoivent que le budget est en adéquation avec les besoins du territoire ainsi que les objectifs visés¹⁵⁷.

Toutefois, bien souvent, le budget est réduit par la Task Force FEDER.

- Dans le cas du projet Tournai Expo, le budget a été divisé par deux par le Task Force. Il est important de souligner que dans les faits, les différentes parties prenantes se sont aperçues que le budget alloué n'était pas suffisant. Un rallongement budgétaire a été obtenu de la part du FEDER. Cette nouvelle version du budget est en phase avec la réalité et les offres de prestations reçues¹⁵⁸.
- Dans le cadre du projet de rénovation du Palais des expositions, la Task Force a décidé de retirer entre 8 et 9 millions d'euros, qui étaient nécessaires pour la mise en œuvre du projet. Toutefois, comme le budget du Palais des Congrès¹⁵⁹ a été incorporé à celui du Palais des expositions, le budget total est en adéquation avec les ambitions du projet. Avec le budget initialement prévu, il était estimé que la rénovation coûterait 400 euros le mètre-carré. Toutefois, il faut comptabiliser un coût moyen de 1500 euros le mètre-carré¹⁶⁰.
- Concernant le projet Liège Expo, avec le budget alloué, le projet a été « au maximum du minimum où on peut aller ». Sans le rallongement budgétaire accordé par le FEDER (de 15 à 30 millions d'euros), il aurait été difficile de mener le projet à terme pour l'IGIL¹⁶¹.

Malgré le fait que la programmation de 2014-2020 ainsi que celle de 2021-2027 considèrent le tourisme d'affaires comme étant une priorité, certains acteurs interrogés¹⁶² déplorent le fait que ceci ne soit pas toujours reflété en termes de budgets alloués au tourisme (incluant le tourisme d'affaires). Selon un entretien réalisé durant la phase d'évaluation, dans la PO de 2014-2020, 11 projets étaient en lien avec le tourisme pour une masse financière totale d'environ 30M€ (contre 90 M€ sur la précédente programmation)¹⁶³.

On constate que malgré la réduction initiale des budgets, les différents acteurs ont pu obtenir des rallongements budgétaires ou d'autres sources de financements. Bien souvent, c'est la ville qui vient compléter les financements pour que le projet puisse aboutir.

Il est important de souligner que **malgré le fait que le budget des projets inclus soient en adéquation avec les objectifs visés au moment de la soumission de la fiche-projet, certains événements externes peuvent subvenir et augmenter les coûts**. C'est le cas notamment de la crise du COVID 19 qui a causé une augmentation des coûts et des matières premières (estimation d'une hausse de 10-15% selon les entretiens). De plus, dans le cas de la ville de Liège par exemple, qui a été **très fortement touchée par les inondations survenues cet été**, une pénurie de main d'œuvre ainsi que de matière premières est à prévoir, ce qui causera probablement une inflation des prix.

¹⁵⁷ Entretiens réalisés avec les bénéficiaires interrogés dans le cadre de l'étude de cas.

¹⁵⁸ Un entretien réalisé dans le cadre de cette étude de cas.

¹⁵⁹ Le projet de construction du Palais des congrès a dû être abandonné en raison de difficultés contractuelles.

¹⁶⁰ Un entretien réalisé dans le cadre de cette étude de cas.

¹⁶¹ Un entretien réalisé dans le cadre de cette étude de cas.

¹⁶² Un entretien durant la phase d'évaluation ainsi que trois entretiens réalisés dans le cadre de l'étude de cas.

¹⁶³ Le même entretien réalisé durant la phase d'évaluation souligne que malgré ces réductions de budget, le FEDER reste un acteur incontournable et sans les fonds alloués la majorité des projets d'halls d'exposition ne verraient pas le jour où se feraient sur une durée beaucoup plus longue.

Les processus de suivi des projets sont considérés comme étant très utiles par l'ensemble des acteurs interrogés dans le cadre de l'étude de cas. En effet, les comités de suivi et d'accompagnement présentent de nombreux avantages :

- Ils permettent de conscientiser les autorités par rapport à la complexité de la mise en œuvre du projet.
- Ils permettent de garder le contact avec l'administration du FEDER ainsi que les pouvoirs subsidiaires.
- Ils permettent aux bénéficiaires de poser des questions en cas de doutes et d'incertitudes. Ces derniers apprécient le partage de bonnes pratiques et de conseils dans le cadre de ces lieux de concertation.
- Ils favorisent la participation citoyenne et la transparence dans le partage d'informations.

D.4.3.5 Impacts

Il semble encore prématuré de tirer des conclusions sur la contribution des projets inclus dans le cadre de cette étude de cas sur les impacts ultimes souhaités par le Programme sur le territoire. Toutefois, il est possible, à ce stade, d'identifier les types d'impacts où une contribution majeure du Programme est attendue.

Le tableau ci-dessous présente les principaux constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités par les 5 projets inclus dans cette étude et appartenant au domaine d'intervention « Tourisme ».

Dans l'analyse des impacts, il est également important de souligner certains éléments de contexte qui sont susceptibles d'influencer la capacité des projets de halles des expositions d'avoir des effets sur le développement économique et le potentiel d'attractivité des pôles urbains concernés :

- Le besoin de ces pôles où les projets des halles d'exposition ont été lancés d'avoir une capacité suffisante en termes d'hôtels/logements pour répondre à la demande créée.
- Le besoin de ces pôles d'être bien desservi en transport en commun (accessibilité en trains, bus et trams), routes et autoroutes.

Il est important de noter que ces aspects liés à la capacité d'hébergement et l'accessibilité sont de plus en plus pris en considération dès la conception des projets des halles des expositions¹⁶⁴.

Tableau 50 Constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités

	Impacts	Constats observables et conditions habilitantes pour atteindre les impacts souhaités
Les pôles urbains ont un rôle de moteur du développement économique	Rôle des pôles urbains comme moteur du développement économique	Trop tôt : Les retombés économiques sont importantes pour le secteur du tourisme, mais également pour les prestataires qui œuvrent directement pour les halles (nettoyage, décorateurs, régie technique, location de matériel, etc.).

¹⁶⁴ Trois entretiens réalisés dans le cadre de cette étude de cas.

		<p>La création d'un tissu économique dynamique va permettre d'attirer et accueillir des entreprises qui créent de l'innovation et développent des compétences. C'est ce qu'on peut qualifier d'« effet d'impact », comme souligné durant un entretien réalisé dans le cadre de cette étude de cas.</p> <p>Selon l'enquête après des bénéficiaires, 4 sur les 7 bénéficiaires faisant partie du domaine « Tourisme » considèrent que leur projet aura un impact potentiel sur le rôle des pôles urbains comme moteur du développement économique.</p>
Les pôles urbains sont attractifs tant pour les citoyens que pour les visiteurs et les entreprises	Attractivité des pôles urbains	<p>De manière complémentaire, l'organisation de salons, foires et événements permet de stimuler l'économie de la ville ainsi que de la région à travers des répercussions indirectes sur un grand nombre d'opérateurs, tels que les commerçants, l'horeca, ainsi que d'autres acteurs comme les PME. C'est qui rendrait les pôles urbains plus attractifs non seulement pour les visiteurs, mais également pour les entreprises et les citoyens.</p> <p>Selon l'enquête après des bénéficiaires, 5 sur les 7 bénéficiaires faisant partie du domaine « Tourisme » considèrent que leur projet aura un impact potentiel sur l'attractivité des pôles urbains.</p>

D.4.4 Conclusions

- **Le tourisme d'affaires constitue un levier économique, avec un potentiel de développement important en Wallonie.** La programmation FEDER 2014-2020 a permis à la Wallonie de mobiliser des ressources additionnelles pour adresser les besoins croissants de Wallonie en matière de tourisme d'affaires, dont l'offre est considérée comme vieillissante et parfois incomplète¹⁶⁵. L'Axe 3, mesure 3.1.1 ainsi que l'axe 5, mesure 5.2.1 sont en lien avec le tourisme. **Il est important de souligner que ces axes et ces mesures sont très transversales et n'incluent pas que des projets liés aux halles ou au tourisme d'affaires.** La construction des halles des expositions implique l'intervention d'acteurs de champs multiples (environnement à travers l'isolation du bâtiment ou encore la mobilité à travers l'accessibilité).
- L'ensemble des participants considèrent que les projets de construction d'une halle d'exposition répondent aux besoins de leur territoire. En effet, les villes en Wallonie ont un grand besoin d'espaces de rencontres pour les différents publics. Plusieurs intervenants mentionnent l'existence d'une concurrence entre les différentes halles d'exposition se trouvant en Wallonie. C'est pour cela que se différencier par rapport à l'offre existante représente un facteur clé, permettant aux halles développées d'être plus compétitives. Certains intervenants soulignent l'importance de transformer cette concurrence entre halles d'expositions en Wallonie en concurrence positive.
- Les mesures du PO FEDER 2014-2020 ont été élaborées dès la conception de manière à être cohérentes avec les politiques publiques et les mesures nationales et régionales. Il y a aussi des complémentarités avec d'autres mécanismes locaux et régionaux des financements. En effet, l'ensemble des acteurs interrogés ont mentionné que les subsides FEDER n'étaient pas suffisants pour couvrir l'ensemble des frais du projets.

¹⁶⁵ FEDER (2019), Programme Opérationnel FEDER Wallon 2014-2020, Version 8.0, (Version approuvée par le Comité de suivi le 4/8/2020 et par la Commission le 17/11/2020 – Décision C(2020) 8140)

- Les indicateurs de réalisation sont toutefois considérés comme non adéquats par l'ensemble des acteurs interrogés durant les entretiens. En effet, ces indicateurs ne reflètent pas totalement la réalité parce qu'ils ne suivent pas assez en détail les différentes étapes des projets. De même pour les indicateurs de résultats, ces derniers ne sont pas considérés comme appropriés car ils capturent les résultats sur le court et le moyen terme (alors que pour les projets des halles des expositions les impacts se manifestent sur le long terme).
- L'analyse de l'avancement financier des projets semble refléter l'avancement limité en termes de réalisations des résultats. En effet, **le pourcentage de budget initial consommé est encore marginal.**
- Il est important de souligner que l'un des attraits principaux que les financements FEDER offrent sont le fait d'avoir un effet catalyseur ou levier, permettant d'attirer des fonds additionnels provenant aussi bien d'acteurs privés que d'acteurs publics.
- L'analyse de la mise en œuvre des projets financé par le FEDER met en évidence des **éléments facilitateurs** (logique de portefeuille, coopération et échanges) ainsi que **des freins** (multiplicité des acteurs, difficultés techniques, procédures de marchés publics, aides d'état, COVID 19) qu'il serait utile de considérer lors de la prochaine programmation.
- Il est important de noter que malgré le fait que le budget des projets inclus soient en adéquation avec les objectifs visés au moment de la soumission de la fiche-projet, **certains évènements externes peuvent survenir et augmenter les coûts** (crise du COVID 19, inondations).

D.4.5 Pistes de recommandations en vue de la programmation 2021-2027

Nature	Issue	Recommandation
Opérationnel	Les indicateurs de réalisation et de résultats ne reflètent pas l'état d'avancement réel des projets.	Il serait utile d'introduire des indicateurs spécifiques à la nature du projet, qui couvrent également les étapes intermédiaires pour d'arriver au résultat final et les aspects non quantifiables et qualitatifs (qualité de la coopération entre les différents acteurs).
Stratégique	Les règles sur les aides d'état et leur application dans le contexte FEDER ne sont pas toujours claires et créent des incertitudes auprès des bénéficiaires.	Il faudrait analyser plus en détail la question des aides d'état et la relation avec la subvention FEDER, et clarifier les cas dans lesquels il y'a une incompatibilité
Stratégique	Le délai de fin des projets est fixé à la fin d'année de 2023. Respecter cette deadline risque d'être problématique pour plusieurs projets.	Modifier les délais et faire preuve d'un peu de flexibilité en accordant entre 6 mois et un an additionnel permettrait d'assurer la mise en œuvre optimale des projets.

D.4.6 Annexes

Bibliographie

Cadre réglementaire

- Accord de partenariat pour la Belgique – Programmation 2014-2020, version modifiée en 2017, Décision d'exécution C (2018) 671, 12.02.2018
- Programme Opérationnel FEDER Wallon 2014-2020, Version 8.0, (Version approuvée par le Comité de suivi le 4/8/2020 et par la Commission le 17/11/2020 – Décision C (2020) 8140)



- Programme Opérationnel FEDER Wallon 2021-2027, Version 1.1, 2eme lecture au Gouvernement Wallon, 14 juillet 2021.
- Complément de Programmation FEDER – Programmation 2014-2020

Mise en œuvre et suivi du Programme Opérationnel

- Évaluation préparatoire sur la mise en œuvre du développement territorial (programmation FEDER 2021-2027), BDO Advisory, Mars 2020.
- Rapports annuels de mise en œuvre 2019 et 2020
- Rapports annuels de portefeuille 2019 et 2020

Stratégies régionales et européennes

- Déclaration de Politique – Wallonie 2019-2024
- Plan de relance de la Wallonie, Mai 2021
- Schéma du développement du territoire, Une stratégie territoriale pour la Wallonie (Mai 2019).

Autres documents

- Cour des Comptes (2020), Gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat Général au Tourisme
- Groupe Second Axe (2014), Étude sur le secteur MICE en Wallonie
- OCDE (2020), Tendances et politiques du tourisme de l'OCDE 2020

Bases de données

- Euroges – Extraction janvier 2021
- Iweps – indicateurs statistiques
- Données sur les indicateurs donne par la Région Wallonne (Extraction avril 2021)

Liste des personnes interrogées

En complément des entretiens menés dans le cadre de l'évaluation, plusieurs représentants des organisations suivantes ont été interrogés dans le cadre de l'étude de cas :

- Agence de développement de la Commune de Sambreville
- IDETA
- IDELUX
- Ville de Charleroi
- Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoises (IGIL)
- Wallonie Belgique Tourisme
- Province de Liège
- SPI – Agence de Développement de la province de Liège

A.5 Alimenter et aménager son pôle urbain de manière durable

L'étude de cas porte sur l'analyse du rôle des projets d'énergie renouvelable, et, dans une moindre mesure, des projets d'efficacité énergétique, dans la transition bas-carbone des territoires.

En particulier, cette étude de cas vise à comprendre la contribution des infrastructures énergétiques à la transition bas-carbone des territoires.

Les projets faisant l'objet de cette étude de cas étant toujours en cours, l'analyse se penche sur les mécanismes à l'œuvre et la mise en place des conditions nécessaires à l'atteinte des résultats, ainsi que les facteurs internes et externes de succès et les freins à l'atteinte de ceux-ci.

Cette étude de cas **couvre 3 projets des mesures 4.3.1 et 4.5.1** qui appartiennent respectivement aux familles de domaines d'intervention « **Efficacité énergétique** » (DI 013 - Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique des infrastructures publiques, projets de démonstration et actions de soutien) et « **Infrastructures d'énergie renouvelable** » (DI 016 – Cogénération et chauffage urbain à haut rendement).

D'autres projets de la mesure 4.3.1 sont étudiés de manière approfondie dans l'étude de cas 6. Pour la mesure 4.5.1, la mesure ne contient que deux projets.

Tableau 51 Principales caractéristiques des projets faisant l'objet de l'étude de cas

Nom du projet	Portefeuille	Localisation	Axe	Mesure	Budget total (M€)	Budget FEDER (M€)	% budget dépensé (sur budget total)	Etat d'avancement
Réalisation d'un réseau de distribution de chauffage urbain (distribution)	Herstal, une nouvelle urbanité pour une Ville durable	Herstal	4	4.5.1	12,784	5,030	3,7%	En cours Attribution du marché public de conception, financement, réalisation et exploitation du réseau de chaleur en 2018 Attribution des 4 lots du marché public de travaux en 2021 Réalisation des travaux liés aux 4 lots en 2021/22 Mise en service du réseau prévue en fin 2021/22 (initialement 2019)
La construction d'une unité	Charleroi District Créatif	Charleroi	4	4.5.1	0,540	0,216	38,7%	En cours

Nom du projet	Portefeuille	Localisation	Axe	Mesure	Budget total (M€)	Budget FEDER (M€)	% budget dépensé (sur budget total)	Etat d'avancement
de production d'énergie pour des infrastructures publiques (distribution)								Etude de faisabilité en 2017 Validation d'un CSC pour un marché de travaux initialement en 2020 (pas encore lancé)
Plan Lumière	Mons 2020, ville créative, culturelle et intelligente	Mons	4	4.3.1	2,437	0,898	23,5%	En cours Lancement et réalisation de différents marchés entre 2019 et 2021

Source : données Euroges

L'étude de cas se compose de 4 parties. Cette introduction est suivie d'une section de placement du contexte et d'explication de la problématique. Ensuite, l'étude se penche sur les réponses aux questions d'évaluation – cohérence, pertinence, efficacité et impacts. Finalement, les sections de recommandations et de conclusion closent cette étude de cas.

D.5.1 Contexte, problématique et enjeux

D.5.1.1 Principaux besoins dans le champ de l'efficacité énergétique et des infrastructures d'énergie renouvelables

La Wallonie s'est fixée pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55% en 2030¹⁶⁶. Cette réduction passe notamment par une évolution des modes de production et par une baisse de la consommation d'énergie.

Conformément au pacte-énergie climat européen, le Gouvernement Wallon s'est engagé à développer fortement l'efficacité énergétique sur le territoire¹⁶⁷. D'ici 2030, les économies de consommation d'énergie primaire et finale doivent respectivement atteindre 36% et 23% par rapport à 2005¹⁶⁸. Globalement, depuis 2004, la consommation énergétique annuelle du territoire est en baisse, et atteint, en 2016, -15% par rapport à 1990. Ceci est principalement lié à la réduction des activités industrielles. Il faut néanmoins noter un rebond de +7,3% en 2016 lié à la hausse de la consommation des transports et du secteur tertiaire. Sur la période 2005-2016, l'amélioration de l'efficacité énergétique est bien plus importante en Wallonie (-19 %) qu'en Belgique (-5 %) ou même en Europe (-10%). Ces chiffres sont cependant à mettre au regard

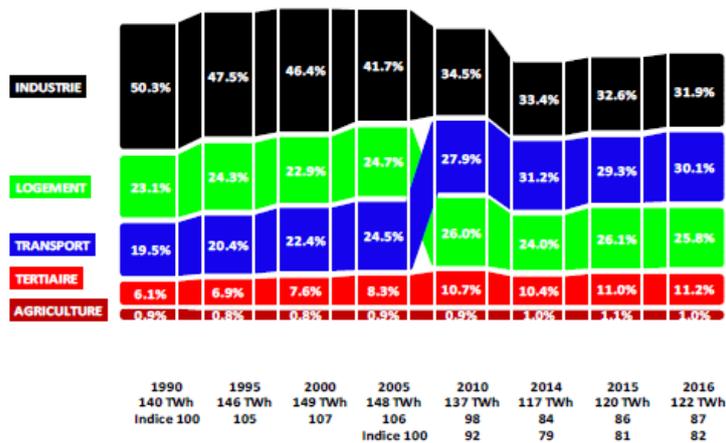
¹⁶⁶ Le Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 (PACE 2030) détaille les évolutions filières par filière.

¹⁶⁷ Déclaration de Politique régionale 2019-2024

¹⁶⁸ PACE 2030

de l'intensité énergétique de l'économie, plus importante qu'en Belgique (+13%), et encore davantage par rapport au reste de l'Europe (+40%). Cela signifie que le territoire consomme plus d'énergie par unité de valeur économique créée. Par ailleurs, du fait de la période de construction de nombreux bâtiments résidentiels et tertiaires, une part importante de la consommation d'énergie leur est imputable (ex. : chauffage, production d'eau chaude, éclairage). Dans le secteur résidentiel, la Wallonie vise une réduction de la consommation d'énergie finale en 2030 de 11% à inférieure à celle de 2020, par l'intermédiaire de la rénovation énergétique des bâtiments, des changements de comportements, des performances accrues des nouveaux bâtiments et de l'utilisation de la chaleur renouvelable dans les bâtiments¹⁶⁹.

Figure 81 Évolution de la consommation énergétique en Wallonie entre 1990 et 2016



Source : PACE 2030

En ce qui concerne les énergies renouvelables, le Gouvernement Wallon s'est engagé dans une politique ambitieuse d'abandon des énergies fossiles au profit de 100% d'énergies renouvelables d'ici 2050¹⁷⁰, en soutenant la mutation vers un système énergétique décentralisé et décarboné. Traditionnellement exportateur net d'électricité du fait notamment de la production nucléaire (centrale de Tihange, 64% de la production en 2016), le système de production wallon est voué à évoluer fortement dans les prochaines années avec l'abandon de l'énergie nucléaire d'ici 2025. La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, bien qu'en augmentation constante (+12% par rapport à 2018), reste limitée, à hauteur de 16% en 2019 (5 325 GWh). En cumulant la production d'électricité et de chaleur, les énergies renouvelables ont permis de produire 13 906 GWh en 2019, un total légèrement inférieur aux objectifs fixés par le Paquet Energie-Climat européen de 2008 et décliné aux régions belges (14 850 GWh pour la Wallonie, *burden-sharing*) ou aux objectifs du gouvernement wallon fixés en 2015 (15 600 GWh)¹⁷¹.

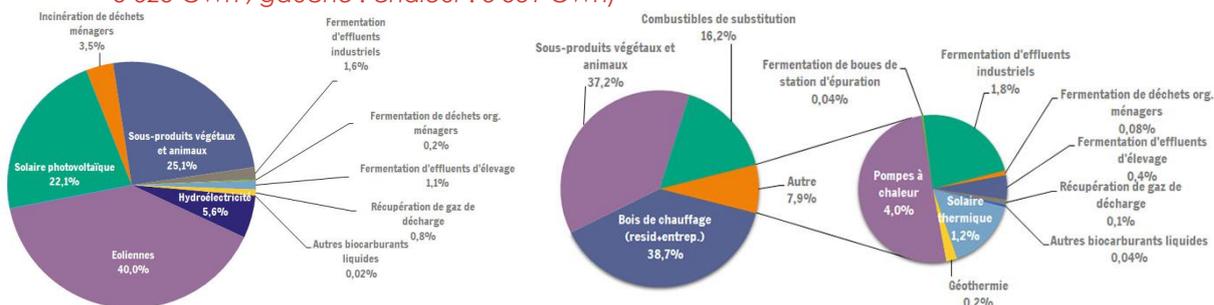
L'éolien (40%), la biomasse (32%), le photovoltaïque (22%) et l'hydroélectricité constituent les principales sources renouvelables d'électricité. La production de chaleur nette provient principalement de la biomasse.

¹⁶⁹ Plan national énergie-climat 2021 – 2030, Partie A

¹⁷⁰ Déclaration de Politique régionale 2019-2024

¹⁷¹ IWEPS 2021, Part d'énergie renouvelable dans la production énergétique, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/part-denergie-renouvelable-consommation-energetique/>

Figure 82 Production 2019 à partir de sources renouvelables en 2019 en Wallonie (droite : électricité, 5 325 GWh ; gauche : chaleur : 8 581 GWh)



Source : IWEPS 2021

Dans son évaluation du Plan national énergie-climat, la Commission Européenne note l'insuffisance des politiques mises en place pour atteindre les objectifs d'énergie renouvelable à horizon 2030¹⁷².

Par ailleurs, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la hausse de la production à partir de source d'énergies renouvelables concourent à l'accroissement de la part d'indépendance énergétique, évaluée à 10% en 2016¹⁷³. Il est inférieur à la moyenne européenne de 34%.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée et s'inscrire dans le cadre européen, la Wallonie doit investir massivement pour améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables. A titre d'exemples, par rapport à 2015, la production d'énergie éolienne doit être accrue de 100 à 220% en 2030, et celle de solaire photovoltaïque de 300%.

D.5.1.2 Le rôle du FEDER dans le domaine de la transition énergétique

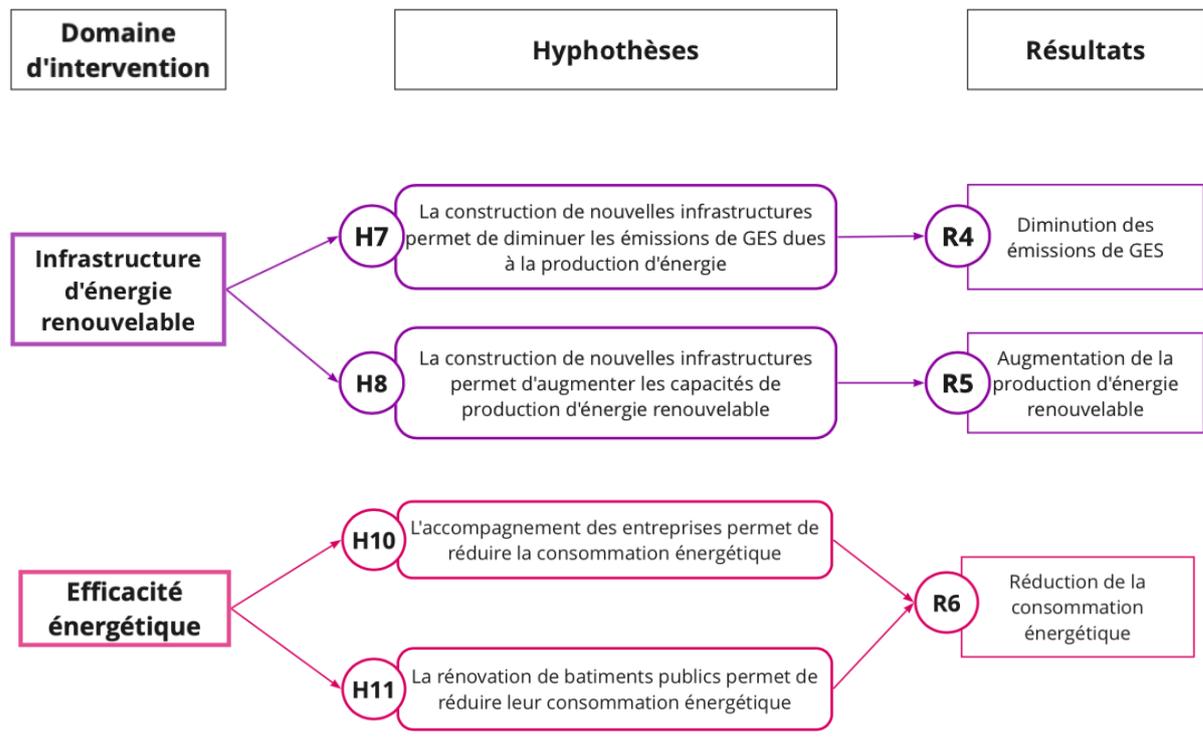
Afin de contribuer à la transition écologique du territoire, le gouvernement wallon a souhaité mobiliser le FEDER pour le développement d'infrastructures d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique.

Les figures ci-dessous illustrent les hypothèses associées à la logique d'intervention pour ces deux familles de domaine d'intervention.

¹⁷² Commission Européenne 2020, SWD(2020) 500 final, Country Report Belgium 2020

¹⁷³ IWEPS 2021, Consommation finale d'énergie et indépendance énergétique, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/consommation-initiale-energie-independance-energetique/>

Figure 83 Hypothèses associées à la logique d'intervention



Avec 3 projets pour 27,7M€ de fonds FEDER, la famille 'infrastructures d'énergie renouvelable' représente 3% des bénéficiaires direct du FEDER, et 4% de l'enveloppe FEDER des axes 3, 4 et 5. Un quatrième projet a été abandonné. Les trois projets portent sur 3 des 12 pôles urbains. Deux de ces projets, pour 13,3M€ de fonds FEDER, font l'objet de cette étude de cas.

Avec 12 projets pour 60,5M€ de subides FEDER, la famille 'efficacité énergétique' représente 10% des bénéficiaires direct du FEDER, et 10% de l'enveloppe FEDER des axes 3, 4 et 5. Un de ces projets, pour 2,4 M€ de fonds FEDER, fait l'objet de cette étude de cas.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des objectifs, parties prenantes et activités des projets objets de l'étude de cas.

Tableau 52 Objectifs, parties prenantes et activités des projets inclus dans l'étude de cas

Nom du projet	Objectifs	Parties prenantes	Activités	Particularités
Réalisation d'un réseau de distribution de chauffage urbain (distribution)	<p>Priorité d'investissement : Favoriser le recours à la cogénération à haut rendement de chaleur et d'électricité fondée sur la demande de chaleur utile</p> <p>'Réalisation d'un réseau de distribution de chauffage urbain à Herstal dans le but d'alimenter les petites activités économiques proches, les bâtiments des pouvoirs publics et les serres du portefeuille "Tropical Plant Factory" situées sur l'ancien site des ACEC.</p>	<p>Bénéficiaire : Urbeo</p> <p>Administration fonctionnelle : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie</p> <p>Société de projet : Herstal Energie Verte sprl (société de projet) avec 3 actionnaires : Urbeo Invest, Intradel et SRLH</p> <p>Assistance technique et juridique : COSEP-BEL et Kim Moric</p> <p>Conception, mise en service et exploitation du réseau : Coriance-Sepoc</p> <p>Bénéficiaires finaux : administrations, entreprises, citoyens</p>	<p>Valorisation énergétique de déchets par la création d'une boucle d'eau chaude au départ de l'usine d'incinération des déchets Intradel-Uvélia pour alimenter en énergie thermique différents consommateurs finaux : projet « Tropical Plant Factory », entreprises, bâtiments publics, écoles, hôpitaux, etc.</p> <p>Principales activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du circuit primaire • Implantation d'un réseau en boucle d'eau chaude à basse pression • Installation des équipements nécessaires au fonctionnement du réseau 	<p>Potentiel de développement vers l'agglomération liégeoise à moyen terme (phase 2, autofinancement)</p> <p>Potentiel de l'incinérateur : jusqu'à 203 GWh/an et 40 km de réseau</p>
La construction d'une unité de production d'énergie pour des infrastructures publiques (distribution)	<p>Priorité d'investissement : Favoriser le recours à la cogénération à haut rendement de chaleur et d'électricité fondée sur la demande de chaleur utile</p> <p>Construction d'une unité de production d'énergie à Charleroi en vue d'alimenter plusieurs infrastructures publiques de la ville haute.</p>	<p>Bénéficiaire : Ville de Charleroi</p> <p>Administration fonctionnelle : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie</p> <p>Etude de faisabilité : BET Berger-Deplasse</p> <p>Bénéficiaires finaux : administrations, citoyens</p>	<p>Déploiement d'une unité d'énergie pour alimenter trois bâtiments publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Palais des Beaux-Arts • Palais des Expos 	<p>Potentiel de développement ultérieur d'un réseau de chaleur urbain</p>
Plan Lumière	<p>Priorité d'investissement : Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur</p>	<p>Bénéficiaire : Ville de Mons</p> <p>Administration fonctionnelle : SPW</p>	<p>En vue de réaliser des économies d'énergie, remplacement et renforcement des éclairages intensifs, festifs, fonctionnels et patrimoniaux de divers rues et espaces publics de l'intra-muros montois</p>	<p>Périmètre composé de 5 parties différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Beffroi

Nom du projet	Objectifs	Parties prenantes	Activités	Particularités
	du logement Mise en place d'éclairages intensifs, festifs et fonctionnels et mise en lumière du patrimoine sur les sites du Beffroi et de la Grand-Place et en centre-ville à Mons.	Territoire, Logement, Patrimoine, Energie Concepteur : Intercommunale ORES Bénéficiaires finaux : citoyens, visiteurs		<ul style="list-style-type: none"> • Piétonnier et rues adjacentes • Grand'Place • Enceinte hôtel de ville • Espace Roosevelt

Source : Rapports annuels de portefeuille, extraction EUROGES 04/2021, entretiens auprès des acteurs clés inclus dans l'étude de cas

D.5.1.3 Principales mesures nationales et régionales pertinentes pour le domaine Tourisme

Plusieurs programmations et plans stratégiques ont été identifiés afin de promouvoir la transition énergétique en Belgique. On peut identifier :

- **Plan Marshall 2022**, le plan de développement économique de la Wallonie adopté en décembre 2013 et prenant en compte le développement durable. L'évaluation *ex ante* du PO FEDER Wallonie-2020.EU note une forte complémentarité entre le PO et le Plan Marshall, notamment sur le volet de la transition énergétique
- **Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030**, le plan wallon pour la transition énergétique approuvé en 2018 qui constitue la contribution wallonne au Plan National Energie Climat (PNEC).
- **Plan national énergie-climat 2021 – 2030**, remis par la Belgique à la Commission Européenne en 2019.

Face à la crise du COVID 19, pour faciliter une relance économique, plusieurs mesures importantes ont été lancées :

- **Le Plan Get Up Wallonia¹⁷⁴**. L'axe 3 se focalise sur le fait d'« Assurer la soutenabilité environnementale ». L'une des 4 mesures porte sur l'accompagnement à la décarbonation de la Wallonie et le respect des engagement climatiques. Elle vise notamment à définir une stratégie de transition pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, concentrer les soutiens aux énergies renouvelables, développer un marché de produits et services bas-carbone, maximiser les effets d'un programme massif de rénovation énergétique des bâtiments.
- **Plan de relance de la Wallonie** : ce plan de relance mobilise 7,64 milliards d'ici 2024. Au premier trimestre de 2022, ce montant sera complété par plus de 2 milliards d'euros en provenance du FEDER. L'axe 2, doté de 2,67Md€, vise à assurer la soutenabilité environnementale. Elle contient 2 mesures, l'une portant sur la rénovation énergétique du bâti (dont l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments exceptionnels) et le déploiement d'une stratégie bas carbone (dont la promotion d'énergies renouvelables).

¹⁷⁴ Gouvernement Wallon (2021), Rapport du conseil stratégique de Get up Wallonia au Gouvernement wallon (Version finale - Avril 2021)

D.5.2 Réponses aux questions clés de l'évaluation

D.5.2.1 Pertinence

Les personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation considèrent que leurs projets se retrouvent aisément dans les deux familles de domaine d'intervention proposées par l'équipe de consultants dans le cadre de cette évaluation, à savoir 'infrastructures d'énergie renouvelable' et 'efficacité énergétique'.

L'ensemble des participants interrogés dans le cadre de cette étude de cas considèrent que les projets cofinancés correspondent aux besoins de leur territoire pour s'engager dans la transition énergétique. En effet, la transition énergétique en cours en Wallonie requière des investissements conséquents pour atteindre les objectifs fixés. Il convient ainsi de noter que le réseau de chaleur urbain de Herstal est le premier réseau de ce type porté par un acteur public en Wallonie. Le projet permettra de supprimer l'utilisation d'énergie fossile pour le chauffage des bâtiments au travers de la valorisation de la chaleur fatale produite par l'unité d'incinération. La possibilité de création d'un réseau de chauffage urbain avait d'ailleurs été considérée dès la conception de l'incinérateur en 2011-2012.

Au regard des besoins du territoire et de la priorité affichée par le Gouvernement wallon, rappelés dans le contexte du document, il convient néanmoins de s'interroger sur le **nombre limité de projets en lien avec les énergies renouvelables**. En effet, seuls 3 projets en lien avec la thématique sont menés dans le cadre de la programmation 2014/20, alors même que le sujet est mis en avant de manière très nette dans le PO (un a été abandonné). Au vu des cibles publiques visées, l'évaluation préparatoire 2021/27 note que le degré d'exigence technologique ainsi que l'appropriation du sujet par les territoires sont des facteurs bloquants qui peuvent expliquer cette relative faiblesse de la famille de domaine d'intervention dans la programmation 2014/20. Malgré l'identification du sujet dans une majorité de territoires, le manque d'expertise interne au sein des porteurs de projets impacte le montage et le développement de projets de qualité. Un autre point identifié est le manque de critères techniques précis pouvant aiguiller les porteurs sur le type de projets attendus. L'évaluation préparatoire note qu'il « semble y avoir un **décalage entre l'ambition** qui est clairement identifiée d'une part **et la maîtrise technique nécessaire pour ce type de projet** dans le chef des communes d'autre part ».

Cet écart a pu être confirmé au cours des entretiens. En effet, les bénéficiaires (régie urbaine Urbeo, Ville de Charleroi, Ville de Mons) ont indiqué que seuls les territoires les plus grands pouvaient se lancer dans ce type de projets. Pour les trois projets, une délégation des aspects techniques ou le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage ont été mises en place.

Les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude de cas ainsi que l'analyse de l'enquête auprès des bénéficiaires ont confirmé que les effets attendus de leurs projets s'inscrivent dans le domaine d'intervention infrastructures d'énergie renouvelable et efficacité énergétique sont multiples :

- Transition territoriale bas carbone et amélioration de l'empreinte énergétique
- Amélioration de l'attractivité territoriale
- Contribution à l'image et au rayonnement de la ville et du territoire

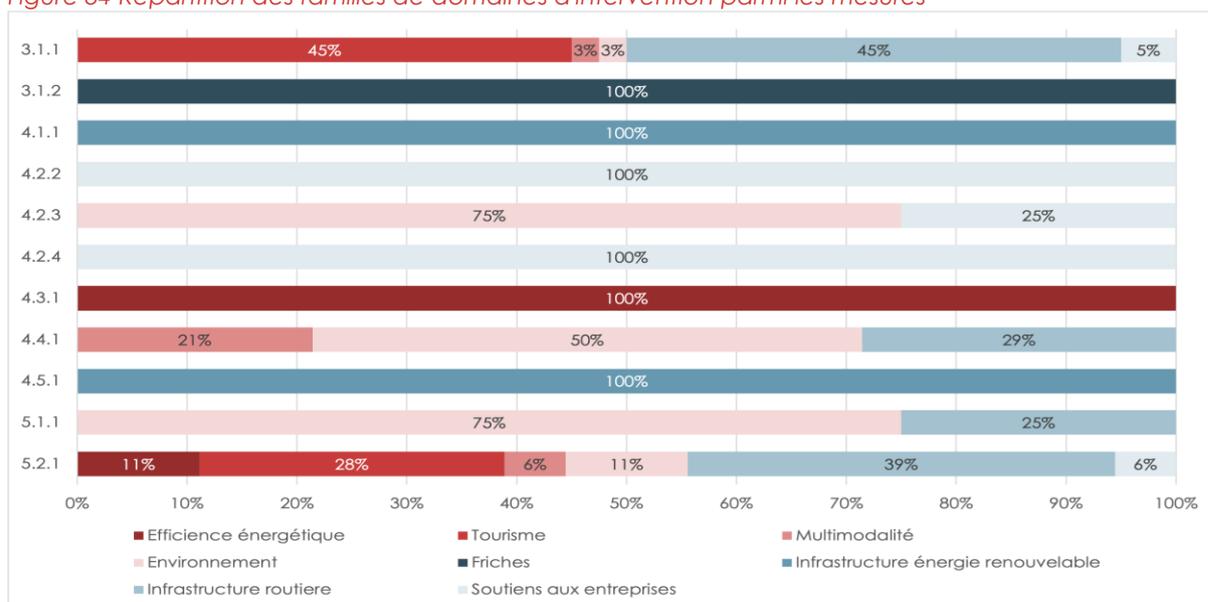
Au cours de la période, il n'y a pas eu de changement de contexte majeur, si ce n'est la crise sanitaire liée à la Covid19 et le renforcement des objectifs de transition bas carbone¹⁷⁵. **Ces évolutions ne remettent pas en cause la pertinence des projets**, qui demeurent d'autant plus d'actualité dans le cadre de la nécessaire accélération de la transition énergétique. Elles ont pu néanmoins engendrer des conséquences sur les projets, telles que l'évolution des priorités d'investissement, avec pour conséquence un décalage du raccordement de la clinique au réseau de chauffage urbain d'Herstal du fait de la crise de la Covid.

D.5.2.2 Cohérence

Cohérence interne

Les projets d'infrastructures d'énergie renouvelables et le plan lumière à Mons sont liés aux mesures 4.5.1 « Bas-carbone/cogénération - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises » et 4.3.1 « Bas-carbone/bâtiments - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises ». Ces deux mesures sont chacune liées à une seule famille de domaine d'intervention, respectivement 'infrastructures d'énergie renouvelable' et 'efficacité énergétique' (Figure 74).

Figure 84 Répartition des familles de domaines d'intervention parmi les mesures



Les projets menés sont donc spécifiques à un seul domaine d'intervention. Ils ont néanmoins des **synergies et des complémentarités avec d'autres projets du territoire**, que ce soit dans le

¹⁷⁵ Adoption en décembre 2020 au Conseil européen d'un objectif de 55% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030, contre 40% auparavant

domaine du tourisme (ex. : Plan lumière à Mons, rénovation du Palais des expositions à Charleroi¹⁷⁶) ou de la rénovation urbaine (ex. : réseau de distribution à Herstal).

Du fait de leur thématique, **les projets s'inscrivent pleinement dans les objectifs de l'axe 4 du PO wallon.**

Cohérence externe

Les projets s'intègrent pleinement dans les projets de développement territoriaux des 3 pôles urbains (ex. : Mons 2025, rénovation urbaine à Charleroi). Ils contribuent également aux objectifs de transition bas carbone de la Wallonie en favorisant les économies de CO₂. Le PACE note en effet que la Wallonie a émis 35,3 millions de tonnes de CO₂-équivalents en 2017 (31 % des émissions annuelles belges). S'ils atteignent les résultats escomptés, les projets soutenus (et notamment le réseau de chauffage urbain d'Herstal) permettront la réduction de 0,01% des émissions wallonnes (cf. Tableau 54).

D'après les acteurs interrogés, **il n'existe que peu, voire pas, d'autres mécanismes de financement que le FEDER pour les typologies de projets étudiés dans le cadre de cette étude de cas.** Bien qu'il en existe d'autres portés par des acteurs privés, le réseau de chaleur urbain de Herstal est ainsi le premier réseau de ce type porté par un acteur public en Wallonie.

Les acteurs notent que **sans le FEDER, les projets de cette envergure n'auraient pu se faire.** Leur ampleur fait en effet qu'ils sont en effet trop coûteux pour être réalisés sur fonds propres des collectivités. Par ailleurs, ce type de projets peut faire face à une forte concurrence (ex. : compétitivité tarifaire du gaz) qui impacte la viabilité globale des investissements nécessaires (ex. : valorisation de la chaleur fatale de l'incinérateur à Herstal) et rend d'autant plus compliqué leur réalisation sans subventions. L'ensemble des acteurs interrogé durant l'étude de cas ainsi que certains entretiens réalisés durant la phase de cadrage et d'évaluation s'accordent à dire **qu'il est impossible de décrocher un montant aussi important que celui obtenu à travers le FEDER dans le cadre subsides locaux ou régionaux.**

Les acteurs interrogés font part d'initiatives en cours du gouvernement wallon pour subsidier davantage les modes d'économies de CO₂ sans que cela résulte pour l'instant en enveloppe budgétaire suffisante pour financer ce type de projets. Sans que cela soit pour l'instant d'actualité, la mise en place d'une taxe carbone pourrait également contribuer à améliorer la compétitivité de certaines solutions face aux alternatives plus impactantes pour l'environnement.

D.5.2.3 Efficacité

L'analyse des indicateurs de réalisations (voir Tableau 48) montre **que l'atteinte des objectifs de réalisation reste très marginale pour l'ensemble des projets inclus dans le cadre de cette étude de cas.** Cette situation reflète le fait que tous les projets cas sont encore en cours de réalisation et n'ont donc pas encore produit les effets escomptés. Pour diverses raisons techniques, juridiques ou sanitaires, les trois projets ont accumulé du retard par rapport au calendrier initial, sans pour autant compromettre l'atteinte des principaux objectifs fixés pour

¹⁷⁶ Il est intéressant de souligner que l'entretien avec la ville de Charleroi a permis d'identifier que cette partie du projet est celle qui a rencontré le plus de difficultés, notamment en raison des règles européennes (aides d'Etat) et de la réglementation interne du gouvernement Wallon dans le domaine énergétique.

2018 et 2023¹⁷⁷. Les projets suivent néanmoins leur cours, et devraient être en mesure de produire les résultats attendus dans les prochaines années :

- A Herstal, la phase de structuration du projet, avec un recours à une AMO technique et juridique, est achevée, et les attributions des marchés de travaux pour les 4 lots ont été réalisées en fin 2020 / début 2021 (lots 1 : travaux sur l'UVE, 2 : chaufferie d'appoint, 3 : réseau de distribution et 4 : sous-stations). Il est attendu que le réseau de chaleur urbain soit mis en route en début 2022, bien que les travaux du lot 2 ne puissent avoir lieu avant l'arrêt automnal de l'unité de valorisation énergétique en 2022). En parallèle, des activités en lien avec le développement commercial ont été menées par le groupement Coriance-Sepoc en charge de la conception et de l'exploitation du réseau de chaleur afin d'étudier le raccordement de différentes typologies d'acteurs (bâtiments publics ou parapublics, opérateurs économiques) au réseau et de signer des polices de raccordement et de livraison de chaleur.
- A Charleroi, l'étude de faisabilité a permis d'analyser trois scénarii : rénovation des chaufferies des trois bâtiments par des chaudières gaz à condensation, construction d'une unité de production d'énergie commune au trois bâtiments et construction d'un réseau urbain. Elle a démontré l'intérêt du développement d'une unité de production d'énergie au niveau environnemental et énergétique, malgré des investissements initiaux plus importants qu'une réhabilitation des chaufferies. Les travaux de construction de l'unité de production d'énergie n'ont pas encore débuté, le projet étant toujours dans la phase de cahier des charges. Face aux difficultés rencontrées, il a été décidé de ne construire la chaufferie et l'unité de cogénération que pour 2 bâtiments, au lieu des 3 prévus initialement, réduisant ainsi les objectifs du projet (67% de l'objectif de réalisation initialement prévu).
- A Mons, les 5 composantes avancent à des rythmes différents. La partie haute de l'éclairage du Beffroi a déjà été réalisé, ainsi que l'éclairage fonctionnel « piétonnier et rues adjacentes » (phase 1). Pour la partie basse du Beffroi, le plan d'implantation définitif doit être défini en 2021. La phase 2 « piétonnier et rues adjacentes » en est à l'adaptation du cahier spécial des charges suite à l'annulation de la procédure de marché (problèmes dans les offres et la procédure de marché). La 3^{ème} série de tests in situ pour la « Grand-Place » a été reportée pour cause de Covid19, et l'état des lieux des besoins est en cours de finalisation pour le périmètre « enceinte hôtel de ville ».

Les tableaux ci-dessous présentent l'état de renseignement d'Euroges pour les trois projets. La plupart des réalisations et résultats sont attendus pour 2023.

Tableau 53 Indicateurs de réalisation des projets objets de l'étude de cas

Indicateurs	Unité	Projet	Objectif 2018	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (avril 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023

¹⁷⁷ Les valeurs des objectifs 2018 et 2023 correspondent aux valeurs indiquées par la Région Wallonne au cours de l'étude et non pas aux objectifs indiqués dans le Complément de Programmation 2014-2020.

Indicateurs	Unité	Projet	Objectif 2018	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (avril 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
Actions de production d'énergies renouvelables, d'isolation, de sensibilisation à l'URE, pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nb	Plan Lumière	2,00	2,00	2,00	100%	100%
Actions de sensibilisation à l'URE réalisées	Nb	Plan Lumière	2,00	2,00	2,00	100%	100%
Bénéficiaires de systèmes de cogénération installés	Nb	La construction d'une unité de production d'énergie pour des infrastructures publiques (distribution)	3,00	3,00	0,00	0%	0%
		Réalisation d'un réseau de distribution de chauffage urbain (distribution)	0,00	13,00	0,00	0%	0%

Source : Région Wallonne, traitement des données par Technopolis Group

Tableau 54 Indicateurs de résultat des projets objets de l'étude de cas

Indicateurs	Unité	Projet	Objectif 2018	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (avril 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics	KWh/an	Plan Lumière	21 926,00	109 632,00	43 760,00	200%	40%
Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	Plan Lumière	15,63	30,37	12,12	78%	40%
		La construction d'une unité de production d'énergie pour des	0,00	646	0,00	0%	0%

Indicateurs	Unité	Projet	Objectif 2018	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (avril 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
		infrastructures publiques (distribution)					
		Réalisation d'un réseau de distribution de chauffage urbain (distribution)	0,00	3419	0,00	0%	0%
		La construction d'une unité de production d'énergie pour des infrastructures publiques (distribution)	0,00	1,00	0,00	0%	0%
Capacités supplémentaires de production d'énergies grâce à la cogénération	MW	Réalisation d'un réseau de distribution de chauffage urbain (distribution)	0,00	33,00	0,00	0%	0%

Du fait de la nature des projets, il convient de noter une certaine disparité dans le choix des indicateurs retenus par les projets. Reflétant leur contribution à la réduction de l'empreinte carbone, les trois projets ont néanmoins en commun l'indicateur de résultat sur la diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre. Les deux projets de la mesure 4.5.1 utilisent les mêmes indicateurs, permettant une agrégation des résultats.

Éléments facilitateurs

Parmi les éléments facilitateurs identifiés dans le cadre de cette étude de cas, il convient de noter :

- La participation à un portefeuille de projets.** Les trois projets figurent au sein de portefeuilles contenant plusieurs projets. La participation à ces portefeuilles de projets est perçue de manière positive par les parties prenantes. En effet, cela permet de faire partie d'une même stratégie, globale et intégrée, et de développer des synergies avec les autres projets du portefeuille ou des projets non financés par le FEDER. Ainsi, pour le cas de Mons, en complément des réunions de projet, cela s'est traduit par l'organisation régulière de réunions de coordination par la Direction générale de la Ville de Mons, avec principalement la cellule Projets, le Service des marchés publics, le Pôle museal, les Services techniques et le Service Développement économique, Urbanisme et Mobilité. Les objectifs

de ces réunions sont de passer en revue les principaux problèmes rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre des projets et d'envisager les pistes de solutions.

- **La disponibilité du DCFS et des administrations fonctionnelles** à la fois pour le suivi des projets et le renseignement d'Euroges.. La mise en place de processus participatif entre bénéficiaires, chefs de file, administrations et opérateurs est identifié comme un éléments facilitateur. Les contacts avec les administrations permettent de faciliter la mise en œuvre des marchés.
- La **coopération et l'échange régulier d'expériences, de bonnes pratiques et d'informations** (dans le cadre des réunions de comités d'accompagnement) entre les bénéficiaires des projets appartenant au même portefeuille, ainsi qu'avec les administrateurs sont aussi mentionnés comme facilitant la co-construction et l'avancée des projets.
- **La décomposition des projets.** Ainsi, dans le cadre du Plan Lumière, afin de faire face aux difficultés de planification liées notamment à la crise sanitaire, certains projets ont été décomposés afin d'accélérer leur mise en œuvre (ex. : Grand-Place). Cela s'est traduit par le développement plus rapide du volet 'éclairage festif et intensif'.
- La **mise à disposition d'une personne dédiée** pour s'occuper de la coordination / encodage dans Euroges, à l'échelle du portefeuille. Cette. Ainsi, à Herstal, l'attribution du marché a nécessité l'encodage de plus de 2 000 documents sur lesquels il était nécessaire d'apposer un cachet. L'impossibilité d'apposer un cachet électronique a nécessité de nombreuses heures de travail administratif réalisées par une personne relais qui a permis de faciliter le suivi du projet.

Freins

Pour les trois projets investigués, les freins suivants ont été identifiés :

- La **lourdeur et la longueur des procédures** (ex. : études, permis, marchés) associées aux projets d'infrastructures d'ampleur tels que ceux étudiés. Ainsi, à Herstal, la nécessité de se coordonner avec d'autres projets (ex. : tramway) pour la pose du réseau de chaleur complexifie la gestion quotidienne du projet.
- La **réglementation et ses évolutions.** Pour le projet à Charleroi, la réglementation sur les aides d'Etat a induit des difficultés au niveau de la répartition budgétaire entre les différentes sources de financement (FEDER/RW/part locale). Le bénéficiaire considère que les ressources mobilisées pour faire adresser les problématiques réglementaires sont importantes au vu de l'ampleur du projet. Pour le projet à Herstal, l'absence de cadre réglementaire au début du projet, actuellement en cours de développement par le gouvernement wallon, devrait engendrer une séparation des activités d'exploitation et de commercialisation pour la société de projet HEV
- Des **difficultés techniques** : ainsi, à Mons, la reprogrammation de sessions de tests pour manque de personnel / de matériel ont pu générer des retards.
- Des **difficultés commerciales** : A Herstal, le dimensionnement du réseau repose pour partie sur la commercialisation, qui est compliquée par le manque de connaissance de type de réseaux par les parties prenantes. Par ailleurs, les retards peuvent également impacter négativement la montée en puissance des projets : un bâtiment scolaire, initialement prévu pour être raccordé au réseau, a ainsi dû remplacer sa chaudière, limitant de fait son intérêt pour se raccorder à court-terme au réseau.
- Des **difficultés administratives** : pour le projet à Mons, la réactivité de l'association momentanée Fabricom-Etec, devenue Fabricom-Engetec ou la compréhension des attentes et besoins administratifs de la part d'ORES Assets ont pu engendrer des délais

- Des **difficultés de ressources humaines** : à Mons, des problématiques de ressources humaines au sein de la cellule projet en charge des dossiers FEDER ont également été rencontrées, avec des difficultés de remplacement de personnel.
- Des **difficultés liées à la situation sanitaire** : la pandémie de COVID19 a ralenti l'évolution des différents projets. Outre les absences et les délais en découlant, des difficultés pratiques ont également été constatées. A titre d'exemple, la tenue de réunions de chantier nécessitant la lecture de plans s'est avérée plus difficile en distanciel qu'en présentiel.

D.5.2.4 Efficience

Selon les informations tirées d'Euroges, le coût total des projets inclus dans le cadre de cette étude de cas de 15,16 M€. La contribution des fonds FEDER est à hauteur de 38,46% (5,83 M€), soit 2,35% de l'enveloppe programmée sur la période 2014 – 2020. Les familles 'infrastructures d'énergie renouvelable' et 'efficacité énergétique' auxquelles sont attachées les projets de l'étude de cas représentent respectivement 3% et 10% des bénéficiaires direct du FEDER, et 4% et 10% de l'enveloppe FEDER des axes 3, 4 et 5.

En termes de budget, les projets analysés correspondent à :

- Pour les 'infrastructures d'énergie renouvelable', 48% des subsides FEDER alloués à ce domaine d'intervention (2 projets sur 3).
- Pour l'efficacité énergétique, 4% des subsides FEDER alloués à ce domaine d'intervention (1 projet sur 12).

Tous les acteurs interrogés notent l'intérêt que représente les subsides FEDER pour la réalisation de leurs projets. Sans ces fonds, les projets n'auraient pu être réalisés. **Les parties prenantes interrogées dans le cadre de l'étude de cas affirment que bien souvent, le projet avait été correctement estimé au moment de la rédaction de la fiche projet. Les différents bénéficiaires perçoivent que le budget est en adéquation avec les besoins du territoire ainsi que les objectifs visés.**

Les projets font parfois face à des **dépenses imprévues**, du fait d'impondérables de chantier, de difficultés administratives, d'évolutions réglementaires (ex. : décret sol). Cela a engendré des surcoûts pour les projets, et nécessité pour les bénéficiaires d'identifier des sources de financement additionnelles. Ainsi, Pour le projet « réalisation d'un réseau de distribution de chauffage urbain », le budget FEDER a été augmenté afin de faire face à une dépense non prévue de 41 000€ HTVA liées aux relevés topographiques. D'autres postes d'activités ont également connu des surcoûts, du fait notamment d'importants coûts de renforcement du raccordement au réseau de gaz du site d'Intradel. Une recherche d'économies a été menée par le concessionnaire retenu afin de ne pas augmenter le budget total du projet. Il a été envisagé de financer le surcoût lié au taux de pollution des terres de plusieurs centaines de milliers d'euros par de l'autofinancement par l'intermédiaire de HEV ou par un complément budgétaire de l'enveloppe budgétaire, permettant également de couvrir la commande de tranches conditionnelles pour les marchés de travaux. Un accord de principe pour une allocation complémentaire de 0,5M€ a été donné.

Les processus de suivi des projets sont considérés comme étant très utiles par l'ensemble des acteurs interrogés dans le cadre de l'étude de cas. En effet, même s'ils représentent pour certains bénéficiaires une charge administrative relativement conséquente, les comités de suivi et d'accompagnement présentent de nombreux avantages :

- Ils permettent de partager les problèmes rencontrés et d'échanger sur des pistes de solutions ;

- Ils permettent de garder le contact avec l'administration du FEDER ainsi que les pouvoirs subsidiant.
- Ils permettent aux bénéficiaires de poser des questions en cas de doutes et d'incertitudes. Ces derniers apprécient le partage de bonnes pratiques et de conseils dans le cadre de ces lieux de concertation.

D.5.2.5 Impacts

Du fait de l'état d'avancement actuel des projets, **il est encore trop prématuré pour tirer des conclusions sur la contribution des projets** inclus dans le cadre de cette étude de cas **aux impacts ultimes souhaités par le Programme sur le territoire**. Il est néanmoins possible d'identifier les types d'impacts sur lesquels une contribution majeure des projets est attendue et de comprendre les mécanismes à travers lesquels ces projets vont (ou pas) avoir certains effets.

Le tableau ci-dessous présente les principaux constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités par les 3 projets inclus dans cette étude et appartenant au domaine d'intervention « infrastructures d'énergie renouvelable » et « efficacité énergétique ».

Tableau 55 Constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités

	Impacts	Constats observables et conditions habilitantes pour atteindre les impacts souhaités
Impacts sur le rôle des pôles urbains comme moteur du développement économique durable	Contribution au développement de l'activité économique du territoire	Trop tôt : Les projets sont encore en phase de réalisation. Ils devraient néanmoins permettre de contribuer à l'attractivité du territoire. Dans le cas de Mons, la mise en valeur du patrimoine par des équipements à faible impacts environnemental pourra contribuer à attirer à la fois des habitants et des visiteurs, contribuant ainsi au développement économique. A Herstal, la mise en place du réseau de chaleur (le premier en Wallonie porté par une collectivité) permettra aux entreprises d'accéder à une énergie faiblement carbonée avec un niveau de stabilité important (contrairement à la fluctuation du prix des énergies fossiles). Enfin, le projet à Charleroi permet de s'engager dans la voie d'un développement plus durable.
Impacts sur l'empreinte carbone du territoire	Contribution à la réduction de l'empreinte carbone du territoire	Bonne direction : Les projets sont tous encore en cours. Ils devraient néanmoins tous permettre de réduire l'empreinte carbone du territoire. A Herstal, la valorisation de la chaleur fatale de l'incinérateur permet de réduire la quantité de gaz à effet de serre liée à la combustion d'énergie fossile. A Mons, la mise en place d'équipements performants permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre liée à l'éclairage. Enfin, à Charleroi, la mutualisation des équipements permettra des économies d'échelle. Des phases ultérieures de développement des réseaux urbains de chaleur sont envisagées à Herstal et Charleroi. Au total, les trois projets devraient permettre la réduction de 0,01% des émissions wallonnes de gaz à effet de serre.
Impacts sur la qualité de vie des citoyens	Contribution à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens	Indirect : Les projets sont tous encore en cours. Les projets s'insèrent dans une stratégie de revitalisation des pôles urbains. Il est attendu du projet de Mons un impact direct sur la qualité de vie des citoyens,

		au travers de la mise en valeur de la ville. Pour les deux autres projets, les impacts sur la qualité de vie des citoyens sont plus indirects, au travers notamment de l'atténuation des effets du changement climatique.
Impacts sur la compétitivité des entreprises wallonnes		Incertain : Les projets sont tous encore en cours. En permettant une réduction du coût de la chaleur et une stabilité des prix pour les entreprises adhérentes, le réseau de chaleur est le seul projet qui pourrait avoir un impact sur la compétitivité des entreprises.
Durabilité des impacts		Bonne direction : Bien qu'ils soient en cours de réalisation, les effets attendus des projets sont proches de ceux initialement visés. Ils devraient avoir des effets durables sur leurs territoires.

D.5.3 Conclusions

Le soutien à la transition énergétique au travers du développement des énergies renouvelables et de l'amélioration de l'efficacité énergétique constitue un objectif important de politique du gouvernement wallon. Ce niveau d'ambition ne se reflète cependant que peu dans le cadre du Programme Opérationnel, les domaines d'intervention 'infrastructures d'énergie renouvelable' et 'efficacité énergétique' étant relativement peu mobilisées et seulement 4 projets (dont un abandonné).

Les projets retenus répondent cependant aux besoins des territoires, et devraient contribuer à générer des effets de long-terme pour la réduction de l'empreinte carbone. Le FEDER permet la réalisation de projets d'ampleur, et ont un effet de levier pour la mobilisation d'autres fonds.

Les mesures du PO FEDER 2014-2020 ont été élaborées dès la conception de manière à être cohérentes avec les politiques publiques et les mesures nationales et régionales. Il y a aussi des complémentarités avec d'autres mécanismes locaux et régionaux des financements. En effet, l'ensemble des acteurs interrogés ont mentionné que les fonds FEDER n'étaient pas suffisants pour couvrir l'ensemble des frais du projets.

Malgré des retards, les projets sont en cours et devraient atteindre les objectifs initialement prévus.

D.5.4 Pistes de recommandations en vue de la programmation 2021-2027

Nature	Problème	Recommandation
Opérationnel	Les indicateurs de réalisation et de résultats ne reflètent pas l'état d'avancement réel des projets.	Il serait utile d'introduire des indicateurs spécifiques à la nature du projet, qui couvrent également les étapes intermédiaires pour d'arriver au résultat final et les aspects non quantifiables et qualitatifs (qualité de la coopération entre les différents acteurs).
Stratégique	Les règles sur les aides d'état et leur application dans le contexte FEDER ne sont pas toujours claires et créent des incertitudes auprès des bénéficiaires.	Il faudrait analyser plus en détail la question des aides d'état et la relation avec la subvention FEDER, et clarifier les cas dans lesquels il y'a une incompatibilité
Stratégique	Le délai de fin des projets est fixé à la fin d'année de 2023. Respecter cette échéance risque d'être problématique pour plusieurs projets.	Modifier les délais et faire preuve d'un peu de flexibilité en accordant entre 6 mois et un an additionnel permettrait d'assurer la mise en œuvre optimale des projets.

Source : Technopolis 2021

D.5.5 Annexes

Bibliographie

- Cadre réglementaire
 - Accord de partenariat pour la Belgique – Programmation 2014-2020, version modifiée en 2017, Décision d'exécution C (2018) 671, 12.02.2018
 - Programme Opérationnel FEDER Wallon 2014-2020, Version 8.0, (Version approuvée par le Comité de suivi le 4/8/2020 et par la Commission le 17/11/2020 – Décision C (2020) 8140)
 - Programme Opérationnel FEDER Wallon 2021-2027, Version 1.1, 2ème lecture au Gouvernement Wallon, 14 juillet 2021.
 - Complément de Programmation FEDER – Programmation 2014-2020
 - Plan national énergie-climat 2021 – 2030, Partie A
- Mise en œuvre et suivi du Programme Opérationnel
 - Evaluation ex ante du PO FEDER Wallonie-2020.EU, ADE, Juin 2014
 - Évaluation préparatoire sur la mise en œuvre du développement territorial (programmation FEDER 2021-2027), BDO Advisory, Mars 2020.
 - Rapports annuels globaux du portefeuille « Herstal, une nouvelle urbanité pour une Ville durable », années 2019 et 2020
 - Rapports annuels du portefeuille « MONS2020 : Ville Créative, Culturelle et Intelligente », années 2019 et 2020
 - Rapports annuels du portefeuille « Charleroi District Créatif », années 2019 et 2020
- Stratégies régionales et européennes
 - Déclaration de Politique régionale 2019-2024
 - Commission Européenne 2020, SWD (2020) 500 final, Country Report Belgium 2020

Résultats de l'enquête pour les 3 projets (1 seul répondant)

Liste des personnes interrogées

En complément des entretiens menés dans le cadre de l'évaluation, plusieurs représentants des organisations suivantes ont été interrogés dans le cadre de l'étude de cas :

- Urbeo Invest
- Ville de Charleroi
- Ville de Herstal
- Ville de Mons

A.6 Quelle est la contribution de la réhabilitation des bâtiments publics à la réduction de l’empreinte carbone des territoires ?

D.6.1 Introduction

L'étude de cas porte sur l'analyse de la contribution de la réhabilitation d'infrastructures publiques à la transition bas-carbone des territoires wallons.

En particulier, cette étude de cas s'intéresse à la contribution de la rénovation énergétique de bâtiments publics aux objectifs environnementaux de la région. Elle se penchera sur les facteurs qui ont permis la bonne mise en place des projets pour atteindre leurs objectifs. Dans la mesure où les projets étudiés sont en cours de réalisation, l'analyse se concentrera sur les mécanismes mis en place pour l'atteinte des résultats, les facteurs internes et externes de réussite, et les freins éventuels à la réalisation des objectifs.

Cette étude de cas couvre quatre projets qui :

- Concernent la rénovation énergétique des bâtiments publics **dans 4 pôles urbains** (Liège, Herstal, Mons et Namur).
- Appartiennent **principalement à l'Axe 4 - mesure 4.3.1** « Bas carbone – Bâtiments – Renforcement attractivité urbaine pour les citoyens et les entreprise ». Un projet¹⁷⁸ appartient à **l'Axe 5 – mesure 5.2.1** « Urbain/Revitalisation - Renforcement attractivité urbaine pour les citoyens et les entreprise » du Programme Opérationnel 2014-2020.
- Ils font partie de **4 portefeuilles**.
- Ont un budget total de **39,376 M€** (dont 38% cofinancé par le FEDER).
- Représentent une partie du domaine d'intervention « efficacité énergétique » (33% des projets et 65% du budget)
- Sont pour la plupart **encore en cours** (3 projets encore en cours et 20% du budget a été dépensé)

Tableau 56 Principales caractéristiques des projets objets de l'étude de cas

Nom du projet	Portefeuille	Localisation (Pôle urbain)	Mesure	Budget total (M€)	Budget FEDER (M€)	Budget dépensé	Budget dépensé/ Budget total	État d'avancement
Hôtel de Ville (Mons) : vers une meilleure efficacité énergétique	Mons 2020, ville créative, culturelle et intelligente	Mons	4.3.1	5,939	2,168	0,309	6%	En cours
Réhabilitation du bâtiment de Marexhe-Gare	Herstal, une nouvelle urbanité pour une Ville durable	Herstal	5.2.1	1,600	0,640	0,299	19%	En voie de finalisation

¹⁷⁸ Réhabilitation du bâtiment de Marexhe-Gare

Nom du projet	Portefeuille	Localisation (Pôle urbain)	Mesure	Budget total (M€)	Budget FEDER (M€)	Budget dépensé	Budget dépensé/ Budget total	État d'avancement
Cité administrative "zéro carbone"	Liège, ville en transition	Liège	4.3.1	22,737	8,642	2,510	12%	En cours
Le bâtiment H - "Le Phare"	Revitalisation du centre-ville d'Andenne - Eco-quartier - "La promenade des Tilleuls"	Namur	4.3.1	9,100	3,638	4,898	54%	Finalisé
Total				39,376	15,089	8,017	20%	3 projets en cours 1 projet finalisé

Source : Données EUROGES extraction Janvier 2021 et réponses à l'enquête, entretiens et rapports annuels de portefeuille 2020 pour l'état d'avancement

Dans le cadre de cette étude de cas, deux entretiens ont été conduits en supplément de l'analyse documentaire sur les projets et des informations déjà collectées dans les précédentes phases de cette évaluation :

- Un entretien avec le bénéficiaire d'un des projet (Ville de Liège)
- Un entretien le chef de file d'un des portefeuilles (Urbeo Invest)

Malgré le recours à différentes sources d'information, le fait que seulement un bénéficiaire ait participé à un entretien sur la mise en œuvre de son projet fait que la quantité des informations disponibles pour cette étude de cas reste assez limitée.

L'étude de cas se compose de quatre parties. Cette introduction est suivie d'une section de placement du contexte et d'explication de la problématique. Ensuite, l'étude se penche sur les réponses aux questions d'évaluation – cohérence, pertinence, efficacité et impacts. Finalement, les sections de conclusion close cette étude de cas. En raison des avancements limités des projets et des informations limités récoltées auprès de bénéficiaires il n'a pas été possible de dessiner des recommandations pour cette étude de cas.

D.6.2 Contexte, problématique et enjeux

D.6.2.1 Le domaine d'intervention « efficacité énergétique » et ses besoins

L'efficacité énergétique fait partie des grands piliers de l'accord « Paquet Climat-Énergie » au niveau européen. En 2007, les États membres s'étaient fixés pour objectif une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique au niveau de l'UE. Cet objectif est retranscrit dans la Directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique.

Dans sa transposition de la législation européenne, la Belgique s'est fixée pour objectif une réduction énergétique de 18%, et a mis en place un certain nombre de mesures, notamment pour répondre à l'obligation de rénovation des bâtiments publics. Cependant, l'efficacité énergétique est une compétence essentielle régionale, rendant l'intervention du Gouvernement Wallon primordiale. En 2014, la région adopte donc le 3^e Plan d'Action en Efficacité Énergétique, pour répondre aux nouvelles exigences communautaires¹⁷⁹. Celui-ci doit accompagner les mesures du Plan Air-Climat-Énergie (PACE), qui doit permettre d'atteindre les objectifs du décret climat adopté par le parlement Wallon en 2014, prévoyant une baisse de 30% des émissions de gaz à effet de serre en 2020, et de 80 à 95% en 2050 (comparé à 1990). La réduction de la consommation énergétique est aussi visée par le Plan Marshall 2022.

Au début de la période de programmation 2014-2020, la consommation intérieure brute wallonne est à son niveau le plus bas depuis 1985. Cependant, **les émissions liées au secteur tertiaire, bien que faibles, étaient encore en croissance**, justifiant l'intervention du FEDER. Les mesures prises par le FEDER ont pour but de répondre aux recommandations du PACE, notamment en promouvant les comportements durables auprès des citoyens et des professionnels (notamment via des projets visibles tels que les bâtiments publics), et en réduisant considérablement les émissions par la rénovation.

Selon le dernier rapport d'avancement publié par la Commission européenne, ces mesures ont, dans leur ensemble, porté leurs fruits. Entre 2017 et 2019, la Belgique est le pays qui a le plus réduit sa consommation d'énergie primaire (-4,6%). Cette baisse est en grande partie attribuable aux efforts réalisés dans le secteur résidentiel, avec une baisse de 26% de l'intensité du secteur en termes de consommation d'énergie par habitant entre 2005 et 2018. Selon le rapport d'avancement de 2019, il est attendu que la Belgique atteigne son objectif 2020 dans les temps¹⁸⁰. En Wallonie, l'objectif efficacité énergétique représentait une économie de 9,8 Mtep¹⁸¹.

Après 2020, il est attendu que les efforts d'efficacité énergétique s'intensifient. Le cadre européen à l'horizon 2030 implique un nouvel objectif à 32,5% d'amélioration de l'efficacité énergétique. En Wallonie, la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024¹⁸² fait de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une « priorité régionale majeure », avec pour objectif la neutralité carbone de l'ensemble du bâti en 2050. 2500 bâtiments publics et écoles doivent bénéficier du projet d'isolation et de rénovation d'ici à 2024. Le Gouvernement attend du secteur public qu'il montre l'exemple, afin de créer un effet d'entraînement pour la rénovation d'un stock ancien, alors que le secteur a été, en dépit des politiques, marqué par une certaine inertie.

¹⁷⁹ 3^e Plan d'Action en Efficacité Énergétique Wallon selon les directives ESD 2006/32/CE et EE 2012/27/EU ; Version du 26 Mars 2014 pour présentation au Gouvernement Wallon.

¹⁸⁰ REPORT FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT AND THE COUNCIL 2019 assessment of the progress made by Member States towards the national energy efficiency targets for 2020 and towards the implementation of the Energy Efficiency Directive as required by Article 24(3) of the Energy Efficiency Directive 2012/27/EU, COM/2020/326 final.

¹⁸¹ Évaluation ex-ante du PO FEDER Wallonie-2020.EU – Rapport final.

¹⁸² Déclaration de Politique, Wallonie 2019-2024.

D.6.2.2 Le rôle du FEDER dans le domaine « Efficacité énergétique »

Le domaine d'intervention « Efficacité énergétique » est réparti dans la Programmation 2014-2020 entre deux mesures et se concrétise en 12 projets :

- Mesure 4.3.1 : Bas-carbone/bâtiments - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises (10 projets – correspondants à la totalité des projets de la mesure)
- Mesure 5.2.1 : Urbain/revitalisation - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises (2 projets – correspondants au 11% des projets de la mesure)

Mesure 4.3.1

La mesure 4.3.1 s'inscrit dans l'Axe 4 du FEDER, principalement axé sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet axe regroupe des actions en matière de production énergétique, de consommation énergétique des bâtiments, de transports, de production de chaleur, et de dépense d'énergie des entreprises. L'objectif 4.3 (des bâtiments plus économes en énergie) adopte une approche multidimensionnelle, s'attaquant tant à la production d'énergie qu'aux besoins en énergie des bâtiments, dans une perspective « intelligente » de la gestion énergétique des bâtiments. L'indicateur d'atteinte de l'objectif est la diminution de la consommation d'énergie primaire.

Dans ce cadre, au sein de la mesure 4.3.1, la rénovation de bâtiments publics, notamment grâce à une meilleure isolation, une meilleure gestion de l'éclairage et du chauffage, et l'autoproduction d'énergie, a pour but d'améliorer l'expérience des citoyens, visiteurs, et des entreprises.

Au total, les 10 projets soutenus représenteront une dépense totale de 54M€ pour la rénovation énergétique de bâtiments publics et de logements sociaux. Trois des projets sélectionnés pour l'étude de cas relèvent de la mesure 4.3.1. Parmi ces projets, la cité administrative « zéro carbone » à Liège est le plus gros projet de la mesure, avec une enveloppe de travaux qui s'élève à 22,7M€.

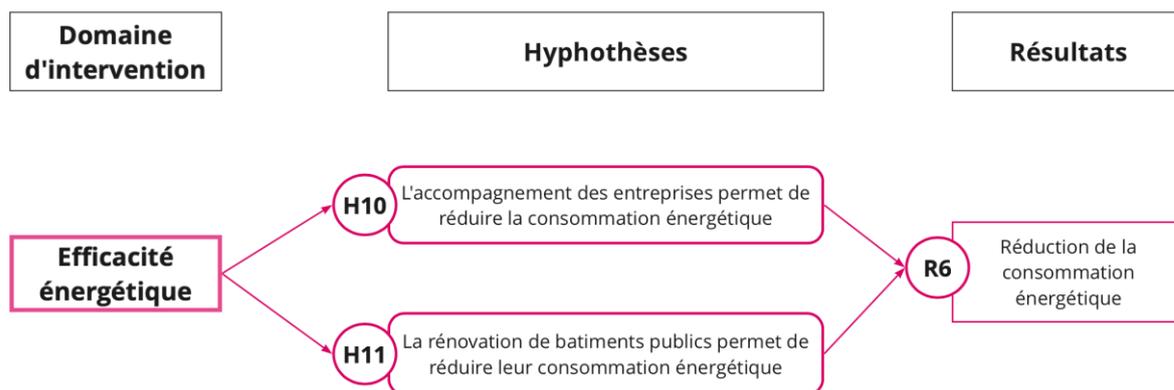
Mesure 5.2.1

L'Axe 5 concerne les villes intelligentes, l'attractivité et la croissance durable. Dans ce cadre, la rénovation énergétique des bâtiments peut non seulement contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi à la redynamisation des territoires par la revalorisation du bâti (notamment le patrimoine culturel) et l'amélioration de l'expérience et du confort des usagers des pôles urbains. En ce sens, l'objectif 5.2 concerne la revitalisation de quartiers urbains pour en augmenter l'attractivité.

Au total, 2 projets de rénovation énergétique sont financés dans le cadre de la mesure 5.2.1, pour une dépense totale de 6,140M€. Cette étude de cas se concentrera sur l'un d'entre eux, « Réhabilitation du bâtiment de Marexhe-Gare » à Herstal, dont l'objectif final est la rénovation totale d'un bâtiment public actuellement abandonné, dans le but d'y accueillir un ensemble d'acteurs associatifs.

Les projets inclus dans ce domaine devraient permettre *in fine* de réduire la consommation énergétique en Wallonie Selon la reconstruction de la logique d'intervention du domaine présentée dans la note de cadrage (voir Figure 85), ceux-ci sont principalement représentatifs de l'hypothèse H11.

Figure 85 Logique d'intervention du domaine d'intervention « Efficacité énergétique »



Source : Technopolis Group

Au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments identifiés et des gains énergétiques qui vont en dériver, la réduction de la consommation énergétique va aussi résulter d'un effet émulateur qui va découler de ces projets. L'analyse des rapports annuels de portefeuille et les retours des parties prenantes interviewées mettent en évidence que le choix des projets s'est focalisé sur des bâtiments emblématiques de différents pôles urbains. L'objectif ultime de ces projets est de rendre visibles aux citoyens les résultats obtenus à la suite des investissements et d'inciter l'adoption d'initiatives similaires dans d'autres contextes (maisons privées, sièges d'entreprises privées, etc.)

Dans le long terme, la rénovation des bâtiments publics est supposée contribuer aux **impacts** suivants :

- Les pôles urbains jouent un rôle de moteur du développement économique durable
- L'empreinte carbone du territoire est réduite
- Les entreprises wallonnes sont compétitives

Chaque projet dans ce domaine consiste en la rénovation et l'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment précis. Comme présenté dans le Tableau 56, les projets qui ont été choisis pour l'étude de cas représentent la variété de budgets alloués dans ce domaine, certains étant très importants (notamment Cité administrative « zéro carbone », plus gros projet de la mesure 4.3.1 et du domaine d'intervention), et d'autres plus modestes (comme Marexhe-Gare).

Le Tableau 57 présente les objectifs, les parties prenantes et les activités des projets objets de l'étude de cas.

Tableau 57 Objectifs, parties prenantes et activités des projets inclus dans l'étude de cas

Nom du projet	Objectifs	Parties prenantes	Activités
Hôtel de Ville (Mons) : vers une meilleure efficacité énergétique	Restauration du bâtiment principal du XVème siècle (bâtiment emblématique du patrimoine historique montois), ainsi que des bâtiments situés dans son périmètre, notamment à front de la Grand-Place.	<p><u>Chef de file du portefeuille</u> : Ville de Mons</p> <p><u>Administration fonctionnelle</u> : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie - Dpt de l'Energie et du Bâtiment durable - Dir de la Promotion de l'énergie durable</p> <p><u>Bénéficiaire</u> : Ville de Mons</p>	<p>Installation de nouvelles menuiseries</p> <p>Restauration et/ou remplacement des toitures, ainsi que leur isolation</p> <p>Remplacement des chaudières</p> <p>Régulation et optimisation du chauffage et de l'éclairage.</p> <p>Attendu en 2020 :</p>

Nom du projet	Objectifs	Parties prenantes	Activités
		<u>Bénéficiaires finaux</u> : Administration publique, citoyens	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon et relance de 2 marchés - Approbation de plusieurs CSC - Publications d'avis de marchés - Début de certains travaux
Réhabilitation du bâtiment de Marexhe-Gare	<p>Rénovation lourde du bâtiment aujourd'hui à l'abandon, dans un quartier en pleine mutation.</p> <p>Création d'espaces polyvalents pour mise à disposition d'associations socio-économiques sans but lucratif.</p>	<p><u>Chef de file du portefeuille</u> : Urbeo</p> <p><u>Administration fonctionnelle</u> : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie - Dpt de l'Amgt du territoire et de l'Urbanisme - Dir de l'Amgt opérationnel et de la Ville (Amgt du territoire)</p> <p><u>Bénéficiaire</u> : Régie Immobilière Autonome de Herstal</p> <p><u>Bénéficiaires finaux</u> : citoyens</p>	<p>Un désamiantage sera réalisé au préalable, nécessitant l'obtention d'un permis d'environnement de classe 2.</p> <p>Le bâtiment sera entièrement vidé et isolé par l'intérieur, et deux niveaux seront réalisés à l'aide d'une nouvelle structure.</p> <p>Les travaux de désamiantage ont été réalisés du 18/05/2020 au 04/06/2020. Les travaux de démontage, démolition et rénovation sont en cours de réalisation.</p>
Cité administrative "zéro carbone"	<p>Rénovation entière de la cité administrative inoccupée depuis 2011 dans un pôle d'accueil des citoyens dans le cadre d'un bâtiment « zéro carbone »</p> <p>Réhabilitation du quartier en centre-ville par le retour des agents de la ville, insertion du bâtiment avec le nouveau tram par une esplanade refaite</p>	<p><u>Chef de file du portefeuille</u> : Ville de Liège</p> <p><u>Administration fonctionnelle</u> : SPW Mobilité et Infrastructures - Dpt des Infrastructures locales - Direction des Bâtiments (Pouvoirs locaux)</p> <p><u>Bénéficiaire</u> : Ville de Liège</p> <p><u>Bénéficiaires finaux</u> : citoyens</p>	<p>Durant l'année 2019, de nombreuses réunions et ateliers techniques ont été organisés entre la Ville de Liège et l'adjudicataire afin d'affiner le projet et les choix techniques</p> <p>2019 : Forage d'essai de prise d'eau.</p> <p>Les travaux de rénovation ont débuté en 2020, pour une livraison fin 2022.</p>
Le bâtiment H - "Le Phare"	<p>Transformation d'un ancien bâtiment communal d'Andenne (Rénovation, Installation de panneaux solaires, Isolation) en un bâtiment passif polyvalent accueillant divers services publics utiles à la collectivité (bibliothèque, musées)</p>	<p><u>Chef de file du portefeuille et Bénéficiaire</u> : Ville d'Andenne</p> <p><u>Administration fonctionnelle</u>: SPW Mobilité et Infrastructures - Dpt des Infrastructures locales - Direction des Bâtiments (Pouvoirs locaux)</p> <p><u>Bénéficiaires finaux</u> : citoyens</p>	<p>Clôture du projet en 2021</p> <p>Inauguration en 2020</p> <p>Attribution du marché public de conception-réalisation en date du 3 juin 2016</p> <p>Délivrance du permis d'urbanisme, en date du 13 mars 2017</p> <p>Délivrance de l'ordre de commencer les travaux, en date du 2 mai 2017</p>

Source : Rapports annuels de portefeuilles 2019 et 2020 et donnes Euroges extraction Janvier 2021

D.6.2.3 Principales mesures nationales et régionales dans le domaine de l'efficacité énergétique

Le soutien à l'efficacité énergétique dans la rénovation des bâtiments, en outre du Programme Opérationnel FEDER, est organisé par différentes politiques nationales et régionales wallonnes. Parmi ces politiques nous trouvons :

- La **Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment**¹⁸³ s'inscrit dans la mise en œuvre de la Directive (UE) 2018/844 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018. Elle s'articule autour de trois axes :
 - L'axe 1 vise à créer le cadre transparent propice aux investissements énergétiquement efficaces ;
 - L'axe 2 vise à structurer et renforcer le marché de l'offre des fournitures et des services liés à la rénovation ;
 - L'axe 3 vise à renforcer la demande pour des bâtiments énergétiquement performants et neutres en carbone.
- Le **Plan Air Climat Énergie (PACE)**¹⁸⁴ s'inscrit dans la mise en œuvre du Décret Climat du 19 février 2014 et prend en compte le Plan National en Matière d'Énergie et de Climat de la Belgique adopté en 2019. Ce plan identifie les objectifs de la stratégie de rénovation énergétique à long terme du parc de bâtiments wallon. En effet, pour le résidentiel, la Wallonie a pour ambition de tendre en 2050 vers le label PEB A (Espec ≤ 85kWh/m2an) en moyenne pour l'ensemble du parc de logements. Concernant le secteur tertiaire, l'objectif est de tendre en 2050 vers un parc de bâtiments tertiaire neutre en énergie (zéro énergie) pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement et l'éclairage.
- La **Déclaration de Politique Régionale 2019-2024**¹⁸⁵ : le chapitre 12 insiste sur l'importance clé des économies d'énergie et de l'isolation des bâtiments. Comme mentionné dans la Section D.6.2.1, le gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure. Le gouvernement renforcera progressivement les critères de performance énergétique des bâtiments (PEB), investira massivement dans l'isolation des bâtiments et développera les énergies renouvelables pour le solde de la consommation énergétique.
- Le **Schéma du Développement du Territoire Wallon**¹⁸⁶ vise à « rencontrer les besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions sociodémographiques, énergétiques et climatiques ». Pour se faire, les autorités publiques s'attachent à intégrer les exigences du développement durable dans la conception des quartiers d'habitat, notamment en ce qui concerne l'énergie, l'environnement et la vie sociale. De plus, les projets d'éco quartiers et de « Quartiers nouveaux » sont soutenus.

Face à la crise du COVID 19, pour assurer une rénovation durable des bâtiments et faciliter une relance économique, plusieurs mesures importantes ont été lancées :

¹⁸³ Stratégie Nationale de Rénovation Énergétique à Long Terme du Bâtiment (Actée par le Gouvernement wallon le 12 novembre 2020)

¹⁸⁴ Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 de Wallonie (PACE 2030)

¹⁸⁵ Déclaration de Politique – Wallonie 2019-2024

¹⁸⁶ Schéma du développement du territoire, Une stratégie territoriale pour la Wallonie (Mai 2019).

- Le **Plan Get Up Wallonia**¹⁸⁷: l'**Axe II** se focalise sur la soutenabilité environnementale et plus précisément l'**Action II.1.4** vise à « Maximiser les effets d'un programme massif de rénovation énergétique des bâtiments ». Le Plan *Get Up Wallonia* recommande d'adopter un programme ambitieux de rénovation des bâtiments (tant publics que privés) en concentrant les efforts publics sur les « passoirs énergétiques » (label PEB F et G). Le Plan insiste également sur l'importance de mettre en place un mécanisme de gouvernance et de pilotage de la stratégie de rénovation ainsi que de prévoir un cadre réglementaire sur le caractère obligatoire des travaux à réaliser dans le cadre des rénovations du bâti (en s'assurant que les ménages les plus précarisés puissent intégrer la dynamique).
- Le **Plan de relance de la Wallonie**¹⁸⁸ : adopté en 2021 mutualise les trois programmes – *Get up Wallonia*, Déclaration de Politique Régionale et Facilité pour la Reprise et la Résilience. L'Axe II consacre 2,67 milliards d'euros pour « Assurer la soutenabilité environnementale » dont 1,236 milliards à la réalisation de rénovations énergétiques du bâti. L'accent est mis sur l'amplification de la rénovation énergétique de bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux et d'infrastructures sportives, ainsi que le déploiement de l'Alliance Emploi-Environnement-Isolation¹⁸⁹.

D.6.3 Réponses aux questions clés de l'évaluation

D.6.3.1 Pertinence

Les projets étudiés dans cette étude de cas ont tous pour objectif la rénovation plus ou moins complète de bâtiments publics importants. Dans chaque cas, la rénovation conduira à une amélioration de l'efficacité énergétique, et donc à une diminution de la consommation d'énergie primaire au niveau du bâtiment.

Les deux bénéficiaires ayant répondu à l'enquête confirment la logique des projets financés et s'accordent sur le fait qu'ils répondent aux besoins du territoire de :

- Réduction du bilan carbone
- Soutien à une gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers du développement de la cogénération d'énergie et des énergies renouvelables
- Développement d'une stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine

En ce sens, les projets de rénovation énergétique sont, **encore aujourd'hui tout à fait pertinents dans le cadre politique de la région**. Avec les objectifs revus à la hausse et les besoins conséquents de rénovation du bâti existant, ce type de projet reste pertinent pour les années à venir.

¹⁸⁷ Rapport du conseil stratégique de Get up Wallonia au Gouvernement wallon (Version finale - Avril 2021)

¹⁸⁸ Plan de relance de la Wallonie (Mai 2021)

¹⁸⁹ « Cette alliance visera à stimuler la demande de rénovation du bâti, à renforcer les capacités du secteur de la rénovation, de la construction durable, de l'écoconstruction, des entreprises du secteur des isolants naturels et de la production d'énergie renouvelable et à développer les compétences nécessaires » - source : Déclaration de la Politique Régionale 2019-2024, p.58

Au-delà de l'amélioration desdits bâtiments, l'un des présupposés fondamentaux de ce type de projet est **l'effet d'entraînement**, notamment pour le parc immobilier privé. La plupart de ces projets incluent cette dimension : la Cité administrative « zéro carbone » est par définition un projet modèle, intégré dans la redynamisation d'un quartier, associé à des projets de mobilité douce¹⁹⁰. La Réhabilitation du bâtiment de Marexhe-Gare conduira à terme l'hébergement de structures associatives indépendantes, donc à des bénéficiaires externes. Le bâtiment H - "Le Phare" est un musée accueillant du public. Ainsi, dans tous ces projets, il y'aura un effet de démonstration auprès des populations et des entreprises. D'autre part, ces projets s'insèrent dans une dynamique de commande publique durable : en favorisant des travaux à la portée écologique, et des entreprises de rénovations compétentes dans ces domaines, les pouvoirs publics soutiennent ce marché, favorisant sa diffusion auprès des autres acheteurs. Le projet de la Cité administrative « zéro carbone » semble déjà avoir déclenché cet effet d'entraînement auprès de la Ville de Verviers qui est intéressée par le développement d'un projet similaire pour sa cité administrative.¹⁹¹

La pertinence des projets tient aussi à l'attention qui a été accordée à leur conception. Dans le cas de la Cité administrative Zéro Carbone, le projet a été mûri pendant près de 10 ans par les équipes de la ville, dans une perspective de quartier, de rayonnement, d'apprentissage et de diffusion (les agents de la ville ayant visité d'autres projets pilotes en Europe pour concevoir celui-ci, et étant actuellement consultés par d'autres villes comme Verviers souhaitant réaliser des projets similaires).¹⁹²

En outre de la pertinence vis-à-vis des besoins de transition énergétique de la Wallonie, les **projets de réhabilitation énergétiques des bâtiments publics contribuent souvent à des besoins plus larges de développement territorial.** Ceci est le cas par exemple de la Réhabilitation du bâtiment de Marexhe-Gare où le bâtiment était devenu une friche et le quartier autour présente des difficultés socio-économiques (paupérisation de la population). La programmation FEDER a donné à la Ville l'opportunité pour en faire un bâtiment rénové et aussi redonner de l'attractivité à ce quartier à travers la localisation des associations.

D.6.3.2 Cohérence

Cohérence interne

Chaque projet concerne un bâtiment différent. **Il existe aussi une certaine diversité dans les bâtiments** : administration, hébergement de structures associatives, musée. Ceci permet de toucher un panel plus étendu d'utilisateurs.

En ce qui concerne la rénovation énergétique de bâtiments publics, la mesure 4.3.1 est très appropriée au sein du FEDER. Ainsi, les projets inclus bénéficient d'une forte cohérence avec les autres mesures du même axe, quand leur but premier est la performance énergétique et environnementale. Les projets de rénovation en efficacité énergétique incluent souvent une dimension énergie renouvelable, ce qui renforce cette cohérence, car ces actions sont couvertes par l'axe 4. Pour les projets inclus dans la mesure 5.2.1, le lien peut paraître moins clair, car cette mesure se concentre sur la revitalisation au sens large.

¹⁹⁰ La mobilité douce désigne l'ensemble des déplacements non motorisés comme la marche à pied, le vélo, le roller et tous les transports respectueux de l'environnement.

¹⁹¹ Entretien.

¹⁹² Entretien.

On peut différencier ainsi : les projets de la mesure 4.3.1 ont avant tout un but de rénovation pour des gains énergétiques, alors que les projets 5.2.1 mettent l'accent en priorité sur la redynamisation. Néanmoins, comme la redynamisation de quartiers passent souvent par la réhabilitation de bâtiments abandonnés (comme dans le cas du bâtiment Marexhe-Gare) ou vieilliss, la rénovation énergétique est souvent un passage obligatoire, ce qui rend l'ajout de ce type de projet **cohérent**, tout en justifiant leur inclusion dans la mesure 5.2.1.

Au-delà de la cohérence avec les projets du même Axe, on peut aussi remarquer des **complémentarités avec les projets appartenant à d'autres axes**. Les projets de rénovation énergétique sont pour la plupart conçus comme indépendants et l'usage final n'est souvent pas en lien avec les autres projets qui font partie du même portefeuille. Ils représentent toutefois un des leviers utilisés par les différents pôles urbains pour leur stratégie de développement intégrée. On remarque ainsi que les projets objets de cette étude de cas sont souvent intégrés dans le même portefeuille avec :

- L'Axe 3 - mesure 3.1.1 « Territoires – Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, visiteurs et entreprises » et mesure 3.1.2 « Territoire – Dépollution visant à la reconversion des friches industrielles et urbaines »
- L'Axe 5 – mesure 5.1.1 « Urbain – Bas carbone – Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises »

On remarque aussi la **complémentarité de certains projets de réhabilitation énergétique avec d'autres projets financés dans la précédente programmation**. Ceci est le cas, par exemple, de la Réhabilitation du bâtiment de Marexhe-Gare ou le quartier qui a subi une grosse opération de rénovation urbaine et avait déjà bénéficié de subsides sur la précédente programmation.¹⁹³

Cohérence externe

Comme indiqué auparavant, l'intervention du FEDER pour des projets d'efficacité énergétique des bâtiments est en **grande cohérence avec les stratégies régionales, nationales et européennes**. Les financements FEDER sont particulièrement intéressants pour les projets de démonstration car ils permettent d'atteindre les budgets nécessaires pour des rénovations avancées permettant, par exemple, la neutralité carbone.

D.6.3.3 Efficacité

Réalisation

L'analyse des indicateurs des réalisations (voir Tableau 58) reflète un **avancement ralenti des projets**. Sauf pour le projet « Le bâtiment H – Le Phare » qui est terminé, les trois autres sont encore en cours et montrent un avancement limité par rapports aux objectifs initialement prévus.

En ce qui concerne le projet « Le bâtiment H – Le Phare », tous les objectifs pour 2018 et 2023 ont été atteints sauf pour les « m² des bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines ». Cette différence est due à la procédure de conception réalisation qui a débouché sur une conception différente par rapport à celle remise lors du dépôt du dossier Feder. Cet objectif a été réduit à la suite d'une révision du projet initial.¹⁹⁴ On remarque

¹⁹³ Entretien.

¹⁹⁴ Rapport annuel de portefeuille 2019 "Revitalisation du centre-ville d'Andenne - Eco-quartier - "La promenade des Tilleuls"

en revanche que la surface des panneaux solaires et la surface isolée réalisées vont significativement au-delà des objectifs initialement fixés.

L'état d'avancement des autres projets est lié à des retards dus, entre autres, à la crise sanitaire aussi bien qu'au décollage entre l'état prévu des bâtiments et l'état actuel qui a engendré des travaux additionnels (voir aussi .0.-647579376.370).

Tableau 58 Indicateurs de réalisation des projets objets de l'étude de cas

Intitulé du projet	Libellé indicateur	Unité	Objectif 2018	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (April 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
Cité administrative "zéro carbone"	Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M2	12.500,00	12.500,00	0,00	0	0
	Actions de production d'énergies renouvelables	Nb	0,00	3,00	0,00	0	0
	Actions de production d'énergies renouvelables, d'isolation, de sensibilisation à l'URE, pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nb	0,00	2,00	0,00	0	0
	Actions de sensibilisation à l'URE réalisées	Nb	0,00	5,00	0,00	0	0
	Surface de panneaux solaires (thermiques/photovoltaïques) installés	M2	0,00	400,00	0,00	0	0
	Surface isolée	M2	9.960,00	9.960,00	0,00	0	0
Hôtel de Ville (Mons): vers une meilleure efficacité énergétique	Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M2	2.200,00	2.200,00	181,00	8%	8%
	Actions d'isolation	Nb	1,00	1,00	0,00	0	0
	Actions de production d'énergies renouvelables, d'isolation, de sensibilisation à l'URE, pour lesquelles les procédures précédant	Nb	3,00	3,00	0,00	0	0

Intitulé du projet	Libellé indicateur	Unité	Objectif 2018	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (April 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
	les actions ont été réalisées						
	Actions de sensibilisation à l'URE réalisées	Nb	2,00	2,00	2,00	100%	100%
	Surface isolée	M2	4.800,00	4.800,00	169,00	4%	4%
Le bâtiment H - "Le Phare"	Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M2	3.760,00	3.760,00	3.524,00	94%	94%
	Actions d'isolation	Nb	1,00	1,00	1,00	100%	100%
	Actions de production d'énergies renouvelables	Nb	1,00	1,00	1,00	100%	100%
	Actions de production d'énergies renouvelables, d'isolation, de sensibilisation à l'URE, pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nb	1,00	1,00	1,00	100%	100%
	Surface de panneaux solaires (thermiques/photovoltaïques) installés	M2	25,00	25,00	297,00	1188%	1188%
	Surface isolée	M2	3.183,00	3.183,00	3.524,00	111%	111%
Réhabilitation du bâtiment de Marexhe-Gare	Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées (marchés publics, permis, etc.)	Nb	1,00	1,00	1,00	100%	100%
	Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M2	760,00	760,00	0,00	0	0
	Actions de revitalisation urbaine finalisées	Nb	1,00	1,00	0,00	0	0

Intitulé du projet	Libellé indicateur	Unité	Objectif 2018	Objectif 2023	Dernière valeur relevée (April 2021)	% Atteinte de l'objectif 2018	% Atteinte de l'objectif 2023
	Sites du patrimoine culturel et naturel restaurés	Nb	1,00	1,00	0,00	0	0
	Sites du patrimoine culturel et naturel à restaurer pour lesquels les procédures précédant les travaux ont été réalisées (marchés publics, permis, etc.)	Nb	1,00	1,00	1,00	100%	100%

Source : Région Wallonne, traitement des données par Technopolis Group

Les indicateurs de réalisations sont généralement considérés comme utiles et appropriés pour le suivi des projets.¹⁹⁵ Toutefois, il est aussi souligné que les indicateurs quantitatifs ne sont pas complètement représentatifs de l'avancement réel des projets. Il est suggéré qu'ils soient intégrés avec des indicateurs qualitatifs pour pouvoir capturer aussi des étapes intermédiaires de la mise en œuvre des projets.

Il y'a accord entre les parties prenantes¹⁹⁶ que **les financements FEDER apportent une valeur ajoutée** dans la mesure qu'ils permettent le développement de projets qui vont au-delà des moyens d'une ville et qui ont une taille et une ambition généralement plus importante de ce qui pourrait être réalisé avec des sources de financement locaux.

Les projets financés ont aussi vocation à être pérennisés. Le projet Cité administrative « zéro carbone » par exemple a budgété la maintenance pour une durée de 20 ans dans les marchés publics. Les bénéficiaires ont engagé des discussions avec des associations du territoire afin d'assurer que l'espace rénové puisse rencontrer et satisfaire la demande.¹⁹⁷

Résultats

Les indicateurs de résultats pour ce domaine d'intervention se résument en la diminution de la consommation en énergie primaire, et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Les travaux étant en cours pour tous les projets, **ces indicateurs ne permettent pas, à l'heure actuelle de rendre compte de l'efficacité effective, bien que certains projets aient déjà montrés un certain progrès** (Hôtel de ville de Mons). Néanmoins, chaque projet détaille dans son cahier des charges des actions qui ont pour but ces économies d'énergie. Dans le cas de Marexhe-Gare, d'autres indicateurs s'ajoutent en lien avec la redynamisation du quartier. De même, les résultats actuels ne permettent pas de juger de l'efficacité finale.

¹⁹⁵ Enquête (2 bénéficiaires), 2 Entretiens

¹⁹⁶ 2 Entretiens.

¹⁹⁷ Entretien.

Tableau 59 Indicateurs de résultats des projets objets de l'étude de cas

Intitulé du projet	Libellé indicateur	Unité indicateur	Objectif 2018	Objectif 2023	Dernière valeur relevé (Avril 2021)	% Atteint de l'objectif 2018	% Atteint de l'objectif 2023
Cité administrative "zéro carbone"	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	0,00	600,00	0,00	0	0
Hôtel de Ville (Mons): vers une meilleure efficacité énergétique	Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics	KWh/an	333.933,00	333.933,00	31.962,00	10%	10%
	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	86,00	70,17	6,46	8%	9%
Le bâtiment H - "Le Phare"	Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	0,00	0,00	0,05	1176%	1176%
	Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics	KWh/an	174.481,00	174.481,00	0,00	0	0
	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	32,50	32,50	0,00	0	0
Réhabilitation du bâtiment de Marexhe-Gare	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Nb	4.900,00	5.000,00	0,00	0	0
	Entreprises installées dans la zone revitalisée	Nb	1,00	3,00	0,00	0	0

Source : Région Wallonne, traitement des données par Technopolis Group

Par exemple, dans le cas de la cité administrative « zéro carbone », l'objectif est de passer d'un besoin de compensation de 1000 tonnes d'équivalent CO² par an, à 120 tonnes, pour prétendre à la neutralité carbone. Le cahier des charges établit inscrit cette obligation pour le soumissionnaire, avec des conditions sur les mesures de compensation lors de l'exploitation du bâtiment, afin de maintenir dans les temps cette efficacité énergétique.

L'un des risques existants est l'incapacité, par les soumissionnaires, de respecter le cahier des charges. Dans le cadre de la Cité administrative « zéro carbone », le premier appel à projet n'avait pas reçu d'offre conforme, ce qui montre la présence de ce risque. Pour y remédier, la ville a relancé l'appel à projet, jusqu'à la réception d'offres conformes.

Pour le projet « Le bâtiment H - "Le Phare" », on remarque que suite à l'augmentation de la surface de panneaux solaires illustrée dans la section précédente, la capacité de production d'énergie renouvelable est passée d'un objectif initial de 0,0275 MW à 0,050 MW en fin de projet. Les deux indicateurs concernant les diminutions des gaz à effet de serre et les diminutions des consommations sont encore cours de chiffrage à la suite des réallocations de fonds.¹⁹⁸

Pour les autres projets, il n'a pas été possible d'organiser des entretiens avec les bénéficiaires. Les projets ont tous connus des retards, mais ceux-ci ne devraient pas, à priori, remettre en cause l'atteinte finale des résultats. Les deux bénéficiaires ayant répondu à l'enquête le confirment également.

Dans le cas du projet « Réhabilitation du bâtiment de Marexhe-Gare », une condition de la réussite du projet est l'occupation effective du bâtiment par les publics visés. Dès 2017, les parties prenantes ont pris contact avec des associations intéressées, contacts renouvelés en 2020¹⁹⁹. Ce suivi tout au long du projet devrait garantir l'occupation une fois la rénovation terminée.

Les deux bénéficiaires des projets qui ont répondu à l'enquête déclarent aussi être **globalement satisfaits de leur participation aux projets FEDER** et considèrent que, malgré les retards, les **résultats attendus sont en adéquation avec ceux envisagés initialement**.

Éléments facilitateurs

Comme indiqué précédemment, l'**attention accordée à la préparation du projet** en amont de sa validation facilite grandement sa réalisation. Dans le cas de la Cité administrative « zéro carbone », l'équipe de la ville a visité cinq bâtiments existants dans des villes européennes pour s'en inspirer, et a mûri son projet pendant près de dix ans. La bonne conception a notamment permis de limiter les mécontentements, tant des riverains, que des soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues.

Les **réunions COMAC** ont également été mentionnées²⁰⁰ comme éléments facilitateurs. De même, les administrations au niveau de la région (SPW, DCFS) sont louées pour leur disponibilité et leur aide dans la conception et la mise en place des projets. Dans les deux cas, la possibilité d'échanger, de co-construire et de se rencontrer ont été importantes pour les bénéficiaires.

Freins

Au cours de l'enquête auprès des bénéficiaires, les répondants ont été amenés à identifier les barrières à l'augmentation de la production, de l'utilisation d'énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Les bénéficiaires ont mis en avant :

- Les **contraintes réglementaires** (60% des réponses) qui certaines fois ne sont pas claires à l'étape de la conception du projet (exemples : problématique de la TVA et des aides d'état) et occasionnent en cours de route des retards,

¹⁹⁸ Rapport annuel de portefeuille 2019 "Revitalisation du centre-ville d'Andenne - Eco-quartier - "La promenade des Tilleuls"

¹⁹⁹ Rapport d'activité de Herstal, 2020

²⁰⁰ Projets: Réhabilitation du bâtiment de Marexhe Gare et Cité administrative Zero Carbone à Liege.

- La **complexité des procédures de marché public** (53% des réponses) qui prennent trop de temps par rapport à la période de programmation FEDER et ne permettent pas d'avoir beaucoup de flexibilité.

Certaines barrières préalablement identifiées semblent jouer un rôle moindre qu'attendu : autour de 23% des réponses ont exprimé un désaccord avec l'idée que l'acceptabilité des projets, ou la maturité de la technologie et/ou contraintes techniques des solutions énergétiques représentent des barrières.

Pour les quatre projets analysés dans cette étude de cas, **des retards ont été constatés**. Pour l'Hôtel de ville de Mons, ces retards sont dus au besoin d'études préalables, à des modifications de procédures ou à la résiliation de certains marchés. Des retards liés aux marchés publics ont aussi été observés à Liège pour la rénovation de la Cité administrative. Dans le cadre du projet Marexhe-Gare, le délai d'obtention de l'avis de légalité sur l'attribution du marché a été plus long que prévu, conduisant à des retards. Les retards liés aux problèmes juridiques sont donc courants, mais attendus par les bénéficiaires. Ils peuvent être renforcés par l'ajout ou la modification du cahier des charges, si les besoins changent et demandent une adaptation (comme ceci a été le cas à Andenne). La situation sanitaire a aussi généré du retard et des modifications dans la mise en œuvre des chantiers (ex. Le bâtiment – « Le Phare », Hôtel de Ville de Mons).

À ceci s'est ajouté, et c'est un problème classique dans ce type de projet, **la découverte d'un décalage entre l'état réel du bâtiment et l'état anticipé** sur la base des plans existants (des besoins plus importants de désamiantage, une détérioration importante des éléments en bois, etc.).

Enfin un dernier type de frein est lié à des **contestations de la part de soumissionnaires**. Par exemple, à Andenne, le projet a été retardé par l'introduction d'un recours en suspension d'extrême urgence par un soumissionnaire évincé, recours finalement rejeté.

D.6.3.4 Efficience

Comme indiqué dans la section introductive, les projets inclus dans cette étude de cas ont un budget total de de **39,376 M€** (dont 38% cofinancé par le FEDER). Le budget des projets analysés correspond à 65% du budget du domaine d'intervention « efficacité énergétique » et couvre 33% de ces projets.

L'analyse de l'avancement financier des projets semble refléter l'avancement limité en termes de réalisations et de résultats avec un **pourcentage de budget initial consommé encore très limité (20%)**. Le projet Le bâtiment H « Le Phare » montre un avancement plus significatif (54% du budget consommé fin 2020) vue qu'il est à l'heure actuelle terminé alors que les trois autres projets sont encore en cours.

Les éléments récoltés sur l'adéquation du budget aux besoins et aux objectifs du projet ne permettent pas de tirer des conclusions. Si on remarque que pour un bénéficiaire le budget initial est considéré en adéquation avec les objectifs du projet et que malgré des ajustements en cours de route l'enveloppe obtenue reste cohérente avec les attentes, pour deux autres bénéficiaire le budget disponible n'est pas aligné avec les activités du projet. Ceci semble en partie lié au faible niveau initial de maturité du projet, aux révisions par le Gouvernement wallon du budget demandé initialement, ainsi qu'aux coûts supplémentaires liées à la relance du marché et quelques faits de chantiers.

D.6.3.5 Impacts

Le tableau ci-dessous présente les principaux constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités par les quatre projets objets d'analyse dans le cadre du domaine d'intervention « efficacité énergétique ».

Tableau 60 Constats relatifs à l'atteinte des impacts souhaités

Impacts	Parties concernées	Constats observables et conditions habilitantes pour atteindre les impacts souhaités
Les pôles urbains ont un rôle de moteur du développement économique durable	Entreprises Citoyens	<p>Trop tôt : En vue du choix des bâtiments emblématiques des pôles urbains concernées, la rénovation énergétique des bâtiments publics peut être considérée comme un levier de redéploiement de certains quartiers et indirectement de la ville. Par exemple, pour le projet Cité administrative « zéro carbone » il est estimé que 600 personnes vont revenir dans le centre-ville de Liège et qu'avec les autres interventions de rénovation lourde des bâtiments dans les alentours, il va y avoir un pôle de 1000 personnes au total qui va bénéficier aux commerces et redynamiser le tissu économique.²⁰¹</p> <p>Il est toutefois à noter qu'il n'y a pas d'accord entre les deux bénéficiaires ayant répondu à l'enquête quant à l'existence d'impacts de ce type de projets sur le développement économique de la ville (un bénéficiaire considère que le projet va contribuer et l'autre non). Ceci peut être dû à l'usage final des bâtiments rénovés qui n'est pas principalement pour des entreprises (mais plutôt pour des associations, musées, bibliothèques, bureaux des administrations locales) et qui donc rend les impacts économiques plus indirectes et difficiles à estimer.</p>
L'empreinte carbone est réduite	Entreprises Citoyens	<p>Bonne direction : Les indicateurs de résultats rendent compte d'une augmentation des capacités de production d'énergie renouvelable et, de manière plus limitée, d'une diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics et d'une diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Les deux bénéficiaires ayant répondu à l'enquête sont aussi en accord par rapport au fait que les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics peuvent contribuer de manière effective à réduire l'empreinte carbone du territoire et considèrent aussi que ces interventions peuvent, sur le long terme contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.</p>
Les entreprises wallonnes sont compétitives	Entreprises	<p>Trop tôt : L'effet d'entraînement qui pourrait découler de la rénovation énergétique des bâtiments publics sur les entreprises privées pourrait contribuer sur le long terme à la réduction de la facture énergétique, l'amélioration de l'image des entreprises wallonnes et contribuer ainsi à augmenter leur compétitivité. Toutefois de effets de ce type n'ont pas été identifiés dans le cadre de cette étude de cas. Il semble donc prématuré de se prononcer sur la contribution de ces projets à cet impact.</p> <p>En outre, on remarque que comme pour le premier type d'impact, il n'y a pas d'accord entre les deux bénéficiaires ayant répondu à l'enquête sur la capacité de ce type de projets de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises wallonnes.</p>

D.6.4 Conclusions

Les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics financés par le FEDER s'inscrivent dans un contexte politique régional avec des objectifs ambitieux de réduction énergétique et de réduction des émissions de gaz effet serre. La rénovation des bâtiments et l'efficacité

²⁰¹ Entretien.

énergétique constituent une « priorité régionale majeure », avec pour objectif la neutralité carbone de l'ensemble du bâti en 2050.

Dans ce contexte, les projets FEDER demeurent pertinents et en cohérence avec les politiques régionales et les dispositifs existants pour supporter ces types d'activités. Les enveloppes FEDER complètent les ressources locales et permettent la réalisation des projets plus ambitieux et d'envergure par rapport à ce qui aurait été possible de faire avec les ressources existantes.

Au-delà des difficultés externes liées aux contraintes réglementaires, au manque de clarté sur certains principes (exemple : aides d'état, TVA), aux procédures de marché public et à la crise sanitaire (et de retards qui en ont découlés), les projets financés ne semblent pas avoir rencontrés des difficultés majeures. La coopération et les échanges entre acteurs du territoire ont facilité leur mise en œuvre et la réduction des situations de blocage.

Les avancements des projets étant encore limités et les informations récoltées auprès de bénéficiaires limitées, il est toutefois difficile de tirer des conclusions sur la mesure dont laquelle ces projets de rénovations énergétiques pourraient contribuer à la réduction de l'empreinte carbone du territoire wallon.

On remarque toutefois qu'au-delà des économies d'énergie qui vont se matérialiser à la suite des rénovations, ce type de projets est capable de créer un effet d'entraînement pour la rénovation du parc immobilier ancien de la part d'autres parties prenantes (citoyens, entreprises privées, autres villes). Grâce au choix de bâtiments emblématiques et à l'envergure caractéristique des projets FEDER, les chantiers de rénovation et les résultats atteints sont bien visibles sur l'ensemble du territoire. On assiste déjà à certaines manifestations d'intérêt de la part d'autres acteurs en dehors des projet FEDER qui sont intéressés par le fait d'entreprendre des démarches similaires dans d'autres contextes.

D.6.5 Annexes

Bibliographie

Cadre réglementaire

- Programme Opérationnel FEDER Wallon 2014-2020, Version 8.0, (Version approuvée par le Comité de suivi le 4/8/2020 et par la Commission le 17/11/2020 – Décision C (2020) 8140)
- Programme Opérationnel FEDER Wallon 2021-2027, Version 1.1, 2eme lecture au Gouvernement Wallon, 14 Juillet 2021
- Complément de programmation FEDER – Programmation 2021-2027 (Version Provisoire du 14/07/2021)

Mise en œuvre et suivi du Programme Opérationnel

- Rapports annuels de mise en œuvre 2019 et 2020
- Rapports annuels de portefeuille 2019 et 2020

Stratégies régionales et européennes

- 3e Plan d'Action en Efficacité Énergétique Wallon selon les directives ESD 2006/32/CE et EE 2012/27/EU ; Version du 26 Mars 2014 pour présentation au Gouvernement Wallon
- Déclaration de Politique – Wallonie 2019-2024
- NECP – National Energy and Climate Plan 2021-2030 (Belgium)
- Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 de Wallonie (PACE 2030)

- Plan de relance de la Wallonie (Mai 2021)
- Rapport du conseil stratégique de Get up Wallonia au Gouvernement wallon (Version finale - Avril 2021)
- Schéma de Développement du Territoire - Une stratégie territoriale pour la Wallonie (Version rectificative du 14 mai 2019)
- Stratégie Nationale de Rénovation Énergétique à Long Terme du Bâtiment (Actée par le Gouvernement wallon le 12 novembre 2020)

Autres documents

- REPORT FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT AND THE COUNCIL 2019 assessment of the progress made by Member States towards the national energy efficiency targets for 2020 and towards the implementation of the Energy Efficiency Directive as required by Article 24(3) of the Energy Efficiency Directive 2012/27/EU, COM/2020/326 final

Bases de données

- Euroges (Extraction Janvier 202)
- Données sur les indicateurs fournies par la Région Wallonne (Extraction Avril 2021)

Liste des personnes interrogées (2 entretiens)

- Ville de Liege
- Urbeo Invest

Annexe E Principaux besoins et barrières par domaines d'intervention

A.1 Friches

Du fait de son histoire industrielle, la Wallonie compte de nombreuses friches industrielles et urbaines. Cela impacte négativement le potentiel d'attractivité de la région au niveau de la population et des investisseurs potentiels, et empêche le déploiement efficace d'une politique de valorisation des espaces concernés et adjacents.

Dans de nombreux cas, la situation est aggravée par la présence de pollution, en particulier la contamination des sols. L'assainissement de ces sites constitue dès lors un prérequis essentiel à la restauration de l'attractivité du bassin industriel et au développement territorial. Ceci est d'autant plus crucial du fait que la région manque d'espaces pour accueillir de grands projets d'investissement.

Au 1^{er} janvier 2014, la Wallonie comptait 2 213 sites à réaménager « de fait »²⁰², couvrant une superficie de 3.795 ha (soit 0,23 % de son territoire)²⁰³. Presque toutes les communes wallonnes sont concernées (251 sur 262), avec une concentration dans les provinces de Hainaut et Liège, et en zones urbaines. Les obstacles à leur réaménagement sont toutefois multiples :

- Le budget des pouvoirs publics locaux est insuffisant, alors que les évaluations environnementales et les travaux de réhabilitation sont coûteux²⁰⁴ ;
- Les partenariats publics-privés sont encore limités en nombre et compliqués dans leur mise en œuvre ;
- Les opérations de développement de nouvelles ZAE²⁰⁵ sont moins coûteuses que celle de réhabilitation des friches industrielles ;
- Les pouvoirs publics locaux doivent fréquemment s'adapter aux changements de réglementation ;
- Des difficultés peuvent être rencontrées durant le processus d'acquisition des terrains, générant parfois des contentieux judiciaires avec les propriétaires²⁰⁶.

²⁰² La définition d'un site à réaménager proposée par l'article D.V.1, 1^o du CoDT est la reproduction de l'article 167 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine (CWATUP) : « un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé ». Ces sites comprennent donc des sites d'anciennes activités économiques, appelés aussi friches industrielles, mais également des sites anciennement affectés à des écoles, à des hôpitaux, à des activités sociales, culturelles ou à destination publique par exemple. Tout site d'une ancienne activité à l'abandon et répondant à la définition du CWATUP peut être considéré comme site à réaménager "de fait". Les sites à réaménager "de droit" font l'objet d'un arrêté de reconnaissance d'un périmètre opérationnel officiel.

²⁰³ Iweps, Fiche Sites à réaménager 2019.

²⁰⁴ D'après une étude récente sur la revalorisation des friches, on peut estimer le coût de dépollution à au moins un million d'euros par hectare (Source : Rapport d'information sur la revalorisation des friches industrielles, commerciales et administratives et présenté par Damien Adam et Stéphanie Kerbarh, en janvier 2021)

²⁰⁵ Zone d'activité économique

²⁰⁶ Valorisation des friches en Région wallonne : Mécanismes de financement et partenariats public/privé. Synthèse de la table-ronde du 1er avril 2010, Francis Carnoy et Kim Mořic, 8 juin 2010

A.2 Tourisme

En Wallonie, le tourisme constitue un secteur économique important. Selon le dernier rapport publié par la Cour des Comptes en 2020 portant sur la « Gestion de la politique touristique wallonne pour Commissariat Général au Tourisme (CGT) »²⁰⁷, la production touristique wallonne s'élève en 2019 à 7,9 Md€. Le secteur génère environ 84 000 postes de travail, ce qui correspond à 59 000 emplois en temps plein.

Le tourisme en Wallonie est lié à trois activités principales : l'hébergement, l'Horeca²⁰⁸ ainsi que les attractions (ludiques, patrimoniales, etc.). En outre, le tourisme d'affaires est considéré comme un levier économique avec un potentiel de développement important en Wallonie.

Cependant, le secteur touristique fait face à plusieurs défis :

- Une inadéquation entre l'offre des zones de loisir disponibles avec la demande ;
- Un déficit de connaissance de la demande et de l'offre en zones de loisirs adaptées à cette demande ;
- Une partielle prise en compte de la demande réelle, notamment vis-à-vis des dynamiques géographiques ;
- Une orientation du tourisme vers certains publics, à l'origine d'une fracture sociale ;
- La difficulté à capter les flux internationaux ;
- La vulnérabilité de certains espaces et infrastructures face au changement climatique ;
- Le vieillissement des équipements et des hébergements ;
- L'accessibilité partielle du territoire en transports en commun, créant ainsi une certaine dépendance à la voiture ;
- Le renforcement de la concurrence entre les territoires, et entre la Wallonie et d'autres marchés touristiques émergent amplifiés par les vols *low cost* ;
- La crise sanitaire liée à la COVID-19.

A.3 Infrastructures routières et multi-modalité

Le diagnostic socio-économique de la Wallonie dressé en 2013 au sein de l'accord de partenariat pour la Belgique soulignait déjà l'importance des réseaux de transport qui représentaient un avantage et un levier de la croissance pour le territoire. Les réseaux de transport en Wallonie sont parmi les plus denses d'Europe, tant dans le rapport au territoire qu'à la population vivant sur ce territoire. Le réseau routier et ferroviaire est performant, et est complété par un réseau de transport en commun urbain, dense lui aussi. Malgré cela, certaines zones de la région demeurent difficilement accessibles, et les infrastructures spécifiques à la multi-modalité sont saturées.

La mobilité wallonne reste aujourd'hui fortement liée à l'usage de la voiture, qui est en croissance. Si les difficultés liées à la congestion ne sont pas marquées en Wallonie, il existe un enjeu clair de maîtrise des déplacements intra-urbains pour soutenir ces dynamiques positives

²⁰⁷ Cour des Comptes (2020), Gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat Général au Tourisme

²⁰⁸ Horeca, parfois écrit HORECA ou HoReCa, est un acronyme désignant le secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés.

sur le territoire²⁰⁹ et limiter la saturation des axes routiers des pôles urbains et, à terme, des pôles voisins. On observe une recrudescence de l'auto-solisme, alors même que le stationnement est limité et que les infrastructures routières sont vieillissantes et requièrent des investissements.

Le transport ferré se révèle moins concurrentiel que la voiture, en termes de temps de parcours et de coût. D'importants moyens sont requis pour la mise à niveau des infrastructures existantes (affichage en temps réel, stations en énergies alternatives...). En outre, la moindre fréquence des trains en dehors des grandes villes est peu incitative ; de même que l'absence de connexion avec le transport aérien, qui dépend fortement d'un nombre limité d'opérateurs (Ryanair, Fedex).

Plus largement, le réseau de transports en commun est inégal : les fréquences de passage et les temps de parcours varient d'un territoire à un autre, ce qui peut décourager les usagers.

Les infrastructures piétonnes et cyclistes ne sont pas non plus optimales (discontinuité des cheminements, entretiens insuffisants...). Il peut exister des conflits sur les routes partagées entre les différents modes de transport (sécurité des modes faibles, vitesse de déplacement ralentie).

Les transports est le deuxième contributeur d'émissions GES en Wallonie derrière l'industrie (25% en 2017)²¹⁰, ce qui met en exergue la nécessité d'intervenir dans ce secteur. Or, les délais de réalisation des travaux sont élevés par rapport à l'évolution de la demande du fait de leur envergure.

Ainsi, les projets financés dans le cadre des domaines d'intervention liées à la mobilité devaient répondre aux besoins suivants durant la période de programmation 2014-2020 :

- La maîtrise et la facilitation des déplacements au sein et autour des zones urbaines, afin de soutenir leur redynamisation ;
- Une meilleure accessibilité du territoire ;
- Le rééquilibrage du secteur public, en devenant attractif pour le secteur privé, notamment les TPE et PME ;
- La contribution au rayonnement des collectivités ;
- La contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport ;
- La contribution au positionnement souhaité ou effectif des collectivités vis-à-vis de thématiques stratégiques, telles que la *smart city*.

A.4 Environnement

En matière de biodiversité, la poursuite de l'urbanisation du territoire augmente sa fragmentation, avec notamment peu de surfaces sous statut de protection. La qualité des eaux est dégradée, et l'érosion des sols est un phénomène constaté sur le territoire. La qualité de l'air, qui peut affecter la santé des citoyens, est également à prendre en considération. En outre, les déchets augmentent, du fait de la croissance démographique et du modèle de consommation actuel.

²⁰⁹ Accord de Partenariat pour la Belgique – programme 2014-2020, 2018, C(2018)671 – 12.02.2018

²¹⁰ Plan Air Climat Énergie 2030 (PACE 2030) - <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/plan-air-climat-energie-2030.pdf?ID=54248>

A.5 Infrastructures d'énergies renouvelables

Les émissions de gaz à effets de serre (liées à la fois au système européen d'échange de quota de CO₂ ETS, mais aussi non-ETS) sont en diminution par rapport à 1990. Cela résulte d'une diminution des émissions dans les secteurs de production d'énergie et de l'industrie, et au ralentissement des activités industrielles. Néanmoins, les efforts à fournir pour tendre vers la réduction attendue a vu des objectifs fixés restent encore importants.

Le Gouvernement Wallon ambitionne d'abandonner les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables d'ici 2050²¹¹, en soutenant la mutation vers un système énergétique décentralisé et décarboné. Traditionnellement exportateur net d'électricité du fait notamment de la production nucléaire, le système de production wallon est voué à évoluer fortement dans les prochaines années avec l'abandon de l'énergie nucléaire d'ici 2025. La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, bien qu'en augmentation constante, reste limitée.

Pour le déploiement des énergies renouvelables aussi, des difficultés se présentent :

- L'étalement urbain peut s'avérer contraignant pour le développement de certaines filières ;
- Les bâtiments, destinés à l'habitat et à d'autres fonctions, sont dispersés sur le territoire et requièrent donc des réseaux étendus et denses, dont l'entretien peut être onéreux ;
- La Wallonie reste encore dépendante énergétiquement : l'amélioration de l'efficacité énergétique et la hausse de la production à partir de source d'énergies renouvelables concourent à l'accroissement de la part d'indépendance énergétique, évaluée à 10% en 2016²¹², ce qui est largement inférieur à la moyenne européenne de 34% ;
- La variation des prix de l'énergie a un impact sur l'économie (les périodes basses des prix du pétrole et du gaz rendent les énergies renouvelables moins attractives) ;
- La sortie du nucléaire n'est pas suffisamment anticipée ;
- La production des énergies renouvelables est peu pilotable et fluctue en fonction des cycles quotidiens et saisonniers ;
- La population n'adhère pas toujours à la politique énergétique.

Dans son évaluation du Plan national énergie-climat, la Commission Européenne note l'insuffisance des politiques mises en place pour atteindre les objectifs d'énergie renouvelable à horizon 2030²¹³. La Wallonie doit investir massivement pour améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables. A titre d'exemples, par rapport à 2015, la production d'énergie éolienne doit être accrue de 100 à 220% en 2030, et celle de solaire photovoltaïque de 300%.

²¹¹ Déclaration de Politique régionale 2019-2024

²¹² IWEPS 2021, Consommation finale d'énergie et indépendance énergétique, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/consommation-initiale-denergie-independance-energetique/>

²¹³ Commission Européenne 2020, SWD(2020) 500 final, Country Report Belgium 2020

A.6 Efficacité énergétique

La Wallonie s'est fixée pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55% en 2030²¹⁴. Conformément au pacte-énergie climat européen, le Gouvernement Wallon s'est engagé à développer fortement l'efficacité énergétique sur le territoire²¹⁵ : d'ici 2030, les économies de consommation d'énergie primaire et finale doivent respectivement atteindre 36% et 23% par rapport à 2005²¹⁶. Depuis 2004, la consommation énergétique annuelle du territoire est en baisse du fait de la réduction des activités industrielles. Il faut néanmoins noter un rebond de +7,3% en 2016 lié à la hausse de la consommation des transports et du secteur tertiaire.

Du fait de la période de construction de nombreux bâtiments résidentiels et tertiaires, une part importante de la consommation d'énergie leur est imputable (ex. : chauffage, production d'eau chaude, éclairage). Dans le secteur résidentiel, la Wallonie vise une réduction de la consommation d'énergie finale de -11% en 2030 par rapport à 2020²¹⁷. Pour ce faire, cependant, plusieurs obstacles devront être levés :

- Les capacités financières des ménages et des institutions sont limitées ;
- Les sous-régions et leurs populations sont inégales face à la transition énergétique. Un accompagnement par les pouvoirs publics est nécessaire ;
- Le prix de l'énergie est prévu à la hausse ;
- Les moyens des pouvoirs publics pour soutenir le renouvellement du parc immobilier diminuent.

A.7 Soutien aux entreprises

Malgré un taux de création plus important d'entreprises en Wallonie qu'en Flandres, une étude de la Banque Nationale de Belgique²¹⁸ observe un taux de survie structurellement plus faible des entreprises des provinces wallonnes. Selon le PO FEDER 2014-2020²¹⁹, cela est dû au faible niveau de transmission des entreprises mais aussi à la petite taille des entreprises wallonnes qui, conjuguée à une faible capitalisation, induit une vulnérabilité financière. En outre, la productivité des entreprises n'augmente que peu et la qualité de la main d'œuvre n'est pas adaptée aux besoins des entreprises. Les dispositifs de soutien sont difficilement lisibles.

La Wallonie connaît, en outre, une plus faible dynamique entrepreneuriale, conjuguée à une densité d'entreprises plus faible qu'au niveau fédéral. Les activités créatrices de valeur ajoutée se développent peu, et s'ajoute à la faible valorisation économique des résultats de la recherche. La base économique traditionnelle est en déclin.

Des difficultés liées à la transition bas-carbone des PME sont également identifiées :

- Les entrepreneurs n'ont que peu de connaissances et compétences techniques pour investir dans des solutions permettant une réduction de la facture énergétique ;

²¹⁴ Le Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 (PACE 2030) détaille les évolutions filières par filière.

²¹⁵ Déclaration de Politique régionale 2019-2024

²¹⁶ PACE 2030

²¹⁷ Plan national énergie-climat 2021 – 2030, Partie A

²¹⁸ Verdun, F. (2013). *La démographie des entreprises*. BNB.

²¹⁹ Programme opérationnel FEDER 2014-2020 (version 8 du 17/11/2020)

- La faible capacité financière des PME, combinée à un retour sur investissement de long terme, accroît le risque pris par l'entrepreneur dans l'acquisition d'équipements permettant de réduire la consommation d'énergie ou de produire de l'énergie renouvelable ;
- Les entrepreneurs ont des difficultés à anticiper les évolutions des technologies « vertes » ;
- Les PME, trop petites pour être intégrées dans le marché de quotas d'émissions carbone, ne sont que trop peu sensibilisées au potentiel d'accroissement de leur compétitivité grâce à la réduction de leur facture écologique.

Aujourd'hui encore, ces difficultés persistent. La crise sanitaire a d'autant plus fragilisé les PME wallonnes selon le complément de programmation FEDER (PO 2021-2027).

Annexe F Liste des personnes contactées dans le cadre de l'évaluation

A.1 Entretiens réalisés avec les administrations fonctionnelles

Structure	Mesure	Interlocuteur	Date d'entretien
SPW Agriculture, Ress Nat et Env't Dpt des Politiques européennes et des Accords internationaux - Dir des Prog européens	3.1.1, 3.1.2, 5.1.1, 5.2.1	Anne Dethy Catherine Ackerman Roxanne Benahmed	11/05/2021
SPW Economie, Emploi, Recherche - Dpt de l'Investissement - Dir de l'Equipement des parcs d'activités	4.2.3, 5.1.1, 5.2.1	Anne Mertens Hugues Lognoul Valerie Danloy	21/05/2021
SPW Mobilité et Infrastructures - Dpt de la stratégie de la Mobilité et de l'intermodalité - Cellule internationale et projets européens (travaux publics)	3.1.1, 4.4.1, 5.1.1, 5.2.1	Laura Dejardin	25/05/2021
SPW Mobilité et Infrastructures - Dpt des Infrastructures locales - Direction des Bâtiments et Direction des espaces subsidiés	3.1.1, 4.3.1, 5.1.1, 5.2.1	Géraldine Strack Isabelle Jadot Samuel Dubrunfaut	10/05/2021
SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie - Dpt de l'Amgt du territoire et de l'Urbanisme - Dir de l'Amgt opérationnel et de la Ville (Amgt du territoire)	3.1.1, 4.3.1, 4.4.1, 5.2.1	Franco Moscato	07/05/2021
SPW Economie, Emploi, Recherche - Dpt du Développement économique - Dir du Développement des entreprises	4.2.2, 4.2.4	Alain Peetermans Gaelig Magos	10/05/2021
SPW Economie, Emploi, Recherche - Dpt de l'investissement - Dir des programmes d'investissement	4.2.1	Catherine Charlier Ingrid Thiry	17/05/2021

A.2 Entretiens réalisés avec les organismes intermédiaires

Structure	Mesure	Interlocuteur	Date d'entretien
Agence Wallonne de l'Air et du Climat	Transverse	Stéphane Cools	26/05/2021
Association des provinces wallonnes	Transverse	Quentin Delhaye	06/05/2021
Attractions et Tourisme (ASBL)	Transverse	Michaël Merchiers Michel Vankeerberghen	17/05/2021

Commissariat Général au Tourisme	3.1.1, 5.2.1	Vincent Moyse	03/05/2021
Entité Infrarégionale "Conseil de Développement de Wallonie Picarde"	5.1.1 et 5.2.1	Toni Da Costa	28/05/2021
Entité Infrarégionale "Conseil de Développement du Coeur du Hainaut" (IDEA)	5.1.1 et 5.2.1	Pauline Devos	27/05/2021
Entité Infrarégionale "Comité de développement stratégique de la Région de Charleroi Sud-Hainaut" (IGRETEC)	5.1.1 et 5.2.1	Nicolas Sottiaux	28/05/2021
Entité Infrarégionale "AXUD" (BEP Namur)	5.1.1 et 5.2.1	Ingrid Bertrand Renaud Degueudre Laurence Gourgue	30/04/2021
Entité Infrarégionale "GRE-Liège"	5.1.1 et 5.2.1	Jean Luc Pluysmers Nicole Tassiaux Vinciane Pirmolin	05/05/2021
Logistics in Wallonia	Transverse	Bernard Piette	02/06/2021
Sowalfin	4.2.2, 4.2.4	Agnès Giner Loret Anne Vereecke Christelle Martin François Coibion Véronique Léonard	05/05/2021
TWEED — Cluster Technologie Wallonne Energie	Transverse	Cédrix Brüll	12/05/2021

A.3 Entretiens réalisés avec les bénéficiaires

Structure	Mesure	Interlocuteur	Date d'entretien
Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie	3.1.1	Nicolas Tassiaux	21/05/2021
Commune d'Ans	3.1.1	Michel Warin	09/06/2021
Commune de Dour	4.3.1	Caroline Bureau Pascal Debieve	06/05/2021
Commune de Farciennes	3.1.1	Julien Fanuel	05/05/2021

Commune de Flémalle	3.1.1	Pierrick Jasselette	04/05/2021
Commune de Quaregnon	3.1.1	David Faienza Michela Mura	05/05/2021
Commune de Sambreville	3.1.1, 3.1.2	Christophe Bothy Philippe Lhomme	27/05/2021
GEPART	3.1.2	André Lox	07/05/2021
HYGEA	5.1.1	Alexandre Urbain	12/05/2021
IDEA	4.2.4	Ludovic Lucas Stéphanie Thibaut	04/05/2021
IDELUX	3.1.1	Caroline Pinon Aurélié Souste Richard Constant Magalia Hannard Céline Colles Henry Demortier Mélanie Pauly Denis Liebens	11/05/2021
IDETA	3.1.1, 4.2.3, 4.4.1, 5.2.1	Dominique De Vos Nicolas Plouvier	27/05/2021
Ville de Herstal	4.5.1, 5.2.1	Frédéric Simon Véronique Dejong Laetitia Sabau	07/06/2021
Ville de Charleroi	3.1.1, 3.1.2, 4.3.1, 4.4.1, 4.5.1, 5.1.1, 5.2.1	Anne Meessen	06/05/2021
Ville de Huy	3.1.1, 4.4.1	Michel Borlée Virginie Libert	09/06/2021
Ville de Liège	3.1.1, 3.1.2, 4.3.1, 4.4.1, 5.1.1	Didier Henrottin Frédéric Bisschops	05/05/2021
Ville de Mons	3.1.1, 3.1.2, 4.3.1, 5.1.1, 5.2.1	Laurence Moyart	01/06/2021
Ville de Mouscron	4.4.1, 5.1.1	Christian Delaere Nathalie Blancke	25/05/2021
Ville de Namur	3.1.1, 4.4.1	Annick Mahin	04/05/2021

		Michel Jehaes	
Ville de Seraing	3.1.1, 3.1.2, 5.1.1, 5.2.1	Céline Kupper	03/06/2021
Ville de Verviers	3.1.1, 3.1.2, 5.2.1	Florence Rittweger Marie Frederick Pierre Rotheudt	11/06/2021

A.4 Entretiens réalisés dans le cadre des études de cas

Etude de cas	Domaine d'intervention	Structure	Interlocuteur	Date d'entretien
Les instruments financiers en soutien de la transition énergétique dans les PME	Soutien aux PME / Efficacité énergétique	IDEA	Ludovic Lucas	16/07/2021
		La Maison de l'Entreprise	Stéphanie Thibaut	
		IDETA	Frédéric Banse	28/07/2021
		Entreprendre WAPI	Victoria Debonnet	
		8 PME bénéficiant des mesures 4.2.2 et/ou 4.2.4		8 entretiens du 09/07/2021 au 16/07/2021
Les investissements en termes de mobilité comme vecteur de développement urbain	Infrastructures routières Multimodalité Environnement	Ville de Mons	Laurence Moyart	03/08/2021
		Commune de Flémalle	Pierrick Jasselette	11/08/2021
		Ville d'Huy	Michel Borlee	03/08/2021
		Service Public de Wallonie - DGO1 - Département du réseau de Namur et de Luxembourg	Julien Rossomme	04/08/2021
		Ville de Tournai	François André	02/08/2021
La réhabilitation des friches comme moteur de développement économique des pôles urbains – l'intervention de GEPART	Friches	GEPART	André Lox	09/07/2021
		SPI (Liège)	Sophie Declerck Florence Bervers	13/07/2021

		IDEA	Geneviève Finet Stéphanie Libert	13/07/2021
		ERIGES (Ville de Seraing)	Valérie Depaye	15/07/2021
Le développement de halles des expositions, un vecteur d'attractivité pour le tourisme d'affaires	Tourisme	Ville de Charleroi	Anne Meessen	08/07/2021
		Intercommunale de gestion Immobilière Liégeoise - IGIL SC	Yolande Lambrix	29/07/2021
		IDELUX Projets Publics	Aurélie Stouse	14/07/2021
		Province de Liège	Jérôme Aussens	10/08/2021
		Wallonie Belgique Tourisme	Reda Tahiri	20/07/2021
		Agence Intercommunale de Développement du Tournaisis	Christophe Bonchoux	08/07/2021
		SPI (Liège)	Christophe Leclecq	03/08/2021
		Agence de développement local de Sambreville	Sandrine Muzin Philippe Lhomme	14/08/2021
Alimenter et aménager son pôle urbain de manière durable	Énergies renouvelables Efficacité énergétique	Ville de Charleroi	Anne Meessen	08/07/2021
		Urbeo Invest	Frederic Sevrin Helene Caprasse	26/08/2021
		Ville d'Herstal	Véronique Dejong	26/08/2021
La contribution de la réhabilitation des bâtiments publics à la réduction de l'empreinte carbone des territoires	Efficacité énergétique	Urbeo Invest	Frederic Sevrin Helene Caprasse	26/08/2021
		Ville d'Herstal	Véronique Dejong	26/08/2021

Annexe G Classification des projets par familles de domaines d'intervention²²⁰

CGT	3.1.1	MICE-WALLONIE-CGT	Tourisme
Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie +	3.1.1	CITW+ - Ingénierie touristique transversale - Wallonie	Tourisme
Centre universitaire Zénobe Gramme	3.1.1	Le développement d'un pôle d'excellence Zénobe Gramme	Tourisme
Commune d'Ans	3.1.1	Développement économique et touristique du château de Waroux	Tourisme
Commune de Dison	3.1.1	Redynamisation urbaine rue Albert 1er (Dison)	Infrastructure routière
Commune de Farciennes	3.1.1	Aménagement de la rue Joseph Bolle en continuité de la Grand'Place	Infrastructure routière
Commune de Flémalle	3.1.1	Revitalisation de Flémalle-Grande	Infrastructure routière
Commune de Flémalle	3.1.1	Revitalisation de Flémalle-Centre	Infrastructure routière
Commune de Messancy	3.1.1	M1 - Messancy - Création d'un axe structurant entre le Centre Ville et son pôle de loisirs par la réalisation d'une liaison piétonne et d'un aménagement paysager le long de la Messancy	Multimodalité
Commune de Quaregnon	3.1.1	Réhabilitation de l'impasse Randour	Infrastructure routière
Commune de Quaregnon	3.1.1	Place de la Chapelle et rue du Peuple: aménagement de square et de voirie résidentielle	Infrastructure routière
IGIL	3.1.1	Liège Expo - Construction d'une nouvelle Halle des foires	Soutiens aux entreprises / infrastructures commerciales
Idelux - Projets publics	3.1.1	Projet 2 - Création d'une salle polyvalente en vue de renforcer la polarité du Mardasson	Tourisme

²²⁰ Cf. Section de cette annexe dédiée à l'analyse par famille de domaines d'intervention et cf. Section du rapport final dédiée aux logiques d'intervention des axes 3, 4 et 5 du programme

Idelux - Projets publics	3.1.1	Projet 4 - Développement du pôle événementiel du Quartier Latin en vue de renforcer l'attractivité urbaine et touristique	Tourisme
Province de Liège	3.1.1	Pôle Bavière - Construction d'un Pôle des Savoirs et équipement d'un Centre de Ressources	Tourisme
SOCIETE WALLONNE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DES INFRASTRUCTURES	3.1.1	Aménagements routiers porte Ouest de l'eco-zoning	Infrastructure routiere
SPW- TLPE Territoire, Logement, Patrimoine, Energie -AWAP Agence wallonne du Patrimoine	3.1.1	La grande Carrière Wincqz: de la friche urbaine au pôle de la pierre	Soutiens aux entreprises / Formation
SPW-MI Mobilité et Infrastructures	3.1.1	Création du Boulevard urbain du Val de Sambre	Infrastructure routiere
SPW-MI Mobilité et Infrastructures	3.1.1	1. Mobilité - Rempart du Nord en Chemin de Ronde routier et promenade panoramique de la Ville Haute	Infrastructure routiere
SPW-MI Mobilité et Infrastructures	3.1.1	Projet 2 : Boulevard urbain Ouest - HF6	Infrastructure routiere
SPW-MI Mobilité et Infrastructures	3.1.1	Organisation de circuits de visite dans les structures des ascenseurs.	Tourisme
SPW-MI Mobilité et Infrastructures	3.1.1	Restauration du pont Capitte (RN 535, rue P Houtard)	Tourisme
Ville d'Antoing	3.1.1	Marina de la station touristique du Tournaisis	Tourisme
Ville de Bastogne	3.1.1	Projet 3 - Mise en connexion de la Place Mac Auliffe et du Mardasson avec le Quartier Latin renforcé	Multimodalité
Ville de Binche	3.1.1	Ilot Pastures - Réhabilitation, Aménagements urbains, accessibilité	Infrastructure routiere
Ville de Charleroi	3.1.1	La rénovation du Palais des expositions	Tourisme
Ville de Charleroi	3.1.1	La création d'un Centre de Congrès	Tourisme
Ville de Huy	3.1.1	Réaménagement d'un dépose minute devant la gare	Environnement / Qualité Air
Ville de La Louvière	3.1.1	Acquisition terrain Laminoirs de Longtain	Infrastructure routiere
Ville de La Louvière	3.1.1	Désenclavement et viabilisation du site - aménagement des espaces publics : voirie de contre allée et place des Fours Bouteilles	Infrastructure routiere
Ville de La Louvière	3.1.1	Viabilisation du site - aménagement des espaces publics : place des Fours Bouteilles	Infrastructure routiere
Ville de Lessines	3.1.1	Connexion de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose dans la ville	Tourisme
Ville de Liège	3.1.1	Pôle Bavière - Réaménagement des voiries autour du site de Bavière	Infrastructure routiere
Ville de Mons	3.1.1	La Galerie du Centre	Tourisme

Ville de Mons	3.1.1	Quartier Gare-Congrès	Infrastructure routière
Ville de Mons	3.1.1	Les voiries	Infrastructure routière
Ville de Mons	3.1.1	La Place Nervienne	Infrastructure routière
Ville de Mons	3.1.1	Maison Jean Lescarts	Tourisme
Ville de Namur	3.1.1	Espace Confluence - Aménagement de l'esplanade du Grognon et construction du bâtiment dédié à l'innovation urbaine	Infrastructure routière
Ville de Seraing	3.1.1	Projet 3a : Gastronomica	Tourisme
Ville de Seraing	3.1.1	Projet 4 : Deuxième passage sur voies	Infrastructure routière
Ville de Thuin	3.1.1	Aménagement d'aires de stationnement paysagers	Tourisme
Ville de Tournai	3.1.1	Tournai Smart Center	Tourisme
Ville de Tournai	3.1.1	Tournai Xpo	Tourisme
WALLONIE BELGIQUE TOURISME (WBT)	3.1.1	MICE-WALLONIE-WBT	Tourisme
GEPART	3.1.2	3. Dépollution complémentaire d'une friche industrielle	Friches
GEPART	3.1.2	L'assainissement des canchres du coeur urbain	Friches
GEPART	3.1.2	ZAE PAC-Lumat	Friches
GEPART	3.1.2	Site Arsenal Pont-à-Celles	Friches
GEPART	3.1.2	ZAE SPI-Cegram	Friches
GEPART	3.1.2	Projet 1a : Boulevard urbain Est - AC	Friches
GEPART	3.1.2	Liège Expo - Assainissement	Friches
GEPART	3.1.2	Coronmeuse - Assainissement	Friches
GEPART	3.1.2	ZAE SPI-Horloz	Friches
GEPART	3.1.2	ZAE SPI-LBP	Friches
GEPART	3.1.2	Assainissement du site « Grands Prés, avenue des bassins »	Friches

GEPART	3.1.2	Colfontaine - Les vanneaux	Friches
GEPART	3.1.2	Frameries - Probeldhom	Friches
GEPART	3.1.2	Assainissement des Produits chimiques d'Auvelais	Friches
GEPART	3.1.2	Assainissement du site Saint-Gobain PRISON	Friches
GEPART	3.1.2	Assainissement du site "Longtain - Contournement Est"	Friches
GEPART	3.1.2	Assainissement et démolitions sélectives du site CCC	Friches
GEPART	3.1.2	ZAE IDEA-Garocentre Magna Park	Friches
GEPART	3.1.2	ZAE IDEA-Garocentre Trimodal	Friches
GEPART	3.1.2	Site "Terrains de l'Île Adam"	Friches
I.D.E.A.	4.1.1	GEOTHERWALL_DOUBLET 1	Infrastructure énergie renouvelable
NOVALLIA	4.2.2	Instrument financier Empreinte carbone dans les PME - Région plus développée	Soutiens aux entreprises
NOVALLIA	4.2.2	Instrument financier Empreinte carbone dans les PME - Région en transition	Soutiens aux entreprises
Commune de Braine-l'Alleud	4.2.3	Voirie de liaison multimodale entre le centre-ville et les parcs d'activités ouest	Environnement / Qualité Air
I.D.E.A.	4.2.3	Conception et construction d'une unité de gestion et de distribution de vapeur et eau chaude	Soutiens aux entreprises / SME investments
I.D.E.A.	4.2.3	Requalification du Hall-relais Initialis à Mons	Environnement / Qualité Air
I.D.E.A.	4.2.3	Requalification du Hall Hupin	Environnement / Qualité Air
IPALLE	4.2.3	Connexion énergétique entre les entreprises de la ZAE de Polaris et le CVE de Thumaide	Environnement / Qualité Air
ENTREPRENDRE.WAPI	4.2.4	Accompagnement des entreprises en matière de gestion énergétique et de transition énergétique	Efficienc e énergétique / PME
I.D.E.A.	4.2.4	Accompagnement des entreprises en matière de gestion et d'efficacité énergétiques	Efficienc e énergétique / PME
Centre universitaire Zénobe Gramme	4.3.1	Infrastructures du Centre d'excellence	Efficienc e énergétique / infra publique

Commune d'Anderlues	4.3.1	ZACC du Viaduc - Eco-quartiers	Efficienc énergétique / infra publique
Commune de Dour	4.3.1	Dour - Learning Center	Efficienc énergétique / infra publique
Province du Hainaut	4.3.1	Restauration du patrimoine - BPS 22	Efficienc énergétique / infra publique
Ville d'Andenne	4.3.1	Le bâtiment H - "Le Phare"	Efficienc énergétique / infra publique
Ville de Binche	4.3.1	Ilot Pastures - Eco-quartier	Efficienc énergétique / infra publique
Ville de Charleroi	4.3.1	Le Plan lumière	Efficienc énergétique / infra publique
Ville de Liège	4.3.1	Cité administrative "zéro carbone"	Efficienc énergétique / infra publique
Ville de Mons	4.3.1	Hôtel de Ville (Mons): vers une meilleure efficacité énergétique	Efficienc énergétique / infra publique
Ville de Mons	4.3.1	Plan Lumière	Efficienc énergétique / infra publique
Commune d'Ans	4.4.1	Reconversion d'un site industriel en éco-quartier vert à Loncin	Multimodalité
Commune de Farciennes	4.4.1	Création d'un passage des voies entre la Grand'Place et la rue Joseph Bolle	Infrastructure routiere
NEO LEGIA	4.4.1	Coronmeuse - Viabilisation du site de l'écoquartier	Infrastructure routiere
OTW	4.4.1	Espace de la Gare - Aménagement de la Gare des bus aux abords de la Gare de Mouscron.	Multimodalité
SPW-MI Mobilité et Infrastructures	4.4.1	Connexion de l'axiale boraine depuis Boussu - Hornu jusqu'à Saint-Ghislain	Infrastructure routiere
SPW-MI Mobilité et Infrastructures	4.4.1	Contournement Est	Infrastructure routiere
Ville de Charleroi	4.4.1	La redynamisation urbaine - Les grands axes	Environnement / Qualité Air
Ville de Charleroi	4.4.1	La redynamisation urbaine - Les espaces publics	Environnement / Qualité Air
Ville de Huy	4.4.1	Création d'une nouvelle voirie d'accès à la gare	Environnement / Qualité Air
Ville de Huy	4.4.1	Liaisons escalier gare et centre-ville	Environnement / Qualité Air
Ville de Mouscron	4.4.1	Aménagement de l'espace public du centre-ville.	Environnement / Qualité Air

Ville de Namur	4.4.1	Namur - Espaces urbains intelligents	Multimodalité
Ville de Thuin	4.4.1	2. Mobilité - Grand'Rue en épine dorsale semi-piétonnière de la Ville Haute	Environnement / Qualité Air
Ville de Tournai	4.4.1	La plate-forme multimodale 2.0	Environnement / Qualité Air
URBEO INVEST	4.5.1	Réalisation d'un réseau de distribution de chauffage urbain (distribution)	Infrastructure énergie renouvelable
Infrastructure énergie renouvelable	Réalisation d'un réseau de distribution de chauffage urbain (production)		
Ville de Charleroi	4.5.1	La construction d'une unité de production d'énergie pour des infrastructures publiques (production)	Infrastructure énergie renouvelable
Ville de Charleroi	4.5.1	La construction d'une unité de production d'énergie pour des infrastructures publiques (distribution)	Infrastructure énergie renouvelable
HYGEA, Intercommunale de Gestion Environnementale de la région de Mons-Borinage-Centre	5.1.1	RECYCLERIE	Environnement / Gestion des déchets
Port Autonome de Charleroi	5.1.1	Le réaménagement des espaces publics le long de la voie d'eau	Environnement / Qualité Air
SOCIETE WALLONNE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DES INFRASTRUCTURES	5.1.1	E25 - Aménagement d'un accès à la zone multimodale de Bressoux	Infrastructure routière
SPW-MI Mobilité et Infrastructures	5.1.1	Espace Confluence - Aménagement de la circulation (voiries et rond-point)	Infrastructure routière
SPW-MI Mobilité et Infrastructures	5.1.1	Espace de la Gare - Aménagement des voiries régionales aux abords de la Gare de Mouscron.	Environnement / Qualité Air
Ville de Mons	5.1.1	Centre logistique urbain	Environnement / Qualité Air
Ville de Mouscron	5.1.1	Espace de la Gare - Aménagement des voiries communales aux abords de la Gare de Mouscron	Environnement / Qualité Air
Ville de Seraing	5.1.1	Projet 5 : Les Ateliers centraux en parking mutualisé	Environnement / Qualité Air
Commune de Sambreville	5.2.1	Création du Parc des Générations - volet Parc	Environnement / Infrastructure verte
Commune de Sambreville	5.2.1	Création du Parc des Générations - volet Pavillon	Tourisme
IDETA	5.2.1	TechniCité aménagement d'infrastructures d'accueil pour jeunes entreprises en phase de développement	Soutiens aux entreprises
IDETA	5.2.1	Tournai UNESCO expérience	Tourisme

Régie Immobilière Autonome de Herstal	5.2.1	Réhabilitation du bâtiment de Marexhe-Gare	Efficienc énergétique / infra publique
SPW-MI Mobilité et Infrastructures	5.2.1	Projet 1b : Boulevard urbain Est - AC	Infrastructure routiere
SPW-MI Mobilité et Infrastructures	5.2.1	Espace Confluence - Passerelle cyclo-piétonne	Multimodalité
Ville d'Arlon	5.2.1	A2. Arlon - Revitalisation de la Place Léopold et du Parc Léopold	Infrastructure routiere
Ville d'Arlon	5.2.1	A3. Arlon - Réaménagement de la rue Paul Reuter et de la Place des Chasseurs Ardennais	Infrastructure routiere
Ville de Herstal	5.2.1	Réaménagement de la place Gilles Gérard	Infrastructure routiere
Ville de Herstal	5.2.1	Aménagement de l'Espace Browning en parc urbain	Environnement / Infrastructure verte
Ville de Charleroi	5.2.1	La rénovation du Palais des Beaux-Arts	Efficienc énergétique / infra publique
Ville de La Louvière	5.2.1	Acquisition de la propriété "CCC"	Infrastructure routiere
Ville de La Louvière	5.2.1	Désenclavement et viabilisation du Quartier Bocage	Infrastructure routiere
Ville de Mons	5.2.1	Expositions "nouvelle génération" et mapping	Tourisme
Ville de Mons	5.2.1	Square Saint-Germain	Tourisme
Ville de Mons	5.2.1	Maison espagnole - Maison des Patrimoines UNESCO	Tourisme
Ville de Verviers	5.2.1	Verviers, Ville conviviale	Infrastructure routiere

Annexe H Questionnaire d'enquête

Question			
Profil des répondants			
1	Quel est le nom de votre organisation ?	Réponse ouverte	
2	Quelle est votre fonction au sein de votre organisation ?	Réponse ouverte	
3	<p>Pour renforcer les résultats de l'enquête et mieux prendre en compte votre expérience en tant que participant au programme, nous invitons les multi-bénéficiaires à remplir plusieurs fois le questionnaire en fonction des différentes mesures dont ils ont bénéficié.</p> <p>Lorsqu'ils ont déjà complété le questionnaire pour l'un de leurs projets, ces multi-bénéficiaires peuvent être dispensés de la première partie commune s'ils le souhaitent.</p> <p>Pour un autre projet, avez-vous déjà complété le questionnaire ?</p>	Oui / Non	Passerelle à la question 9
3	Quelle est l'option décrivant le mieux le type d'organisation auquel vous appartenez ?	<p>[Liste déroulante]</p> <p>Service Public de Wallonie</p> <p>Autre administration publique</p> <p>Organe public de tourisme</p> <p>Intercommunales et agences de développement économique et territorial</p> <p>Universités</p> <p>Communes</p> <p>Entreprises / PME</p> <p>Autre (veuillez préciser)</p>	
4	Dans quel pôle urbain se situe votre organisation ?	<p>[Liste déroulante]</p> <p>Pôle Urbain – Mons</p> <p>Pôle Urbain – Tournai</p> <p>Pôle Urbain – Mouscron</p> <p>Pôle Urbain – La Louvière</p> <p>Pôle Urbain – Charleroi</p> <p>Pôle Urbain – Namur</p> <p>Pôle Urbain – Liège</p> <p>Pôle Urbain – Seraing</p> <p>Pôle Urbain – Verviers</p> <p>Pôle Urbain – Sambreville</p> <p>Pôle Urbain – Arlon</p> <p>Pôle Urbain – Herstal</p> <p>Autre (veuillez préciser)</p>	

Question			
Barrières			
5	Nous avons identifié les affirmations suivantes comme barrières au renforcement de la compétitivité du territoire. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ces dernières ?	Contraintes réglementaires Complexité des procédures des marchés publics Faiblesse des créations d'emploi Délocalisations d'industries Pénurie de main d'œuvre Niveau de qualification de la main d'œuvre Faible degré d'innovation des entreprises régionales Insuffisance des dynamiques entrepreneuriales régionale Manque d'infrastructures de transport collectif ou doux pour les déplacements intra-urbains Faible densité des zones urbaines Vieillesse de la population Autre (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
6	Nous avons identifié les affirmations suivantes comme barrières à l'augmentation de la production et de l'utilisation d'énergies renouvelables et de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ces dernières ?	Contraintes réglementaires Complexité de la procédure des marchés publics Manque d'infrastructures de transport collectif ou doux pour les déplacements intra-urbains Prédominance des transports individuels pour les personnes Importance du transport routier pour les marchandises Etalement urbain, prédominance du logement individuel avec jardin Développement du secteur tertiaire et l'accroissement de la consommation énergétique associée Manque de compétitivité des solutions d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique Pénurie de main d'œuvre Formation de la main d'œuvre Besoins en termes de Recherche et Développement	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
7	Nous avons identifié les affirmations suivantes comme barrières au renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ces dernières ?	Contraintes réglementaires Complexité des procédures des marchés publics Manque d'infrastructures de transport collectif ou doux pour les déplacements intra-urbains Manque de liaisons multimodales Manque d'opportunités sur le marché de l'emploi Disponibilité du foncier Niveaux de pollution du foncier Coût du foncier	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas

Question			
		<p>Difficultés d'articulation entre acteurs du territoire (gouvernance)</p> <p>Faible rayonnement du territoire à l'international</p>	
8	<p>Dans le cadre de votre participation aux axes 3 « intelligence territoriale », 4 « transition vers une Wallonie bas-carbone » et 5 « Développement urbain intégré 2020 » du programme Wallonie-2020, de quelle(s) mesure(s) de soutien avez-vous bénéficié ?</p>	<p><i>[Choix multiples]</i></p> <p>Mesure 3.1.1 - Territoire - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les Citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 3.1.2 - Territoire - Dépollution visant à la reconversion des friches industrielles urbaines</p> <p>Mesure 4.1.1 - Bas-carbone/production à partir d'énergies renouvelables - Renforcement de l'attractivité urbain pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 4.2.1 - Bas-carbone - Stimulation de l'investissement dans les entreprises existantes ou en création</p> <p>Mesure 4.2.2 - Bas-carbone - Capital et Crédit dans les entreprises, les spin-off et les spin-out</p> <p>Mesure 4.2.3 - Bas-carbone - Renforcement de la compétitivité du territoire par la création et la requalification d'infrastructures propices à l'accueil des entreprises contribuant à la transition vers une économie Bas Carbone</p> <p>Mesure 4.2.4 - Bas-carbone - Accompagnement et soutien à l'entreprenariat</p> <p>Mesure 4.3.1 - Bas-carbone / Bâtiments - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 4.4.1 - Bas-carbone / mobilité durable - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 4.5.1 - Bas-carbone / cogénération - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 5.1.1 - Urbain / bas-carbone - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 5.2.1 - Urbain/revitalisation - Renforcement de l'attractivité</p>	
Le projet soutenu			
9	<p>La suite de l'enquête se concentre plus particulièrement sur les projets et les différentes formes de soutien de l'axe 3 « intelligence territoriale », 4 « transition vers</p>	<p><i>[Choix unique]</i></p> <p>Mesure 3.1.1 - Territoire - Renforcement de l'attractivité</p>	

Question			
	<p>une Wallonie bas-carbone » et 5 « Développement urbain intégré 2020 », veuillez sélectionner la mesure dans lequel s'inscrit ce dernier et pour lequel vous souhaitez répondre. Si besoin, la liste des projets soutenus se trouvent ici.</p> <p>Note : Pour renforcer les résultats de l'enquête et mieux prendre en compte votre expérience en tant que participant au programme, nous invitons les multi-bénéficiaires à remplir plusieurs fois le questionnaire en fonction des différentes mesures dont ils ont bénéficié.</p>	<p>urbaine pour les Citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 3.1.2 - Territoire - Dépollution visant à la reconversion des friches industrielles urbaines</p> <p>Mesure 4.1.1 - Bas-carbone/production à partir d'énergies renouvelables - Renforcement de l'attractivité urbain pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 4.2.1 - Bas-carbone - Stimulation de l'investissement dans les entreprises existantes ou en création</p> <p>Mesure 4.2.2 - Bas-carbone - Capital et Crédit dans les entreprises, les spin-off et les spin-out</p> <p>Mesure 4.2.3 - Bas-carbone - Renforcement de la compétitivité du territoire par la création et la requalification d'infrastructures propices à l'accueil des entreprises contribuant à la transition vers une économie Bas Carbone</p> <p>Mesure 4.2.4 - Bas-carbone - Accompagnement et soutien à l'entrepreneuriat</p> <p>Mesure 4.3.1 - Bas-carbone / Bâtiments - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 4.4.1 - Bas-carbone / mobilité durable - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 4.5.1 - Bas-carbone / cogénération - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 5.1.1 - Urbain / bas-carbone - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises</p> <p>Mesure 5.2.1 - Urbain/revitalisation - Renforcement de l'attractivité</p>	
10	<p>Pourriez-vous nous indiquer le nom de votre projet (dans la mesure du possible, utiliser le nom issu de la liste de projets) ?</p> <p>Rappel : pour renforcer les résultats de l'enquête, nous invitons les multi-bénéficiaires du programme à remplir un questionnaire par projet dans chacune des mesures.</p>	Réponse ouverte	
11	Dans quel portefeuille s'inscrit votre projet ?	Liste déroulante avec les noms des portefeuilles de projets + aucun	
12	D'après vous, l'intégration de votre projet au sein d'un portefeuille a-t-il permis de	Oui, tout à fait Plutôt oui	

Question			
	développer des synergies et de renforcer la dimension partenariale ?	Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas	
13	Pourquoi ?	Réponse ouverte	
14	Quel est l'état d'avancement de votre projet ?	Planifié En cours de lancement En cours En cours de finalisation Terminé	
15	Dans le cadre de l'évaluation, les projets ont été classifiés par familles de domaines d'intervention, en fonction de leur axe et du domaine d'intervention. Êtes-vous d'accord avec la famille affiliée au domaine d'intervention auquel est rattaché votre projet ?	Oui / Non	
16	Quelle est la thématique du projet soutenu par le FEDER ? Rappel : pour renforcer les résultats de l'enquête, nous invitons les multi-bénéficiaires du programme à remplir un questionnaire par projet dans chacune des mesures.	[Choix unique] Friches Tourisme Infrastructure routière Multimodalité Environnement Infrastructure d'énergie renouvelable Efficacité énergétique Soutien aux entreprises	Création de passerelles vers les sections pertinentes
Friches			
17	D'après vous, à quels besoins le projet qui a bénéficié d'un soutien financier permet-il de répondre ?	Augmentation de la productivité et de la croissance wallonne (compétitivité des PME), R&D, développement des pôles urbains, réduction du bilan carbone) Stimulation des activités créatrices de valeur ajoutée (augmentation de la densité d'entreprises et de l'emploi par entreprise) Augmentation de l'entrepreneuriat et des services (de financement) avancés aux PME Soutien à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources dans les entreprises Soutien à une gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques Réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers du développement de la cogénération d'énergie et des énergies renouvelables Redynamisation des pôles urbains et restauration de l'attractivité territoriale	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas

Question			
		<p>Assainissement et dépollution des friches industrielles</p> <p>Développement d'une stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine</p> <p>Utilisation des pôles industriels et urbains pour diffuser la croissance</p> <p>Valorisation de l'espace des zones d'activités économiques par la réhabilitation de friches et de chancres urbains</p> <p>Amélioration de l'attractivité des zones pour les jeunes ménages (infrastructures et emplois)</p> <p>Densification des zones urbaines pour renforcer l'économie de l'agglomération et pour le développement durable</p> <p>Facilitation et optimisation des déplacements (aménagement de l'espace urbain et promotion des transports doux)</p> <p>Maîtrise des déplacements intra-urbains</p>	
18	Pourquoi ? (veuillez préciser)	Réponse ouverte	
19	Pour quelles raisons avez-vous choisi de demander un financement au FEDER pour ce projet plutôt qu'à un autre dispositif ?	Réponse ouverte	
20	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait des résultats de votre participation au projet FEDER soutenu par l'axe 3 « intelligence territoriale » ?	<p>Très satisfait(e)</p> <p>Satisfait(e)</p> <p>Plutôt satisfait(e)</p> <p>Plutôt insatisfait(e)</p> <p>Insatisfait(e)</p> <p>Très insatisfait(e)</p> <p>Je ne sais pas</p>	
21	Comment décririez-vous votre participation ? (veuillez préciser)	Réponse ouverte	
22	Les résultats attendus pour votre projet sont-ils en adéquation avec ceux envisagés initialement ?	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>	
23	S'il y en a, quelles sont les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de votre projet ?	<p>Contraintes réglementaires et administratives</p> <p>Complexité des procédures des marchés publics</p> <p>Ressources humaines (rotation de personnel, compétences disponibles, etc.)</p> <p>Situation sanitaire</p> <p>Problèmes techniques</p>	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>

Question			
		<p>Difficultés de coordination entre acteurs chargés de la réalisation du projet</p> <p>Maîtrise foncière du terrain</p> <p>Problèmes financiers (ex. : surcoût du projet, recherche de financements complémentaires)</p> <p>Faible niveau de maturité initial du projet</p> <p>Autres facteurs impondérables (ex. : terres contaminées, intempéries)</p> <p>Autre(s) difficulté(s) (veuillez préciser)</p>	
24	<p>Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les résultats attendus suite à la réhabilitation des sites industriels et/ou contaminés. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?</p>	<p>Augmentation de l'installation d'entreprises et de citoyens dans la zone revitalisée</p> <p>Autre(s) résultat(s) observé(s) (veuillez préciser)</p>	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>
25	<p>Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les impacts attendus suite à la réhabilitation des sites industriels et/ou contaminés. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?</p>	<p>Les pôles urbains ont un rôle de moteur du développement économique durable</p> <p>Les bassins industriels retrouvent leur attractivité</p> <p>La qualité de vie des citoyens est améliorée</p> <p>Autre(s) impact(s) observé(s) (veuillez préciser)</p>	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>
26	<p>Les indicateurs utilisés permettent-ils le suivi efficace des résultats et impacts de votre projet ?</p>	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>	
27	<p>Sur la question des indicateurs, avez-vous des suggestions ?</p>	<p>Réponse ouverte</p>	
Tourisme			
17	<p>D'après vous, à quels besoins le projet qui a bénéficié d'un soutien financier permet-il de répondre ?</p>	<p>Augmentation de la productivité et de la croissance wallonne (compétitivité des PME), R&D, développement des pôles urbains, réduction du bilan carbone)</p> <p>Stimulation des activités créatrices de valeur ajoutée (augmentation de la densité d'entreprises et de l'emploi par entreprise)</p> <p>Augmentation de l'entrepreneuriat et des services (de financement) avancés aux PME</p> <p>Soutien à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources dans les entreprises</p>	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>

Question			
		<p>Soutien à une gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques</p> <p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers du développement de la cogénération d'énergie et des énergies renouvelables</p> <p>Redynamisation des pôles urbains et restauration de l'attractivité territoriale</p> <p>Assainissement et dépollution des friches industrielles</p> <p>Développement d'une stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine</p> <p>Utilisation des pôles industriels et urbains pour diffuser la croissance</p> <p>Valorisation de l'espace des zones d'activités économiques par la réhabilitation de friches et de chancres urbains</p> <p>Amélioration de l'attractivité des zones pour les jeunes ménages (infrastructures et emplois)</p> <p>Densification des zones urbaines pour renforcer l'économie de l'agglomération et pour le développement durable</p> <p>Facilitation et optimisation des déplacements (aménagement de l'espace urbain et promotion des transports doux)</p> <p>Maîtrise des déplacements intra-urbains</p>	
18	Pourquoi ? (veuillez préciser)	Réponse ouverte	
19	Pour quelles raisons avez-vous choisi de demander un financement au FEDER pour ce projet plutôt qu'à un autre dispositif ?	Réponse ouverte	
20	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait des résultats de votre participation au projet FEDER soutenu par l'axe 3 « intelligence territoriale » et 5 « Développement urbain intégré 2020 » ?	<p>Très satisfait(e)</p> <p>Satisfait(e)</p> <p>Plutôt satisfait(e)</p> <p>Plutôt insatisfait(e)</p> <p>Insatisfait(e)</p> <p>Très insatisfait(e)</p> <p>Je ne sais pas</p>	
21	Comment décririez-vous votre participation ? (veuillez préciser)	Réponse ouverte	
22	Les résultats attendus pour votre projet sont-ils en adéquation avec ceux envisagés initialement ?	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>	

Question			
23	S'il y en a, quelles sont les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de votre projet ?	Contraintes réglementaires et administratives Complexité des procédures des marchés publics Ressources humaines (rotation de personnel, compétences disponibles, etc.) Situation sanitaire Problèmes techniques Difficultés de coordination entre acteurs chargés de la réalisation du projet Maîtrise foncière du terrain Problèmes financiers (ex. : surcoût du projet, recherche de financements complémentaires) Faible niveau de maturité initial du projet Autres facteurs impondérables (ex. : terres contaminées, intempéries)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
24	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les résultats attendus suite au financement d'un projet dans le domaine touristique. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Augmentation des fréquentations des visiteurs dans la zone revitalisée / réaménagée Autre(s) résultat(s) observé(s) (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
25	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les impacts attendus suite au financement d'un projet dans le domaine touristique. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Les pôles urbains ont un rôle de moteur du développement économique durable Les pôles urbains sont attractifs tant pour les citoyens que les visiteurs et les entreprises Autre(s) impact(s) observé(s) (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
26	Les indicateurs utilisés permettent-ils le suivi efficace des résultats et impacts de votre projet ?	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas	
27	Sur la question des indicateurs, avez-vous des suggestions ?	Réponse ouverte	
Infrastructure routière			
17	D'après vous, à quels besoins le projet qui a bénéficié d'un soutien financier permet-il de répondre ?	Augmentation de la productivité et de la croissance wallonne (compétitivité des PME), R&D, développement des pôles urbains, réduction du bilan carbone) Stimulation des activités créatrices de valeur ajoutée (augmentation de la densité d'entreprises et de l'emploi par entreprise)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas

Question			
		<p>Augmentation de l'entrepreneuriat et des services (de financement) avancés aux PME</p> <p>Soutien à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources dans les entreprises</p> <p>Soutien à une gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques</p> <p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers du développement de la cogénération d'énergie et des énergies renouvelables</p> <p>Redynamisation des pôles urbains et restauration de l'attractivité territoriale</p> <p>Assainissement et dépollution des friches industrielles</p> <p>Développement d'une stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbain</p> <p>Utilisation des pôles industriels et urbains pour diffuser la croissance</p> <p>Valorisation de l'espace des zones d'activités économiques par la réhabilitation de friches et de chancres urbains</p> <p>Amélioration de l'attractivité des zones pour les jeunes ménages (infrastructures et emplois)</p> <p>Densification des zones urbains pour renforcer l'économie de l'agglomération et pour le développement durable</p> <p>Facilitation et optimisation des déplacements (aménagement de l'espace urbain et promotion des transports doux)</p> <p>Maîtrise des déplacements intra-urbains</p>	
18	Pourquoi ? (veuillez préciser)	<i>Réponse ouverte</i>	
19	Pour quelles raisons avez-vous choisi de demander un financement au FEDER pour ce projet plutôt qu'à un autre dispositif ?	<i>Réponse ouverte</i>	
20	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait des résultats de votre participation au projet FEDER soutenu par l'axe 3 « intelligence territoriale », 4 « transition vers une Wallonie bas-carbone » ou 5 « Développement urbain intégré 2020 » ?	<p>Très satisfait(e)</p> <p>Satisfait(e)</p> <p>Plutôt satisfait(e)</p> <p>Plutôt insatisfait(e)</p> <p>Insatisfait(e)</p> <p>Très insatisfait(e)</p> <p>Je ne sais pas</p>	
21	Comment décririez-vous votre participation ? (veuillez préciser)	<i>Réponse ouverte</i>	

Question			
22	Les résultats attendus pour votre projet sont-ils en adéquation avec ceux envisagés initialement ?	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas	
23	S'il y en a, quelles sont les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de votre projet ?	Contraintes réglementaires et administratives Complexité des procédures des marchés publics Ressources humaines (rotation de personnel, compétences disponibles, etc.) Situation sanitaire Problèmes techniques Difficultés de coordination entre acteurs chargés de la réalisation du projet Maîtrise foncière du terrain Problèmes financiers (ex. : surcoût du projet, recherche de financements complémentaires) Faible niveau de maturité initial du projet Autres facteurs impondérables (ex. : terres contaminées, intempéries)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
24	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les résultats attendus suite au financement d'un projet d'infrastructure routière. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Augmentation de l'installation d'entreprises et de citoyens Augmentation des fréquentations des visiteurs dans la zone revitalisée / réaménagée Augmentation de l'accessibilité Diminution des réductions des émissions de GES Autre(s) résultat(s) observé(s) (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
25	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les impacts attendus suite au financement d'un projet d'infrastructure routière. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Les pôles urbains ont un rôle de moteur du développement économique durable Les pôles urbains sont attractifs tant pour les citoyens que les visiteurs et les entreprises L'empreinte carbone du territoire est réduite Les bassins industriels retrouvent leur attractivité La qualité de vie des citoyens est améliorée Autre(s) impact(s) observé(s) (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
26	Les indicateurs utilisés permettent-ils le suivi efficace des résultats et impacts de votre projet ?	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout	

Question			
		Je ne sais pas	
27	Sur la question des indicateurs, avez-vous des suggestions ?	Réponse ouverte	
Multimodalité			
17	D'après vous, à quels besoins le projet qui a bénéficié d'un soutien financier permet-il de répondre ?	<p>Augmentation de la productivité et de la croissance wallonne (compétitivité des PME), R&D, développement des pôles urbains, réduction du bilan carbone)</p> <p>Stimulation des activités créatrices de valeur ajoutée (augmentation de la densité d'entreprises et de l'emploi par entreprise)</p> <p>Augmentation de l'entrepreneuriat et des services (de financement) avancés aux PME</p> <p>Soutien à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources dans les entreprises</p> <p>Soutien à une gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques</p> <p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers du développement de la cogénération d'énergie et des énergies renouvelables</p> <p>Redynamisation des pôles urbains et restauration de l'attractivité territoriale</p> <p>Assainissement et dépollution des friches industrielles</p> <p>Développement d'une stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbain</p> <p>Utilisation des pôles industriels et urbains pour diffuser la croissance</p> <p>Valorisation de l'espace des zones d'activités économiques par la réhabilitation de friches et de chancres urbains</p> <p>Amélioration de l'attractivité des zones pour les jeunes ménages (infrastructures et emplois)</p> <p>Densification des zones urbains pour renforcer l'économie de l'agglomération et pour le développement durable</p> <p>Facilitation et optimisation des déplacements (aménagement de l'espace urbain et promotion des transports doux)</p> <p>Maîtrise des déplacements intra-urbains</p>	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>
18	Pourquoi ? (veuillez préciser)	Réponse ouverte	

Question			
19	Pour quelles raisons avez-vous choisi de demander un financement au FEDER pour ce projet plutôt qu'à un autre dispositif ?	<i>Réponse ouverte</i>	
20	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait des résultats de votre participation au projet FEDER soutenu par l'axe 3 « intelligence territoriale », 4 « transition vers une Wallonie bas-carbone » ou 5 « Développement urbain intégré 2020 » ?	Très satisfait(e) Satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Plutôt insatisfait(e) Insatisfait(e) Très insatisfait(e) Je ne sais pas	
21	Comment décririez-vous votre participation ? (veuillez préciser)	<i>Réponse ouverte</i>	
22	Les résultats attendus pour votre projet sont-ils en adéquation avec ceux envisagés initialement ?	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas	
23	S'il y en a, quelles sont les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de votre projet ?	Contraintes réglementaires et administratives Complexité des procédures des marchés publics Ressources humaines (rotation de personnel, compétences disponibles, etc.) Situation sanitaire Problèmes techniques Difficultés de coordination entre acteurs chargés de la réalisation du projet Maîtrise foncière du terrain Problèmes financiers (ex. : surcoût du projet, recherche de financements complémentaires) Faible niveau de maturité initial du projet Autres facteurs impondérables (ex. : terres contaminées, intempéries)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
24	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les résultats attendus suite au financement d'un projet de multimodalité. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Augmentation de l'installation d'entreprises et de citoyens Augmentation des fréquentations des visiteurs dans la zone revitalisée / réaménagée Augmentation de l'accessibilité Diminution des réductions des émissions de GES Autre(s) résultat(s) observé(s) (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
25	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les impacts attendus suite au financement d'un projet de multimodalité. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Les pôles urbains ont un rôle de moteur du développement économique durable	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non

Question			
		<p>Les pôles urbains sont attractifs tant pour les citoyens que les visiteurs et les entreprises</p> <p>L'empreinte carbone du territoire est réduite</p> <p>Les bassins industriels retrouvent leur attractivité</p> <p>La qualité de vie des citoyens est améliorée</p> <p>Autre(s) impact(s) observé(s) (veuillez préciser)</p>	<p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>
26	Les indicateurs utilisés permettent-ils le suivi efficace des résultats et impacts de votre projet ?	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>	
27	Sur la question des indicateurs, avez-vous des suggestions ?	Réponse ouverte	
Environnement			
17	D'après vous, à quels besoins le projet qui a bénéficié d'un soutien financier permet-il de répondre ?	<p>Augmentation de la productivité et de la croissance wallonne (compétitivité des PME), R&D, développement des pôles urbains, réduction du bilan carbone)</p> <p>Stimulation des activités créatrices de valeur ajoutée (augmentation de la densité d'entreprises et de l'emploi par entreprise)</p> <p>Augmentation de l'entrepreneuriat et des services (de financement) avancés aux PME</p> <p>Soutien à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources dans les entreprises</p> <p>Soutien à une gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques</p> <p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers du développement de la cogénération d'énergie et des énergies renouvelables</p> <p>Redynamisation des pôles urbains et restauration de l'attractivité territoriale</p> <p>Assainissement et dépollution des friches industrielles</p> <p>Développement d'une stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbain</p> <p>Utilisation des pôles industriels et urbains pour diffuser la croissance</p> <p>Valorisation de l'espace des zones d'activités économiques par la réhabilitation de friches et de chancres urbains</p>	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>

Question			
		<p>Amélioration de l'attractivité des zones pour les jeunes ménages (infrastructures et emplois)</p> <p>Densification des zones urbains pour renforcer l'économie de l'agglomération et pour le développement durable</p> <p>Facilitation et optimisation des déplacements (aménagement de l'espace urbain et promotion des transports doux)</p> <p>Maîtrise des déplacements intra-urbains</p>	
18	Pourquoi ? (veuillez préciser)	<i>Réponse ouverte</i>	
19	Pour quelles raisons avez-vous choisi de demander un financement au FEDER pour ce projet plutôt qu'à un autre dispositif ?	<i>Réponse ouverte</i>	
20	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait des résultats de votre participation au projet FEDER soutenu par l'axe 3 « intelligence territoriale », 4 « transition vers une Wallonie bas-carbone » ou 5 « Développement urbain intégré 2020 » ?	<p>Très satisfait(e)</p> <p>Satisfait(e)</p> <p>Plutôt satisfait(e)</p> <p>Plutôt insatisfait(e)</p> <p>Insatisfait(e)</p> <p>Très insatisfait(e)</p> <p>Je ne sais pas</p>	
21	Comment décririez-vous votre participation ? (veuillez préciser)	<i>Réponse ouverte</i>	
22	Les résultats attendus pour votre projet sont-ils en adéquation avec ceux envisagés initialement ?	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>	
23	S'il y en a, quelles sont les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de votre projet ?	<p>Contraintes réglementaires et administratives</p> <p>Complexité des procédures des marchés publics</p> <p>Ressources humaines (rotation de personnel, compétences disponibles, etc.)</p> <p>Situation sanitaire</p> <p>Problèmes techniques</p> <p>Difficultés de coordination entre acteurs chargés de la réalisation du projet</p> <p>Maîtrise foncière du terrain</p> <p>Problèmes financiers (ex. : surcoût du projet, recherche de financements complémentaires)</p> <p>Faible niveau de maturité initial du projet</p> <p>Autres facteurs impondérables (ex. : terres contaminées, intempéries)</p>	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>

Question			
24	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les résultats attendus suite au financement d'un projet lié à l'environnement. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Augmentation de l'installation d'entreprises et de citoyens Augmentation des fréquentations des visiteurs dans la zone revitalisée / réaménagée Augmentation de l'accessibilité Diminution des réductions des émissions de GES Autre(s) résultat(s) observé(s) (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
25	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les impacts attendus suite au financement d'un projet lié à l'environnement. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Les pôles urbains ont un rôle de moteur du développement économique durable Les pôles urbains sont attractifs tant pour les citoyens que les visiteurs et les entreprises L'empreinte carbone du territoire est réduite Les bassins industriels retrouvent leur attractivité La qualité de vie des citoyens est améliorée Autre(s) impact(s) observé(s) (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
26	Les indicateurs utilisés permettent-ils le suivi efficace des résultats et impacts de votre projet ?	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas	
27	Sur la question des indicateurs, avez-vous des suggestions ?	Réponse ouverte	
Infrastructures d'énergie renouvelable			
17	D'après vous, à quels besoins le projet qui a bénéficié d'un soutien financier permet-il de répondre ?	Augmentation de la productivité et de la croissance wallonne (compétitivité des PME), R&D, développement des pôles urbains, réduction du bilan carbone) Stimulation des activités créatrices de valeur ajoutée (augmentation de la densité d'entreprises et de l'emploi par entreprise) Augmentation de l'entrepreneuriat et des services (de financement) avancés aux PME Soutien à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources dans les entreprises Soutien à une gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques Réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers du développement de la cogénération d'énergie et des énergies renouvelables	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas

Question			
		<p>Redynamisation des pôles urbains et restauration de l'attractivité territoriale</p> <p>Assainissement et dépollution des friches industrielles</p> <p>Développement d'une stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine</p> <p>Utilisation des pôles industriels et urbains pour diffuser la croissance</p> <p>Valorisation de l'espace des zones d'activités économiques par la réhabilitation de friches et de chancres urbains</p> <p>Amélioration de l'attractivité des zones pour les jeunes ménages (infrastructures et emplois)</p> <p>Densification des zones urbaines pour renforcer l'économie de l'agglomération et pour le développement durable</p> <p>Facilitation et optimisation des déplacements (aménagement de l'espace urbain et promotion des transports doux)</p> <p>Maîtrise des déplacements intra-urbains</p>	
18	Pourquoi ? (veuillez préciser)	Réponse ouverte	
19	Pour quelles raisons avez-vous choisi de demander un financement au FEDER pour ce projet plutôt qu'à un autre dispositif ?	Réponse ouverte	
20	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait des résultats de votre participation au projet FEDER soutenu par l'axe 4 « transition vers une Wallonie bas-carbone » ?	<p>Très satisfait(e)</p> <p>Satisfait(e)</p> <p>Plutôt satisfait(e)</p> <p>Plutôt insatisfait(e)</p> <p>Insatisfait(e)</p> <p>Très insatisfait(e)</p> <p>Je ne sais pas</p>	
21	Comment décririez-vous votre participation ? (veuillez préciser)	Réponse ouverte	
22	Les résultats attendus pour votre projet sont-ils en adéquation avec ceux envisagés initialement ?	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>	
23	S'il y en a, quelles sont les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de votre projet ?	<p>Contraintes réglementaires et administratives</p> <p>Complexité des procédures des marchés publics</p> <p>Ressources humaines (rotation de personnel, compétences disponibles, etc.)</p> <p>Situation sanitaire</p>	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>

Question			
		Problèmes techniques Difficultés de coordination entre acteurs chargés de la réalisation du projet Maîtrise foncière du terrain Problèmes financiers (ex. : surcoût du projet, recherche de financements complémentaires) Faible niveau de maturité initial du projet Autres facteurs impondérables (ex. : terres contaminées, intempéries)	
24	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les résultats attendus suite au financement d'un projet lié aux infrastructures d'énergie renouvelable. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Diminution des réductions des émissions de GES Augmentation de la production d'énergie renouvelable Autre(s) résultat(s) observé(s) (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
25	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les impacts attendus suite au financement d'un projet lié aux infrastructures d'énergie renouvelable. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Les pôles urbains ont un rôle de moteur du développement économique durable L'empreinte carbone du territoire est réduite La qualité de vie des citoyens est améliorée Autre(s) impact(s) observé(s) (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
26	Les indicateurs utilisés permettent-ils le suivi efficace des résultats et impacts de votre projet ?	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas	
27	Sur la question des indicateurs, avez-vous des suggestions ?	<i>Réponse ouverte</i>	
Efficacité énergétique			
17	D'après vous, à quels besoins le projet qui a bénéficié d'un soutien financier permet-il de répondre ?	Augmentation de la productivité et de la croissance wallonne (compétitivité des PME), R&D, développement des pôles urbains, réduction du bilan carbone) Stimulation des activités créatrices de valeur ajoutée (augmentation de la densité d'entreprises et de l'emploi par entreprise) Augmentation de l'entrepreneuriat et des services (de financement) avancés aux PME Soutien à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources dans les entreprises	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas

Question			
		<p>Soutien à une gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques</p> <p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers du développement de la cogénération d'énergie et des énergies renouvelables</p> <p>Redynamisation des pôles urbains et restauration de l'attractivité territoriale</p> <p>Assainissement et dépollution des friches industrielles</p> <p>Développement d'une stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine</p> <p>Utilisation des pôles industriels et urbains pour diffuser la croissance</p> <p>Valorisation de l'espace des zones d'activités économiques par la réhabilitation de friches et de chancres urbains</p> <p>Amélioration de l'attractivité des zones pour les jeunes ménages (infrastructures et emplois)</p> <p>Densification des zones urbaines pour renforcer l'économie de l'agglomération et pour le développement durable</p> <p>Facilitation et optimisation des déplacements (aménagement de l'espace urbain et promotion des transports doux)</p> <p>Maîtrise des déplacements intra-urbains</p>	
18	Pourquoi ? (veuillez préciser)	Réponse ouverte	
19	Pour quelles raisons avez-vous choisi de demander un financement au FEDER pour ce projet plutôt qu'à un autre dispositif ?	Réponse ouverte	
20	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait des résultats de votre participation au projet FEDER soutenu par l'axe 4 « transition vers une Wallonie bas-carbone » ?	<p>Très satisfait(e)</p> <p>Satisfait(e)</p> <p>Plutôt satisfait(e)</p> <p>Plutôt insatisfait(e)</p> <p>Insatisfait(e)</p> <p>Très insatisfait(e)</p> <p>Je ne sais pas</p>	
21	Comment décririez-vous votre participation ? (veuillez préciser)	Réponse ouverte	
22	Les résultats attendus pour votre projet sont-ils en adéquation avec ceux envisagés initialement ?	<p>Oui, tout à fait</p> <p>Plutôt oui</p> <p>Plutôt non</p> <p>Non, pas du tout</p> <p>Je ne sais pas</p>	

Question			
23	S'il y en a, quelles sont les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de votre projet ?	Contraintes réglementaires et administratives Complexité des procédures des marchés publics Ressources humaines (rotation de personnel, compétences disponibles, etc.) Situation sanitaire Problèmes techniques Difficultés de coordination entre acteurs chargés de la réalisation du projet Maîtrise foncière du terrain Problèmes financiers (ex. : surcoût du projet, recherche de financements complémentaires) Faible niveau de maturité initial du projet Autres facteurs impondérables (ex. : terres contaminées, intempéries)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
24	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les résultats attendus suite au financement d'un projet d'efficacité énergétique. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Réduction de la consommation énergétique Autre(s) résultat(s) observé(s) (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
25	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les impacts attendus suite au financement d'un projet lié aux infrastructures d'énergie renouvelable. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Les pôles urbains ont un rôle de moteur du développement économique durable L'empreinte carbone du territoire est réduite La qualité de vie des citoyens est améliorée Autre(s) impact(s) observé(s) (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
26	Les indicateurs utilisés permettent-ils le suivi efficace des résultats et impacts de votre projet ?	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas	
27	Sur la question des indicateurs, avez-vous des suggestions ?	Réponse ouverte	
Soutien aux entreprises			
17	D'après vous, à quels besoins le projet qui a bénéficié d'un soutien financier permet-il de répondre ?	Augmentation de la productivité et de la croissance wallonne (compétitivité des PME), R&D, développement des pôles urbains, réduction du bilan carbone) Stimulation des activités créatrices de valeur ajoutée (augmentation de la	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout

Question			
		<p>densité d'entreprises et de l'emploi par entreprise)</p> <p>Augmentation de l'entrepreneuriat et des services (de financement) avancés aux PME</p> <p>Soutien à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources dans les entreprises</p> <p>Soutien à une gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques</p> <p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers du développement de la cogénération d'énergie et des énergies renouvelables</p> <p>Redynamisation des pôles urbains et restauration de l'attractivité territoriale</p> <p>Assainissement et dépollution des friches industrielles</p> <p>Développement d'une stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine</p> <p>Utilisation des pôles industriels et urbains pour diffuser la croissance</p> <p>Valorisation de l'espace des zones d'activités économiques par la réhabilitation de friches et de chancres urbains</p> <p>Amélioration de l'attractivité des zones pour les jeunes ménages (infrastructures et emplois)</p> <p>Densification des zones urbaines pour renforcer l'économie de l'agglomération et pour le développement durable</p> <p>Facilitation et optimisation des déplacements (aménagement de l'espace urbain et promotion des transports doux)</p> <p>Maîtrise des déplacements intra-urbains</p>	Je ne sais pas
18	Pourquoi ? (veuillez préciser)	Réponse ouverte	
19	Pour quelles raisons avez-vous choisi de demander un financement au FEDER pour ce projet plutôt qu'à un autre dispositif ?	Réponse ouverte	
20	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait des résultats de votre participation au projet FEDER soutenu par l'axe 3 « intelligence territoriale », 4 « transition vers une Wallonie bas-carbone » ou 5 « Développement urbain intégré 2020 » ?	<p>Très satisfait(e)</p> <p>Satisfait(e)</p> <p>Plutôt satisfait(e)</p> <p>Plutôt insatisfait(e)</p> <p>Insatisfait(e)</p> <p>Très insatisfait(e)</p> <p>Je ne sais pas</p>	
21	Comment décririez-vous votre participation ? (veuillez préciser)	Réponse ouverte	

Question			
22	Les résultats attendus pour votre projet sont-ils en adéquation avec ceux envisagés initialement ?	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas	
23	S'il y en a, quelles sont les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de votre projet ?	Contraintes réglementaires et administratives Complexité des procédures des marchés publics Ressources humaines (rotation de personnel, compétences disponibles, etc.) Situation sanitaire Problèmes techniques Difficultés de coordination entre acteurs chargés de la réalisation du projet Maîtrise foncière du terrain Problèmes financiers (ex. : surcoût du projet, recherche de financements complémentaires) Faible niveau de maturité initial du projet Autres facteurs impondérables (ex. : terres contaminées, intempéries)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
24	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les résultats attendus suite au financement d'un projet de soutien aux entreprises. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Augmentation de l'installation d'entreprises et de citoyens dans la zone revitalisée Augmentation de la production d'énergie renouvelable Réduction de la consommation énergétique Des entreprises se créent ou se développent Autre(s) résultat(s) observé(s) (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
25	Les affirmations suivantes décrivent plus spécifiquement les impacts attendus suite au financement d'un projet lié aux infrastructures d'énergie renouvelable. Selon vous, votre projet peut-il contribuer à atteindre ces résultats ?	Les pôles urbains ont un rôle de moteur du développement économique durable Les pôles urbains sont attractifs tant pour les citoyens que pour les visiteurs et les entreprises L'empreinte carbone du territoire est réduite Les entreprises wallonnes sont compétitives Autre(s) impact(s) observé(s) (veuillez préciser)	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas
26	Les indicateurs utilisés permettent-ils le suivi efficace des résultats et impacts de votre projet ?	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas	

Question			
27	Sur la question des indicateurs, avez-vous des suggestions ?	<i>Réponse ouverte</i>	
Perspectives			
28	Selon vous, le projet soutenu par le FEDER est-il pérenne ?	Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout Je ne sais pas	
29	Pour quelles raisons ?	<i>Réponse ouverte</i>	
30	Quelles sont selon vous les perspectives pour la prochaine période de programmation en termes de renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains ? (Tendances actuelles, chantiers de long terme nécessaires, besoins récurrents du territoire, etc.)	<i>Réponse ouverte</i>	
31	Quelles sont selon vous les perspectives pour la prochaine période de programmation en termes d'augmentation de la production et de l'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique ? (Tendances actuelles, chantiers de long terme nécessaires, besoins récurrents du territoire, etc.)	<i>Réponse ouverte</i>	
32	Quelles sont selon vous les perspectives pour la prochaine période de programmation en termes de renforcement de la compétitivité du territoire ? (Tendances actuelles, chantiers de long terme nécessaires, besoins récurrents du territoire, etc.)	<i>Réponse ouverte</i>	
33	A votre avis, quels défis et enjeux allez-vous rencontrer ? Des changements majeurs se profilent-ils ?	<i>Réponse ouverte</i>	

technopolis
group 

www.technopolis-group.com